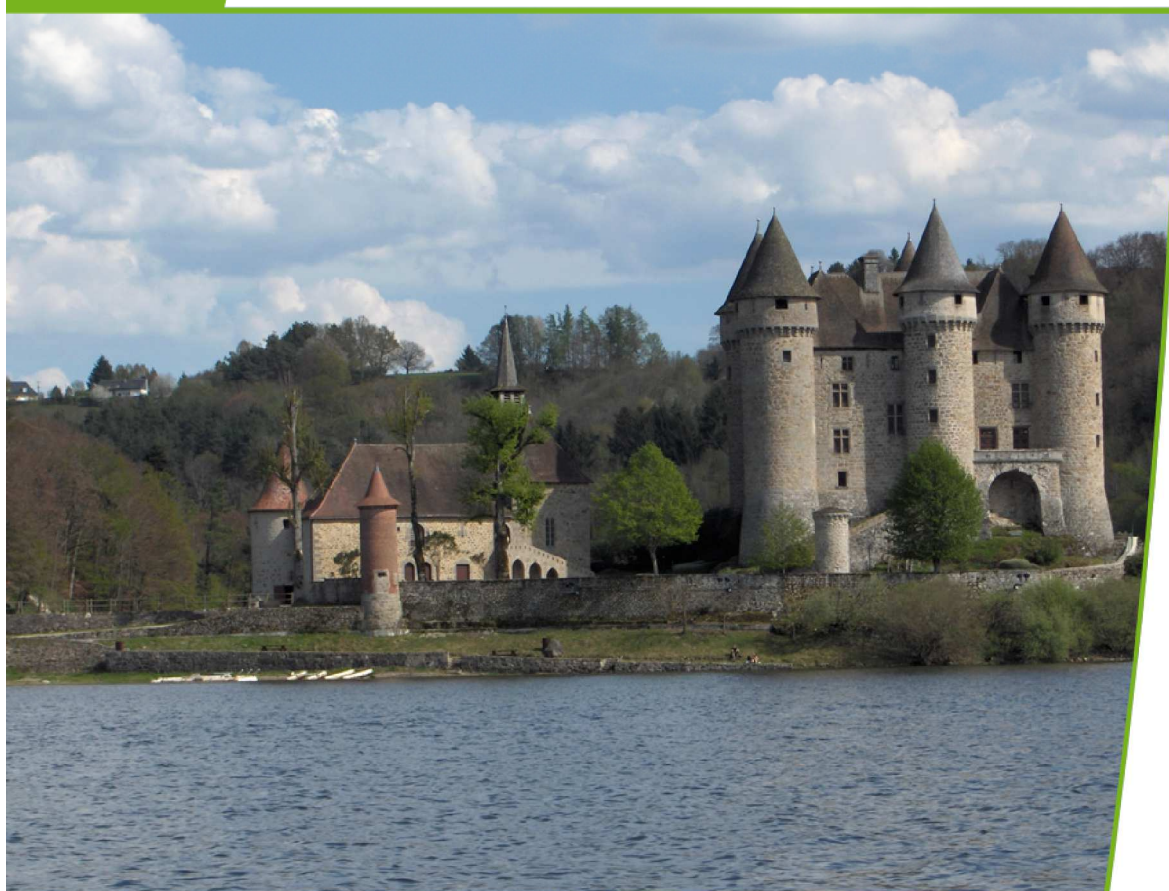


# ***Bort les Orgues - Neuvic***

## ***Diagnostic Territorial***

Mai 2015



Direction Départementale des Territoires  
de la Corrèze  
[www.correze.gouv.fr](http://www.correze.gouv.fr)

  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA  
CORRÈZE

## Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
0	Janvier 2015	Création du document
1	Mai 2015	Mise à jour suite à ICA

## Affaire suivie par

<b>Florence MARTIN</b> - DDT19/SAET/ACT
<i>Tél. : 05 55 21 80 68 / Fax : 05 55 21 80 77</i>
<i>Courriel : <a href="mailto:florence.martin@correze.gouv.fr">florence.martin@correze.gouv.fr</a></i>

## Rédacteur

Alexandre ESSEGHIR- DDT19/SAET/SCoSAT

## Relecteur

Alain CHASSANG - DDT19/SAET  
Laurent CYROT - DDT19/Direction  
Christophe FRADIER - DDT19/SPL  
Stéphane LAC - DDT19/SEPER  
Philippe MARCOU - DDT19/AHC  
Florence MARTIN - DDT19/SAET/SCoSAT  
SAADE Marion - DDT19/SEAF

# SOMMAIRE

<b>1 - PRÉAMBULE.....</b>	<b>4</b>
1.1 - Le contexte d'élaboration du diagnostic.....	4
1.2 - Le périmètre d'étude du diagnostic.....	4
<b>2 - PRÉSENTATION DU TERRITOIRE.....</b>	<b>6</b>
2.1 - Deux EPCI à fiscalité propre aux multiples compétences.....	6
2.2 - Un territoire adhérent du Syndicat de la Diège en Haute-Corrèze.....	6
2.3 - Un territoire bi-polarisé entre Ussel et Bort-les-Orgues.....	7
2.4 - Un territoire sur plusieurs bassins de vie.....	8
2.5 - Un relief de hauts plateaux entaillé par la vallée de la Dordogne et ses affluents.....	9
2.6 - Un héritage roman, une terre de résistance.....	9
<b>3 - DIMENSION SOCIALE.....</b>	<b>12</b>
3.1 - Démographie, un territoire qui perd ses habitants.....	12
3.2 - Des indicateurs sociaux pénalisants.....	20
3.3 - Plusieurs services de santé à la population disponibles.....	23
3.4 - De nombreux équipements et services disponibles sur le territoire.....	31
3.5 - Un parc de grands logements anciens avec de nombreuses résidences secondaires.....	36
3.6 - Éléments de synthèse.....	49
<b>4 - LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE.....</b>	<b>50</b>
4.1 - Un territoire ouvert en direction du Cantal.....	50
4.2 - Accessibilité, des dispositions essentielles.....	52
4.3 - Un aménagement numérique inégal.....	53
4.4 - Un territoire qui perd des emplois et ses scolaires.....	56
4.5 - Peu de zones d'activités mais des lots encore disponibles.....	63
4.6 - Agriculture, un enjeu économique important.....	64
4.7 - Une vaste forêt dominée par les résineux.....	69
4.8 - Tourisme, un potentiel économique majeur.....	74
4.9 - Éléments de synthèse.....	81
<b>5 - DIMENSION ENVIRONNEMENTALE.....</b>	<b>82</b>
5.1 - Géologie et géomorphologie.....	82
5.2 - Une ambiance paysagère des hauts plateaux corréziens entaillés par les gorges de la Dordogne.....	83
5.3 - Des milieux naturels remarquables.....	84
5.4 - L'eau, une ressource stratégique.....	93
5.5 - Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).....	101
5.6 - Une alimentation en eau potable (AEP) aux multiples ressources.....	102
5.7 - L'assainissement des eaux usées.....	105
5.8 - Un risque technologique majeur : la rupture de barrage.....	107
5.9 - Les Agendas 21.....	112
5.10 - Éléments de synthèse.....	113
<b>6 - CARTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....</b>	<b>114</b>
<b>7 - CARTE DES ENJEUX PRINCIPAUX.....</b>	<b>115</b>

# 1 - Préambule

## 1.1 - Le contexte d'élaboration du diagnostic

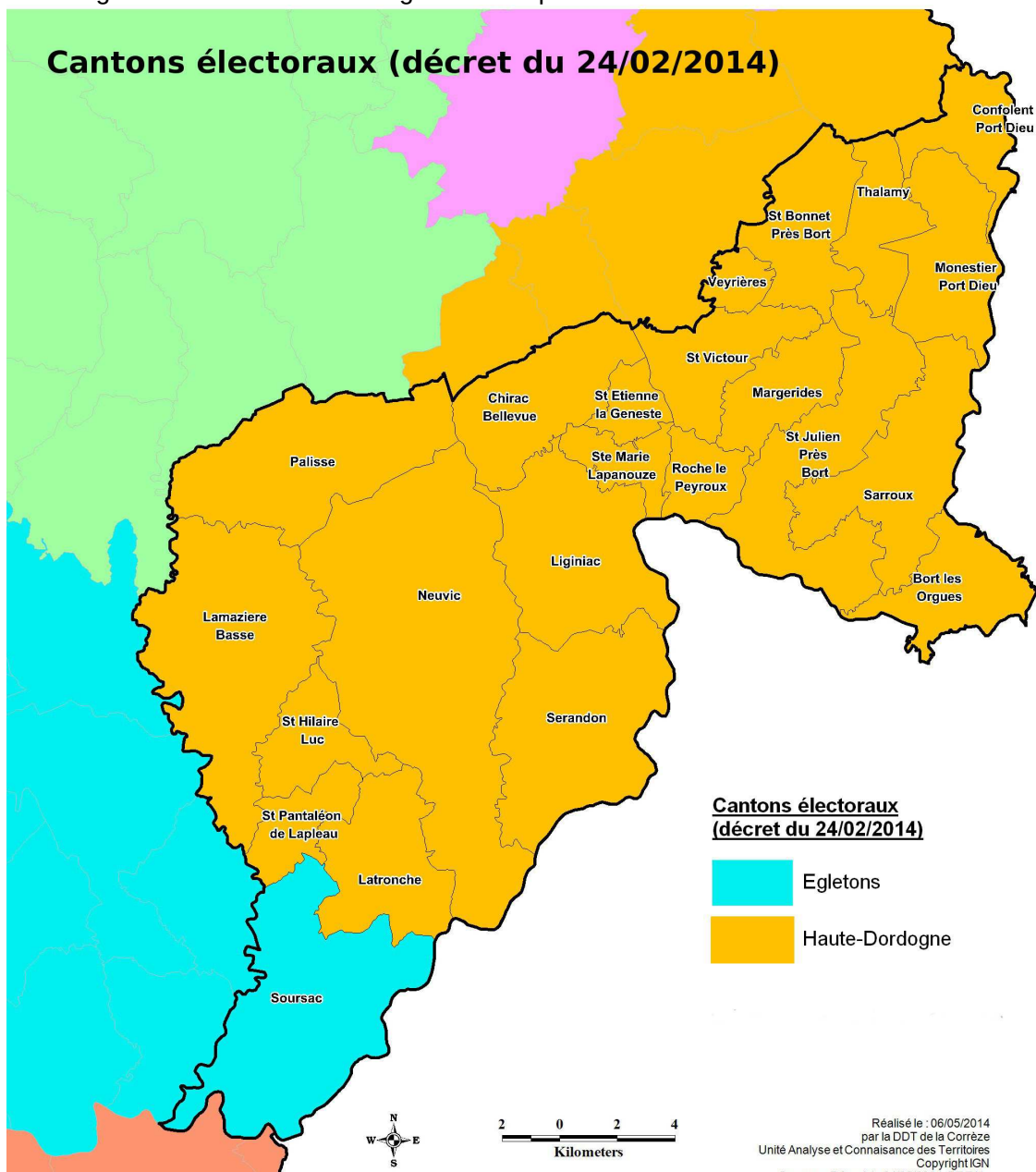
Ce diagnostic est un document qui recense les principaux enjeux que les services de l'Etat ont identifiés pour la conduite des politiques publiques sur le territoire (qu'elles soient de compétence Etat ou collectivités). Ce travail a été réalisé sur la base de données statistiques publiques et de dire d'experts des services de l'Etat. Chaque thématique fait l'objet d'une synthèse en fin de paragraphe. Les enjeux sont ensuite rassemblés et synthétisés dans un document intitulé « Point de vue de l'Etat sur le développement durable du territoire ».

### Avertissement

Les données utilisées sont pour la plupart d'entre elles des données INSEE issues du recensement général 2011. Par ailleurs le contexte général a évolué depuis 2011 ; ce paramètre sera donc à prendre en compte pour un usage pertinent

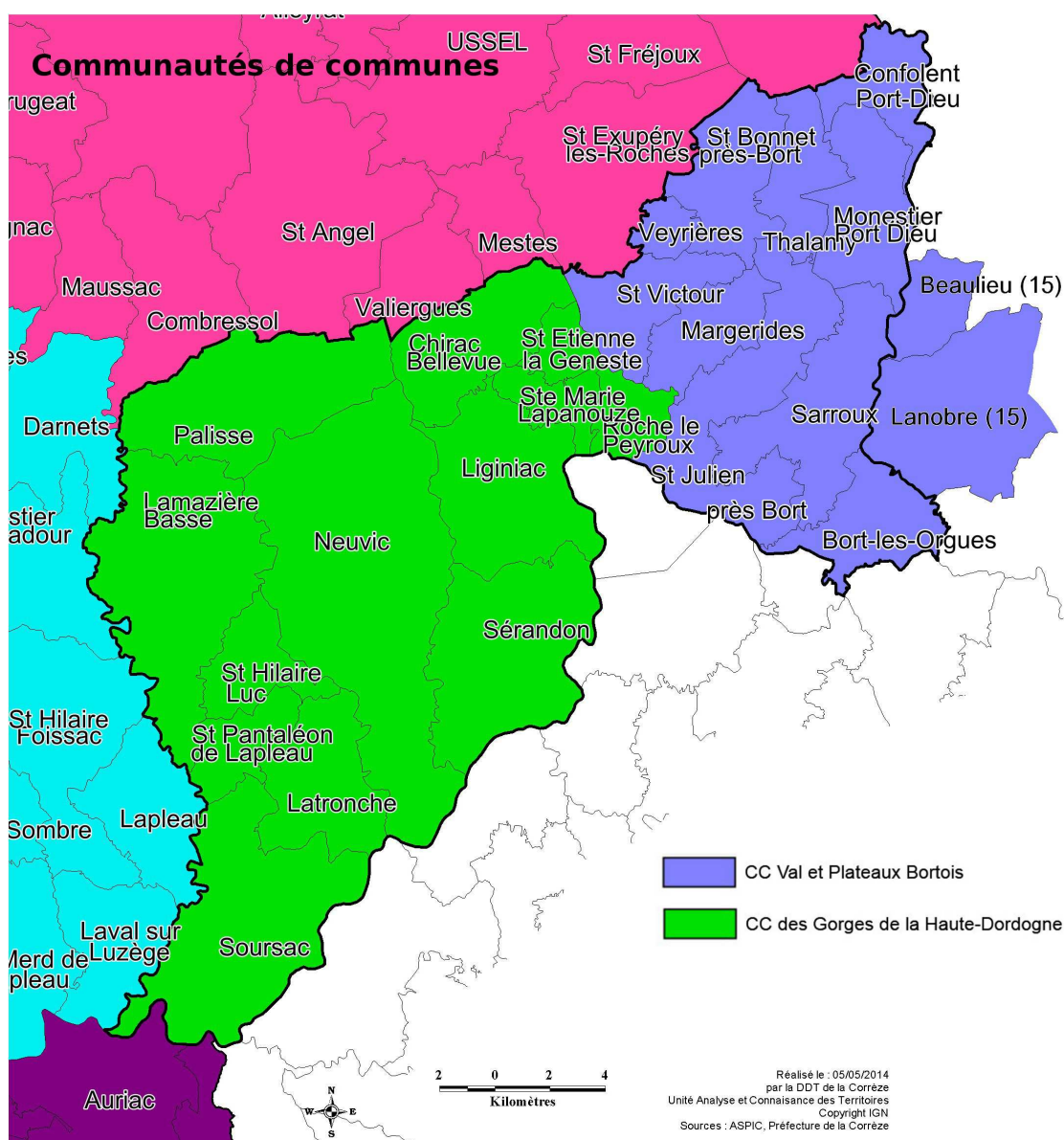
## 1.2 - Le périmètre d'étude du diagnostic

Le territoire comptabilise **9 375 habitants en 2011** (3,9 % de la population corrézienne) où les communes de **Bort-les-Orgues et de Neuvic concentrent la moitié de la population**. Le territoire couvre 496 km<sup>2</sup> (8,5% de la superficie du département) pour une densité de **19 habitants par km<sup>2</sup>** contre 42 hab/km<sup>2</sup> au niveau départemental. Le périmètre d'étude de ce diagnostic intègre les cantons de Bort-les-Orgues et de Neuvic qui sera à cheval sur les futurs cantons d'Égletons et de Haute-Dordogne arrêtés par décret le 24 février 2014.



Le territoire corrézien étudié, limitrophe aux départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, regroupe 23 communes appartenant à 2 communautés de communes :

Comcom des Gorges de la Haute-Dordogne	Comcom Val et Plateau Bortois*
13 communes 334km <sup>2</sup>	10 communes 162 km <sup>2</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chirac-Bellevue</li> <li>• Lamazière-Basse</li> <li>• Latronche</li> <li>• Ligniac</li> <li>• Neuvic</li> <li>• Palisse</li> <li>• Roche-Le-Peyroux</li> <li>• Saint-Etienne-la-Geneste</li> <li>• Saint-Hilaire-Luc</li> <li>• Sainte-Marie-Lapanouze</li> <li>• Saint-Pantaléon-de-Lapleau</li> <li>• Sérandon</li> <li>• Soursac</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bort-les-Orgues</li> <li>• Margerides</li> <li>• Monestier-Port-Dieu</li> <li>• Confolent-Port-Dieu</li> <li>• Saint-Bonnet-près-Bort</li> <li>• Saint-Julien-près-Bort</li> <li>• Saint-Victour</li> <li>• Sarroux</li> <li>• Thalamy</li> <li>• Veyrières</li> </ul> <p>* Lanobre (Cantal) complète la Cocom mais ne fait pas partie du périmètre d'étude.</p>



Le périmètre d'étude est couvert par Pays Haute-Corrèze et Ventadour. Une étude de préfiguration du Pays, contrat LEADER et SCoT a été réalisée en 2014 et a conduit à la fusion des pays Haute-Corrèze et Ventadour. De plus, le périmètre d'étude est situé en loi montagne dans son ensemble et en loi littoral pour partie du fait de la retenue de Bort-les-Orgues (Monestier-Port-Dieu, Confolent-Port-Dieu, Sarroux et Bort-les-Orgues). Enfin aucun axe structurant, routier ou ferroviaire, ne traverse le territoire, les habitants accèdent au nord à la RD1089 et à l'A89 par les échangeurs autoroutiers 22, 23 et 24.

Source : INSEE, RP 2011, exploitations principales

## 2 - Présentation du territoire

### 2.1 - Deux EPCI à fiscalité propre aux multiples compétences

Les communautés de communes du Val et Plateaux Bortois et des Gorges de la Haute-Dordogne bénéficient de plusieurs compétences, 17 pour la première et 15 pour la seconde.

CC Val et Plateaux Bortois	CC des Gorges de la Haute-Dordogne
<b>Compétences exercées par le groupement</b>	
Environnement et cadre de vie	
Assainissement non collectif Autres actions environnementales	
Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés	
Sanitaires et social	
Activités sanitaires	Aide sociale facultative Action sociale
Développement et aménagement économique	
Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières....)	
Développement et aménagement social et culturel	
Activités culturelles ou socioculturelles Activités sportives	
Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs	
Aménagement de l'espace	
Schéma de cohérence territoriale (SCOT)	
Études et programmations	Création et réalisation de zone d'aménagement concertée Constitution de réserves foncières
Voirie	
	Création, aménagement, entretien de la voirie
Développement touristique	
Tourisme	
Logement et habitat	
Programme local de l'habitat	
Autres	
NTIC (Internet, câble....)	
Préfiguration et fonctionnement des Pays Acquisition en commun de matériel Autres (adhésion au Pays d'Art et d'Histoire)	

Si certains intitulés de compétences sont parfois identiques, la compétence exacte diffère selon les EPCI (voir les statuts). Une réflexion sur les compétences « habitat » des 6 communautés de communes du Pays est en cours de réflexion (vers une harmonisation), impulsée par la DDT19.

Source : aspic

### 2.2 - Un territoire adhérent du Syndicat de la Diège en Haute-Corrèze

Une majorité des communes du territoire fait partie du **Syndicat de la Diège** : Latronche, Liginac, Margerides, Monestier-Port-Dieu, Neuvic, Palisse, Confolent-Port-Dieu, Roche-le-Peyroux, Saint-Bonnet-près-Bort, Saint-Étienne-la-Geneste, Saint-Hilaire-Luc, Saint-Julien-près-Bort, Sainte-Marie-Lapanouze, Saint-Pantaléon-de-Lapleau, Saint-Victour, Sarroux, Sérandon, Soursac, Thalamy et Veyrières.

**Le Syndicat de la Diège en Haute-Corrèze** est une collectivité territoriale créée en 1921 et regroupe 66 communes adhérentes situées au Nord-Est de la Corrèze. Reconnu comme service public de proximité, le Syndicat de la Diège développe son action autour de **7 compétences** :

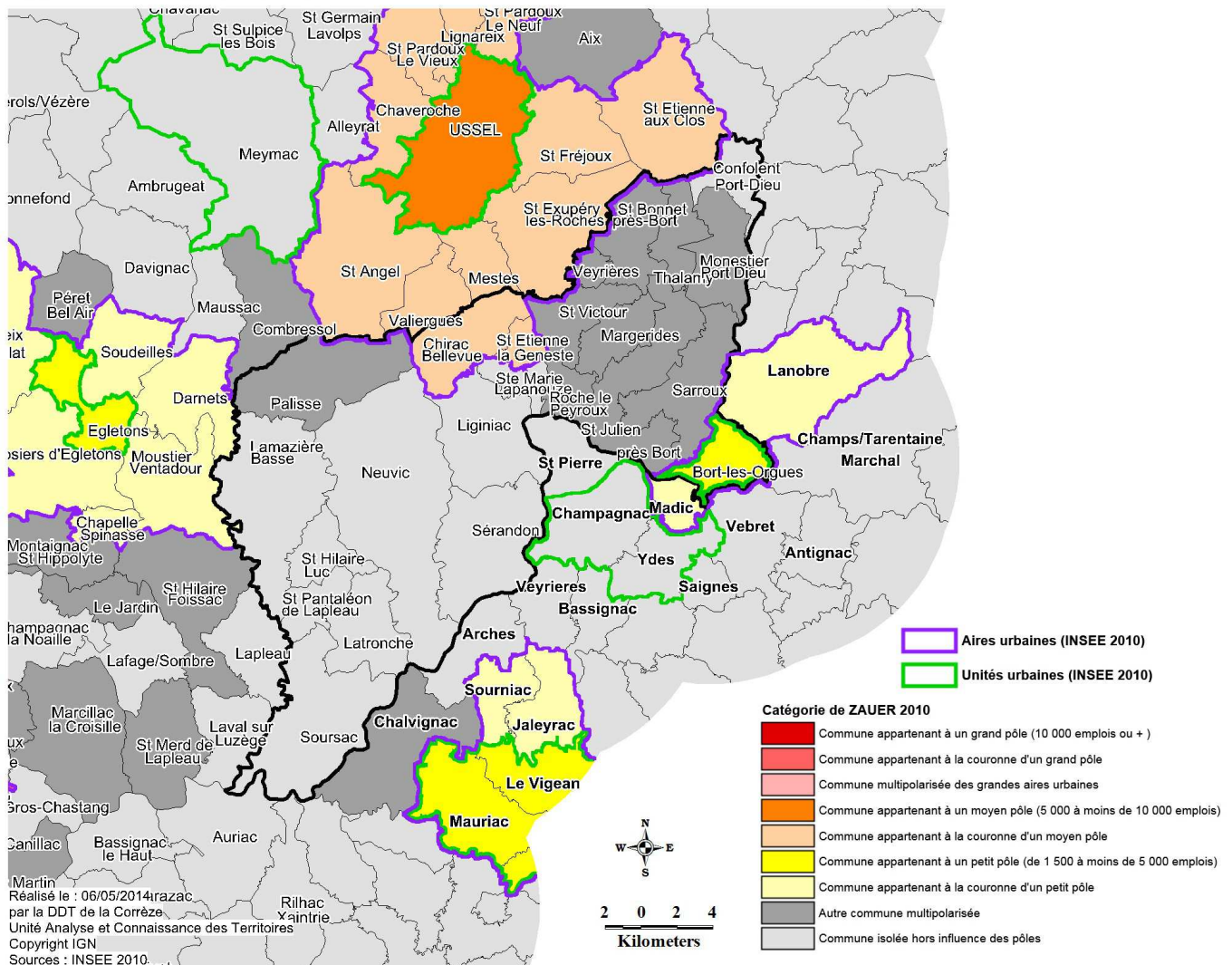
- **l'électrification rurale** (compétence historique du Syndicat) : consiste à étendre, renforcer, renouveler, sécuriser et dissimuler les réseaux de distribution d'énergie électrique sur le territoire des communes
- **l'éclairage public** : travaux d'investissement et d'entretien
- **les lignes de télécommunication** : travaux de génie civil en coordination

- **le bureau d'études** : cartographie des différents réseaux, études VRD
- **les équipements collectifs** : travaux de voirie, requalification des voies, aménagements publics, bâtiments
- **l'assistance réseaux d'eau potable et d'assainissement** : soutien et logistique auprès des élus
- **la maîtrise de la demande énergétique** : actions diverses liées à la maîtrise de la demande d'énergie et des énergies renouvelables.

Source : Syndicat de la Diège en Haute-Corrèze

## 2.3 - Un territoire bi-polarisé entre Ussel et Bort-les-Orgues

### Appartenance géographique des communes selon l'INSEE - données 2010



#### Bort-les-Orgues petit pôle urbain et unité urbaine

On comptabilise sur Bort-les-Orgues entre 1500 et 5000 emplois ainsi qu'une zone de bâtis continue qui compte au moins 2000 habitants. Bort-les-Orgues forme une aire urbaine avec les communes cantaliennes de Lanobre et de Madic qui appartiennent à la couronne de ce petit pôle (définition Insee).

#### L'aire urbaine d'Ussel

Deux communes du territoire appartiennent à cette aire urbaine : **Chirac-Bellevue** et **Saint-Étienne-la-Geneste**. Cela signifie qu'au moins 40 % des actifs résidents sur ces deux communes travaillent à Ussel ou dans une autre des communes de cette aire : Ussel, Courteix, Saint-Rémy, Saint-Pardoux-le-Neuf, Saint-Pardoux-le-vieux, Chaveroche, Saint-Angel, Valiergues, Mestes, Saint-Exupéry-les-Roches, Saint-Fréjoux, Saint-Etienne-aux-Clos, Chirac-Bellevue et Saint-Étienne-la-Geneste.

#### La bi-polarisation entre les aires urbaines de Bort-les-Orgues et d'Ussel

Les communes du plateau bortois sont sous l'influence de ces 2 aires : **Saint-Bonnet-près-Bort, Monestier-Port-Dieu, Veyrières, Saint-Etienne-la-Geneste, Margerides, Saint-Victour, Roche-Le-Peyroux, Sarroux, Saint-Julien-près-Bort et Palisse**. Cela signifie qu'au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs aires sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre-elles.

### Les communes isolées hors influence des pôles

Le reste des communes du territoire : **Confolent-Port-Dieu, Lamazière-Basse, Latronche, Ligniac, Neuvic, Palisse, Saint-Hilaire-Luc, Saint-Pantaléon-de-Lapleau, Sérandon et Soursac**. Ces communes sont hors influences des 4 pôles situés à proximité : Ussel ; Bort-les-Orgues, Égletons et Mauriac.

Source : DDT19

## 2.4 - Un territoire sur plusieurs bassins de vie

Selon l'INSEE, le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi.



Le territoire se situe dans un « entre-deux » où chaque commune n'est pas assez proche d'une même polarité pour former un seul bassin de vie. Le périmètre d'étude sous l'influence du bassin de vie d'Ussel et de plusieurs petits pôles d'espaces ruraux : Bort-les-Orgues, Égletons, Mauriac et Neuvic. Statistiquement, les communes du périmètre de l'étude font partie des bassins de vie :

- **Bort-les-Orgues** (Bort-les-Orgues, Saint-Julien-près-Bort, Sarroux, Roche-le-Peyroux, Margerides, Monestier-Port-Dieu),
- **Égletons** (Saint-Pantaléon-de-Lapleau, Saint-Hilaire-Luc, Lamazière-Basse),
- **Ussel** (Confolent-Port-Dieu, Saint-Bonnet-près-Bort, Thalamy, Veyrières, Saint-Victour, Saint-Etienne-la-Geneste, Sainte-Marie-Lapanouze, Chirac-Bellevue, Ligniac),
- **Neuvic** (Neuvic, Sérandon, Palisse),
- **Mauriac**, dans le Cantal (Latronche, Soursac)

Source : DDT19



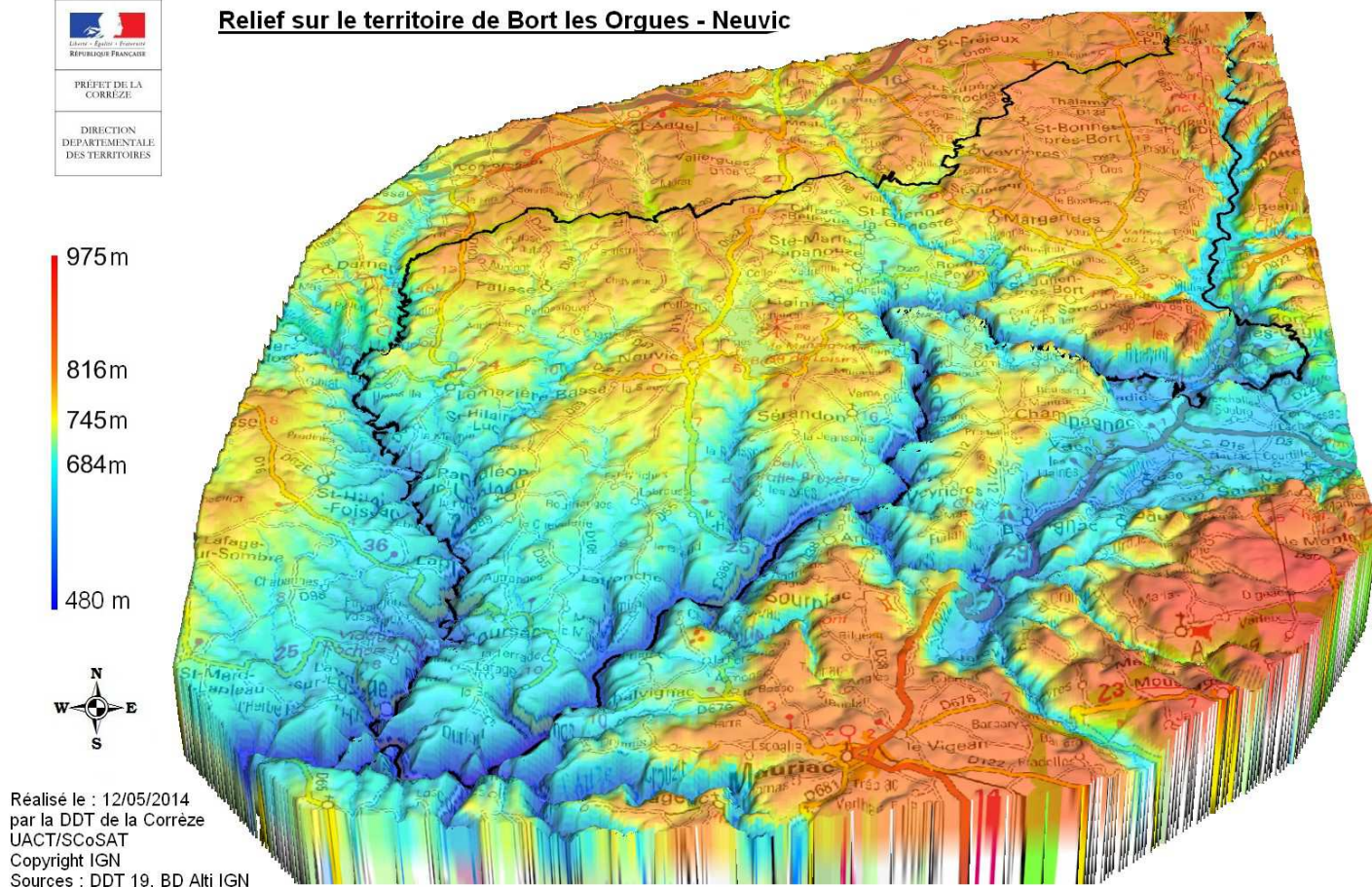
## 2.5 - Un relief de hauts plateaux entaillé par la vallée de la Dordogne et ses affluents

Une impression de montagne se prolonge au-delà de la montagne cantalienne au sud, en particulier sur les plateaux qui encadrent la Dordogne à des altitudes moyennes variant de 500 - 600 mètres au sud-ouest, à 800 mètres et plus au nord-est. Le climat, l'organisation caractéristique du relief en alvéoles, les hêtres et les résineux, font de ces plateaux des lieux où l'impression de montagne reste réelle même si l'altitude est relativement faible. Quelques sommets, petits puys isolés, bien que d'altitudes modestes, ouvrent de larges panoramas, tels les Puy de Manzagol et de Bort.

Les rivières qui descendent de la montagne entaillent profondément les plateaux limousins périphériques, dessinant des encoches en V dont les pentes vigoureuses surprennent. Les gorges de la Dordogne, impressionnantes, boisées et austères se caractérisent par des pentes raides et sombres, couvertes de taillis de chênes et de hêtres et hérissées de rochers. Pour rattraper le niveau de base, celui de la Dordogne, les rivières affluentes coulent en rapides tumultueux : la Diège, le Chavanon, la Triouzoune, la Luzège et le Doustre. Mais les eaux domptées par les barrages deviennent souvent immobiles et noires.



**Relief sur le territoire de Bort les Orgues - Neuvic**



Sources : DDT19

## 2.6 - Un héritage romain, une terre de résistance

### Bort-les-Orgues, la « perle de la Haute-Corrèze »

À l'époque romaine, la région était peuplée par la tribu des Lémovices, dont l'appellation est à l'origine des noms Limousin et Limoges. Les Romains, vainqueurs des Gaulois, construisirent une voie entre Clermont et Limoges qui passait par Bort.

L'ordre chrétien se substitua à l'ordre romain et laissa le long de la Dordogne un chapelet de superbes églises romanes. Les Bénédictins créèrent un prieuré au Xe siècle. L'église de Bort, édifiée entre le XIIIe et le XVe siècle, associant les styles roman et gothique est placée sous le double patronage de Saint Germain, patriarche de Constantinople, et de Saint-Remède, évêque de Gap. Les reliques de ces deux prélats auraient été ramenées de Constantinople lors de la quatrième croisade. Parmi les Croisés figuraient sans doute deux chevaliers de l'illustre famille de Bort/Lestrangle qui, en 1370, abandonna son château de Ribeyrolle pour celui de Pierrefitte.

Bort s'émancipa tardivement de la tutelle de ses prieurs : les institutions consulaires s'installèrent seulement à la fin

du Moyen Âge. Les habitants obtinrent de Charles VII le droit de construire des fortifications, ce qui fut entrepris en 1438. Avec la paix revenue, les activités reprirent ; des châteaux se bâtirent, comme celui de Pierrefitte à l'allure encore médiévale, et celui de Val, annonçant la Renaissance. Les guerres de religion ensanglantèrent la région au XVI<sup>e</sup> siècle.

Bort, rattachée au diocèse de Limoges jusqu'en 1801, profita des libéralités de l'intendant Turgot pour être reliée directement par la route à la capitale du Limousin (fin XVIII<sup>e</sup> siècle). À cette époque, les marchés prospérèrent. Traditionnellement ville commerciale, Bort se métamorphosa en ville manufacturière au XIX<sup>e</sup> siècle. L'activité de production n'était pas nouvelle. Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, les sabotiers profitèrent de l'abondance des forêts pour fabriquer des galoches. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les pays viticoles, grands consommateurs de fûts et barriques, se ravitaillaient en bois de Haute-Corrèze ; la Dordogne véhiculait de nombreux trains de bûches. Trois activités occupèrent une main d'œuvre abondante : la chapellerie (l'entreprise des frères Mègemonde employait 400 personnes vers 1890), le moulinage de la soie à la Cascade (700 femmes y travaillaient à la fin du Second Empire) et le cuir. Pendant des siècles, les petits tanneurs bortoïses trempèrent leurs peaux dans la Dordogne. Ils furent ensuite les victimes de la concentration industrielle qui assura l'essor des Tanneries de Bort au XX<sup>e</sup> siècle.

La commune prit le nom de Bort-les-Orgues en 1919. En 1932, une maroquinerie, la S.O.C.O., acheva de faire de Bort " une cité du cuir ". Une entreprise de confection textile, implantée dans les années 1970, offrit aussi de nombreux emplois jusqu'à ces dernières années (le groupe Bidermann possédait un site de production sur la commune). Ce travail industriel florissant assura une augmentation de la population bortoïse qui s'installa le long des grands axes de communication (quartier de la gare, par exemple).

Un important effort a été mené à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, pour développer autour de la retenue un pôle touristique (camping, gîtes, piscine, embarcadères), en relation avec la commune de Lanobre dans le Cantal, dont la population et l'activité se sont accrues en raison de sa proximité avec Bort.



Le barrage de Bort-les-Orgues est devenu aujourd'hui l'un des symboles de la commune. Dès 1939, des experts fonciers démarchent les habitants des trois villages qui seront engloutis (Port-Dieu, Mialet et Valette). Il est également prévu de submerger le Château de Val, mais une révision de la hauteur initialement envisagée lui permettra d'échapper à l'engloutissement. Les premiers travaux débutent en juin 1942, avec un chantier de 300 personnes qui évitent ainsi le service du travail obligatoire (STO). Les conditions sont particulièrement difficiles : le chantier sera plusieurs fois emporté par les crues de la Dordogne, et les avaries multiples feront 23 morts au cours du chantier. Au cours des travaux, on découvre que les conditions géologiques ne correspondent pas aux prévisions et complexifient encore la mise en œuvre du barrage. Des travaux supplémentaires sont nécessaires, et en particulier la consolidation des fondations. En 1949, le nombre de travailleurs sur le chantier est porté à 1 500. Les vannes du barrage sont fermées le 1<sup>er</sup> mars 1951, et le barrage se remplit en quelques semaines. Les travaux sont finalisés en 1952 ; ils auront duré dix ans. L'importante quantité d'eau ainsi retenue submerge une partie de la ligne Bourges - Miécaze de la SNCF, plus précisément le tronçon Eygurande - Bort-les-Orgues, ainsi que les villages de Port-Dieu, Mialet et Valette. Il était prévu que la ligne soit déviée à l'ouest, en utilisant le tronçon Eygurande - Ussel, puis une voie nouvellement construite devait continuer d'assurer la liaison ferroviaire, Ussel - Bort-les-Orgues. Cette section a été mise en travaux mais ceux-ci ont été rapidement abandonnés. Bort-les-Orgues a par la suite subi les fermetures de lignes ferroviaires vers Neussargues et Miécaze (près d'Aurillac), qui se dirigeaient vers le sud. La disparition et le non-remplacement de la seule ligne venant du nord est à l'origine de cet abandon ferroviaire, dans une gare qui fut autrefois un centre de correspondances assez important. En juillet 1957, un joint de la conduite forcée de Granges, qui amène les eaux de la Rhue, se rompt. Cet incident a provoqué une inondation dans certaines rues de la ville.

Source: Wikipedia

## Liginiac



Les habitants se sont initialement installés dans les villages plutôt qu'autour de l'église, son cimetière et la Bastide. Le bourg, pourtant bien visible au XXI<sup>e</sup> siècle, est de constitution récente. Il s'allongera d'années en années à partir de la construction de la nouvelle route terminée en 1850. Au siècle suivant, le tacot viendra encore renforcer son aspect de « bourg-rue ». C'est depuis le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle qu'il s'étoffe et s'arrondit en jouxtant l'église. On recense un château prestigieux de la Renaissance : le château de Peyroux, une propriété privée, qui est visible depuis la voie publique.

Source : commune de Liginiac

## Sérandon

Si l'on en croit les vestiges d'un ancien oppidum gallo-romain, une très ancienne occupation humaine a marqué le territoire de la commune de Sérandon. Village tout proche de la Dordogne, il a eu, du temps des Ventadour, une vocation de site défensif, d'où, peut-être les traces d'anciens sites castraux et la présence du château de la Charlanne. L'église paroissiale est dédiée à Sainte-Radegonde, reine de France du VI<sup>e</sup> siècle et moniale, fondatrice du monastère Sainte-Croix de Poitiers. Elle compte parmi les plus belles églises romanes du Limousin, notamment grâce à son porche (classé Monument Historique), ample et parcouru de sculptures qui ne sont pas sans rappeler celles de l'abbatiale de Beaulieu, en Basse Corrèze.

On peut emprunter les routes de l'ancien chemin de rive, en direction de Champagnac, par le pittoresque pont de Vernéjoux, ou en direction de Mauriac, par la poétique « voie violette » des Ajustants, qui débouche peu après sur le pont de Saint Projet, surplombant un ancien village noyé par la montée des eaux après la mise en service du barrage de l'Aigle.

Source : tourisme Haute-Dordogne

## Neuvic

Neuvic dépendait au Moyen Age de la vicomté de la famille des Ventadour et était devenue, sous Ebles VII, une ville franche dotée de libertés urbaines. Elle conserve encore aujourd'hui des vestiges des tours et des fortifications médiévales, qui enserment l'église Saint Etienne, édifice roman du XII<sup>e</sup> siècle remanié au XV<sup>e</sup> siècle et plusieurs hôtels particuliers, dont certains, comme l'Hôtel Saint Maixent, sont inscrits aux Monuments Historiques.

Source : tourisme Haute-Dordogne

## Chirac Bellevue

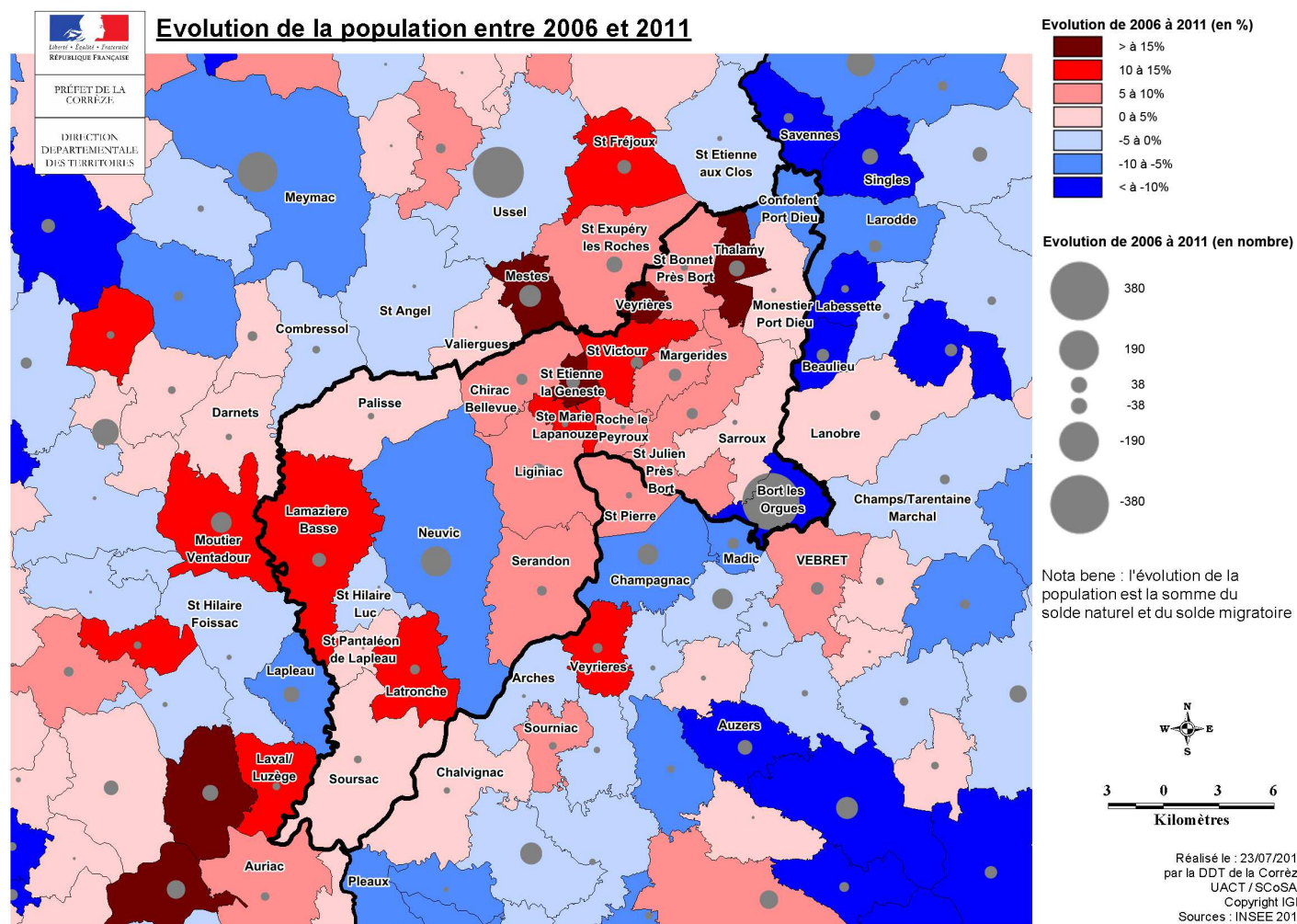
Ce bourg situé à mi-distance de Neuvic et d'Ussel a une étymologie incertaine, qui dériverait d'un terme d'ancien français : « chirat », ou « tas de pierres ». Outre le village principal, la commune compte de nombreux hameaux et hameaux qui ont relevé, jusqu'à la révolution, d'autorités religieuses et seigneuriales très diverses. Deux éléments patrimoniaux très distincts témoignent à la fois de l'ancienneté de Chirac et de son histoire récente : une église et une gare. L'église du XII<sup>e</sup> siècle, est inscrite aux Monuments Historiques. Cet édifice roman est remarquable pour son porche profond, décoré de 4 colonnettes, lieu de justice seigneuriale, ainsi que pour son clocher-pinnacle, sur lequel se lit l'inscription « Seigneur, défendez-nous de la foudre et de l'ouragan ». A proximité du bourg, se trouve l'ancienne gare du « tacot », nom par lequel les Corrèziens ont désigné familièrement le « Transcorrèzien » qui a desservi la ligne ferroviaire Ussel-Neuvic-Tulle.

Source : tourisme Haute-Dordogne

### 3 - Dimension sociale

#### 3.1 - Démographie, un territoire qui perd ses habitants

##### 3.1.1 - Un nombre d'habitants en baisse sur les 2 communes pôles



**Avertissement :** le travail d'analyse démographique sur des territoires peu peuplés et peu denses (population inférieure à 100 habitants) est difficile. Les variations peuvent donc être importantes et doivent être constamment contextualisées.

**A l'opposée de la dynamique départementale** qui affiche un gain de population de 1 % environ entre 2006 et 2011, le territoire affiche une baisse de près de 2 % sur la même période soit 183 habitants en moins.

Ce phénomène est marqué par une baisse sensible des habitants des 2 communes « pôles » du territoire, Bort-les-Orgues -11 % et Neuvic -6 %. En chiffre brut, la baisse de population sur ces deux seules communes est équivalent à la population de la commune de Soursac. Toutes les autres communes, exceptées Confolent-Port-Dieu et Saint-Hilaire-Luc, affichent un solde positif parfois supérieur à 15 % (Thalamy, Veurières et Saint-Etienne-la-Geneste) pour un gain cumulé de 313 habitants. Cependant ces gains ne compensent pas la baisse.

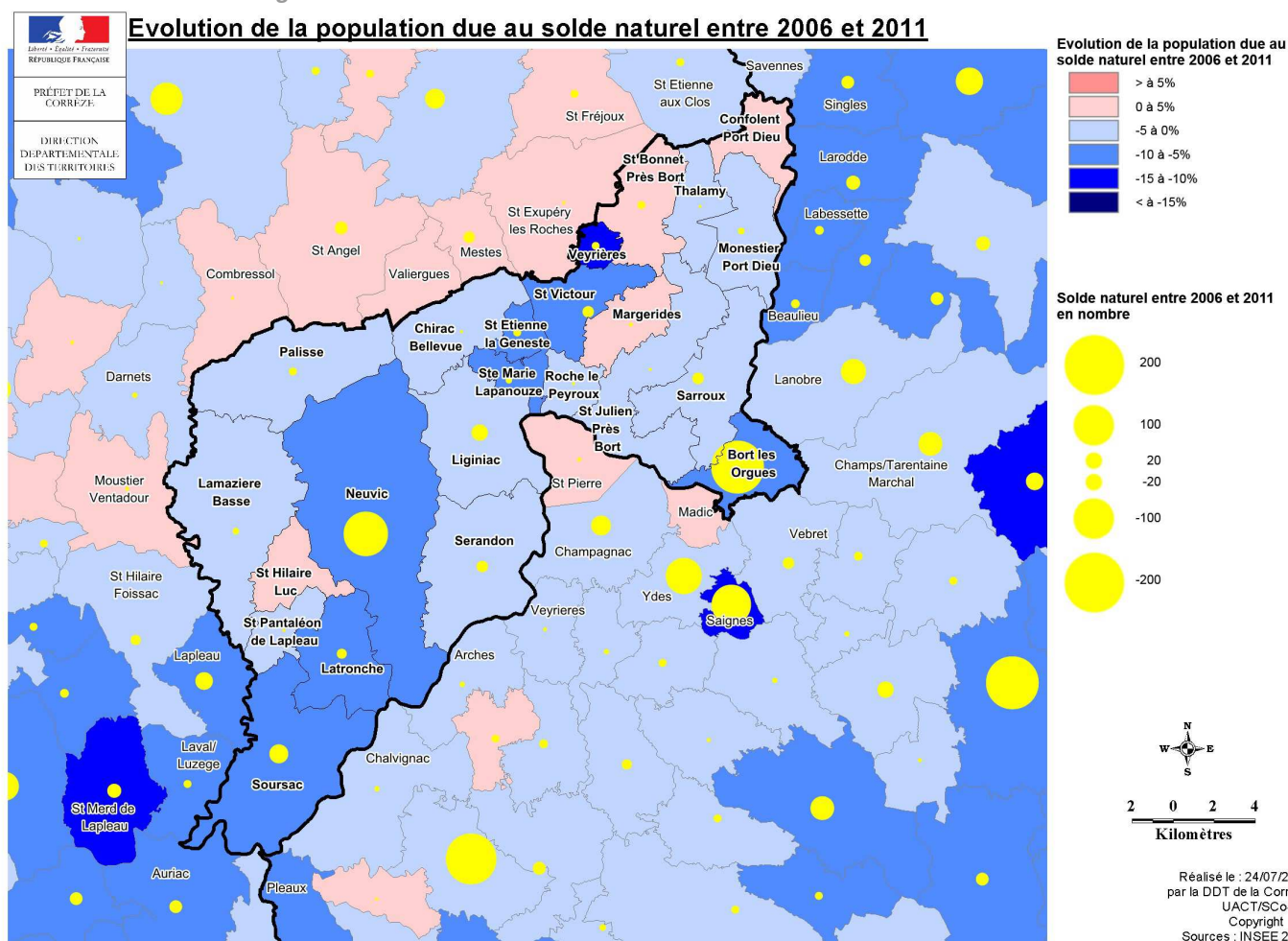
Population du territoire de 1968 à 2011									
	Population							Variation 2011/2006	
	2011	2006	1999	1990	1982	1975	1968	Nb hab	%
Bort-les-Orgues	2887	3260	3535	4208	4509	5075	4937	-373	-11,4 %
Chirac-Bellevue	273	253	204	191	217	230	265	+20	+7,9 %
Lamazière-Basse	303	275	286	326	350	355	422	+28	+10,2 %
Latronche	153	137	154	123	140	167	187	+16	+11,7 %
Ligniac	642	607	629	603	618	601	725	+35	+5,8 %
Margerides	271	247	225	233	240	246	281	+24	+9,7 %
Monestier-Port-Dieu	124	119	116	143	153	155	203	+5	+4,2 %
Neuvic	1786	1905	1852	1829	1844	1848	1959	-119	-6,3 %

Palisse	235	227	226	256	260	277	293	+8	+3,6 %
Confolent-Port-Dieu	27	29	39	38	30	40	57	-2	-7,1 %
Roche-Le-Peyroux	88	83	84	79	93	77	124	+5	+5,4 %
Saint-Bonnet-près-Bort	191	180	165	176	162	168	202	+11	+6,1 %
Saint-Etienne-la-Geneste	97	70	61	62	55	58	85	+27	+38,6 %
Saint-Hilaire-Luc	77	79	87	88	91	90	103	-2	-2,5 %
Saint-Julien-près-Bort	430	408	369	373	350	367	459	+22	+5,4 %
Sainte-Marie-Lapanouze	62	55	43	53	66	71	88	+7	+12,7 %
Saint-Pantaléon-de-Lapleau	71	70	66	65	55	80	106	+1	+1,4 %
Saint-Victour	190	166	171	142	183	211	261	+24	+14,6 %
Sarroux	426	422	379	362	361	375	426	+4	+0,9 %
Sérandon	363	345	332	342	379	448	507	+18	+5,2 %
Soursac	497	486	505	569	696	871	968	+11	+2,3 %
Thalamy	112	76	85	92	98	117	128	+36	+48 %
Veyrières	70	59	66	71	69	86	89	+11	+18,6 %
Territoire	9375	9558	9679	10424	11019	12013	12875	-183	-1,9 %
Corrèze	242454	240360	237908	237908	241448	240363	237858	+2094	+0,9 %

Source: INSEE, RP 1975 à 1990 dénombrement, RP 1999, 2006 et 2011, exploitations principales

### 3.1.2 - Un solde naturel négatif sur une grande partie du territoire

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.



Dans un contexte départemental négatif (-1,5%) sur la période 2006/2011, le territoire affiche un solde naturel négatif presque trois fois plus important (-4,2 %).

**Tableau des naissances et décès sur la période 2006-2011**

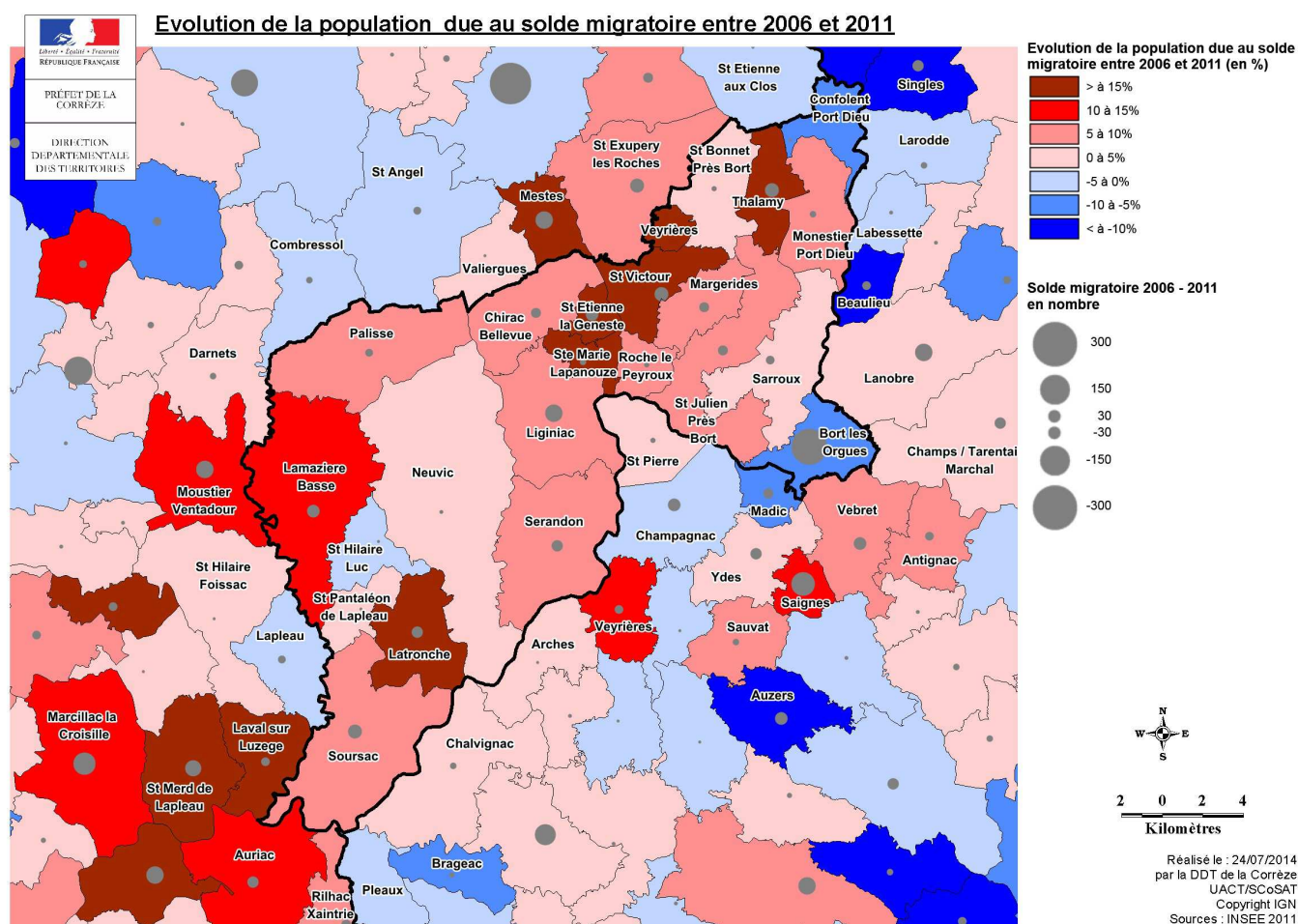
	Naissances	Décès	Variation			Naissances	Décès	Variation	
			Nb hab	%				Nb hab	%
Bort-les-Orgues	100	268	-168	-5,2 %	Saint-Etienne-la-Geneste	4	9	-5	-7,1 %
Chirac-Bellevue	13	14	-1	-0,4 %	Saint-Hilaire-Luc	2	2	0	0
Lamazière-Basse	15	19	-4	-1,5 %	Saint-Julien-près-Bort	21	22	-1	-0,2 %
Latronche	2	10	-8	-5,8 %	Sainte-Marie-Lapanouze	4	8	-4	-7,3 %
Ligniac	29	50	-21	-3,5 %	Saint-Pantaléon-de-Lapleau	4	5	-1	-1,4 %
Margerides	15	13	2	+0,8 %	Saint-Victour	5	16	-11	-6,6 %
Monestier-Port-Dieu	4	8	-4	-3,4 %	Sarroux	13	24	-11	-2,6 %
Neuvic	55	178	-123	-6,5 %	Sérandon	12	22	-10	-2,9 %
Palisse	7	13	-6	-2,6 %	Soursac	14	40	-26	-5,3 %
Confolent-Port-Dieu	2	2	0	0	Thalamy	5	6	-1	-1,3 %
Roche-Le-Peyroux	1	2	-1	-1,2 %	Veyrières	1	7	-6	-10,2 %
Saint-Bonnet-près-Bort	16	11	5	+2,8 %	<b>Territoire</b>	<b>344</b>	<b>749</b>	<b>-405</b>	<b>-4,2 %</b>
<i>Source: INSEE, RP 2006 et 2011, exploitations principales</i>					<b>Corrèze</b>	<b>11313</b>	<b>14976</b>	<b>-3663</b>	<b>-1,5 %</b>

**Peu de communes affichent un solde naturel positif ou nul** pour un gain cumulé total de +7 : Margerides, Confolent-Port-Dieu, Saint-Bonnet-près-Bort et Saint-Hilaire-Luc. **Les deux communes pôles représentent en nombre brute moins de la moitié des naissances (-155) et près des trois quarts des décès (-446) enregistrés sur le territoire sur la période 2006/2011, soit 72 % de la baisse totale du territoire.**

*Source: INSEE, RP 2006 et 2011, exploitations principales*

### 3.1.3 - Solde migratoire, des nouveaux habitants sur les « petites » communes

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.



Le département et le périmètre d'étude affichent tous les deux un solde migratoire positif et similaire sur la période 2006/2011, +2,4 % pour le premier et +2,3 % pour le second.

Seules 3 communes ont un solde migratoire négatif dont Bort-les-Orgues (-6,3%) qui affiche également à un solde naturel négatif.

**Toutes les autres communes du territoire affichent un solde migratoire positif pour un gain cumulé de 429 habitants.** Ce gain impacte certaines communes de manière plus sensible en chiffre brut et/ou en pourcentage :

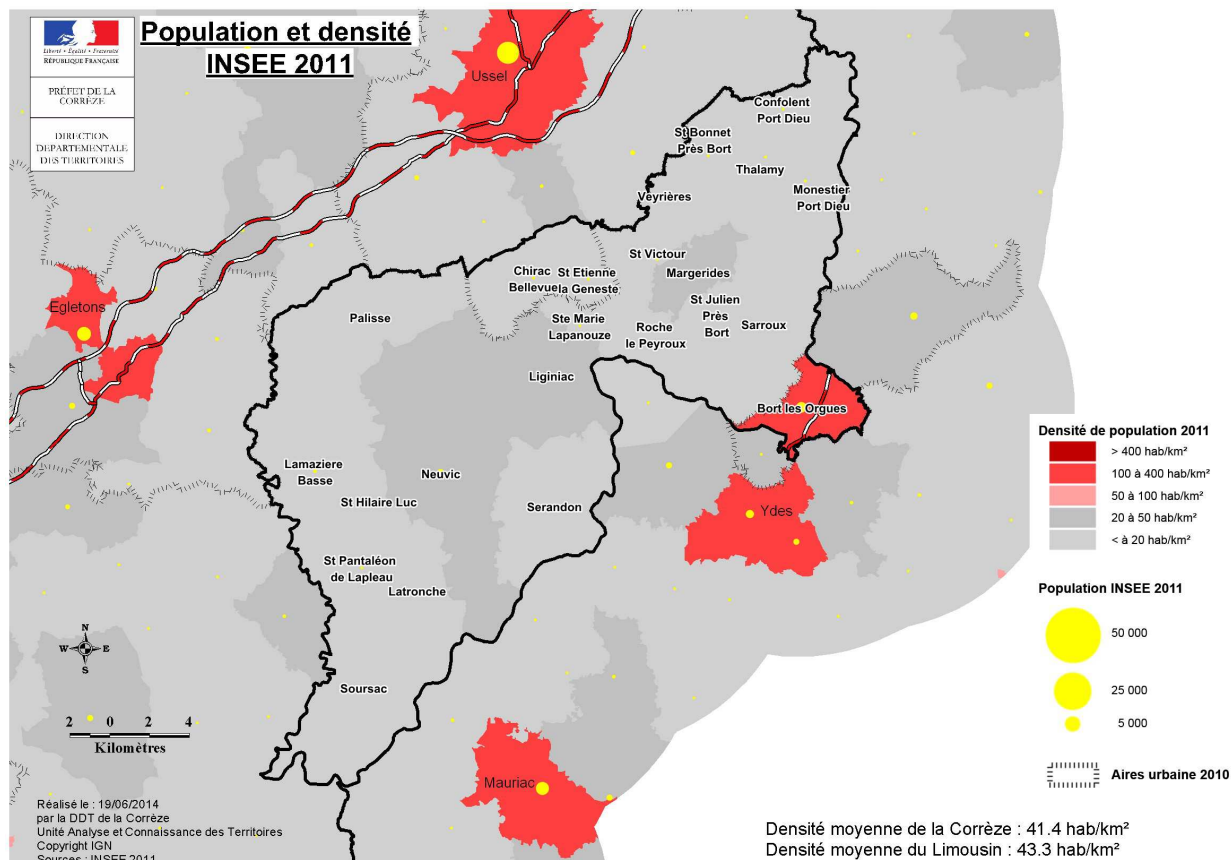
- Latronche, +17,5 % soit 24 nouveaux habitants
- Ligniac, +9,3 % soit 56 habitants supplémentaires correspondant à 13 % du gain du territoire,
- Saint-Etienne-la-Geneste, +46 % soit 32 nouveaux habitants
- Thalamy, +49 % soit 37 nouveaux habitants

**Tableau du solde migratoire sur la période 2006-2011**

	Variation			Variation	
	Nb hab	%		Nb hab	%
Bort-les-Orgues	-205	-6,3 %	Saint-Etienne-la-Geneste	32	45,8 %
Chirac-Bellevue	21	8,3 %	Saint-Hilaire-Luc	-2	-2,5 %
Lamazière-Basse	32	11,6 %	Saint-Julien-près-Bort	23	5,6 %
Latronche	24	17,5 %	Sainte-Marie-Lapanouze	11	20 %
Ligniac	56	9,3 %	Saint-Pantaléon-de-Lapleau	2	2,9 %
Margerides	22	8,9 %	Saint-Victour	35	21,2 %
Monestier-Port-Dieu	9	7,6 %	Sarroux	15	3,6 %
Neuvic	4	0,2 %	Sérandon	28	8,1 %
Palisse	14	6,3 %	Soursac	37	7,6 %
Confolent-Port-Dieu	-2	-7,1 %	Thalamy	37	49,3 %
Roche-Le-Peyroux	6	6,6 %	Veyrières	17	28,8 %
Saint-Bonnet-près-Bort	6	3,3 %	Territoire	222	2,3 %
Source: INSEE, RP 2006 et 2011, exploitations principales			Corrèze	5757	2,4 %

Source: INSEE, RP 2006 et 2011, exploitations principales

### 3.1.4 - Une densité (de population) faible et hétérogène



Dans un contexte départemental affichant une moyenne de 41 habitants au km<sup>2</sup>, on observe sur la majorité du territoire **une très faible densité de population de moins de 20 habitants au km<sup>2</sup>**. Le périmètre d'étude est marqué par une plus forte densité de population sur la commune de **Bort-les-Orgues, plus de 100 habitants au km<sup>2</sup>**. La seconde commune pôle **Neuvic**, du fait de sa grande superficie, affiche **une densité comprise entre 20 et 50 habitants au km<sup>2</sup>**.

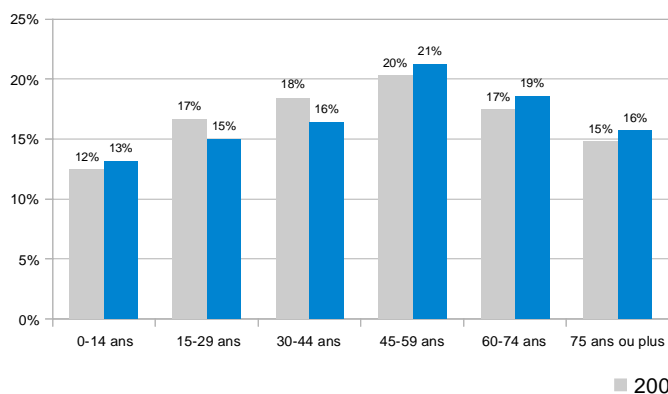
Source: INSEE, RP 2011, exploitations principales

### 3.1.5 - Structure de population similaire au département

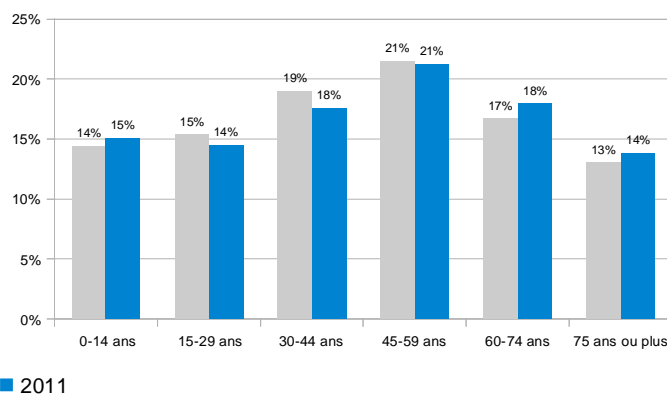
Le territoire souffre d'un **déficit des catégories des jeunes et des actifs agés de 30 à 44 ans**. On recense une **part importante de personnes du 3ème âge équivalente à la Corrèze**. Dans un territoire où **le gain de population profite essentiellement aux petites communes** et notamment aux communes proches de l'aire urbaine d'Ussel, la comparaison des parts relatives de chaque tranche d'âge entre le territoire et le département pour l'année 2011, met en avant que :

- les parts des moins des 0-14 ans et des 30-44 ans sont moins importantes sur le territoire, -2 points chacune
- la part des 15-29 ans est plus importante d'un point sur le territoire,
- la part des plus de 60 ans est plus importante sur le territoire, 35% contre 32% en Corrèze
- le territoire gagne de nouveaux enfants agés de moins de 14 ans tandis que la part des 15-29 ans est en baisse,
- les plus de 60 ans continuent de progresser, ils sont 3213 en 2011 alors qu'on en dénombrait 3079 en 2006.

Structure relative de la population par âge du territoire



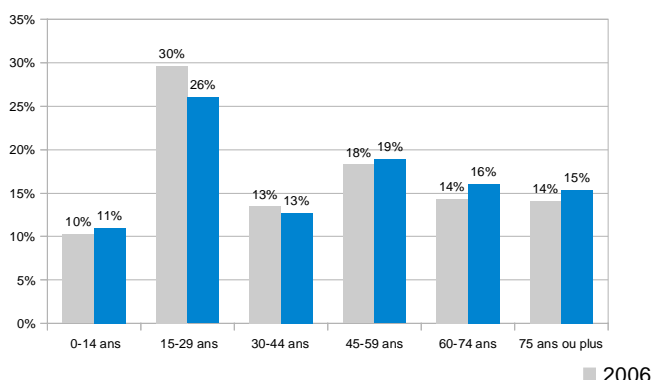
Structure relative de la population par âge du département



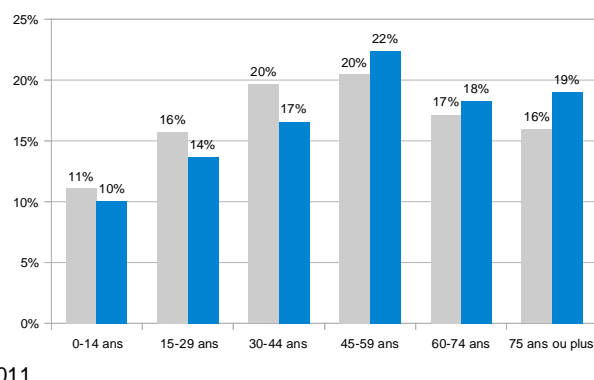
Source: INSEE, RP 2011, exploitations principales

### Zoom sur les communes pôles

Structure relative de la population par âge de Neuvic



Structure relative de la population par âge de Bort-les-Orgues\*



\* uniquement les communes du périmètre d'étude

Les profils des tranches d'âges des deux villes sont différentes entre elles même si on constate une baisse relatives des moins de 44 ans et une agmentation des 45 ans ou plus. On pourra noter :

- la part des adolescents et jeunes adultes (15/29 ans) est beaucoup plus importante à Neuvic
- les 0-29 ans représentent 37 % de la population de Neuvic, à contrario 37 % de la population de Bort-les-Orgues à 60 ans ou plus
- la part de population active est relativement plus importante à Neuvic (58%) qu'à Bort-les-Orgues (53%)

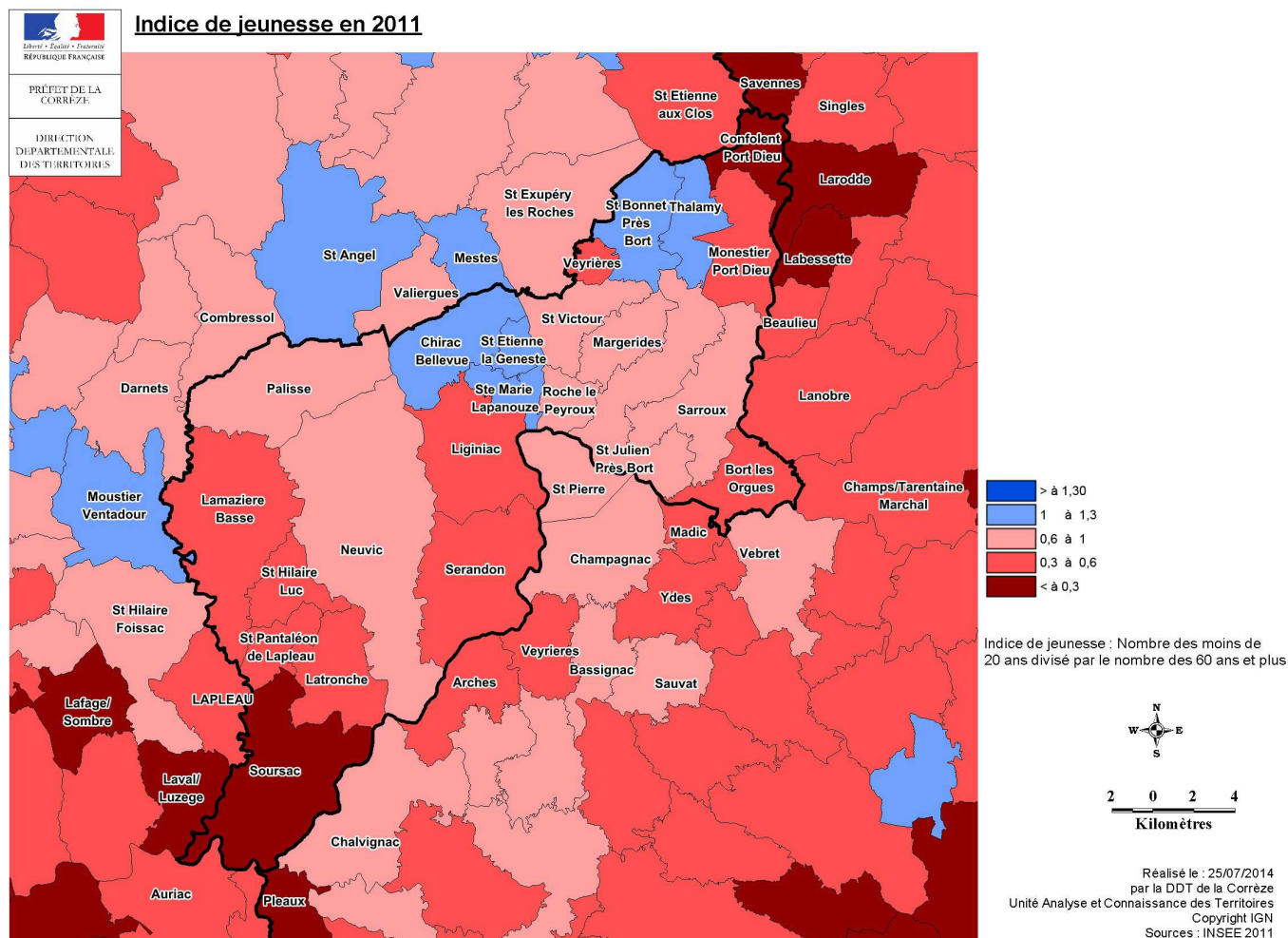


La ville de Neuvic se démarque par sa jeune population âgée de moins de 30 ans qui représentent 661 habitants, on compte 685 habitants de la même tranche d'âge à Bort-les-Orgues.

Source: INSEE, RP 2011, exploitations principales

### Une population vieillissante

L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. **L'indice de jeunesse est faible** sur la grande majorité des communes du territoire. Cela signifie que la part de la population âgée de moins de 20 ans est inférieure à celle âgée de plus de 60 ans. Le Limousin, la Corrèze et le Cantal sont des territoires plutôt âgés, les indices de jeunesse pour ces 3 entités sont inférieurs à 1 : Limousin 0,68, Corrèze 0,64 et Cantal 0,65.



Seules **5 communes** ; dont 3 qui possèdent une faible population, qui ont le point commun d'avoir un solde migratoire positif, **affichent un indice de jeunesse positif** qui est compris entre 1 et 1,3 :

- Thalamy, Saint-Etienne-la-Geneste, Chirac-Bellevue et Sainte-Marie-Lapanouze,
- Saint-Bonnet-près-Bort qui affiche un solde naturel et un solde migratoire positifs,

A l'exception de Saint-Bonnet-près-Bort qui affiche le même nombre d'enfants de moins de 14 ans entre les deux recensements, toutes ces communes affichent un gain de sa population jeune.

Enfin, deux communes présentent un indice de jeunesse particulièrement faible (inférieur à 0,3) :

- Confolent-Port-Dieu, un territoire de 27 habitants
- Soursac, qui gagne des habitants malgré un solde naturel de -5 %.

Source: INSEE, RP 2006 et 2011, exploitations principales

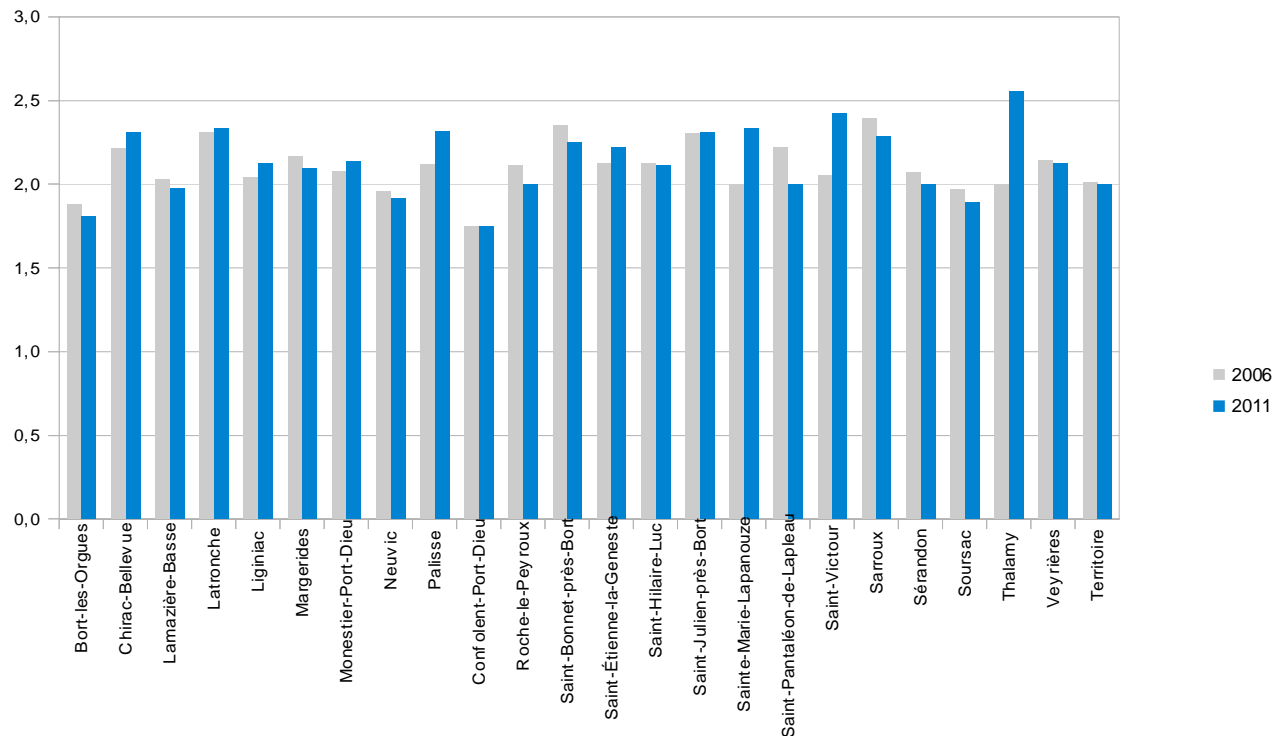
### 3.1.6 - Une évolution hétérogène de la taille des ménages

Dans un contexte départemental qui voit la taille moyenne des ménages diminuer régulièrement pour atteindre 2,1 en 2011. L'allongement de la durée de vie mais aussi le départ des jeunes, les séparations des couples, décès du conjoint sont les causes essentielles du desserrement des ménages. Le périmètre d'étude affiche une taille moyenne stable de 2 sur la même période entre 2006 et 2011. Cette stabilisation apparente met en exergue quelques situations contrastées entre les communes :

- 19 communes affichent une taille des ménage égale ou supérieure à 2 en 2011
- les 9 communes où la taille des ménages a diminué affichent une baisse peu importante (-0,2 au maximum)

- Thalamy, commune avec une faible population, est la seule à afficher une taille moyenne supérieur à 2,5 sur le territoire,
- hormis Veyrières qui stagne à 2, toutes les communes affichant un solde migratoire positif supérieur à 15 % voient leur taille moyenne augmenter, ce qui confirme l'arrivée de familles

### Taille moyenne des ménages entre 2006 et 2011



Source: INSEE, RP 2006 et 2011, exploitations principales

### 3.1.7 - Le nombre de ménages d'une seule personne augmente

Les dynamiques du département et du territoire sont antagonistes. Alors qu'au niveau de la Corrèze la part des ménages d'une personne augmente de 35 % à 36 % entre 2006 et 2011, le taux des ménages sur le territoire composés d'une seule personne baisse d'un point passant de 40 % à 39 % sur la même période. Cependant, les deux communes pôles affichent des taux très importants : Bort-les-Orgues à 45 % et Neuvic à 43 %. La première explication pouvant venir de la part importante des plus de 60 ans qui représentent respectivement 37 % et 31 % de ces habitants.

Si la part relative du nombre de ménages d'une personne baisse sur le territoire, leur nombre brut augmente de 32 ménages, on note également que le taux moyen de 19 communes est inférieur à la moyenne départementale. On notera que ces ménages représentent presque la moitié des ménages des 2 communes pôles.

#### Nombre de ménages et nombre de ménages d'une seule personne entre 2006 et 2011

	2006				2011				Evolution en nombre de ménage
	Nb ménages total	Nb de ménages d'1 personne			Nb ménages total	Nb de ménages d'1 personne			
		Homme seul	Femme seule	Taux		Homme seul	Femme seule	Taux	
Bort-les-Orgues	1552	256	448	45 %	1424	240	436	47 %	+28
Chirac-Bellevue	112	24	20	39 %	116	12	24	31 %	+8
Lamazière-Basse	136	20	28	35 %	148	40	20	41 %	-12
Latronche	64	20	0	31 %	72	12	4	22 %	+4
Ligniac	298	60	64	41 %	312	40	72	36 %	+11
Margerides	119	8	32	33 %	121	23	20	35 %	-4
Monestier-Port-Dieu	52	4	12	31 %	60	8	8	27 %	0
Neuvic	812	138	211	43 %	789	101	234	42 %	+15
Palisse	99	12	24	36 %	101	16	16	32 %	+3
Confolent-Port-Dieu	15	8	0	50 %	15	4	4	50 %	0

Roche-Le-Peyroux	37	0	12	33 %	40	4	12	40 %	-4
Saint-Bonnet-près-Bort	79	20	4	30 %	78	12	12	30 %	0
Saint-Etienne-la-Geneste	32	8	4	38 %	41	9	5	33 %	-2
Saint-Hilaire-Luc	32	8	4	38 %	36	8	4	33 %	0
Saint-Julien-près-Bort	172	20	28	28 %	196	20	36	29 %	-8
Sainte-Marie-Lapanouze	26	0	7	29 %	24	0	8	33 %	0
Saint-Pantaléon-de-Lapleau	36	8	4	33 %	36	8	4	33 %	0
Saint-Victour	75	20	4	32 %	78	8	12	26 %	+3
Sarroux	181	12	35	26 %	187	28	24	28 %	-5
Sérandon	163	32	28	37 %	177	24	39	36 %	-3
Soursac	245	20	72	38 %	260	39	59	38 %	-6
Thalamy	35	12	0	33 %	39	4	4	22 %	+3
Veyrières	28	8	0	29 %	32	4	4	25 %	0
Territoire	4401	716	1041	40 %	4382	665	1061	39 %	+32
Corrèze	108245	14843	22572	35 %	111333	16035	23744	36 %	+2363

Source: INSEE, RP 2006 et 2011, exploitations principales

### 3.1.8 - Un nombre de familles qui reste stable et une typologie globale semblable au département

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage (voir définition de l'enfant d'une famille).

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles. Au sein d'un ménage, un individu peut soit appartenir à une famille et une seule, soit n'appartenir à aucune famille.

Entre 2006 et 2011 le nombre de famille du périmètre d'étude reste stable et représente 57 % des ménages, tandis que la dynamique départementale affiche également la même tendance avec un gain de +1,2 % pour un taux de 62 %.

#### Nombre de ménages avec famille et proportion par rapport au nombre de ménages en 2011

	Nb familles	%		Nb familles	%
Bort-les-Orgues	720	51 %	Saint-Etienne-la-Geneste	27	67 %
Chirac-Bellevue	80	69 %	Saint-Hilaire-Luc	24	67 %
Lamazière-Basse	84	57 %	Saint-Julien-près-Bort	136	69 %
Latronche	52	72 %	Sainte-Marie-Lapanouze	16	67 %
Ligniac	188	60 %	Saint-Pantaléon-de-Lapleau	24	67 %
Margerides	70	58 %	Saint-Victour	58	74 %
Monestier-Port-Dieu	40	67 %	Sarroux	130	70 %
Neuvic	411	52 %	Sérandon	102	58 %
Palisse	56	56 %	Soursac	158	61 %
Confolent-Port-Dieu	7	50 %	Thalamy	30	78 %
Roche-Le-Peyroux	24	60 %	Veyrières	20	63 %
Saint-Bonnet-près-Bort	55	70 %	Territoire	2512	57 %
			Corrèze	69108	62 %

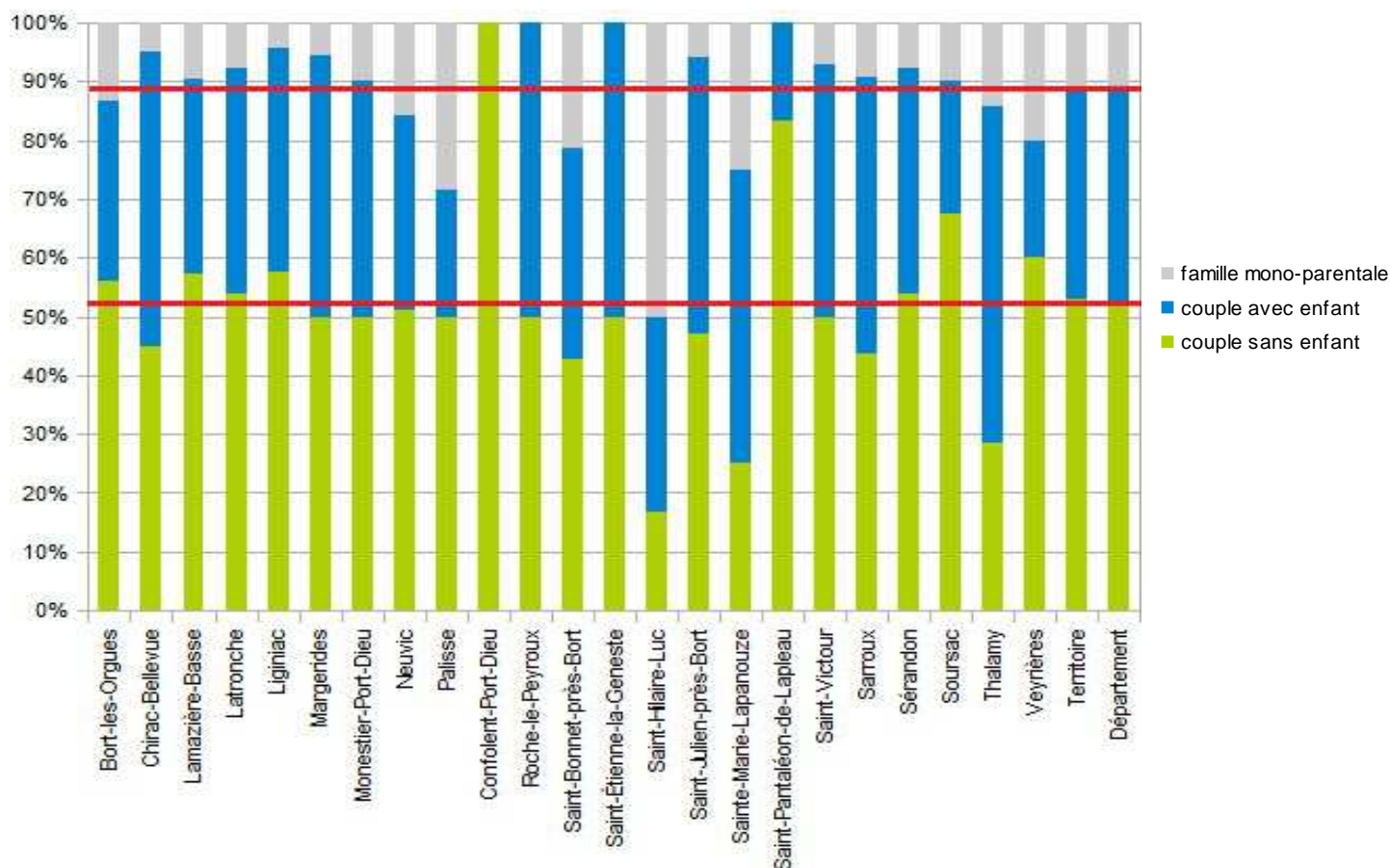
Source: INSEE, RP 2006 et 2011, exploitations principales

Si toutes les communes du périmètre d'étude affichent un seuil de 50 %, les situations entre celles-ci sont contrastées. En effet, **certains territoires affichent des valeurs significatives où la part des familles représentent plus de 2 ménages sur 3** : Chirac-Bellevue, Latronche, Monestier-Port-Dieu, Saint-Bonnet-près-Bort, Saint-Etienne-la-Geneste, Saint-Hilaire-Luc, Saint-Julien-près-Bort, Sainte-Marie-Lapanouze, Saint-Pantaléon-de-Lapleau, Saint-Victour, Sarroux et Thalamy.

On pourra noter que ce sont essentiellement les communes proches de l'aire urbaine d'Ussel et/ou affichant un solde migratoire positif sensible qui présentent un taux de famille important.

La typologie des familles du territoire reste globalement similaire au niveau départemental.

### Répartition des types de ménages avec famille



Source: INSEE, RP 2006 et 2011, exploitations principales

### En résumé pour la démographie

- Un territoire bi-polarisé entre les aires urbaines de Bort-les-Orgues et d'Ussel et maillé par des communes multi-polarisées sur le plateau bortoïse
- Un territoire sous l'influence de plusieurs bassins de vie et sans axe « national »
- 2 communes pôles (Bort-les-Orgues et Neuvic) qui représentent 50 % de la population du périmètre d'étude
- Un territoire qui perd ses habitants avec seulement 4 communes affichant un solde négatif : Bort-les-Orgues, Confolent-Port-Dieu, Neuvic et Saint-Hilaire-Luc.
- Un solde naturel négatif sur une majorité des communes
- Un gain de population nouvelle qui profitent aux « petites » communes notamment celles proches des aires urbaines
- Une densité de population faible sauf à Bort-les-Orgues
- Une population vieillissante où le nombre de ménages d'une personne augmente (1 ménage sur 2 à Bort-les-Orgues et Neuvic)
- Une évolution hétérogène de la taille des ménages et une part des familles stable
- Un nombre familles stable et une typologie globale semblable au département

## 3.2 - Des indicateurs sociaux pénalisants

### 3.2.1 - Des revenus faibles

Le revenu net déclaré moyen en 2011 au niveau départemental est 22315€ tandis que le territoire propose une moyenne de 18645€ sur la même année. On notera que **toutes les communes affichent un revenu net moyen inférieur à la moyenne corrézienne.**

## Tableau des revenus des foyers fiscaux en 2011

	Revenu net déclaré moyen (€)	Foyers fiscaux imposables		Foyers fiscaux non-imposables	
		Part	Revenu net déclaré moyen (€)	Part	Revenu net déclaré moyen (€)
Bort-les-Orgues	18070	43,4 %	30763	56,6 %	8349
Chirac-Bellevue	21490	55,8 %	29739	44,2 %	11084
Lamazière-Basse	18484	41,1 %	32021	58,9 %	9031
Latronche	15767	41,1 %	26213	58,9 %	8474
Ligniac	20311	49,1 %	31044	50,9 %	9966
Margerides	18055	46,7 %	27225	53,3 %	10007
Monestier-Port-Dieu	16487	41,6 %	24059	58,4 %	11103
Neuvic	19219	50 %	29127	50 %	9312
Palisse	13792	22,9 %	26702	77,1 %	9957
Confolent-Port-Dieu	17587	55,6 %	25413	44,4 %	7804
Roche-Le-Peyroux	20229	55,8 %	29911	44,2 %	8021
Saint-Bonnet-près-Bort	16364	39,6 %	25007	60,4 %	10692
Saint-Etienne-la-Geneste	24513	63,6 %	31097	36,4 %	12991
Saint-Hilaire-Luc	16305	36,2 %	27259	63,8 %	10097
Saint-Julien-près-Bort	21410	46,8 %	28928	53,2%	14796
Sainte-Marie-Lapanouze	15534	43,2 %	25891	56, %	7642
Saint-Pantaléon-de-Lapleau	14339	35,9 %	25619	64,1 %	8023
Saint-Victour	21085	44,5 %	34387	55,5 %	10400
Sarroux	21122	52,2 %	30826	47,8 %	10506
Sérandon	16920	41,6 %	27596	58,4 %	9331
Soursac	18438	46 %	29440	54 %	9056
Thalamy	17497	42,3 %	27468	57,7 %	10184
Veyrières	17849	50 %	28288	50 %	7411
Territoire	18645	45,5 %	29718	54,5 %	9395
Corrèze	22315	53,3 %	32119	46,7 %	10152

Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques

Si les **revenus nets déclarés moyens** des foyers fiscaux imposables et non-imposables sont inférieurs à la moyenne du département, on constate certaines situations hétérogènes sur le périmètre d'étude :

- près de 8 foyers sur 10 sont non-imposables sur la commune de Palisse
- à l'opposé plus de 6 foyers sur 10 sont imposables à Saint-Etienne-la-Geneste
- les foyers non-imposables des communes de Bort-les-Orgues, Latronche, Roche-le-Peyroux, Sainte-Marie-Lapanouze et Thalamy affichent une moyenne inférieure à 9000€
- le nombre de foyers imposables est majoritaire sur les communes de Chirac-Bellevue, Confolent-Port-Dieu, Roche-le-Peyroux Sarroux et Saint-Etienne-la-Geneste
- une différence de revenus moyens très importants entre les foyers imposables et non-imposables sur plusieurs communes, notamment à Bort-les-Orgues

### Médiane des revenus

La médiane du revenu fiscal par Unité de Consommation partage les personnes en 2 groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par Unité de Consommation inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur. Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau central des revenus par UC au sein d'une zone. Le rapport inter-déciles (9ème décile/1er décile) établit le rapport entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles, en ôtant de chaque côté les 10 % de personnes aux revenus par unité de consommation les plus extrêmes. Enfin, les données concernant certaines communes ne sont pas communiquées afin de préserver le secret statistique.

### Tableau des revenus moyens par unité de consommation

	Revenus médians par UC (€)		Revenus médians par UC (€)
Bort-les-Orgues	16479	Saint-Hilaire-Luc	s
Chirac-Bellevue	16536	Saint-Julien-près-Bort	16672

Lamazière-Basse	15277	Sainte-Marie-Lapanouze	s
Latronche	15475	Saint-Pantaléon-de-Lapleau	s
Liginac	17316	Saint-Victour	15712
Margerides	17098	Sarroux	16802
Monestier-Port-Dieu	12979	Sérandon	14435
Neuvic	17689	Soursac	15209
Palisse	11950	Thalamy	s
Confolent-Port-Dieu	s	Veyrières	s
Roche-Le-Peyroux	s	Canton de Bort-les-Orgues	16430
Saint-Bonnet-près-Bort	14560	Canton de Neuvic	16670
Saint-Etienne-la-Geneste	s	Département	18020

Source : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages

La médiane des revenus des ménages par unité de consommation des deux cantons est similaire mais ces valeurs sont inférieures à la moyenne départementale. Si les données de plusieurs communes ne sont pas disponibles on constate que les moyennes de Palisse et de Saint-Pantaléon-de-Lapleau sont très basses.

### 3.2.2 - Des taux de pénétration de minimas sociaux plus importants sur le canton de Bort-les-Orgues

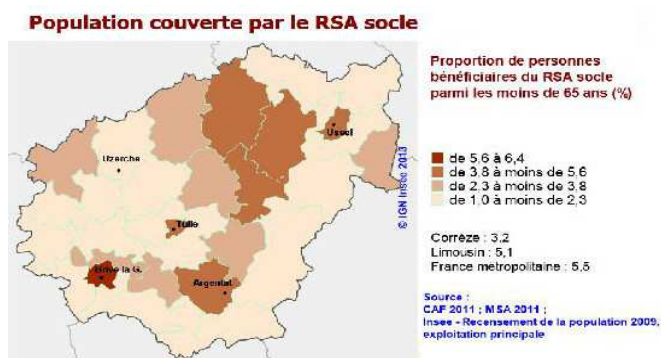
Les minimas sociaux sont les niveaux minimums de revenu sont établis par l'État. Il peut prendre la forme d'une allocation universelle ou d'un revenu minimum. Ils visent à assurer un revenu minimal à une personne en situation de précarité et à lutter contre les exclusions. Il existe 11 minimas sociaux en France. Les deux plus importants minima sociaux en termes de nombre d'allocataires, sont le Revenu de solidarité active (RSA) qui a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'Allocation de parent isolé (API) depuis le 1er juillet 2009 et l'Allocation pour Adulte Handicapé (AAH).

#### Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Fin 2013, au niveau national 2,07 millions de personnes percevaient le RSA dit "socle", c'est-à-dire sans le revenu d'activité complémentaire, ce chiffre est en augmentation de 7 % sur l'année 2013. Au niveau régional on dénombre 20178 foyers limousins fin 2013 où les foyers corréziens représentent 24 % des bénéficiaires (4744). En Limousin comme en Corrèze, leur progression s'établit à plus de 5 % sur l'année. De plus, sur la même période 4 696 foyers corréziens ont un droit ouvert à l'allocation RSA socle et socle majoré, soit une augmentation de 5 % comparativement au nombre de foyers couverts en décembre 2012.

Fin d'année 2010, la part d'allocataire du RSA est plus importante dans le canton de Bort-les-Orgues (taux compris entre 3,8 % et 5,6 % de la population) que sur le canton de Neuvic (taux inférieur à 2,3%). De plus les allocataires âgés entre 30 et 49 ans représentent plus de la moitié des bénéficiaires dans le département. Cette tendance est stable depuis 1999.

Source ELISA-CNAF, INSEE



#### L'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Au 31 décembre 2013, 988 478 personnes percevaient l'AAH au niveau national, soit une augmentation de 2,6 % d'allocataires par rapport à fin 2012. Dans le même temps, on dénombre 4 232 allocataires de l'AAH au niveau départemental, un chiffre en augmentation de 2,4 % et qui représente 29 % du nombre de bénéficiaires au niveau régional. Le département reste une terre d'accueil pour les personnes handicapées résidant en établissement. Fin d'année 2010, la part d'allocataire de l'AAH est également plus importante dans le canton de Bort-les-Orgues (taux compris entre 5 % et 10 % de la population) que sur le canton de Neuvic (taux inférieur compris entre 3,5 et 5 %).

Source : CAF, MSA, CG19, DREES 2011, Insee

## En résumé

- **une population aux revenus globalement faibles**
- **une situation plus contrastée sur Neuvic et Bort-les-Orgues avec un foyer sur deux non-imposable**
- **des revenus médians par unités de consommation hétérogènes**
- **une présence plus marquée de bénéficiaires des minimas sociaux dans le canton de Bort-les-Orgues qui est marqué par la présence de nombreux établissements médicaux**

### **3.3 - Plusieurs services de santé à la population disponibles**

#### **3.3.1 - Le Pôle de Santé de Haute-Corrèze (PSHC)**

Porté par le Pays de Haute-Corrèze, le PSHC a pour objectif de maintenir un système de santé adapté aux besoins du territoire. Stratégie de santé territorialisée, il doit permettre, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, d'articuler et de coordonner la demande de la population à l'accès aux soins et l'offre.

Plusieurs projets de regroupements des professionnels locaux dans des structures de coopération pluridisciplinaires ont été formalisés, notamment sur Ussel, Neuvic, Bort les Orgues, La Courtine et Bugeat (en lien avec le Réseau de Santé Territorialisé de la Montagne Limousine).

Le déploiement de cette stratégie territoriale de santé se caractérise par la mise en place de ce Pôle de Santé avec ces objectifs :

- mieux répondre à l'évolution de la demande (prévention et soins)
- faciliter les conditions d'exercice des professionnels en activité
- attirer des professionnels de santé
- assurer un maillage du territoire optimal par des réponses adaptées

Sa finalité est la mise en relation des acteurs par une structure dédiée à l'échelle du territoire, dans une optique de mutualisation de moyens et de coordination centralisée, en vue de faciliter le travail des professionnels de santé, de mieux répondre à la demande et d'articuler l'offre et la demande.

*Source : pays de Haute-Corrèze*

#### **3.3.2 - Le Contrat Local de Santé (CLS) Haute-Corrèze**

Le Contrat Local de Santé est l'instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé. S'appuyant sur des initiatives de démocratie sanitaire, à la fois institutionnelles et locales, il incarne une dimension intersectorielle de la politique régionale de santé dans le but de favoriser :

1. l'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent l'état de santé des populations au niveau local ;
2. l'accès des personnes, notamment les plus fragiles et les plus démunies, aux soins, aux services et à la prévention ;
3. la promotion et le respect des droits des usagers du système de santé.

Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local dans le respect des objectifs inscrits dans le Projet Régional de santé. Le CLS de Haute Corrèze vise à :

- améliorer la coordination et la continuité des soins en Haute-Corrèze ainsi que la prise en charge des personnes en perte d'autonomie
- développer les transports pour faciliter l'accès aux soins
- promouvoir la télésanté
- améliorer la lutte contre les addictions
- favoriser la prévention et le dépistage du cancer et du diabète
- prévenir le suicide
- prendre en compte les facteurs environnementaux dans la stratégie de santé publique

*Source : ARS du Limousin*

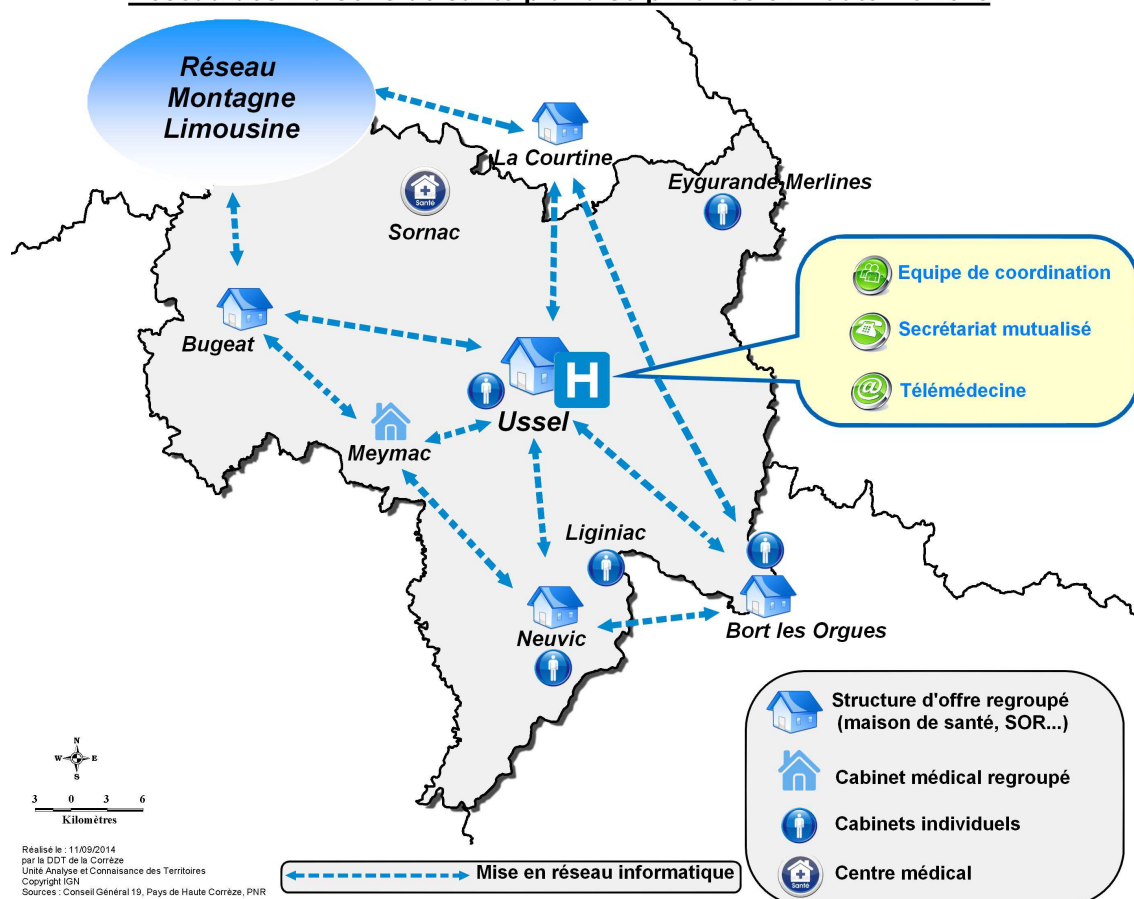
#### **3.3.3 - Des Maisons de Santé Pluridisciplinaires en réseau**

*Une Maison de Santé Pluridisciplinaire est avant tout un lieu physique de regroupement, pour des professionnels de santé issus de disciplines différentes (médicales, paramédicales voire sociales) offrant des soins courants, en journée, à la population. Les bénéfices attendus, au travers de la mise en place de maisons de santé, est double :*

- *pour les professionnels, une amélioration des conditions d'exercice,*
- *pour les habitants, la possibilité d'accéder en un lieu unique à une offre de soins diversifiée et coordonnée.*

Autour d'une Maison de santé principale basée à Ussel, le pôle de santé a plusieurs objectifs : faciliter les conditions d'exercice des professionnels en activité, attirer des médecins, assurer un maillage optimal et mieux répondre à l'évolution de la demande

## Réseau des maisons de santé pluridisciplinaires en Haute-Corrèze



### A Neuvic une structure de 400 m<sup>2</sup>



Inaugurée début d'année 2015, elle accueille 2 médecins généralistes, un cabinet de 3 infirmières, 2 kinésithérapeutes. Cette maison héberge également le SSIAD (Services de Soins A Domicile) Neuvic-Lapleau, l'ICA (Instance de Coordination de l'Autonomie). Une assistante sociale (sur rendez-vous) et la mission locale (2 permanences par mois) complètent les offres disponibles.

Source : pays de Haute-Corrèze, La Montagne

### A Bort-les-Orgues, une maison sera réalisée dans un projet de rénovation dans l'ancien couvent

En plein centre-ville, le chantier, estimé à 1,1 million d'euros HT (subventionnés à 60 %) et prévu sur douze mois avec onze entreprises locales, a débuté début d'année 2014 pour **une ouverture début avril 2015**. Ce site a vocation à accueillir :

- 6 cabinets médicaux de 20 m<sup>2</sup> chacun (2 médecins bortoïses ont pris une réservation)
- 1 cabinet de kinésithérapie de 70 m<sup>2</sup> (une kinésithérapeute de Champs-sur-Tarentaine a pris une réservation)
- 1 salle de réunion.

A noter que 2 cabinets d'infirmiers pourraient grossir les rangs des praticiens.



Source : pays de Haute-Corrèze, La Montagne

Un projet de création d'une maison de santé qui ne serait cependant pas connecté au réseau est à l'étude.

### 3.3.4 - L'hôpital local de Bort-les-Orgues

Inauguré le 30 septembre 1906, l'hôpital de Bort les Orgues est un Etablissement Public doté de l'autonomie juridique et financière qui est administré par un Conseil de Surveillance dont le maire de Bort-les-Orgues est le président. Cet établissement est une structure de 152 lits et places comprenant :

- **un service de médecine de 19 lits,**



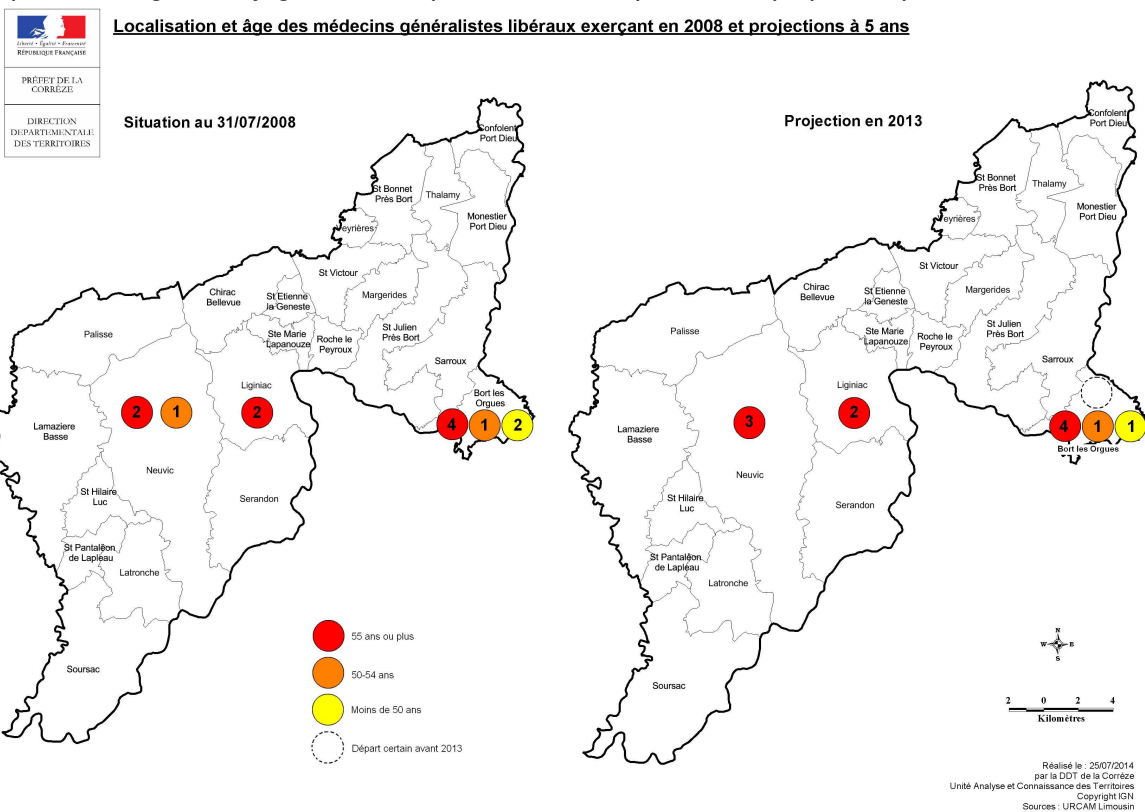
- **un accueil de jour.** Cette unité fonctionne en partenariat avec l'Instance de Gérontologie du canton de Bort-Les-Orgues et offre un service d'accueil de jour de 2 places pour les personnes âgées de plus de 60 ans valides. Dans le cadre de la politique du maintien à domicile de la personne âgée, ce service souhaite apporter un soutien aux familles et aux personnes elles - même en proposant un accueil du lundi au vendredi de 9h à 16h30. La prise en charge de jour peut être quotidienne ou ponctuelle certains jours de la semaine.
- **une place d'hospitalisation de jour,**
- **un service de soins de suite et réadaptation de 20 lits.** Cette unité permet d'accueillir le patient après une hospitalisation afin de le préparer, par une réadaptation médicalisée, au retour à domicile ou vers une autre structure d'hébergement. Au sein du service intervient une équipe de mobilisation. Elle permet de renforcer l'activité de réadaptation et dispose d'une salle de kiné et d'une balnéothérapie.
- **un service de soins de longue durée de 30 lits,** qui assure la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie et dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale constante.
- **un EHPAD** (Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes) de 40 places.

De plus, les **consultations externes de cardiologie ont assurées une fois par mois** par un praticien du Centre Hospitalier d'Ussel. Enfin, des membres bénévoles de l'association VMEH (visiteurs des malades des établissements hospitaliers) agréée par l'hôpital peuvent rendre visite aux patients au cours de leur séjour.

Source : hôpital de Bort-les-Orgues

### 3.3.5 - Plusieurs services de santé libéraux de proximité

Début 2012, l'offre en médecins du Limousin (généralistes et spécialistes confondus) est proche du niveau national. On dénombre environ 337 médecins pour 100 000 habitants en région (326 en 2011) pour 341 pour 100 000 habitants en France (336 en 2011). On ne prenant en compte que les médecins généralistes (ou omnipraticiens), la région se classe 5e avec une densité supérieure à celle du niveau national. On dénombre 124 praticiens pour 100 000 habitants en Limousin pour 109 à l'échelle nationale. Cependant, ce ratio est sensiblement en baisse par rapport à 2011 où l'on comptait 172 praticiens pour 100 000 habitants en Limousin et 162 en France. La croissance démographique de la région conjuguée aux départs en retraite peuvent expliquer ce phénomène.



**L'Observatoire Régional de la Santé (ORS) du Limousin a réalisé un diagnostic territorial de santé sur les territoires d'Ussel et Bort les Orgues en mars 2010** visant à une meilleure connaissance de la situation locale et à une identification des besoins en matière de santé et d'offre de soins.

Une projection des effectifs des médecins généralistes libéraux de 2008 à 2013 a mis en évidence la problématique du vieillissement de la profession et de son renouvellement par de jeunes médecins.

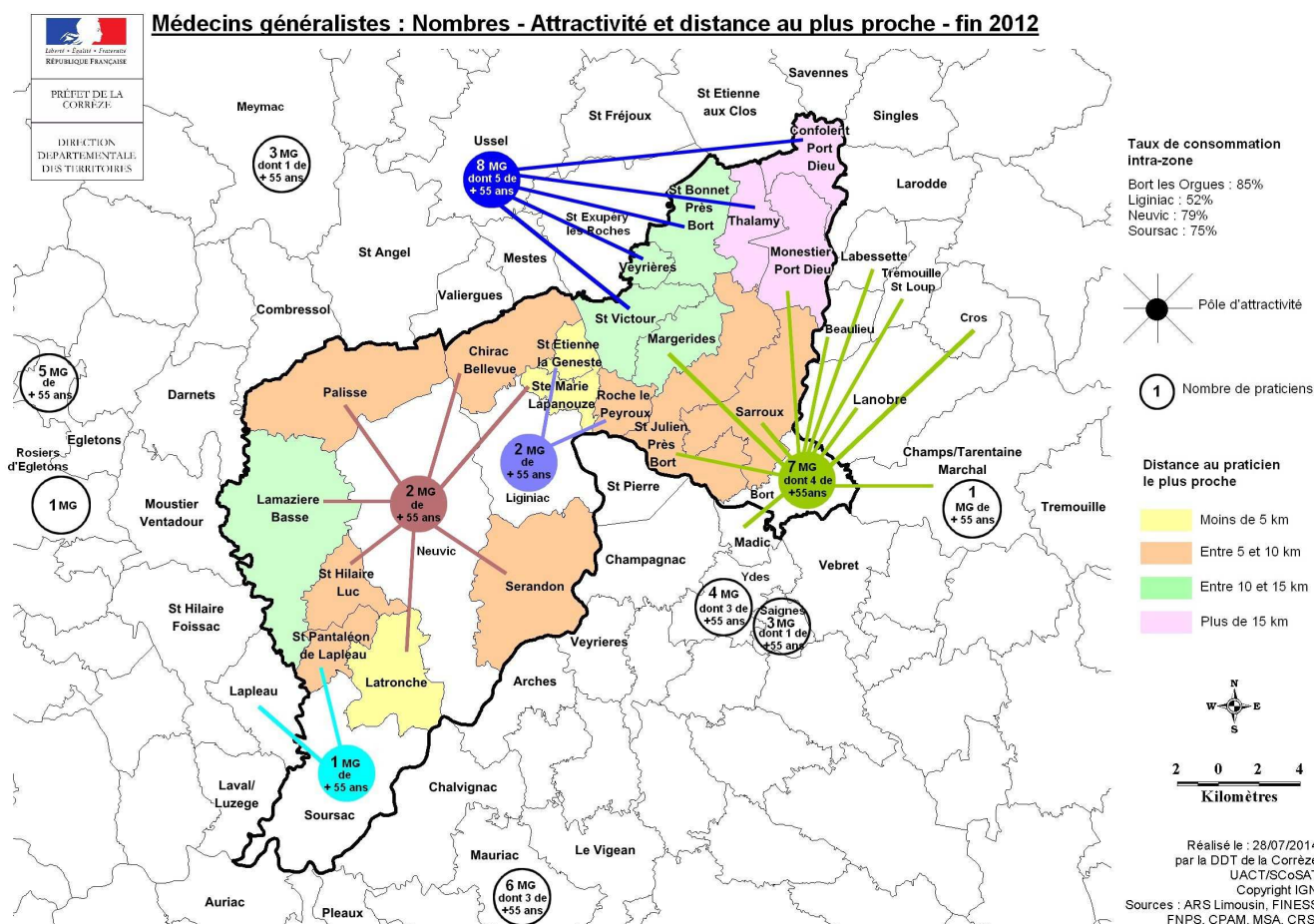
Sur le territoire, on observait la présence de 12 médecins en 2008 pour une estimation de 11 en 2013. Fin 2012, la réalité est plus favorable avec 12 médecins généralistes où 9 d'entre eux ont plus de 55 ans.

Source : Finess, ORS du Limousin

## Les médecins généralistes

Le Schéma Régional d'Organisation des Soins inscrit dans le Projet Régional de Santé de l'ARS du Limousin comprend la liste des zones déficitaires en médecins libéraux. En effet, l'article L.1434-7 du code de la santé publique prévoit que les zones de mise en oeuvre des mesures destinées à favoriser une meilleure répartition géographique des professionnels de santé, des maisons de santé, des pôles de santé et des centres de santé sont déterminées par l'ARS dans le schéma régional d'organisation des soins. La définition de ces zones revêt une grande importance puisque c'est sur leurs périmètres que s'appliqueront les diverses mesures tant régionales que nationales destinées à favoriser une meilleure répartition géographique des professionnels de santé, des maisons de santé, des pôles de santé et des centres de santé. Les zones à retenir pour être ciblées comme déficitaires, dans un premier temps, sont celles où se cumulent : des problèmes de démographie importants, une démarche déjà engagée qui reçoit l'aval des élus et des professionnels de santé. Les communes de Bort-les-Orgues et de Neuvic ont été retenues à ce titre.

Les habitants de Bort-les-Orgues consultent essentiellement les praticiens résidents de la commune, le taux de consommation intra-zone étant le plus important avec 85%. Les praticiens du canton de Neuvic ont essentiellement une attractivité propre au périmètre d'étude, seul le cabinet de Soursac exerce une attraction sur une commune extérieure. On peut noter la relative faiblesse du taux de consommation intra-zone sur la commune de Ligniac. Enfin on note l'influence des praticiens usselois sur le périmètre d'étude avec une attraction vers Ussel des habitants de Saint-Victour, Veyrières, Saint-Bonnet-près-Bort, Thalamy et Confolent-Port-Dieu.

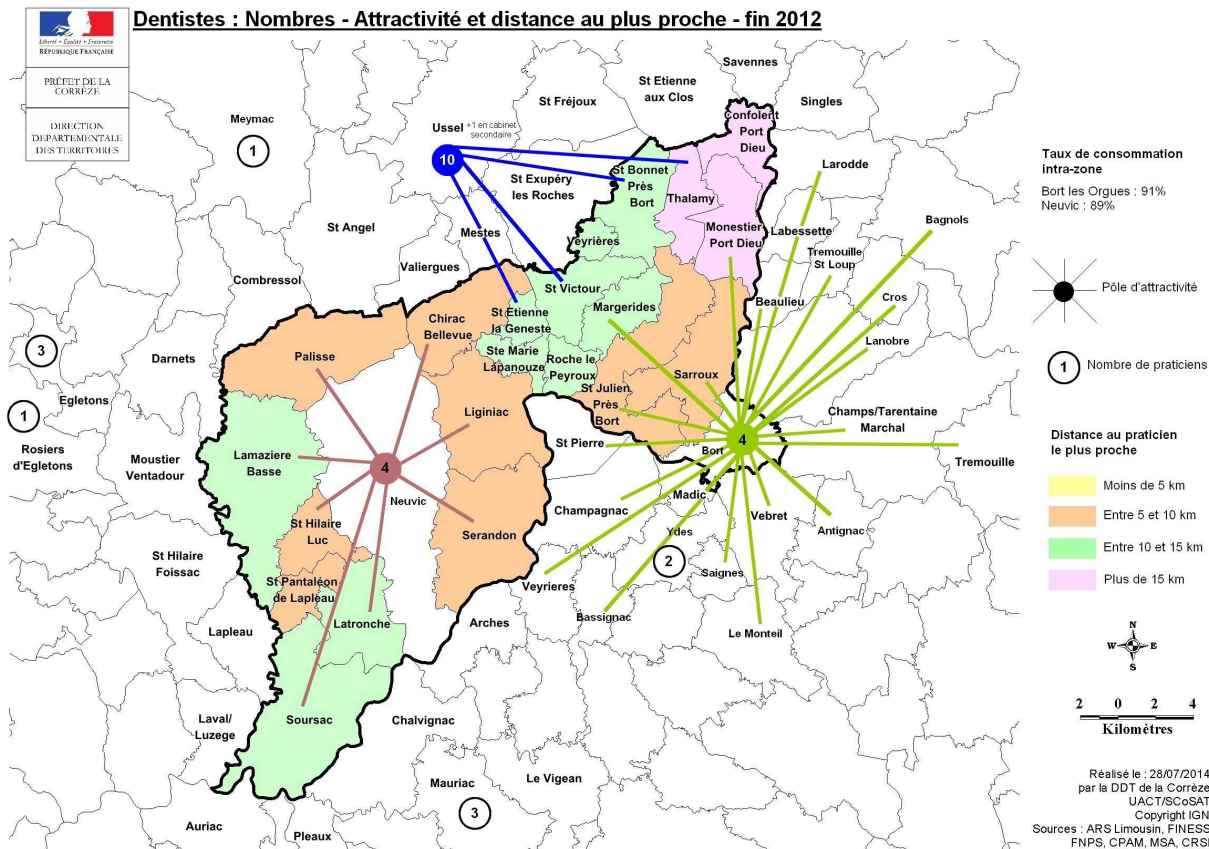


Les traits d'attractivité reliant la commune du professionnel à la commune du patient représentent les flux majoritaires supérieurs à 10 bénéficiaires. La distance au professionnel le plus proche est une représentation de données communales : la distance à la commune où exerce le praticien le plus proche est représentée. Enfin, le taux de consommation intra-zone reflète la proportion des consultations et visites de ses habitants réalisées par les praticiens qui y exercent.

## Les dentistes

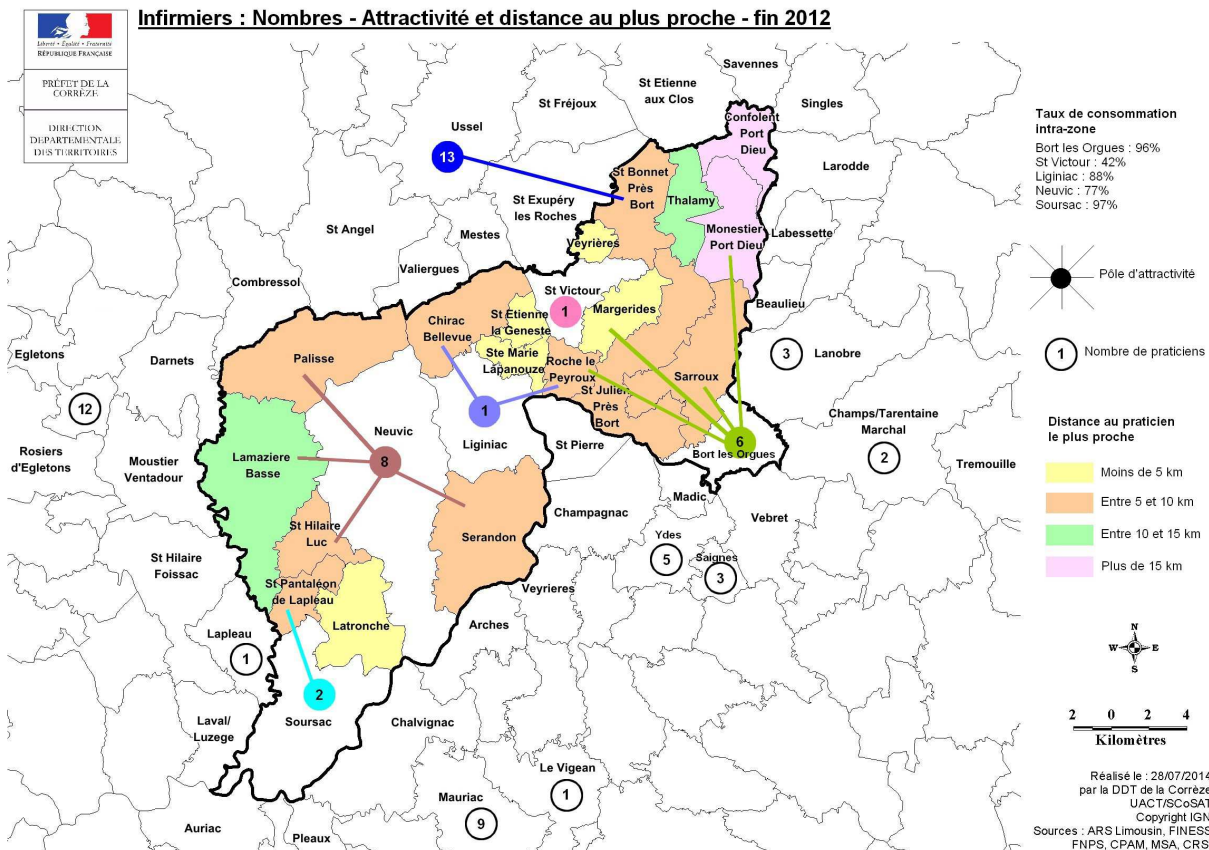
L'attraction des dentistes de Neuvic reste sur le canton où 89 % des actes réalisés sont à destination de neuvicois. L'influence des dentistes bortoïses sur le Cantal est encore plus forte que celle des généralistes. Bort-les-Orgues exerce une véritable attraction sur les territoires proches. De plus, on observe une attraction similaire vers Ussel au nord du périmètre d'étude : Saint-Etienne-la-Geneste, Saint-Victour, Saint-Bonnet-près-Bort et Thalamy. Enfin, en 2013, l'ARS a estimé le niveau de dotation en chirurgien-dentiste des cantons :

- le canton de Bort-les-Orgues est au niveau intermédiaire
- le canton de Neuvic est sur-doté



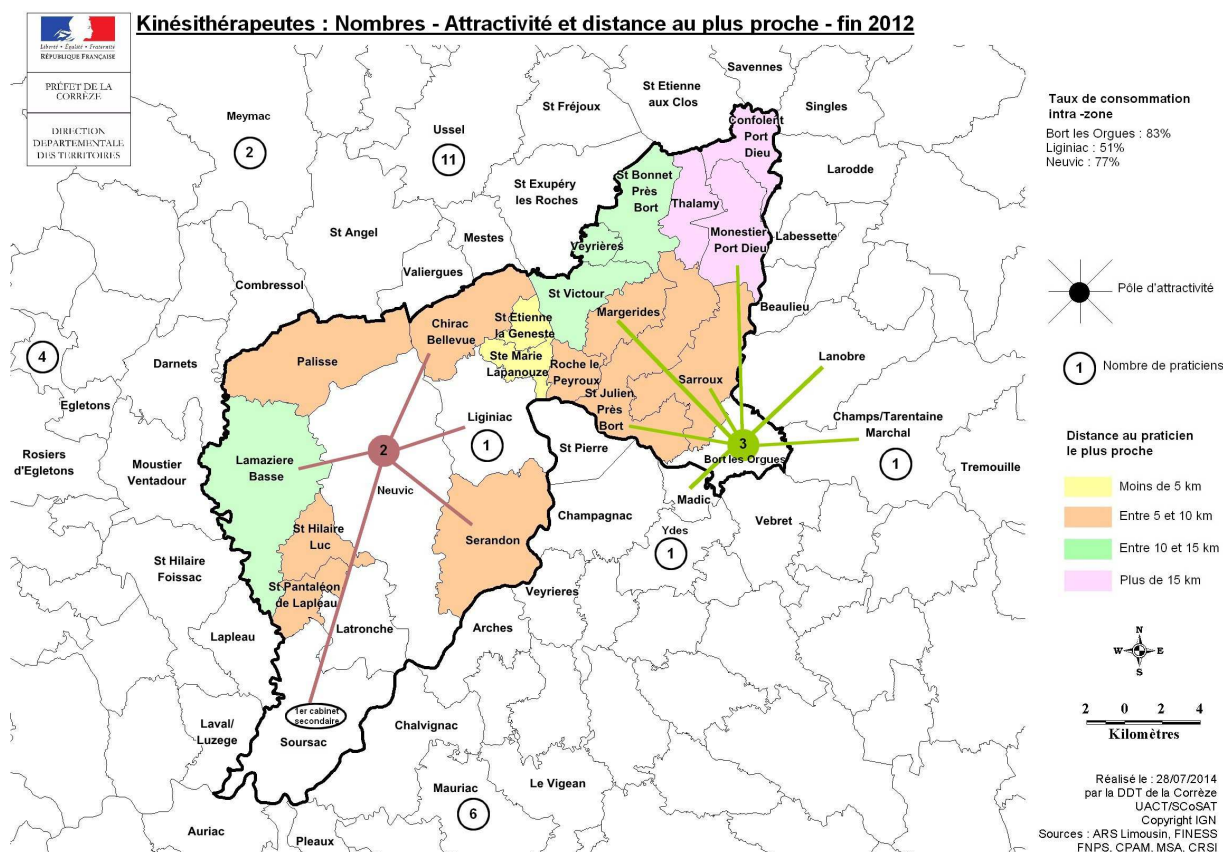
### Les infirmiers

Début 2012, le Limousin est classé en première position au niveau de la densité des infirmiers avec une moyenne d'un infirmier libéral pour 532 habitants, la Corrèze disposant d'un praticien pour 206 habitants. Le territoire recense 18 infirmiers qui ont une intractivité interne au périmètre d'étude. On recense des offres importantes à proximité : Mauriac (9), Egletons (12) et Ussel (13). Hormis Ussel qui exerce une influence sur Saint-Bonnet-près-Bort, les praticiens localisés à l'extérieur du territoire n'exercent pas d'influence importante.



## Les masseurs-kinésithérapeutes

On dénombre 6 masseurs-kinésithérapeutes sur le territoire où les attractions principales restent essentiellement à l'intérieur du périmètre d'étude. Aucun praticien localisé à l'extérieur du territoire n'exerce une influence sensible sur le périmètre d'étude. Enfin, en 2013, l'ARS a estimé que le niveau de dotation en masseurs-kinésithérapeutes des 2 cantons était au niveau intermédiaire.



## Les autres offres de services de santé

De plus, on recense d'autres services médicaux et para-médicaux sur le territoire où l'offre la plus grande et la plus proche est localisée à Ussel. On dénombre :

- **1 pédicure-podologue** à Bort-les-Orgues
- **5 pharmacies** : 3 à Bort-les-Orgues, 1 à Neuvic, 1 à Liginiac
- **1 service d'ambulances** à Bort-les-Orgues
- **1 laboratoire d'analyses médicales** à Bort-les-Orgues
- **2 SSIAD (service de soins infirmiers à domicile)** : 1 à Bort-les-Orgues et 1 à Neuvic

Source : Insee, Base permanente des équipements 2013

### 3.3.6 - Des offres d'hébergements médicalisés pour personnes âgées

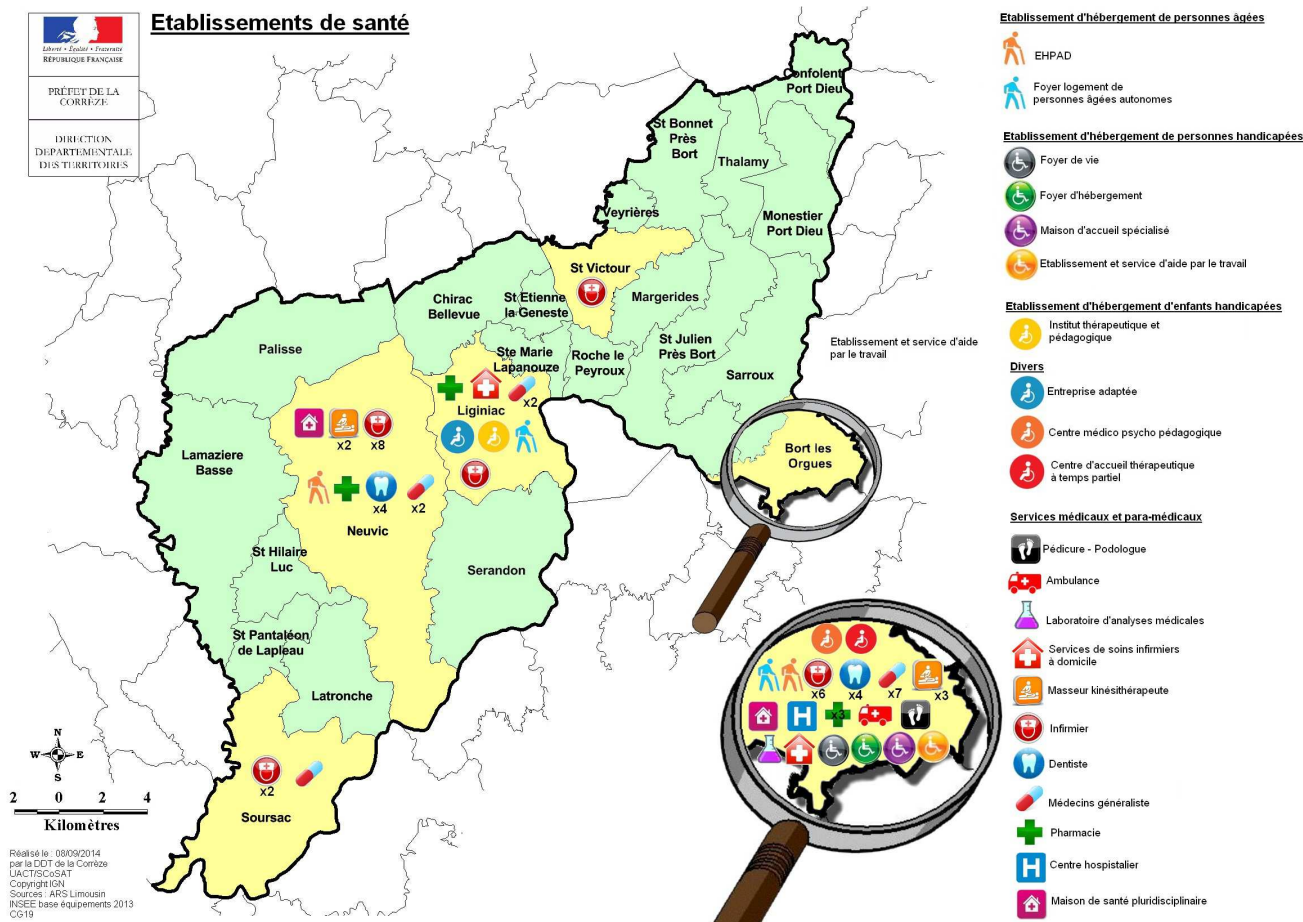
Le schéma départemental de l'autonomie 2012-2016 (Conseil Général de la Corrèze) a la particularité de mener une politique transversale et adaptée aux secteurs des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Il est articulé autour de 3 thématiques :

1. prise en charge, accompagnement et droits des usagers;
2. offres de services;
3. perspectives et expérimentations.

La Corrèze est historiquement une terre d'accueil des personnes handicapées. Ceci explique le nombre important de structures en mesure d'héberger des personnes handicapées, qu'elles relèvent de structures médicalisées ou non. Cela se retrouve dans les chiffres de versement des allocations pour adultes handicapés, avec 36 bénéficiaires pour 1 000 habitants contre une moyenne nationale à 25 %. Depuis quelques années, les établissements corréziens se sont recentrés sur l'accueil de personnes issues du département. On observe que désormais plus de la moitié des adultes accueillis sont Corrèziens.

D'après les données nationales STATISS 2010, la Corrèze comptait en 2010, 3578 lits médicalisés dont 3315 en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, EHPAD, (92,6%), soit 112.4 lits médicalisés installés pour 1 000 habitants de 75 ans et plus. La Corrèze dispose ainsi d'un taux d'équipement en lits médicalisés au-dessus de la moyenne nationale (101.3%) et régionale (107.5%). La Creuse et le Cantal disposent d'un taux de lits médicalisés supérieur à la Corrèze avec respectivement 132.7% et 131.2% lits installés.

## Établissements de santé



### Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

L'EHPAD public est le type de structure dominant en Corrèze, qui concerne 76,4% des places installées, tandis que les EHPAD privés à but non lucratif représentent 17,2% des places (une dizaine de structures) et les EHPAD privés à but lucratif 6,4% (deux établissements, situés tous les deux à Brive-la-Gaillarde).

On dénombre 2 **structures** sur le territoire :

- **Bort-les-Organes** : EHPAD du centre hospitalier de Bort-les-Organes, établissement médicalisé qui accueille 40 résidents autonomes et dispose de 2 places en accueil de jour. Il est composé de 36 chambres seules, d'une chambre double, et de 2 chambres communicantes. Cet établissement peut accueillir des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer
- **Neuvic** : EHPAD La Bruyère, établissement médicalisé de 91 lits disposant d'une unité spécifique Alzheimer de 4 places (2 en internat et 2 en accueil de jour). Entièrement reconstruit sur son site historique, le nouvel EHPAD de Neuvic sera achevé en 2015

### Les autres établissements d'hébergement pour personnes âgées

- **Liginiac** : EHPA Marpa Martegane, **mode d'hébergement non médicalisé** de 12 logements (7 F1, 4 F1bis, 1 F2) avec 1 place en accueil temporaire d'une place accueillant des **personnes âgées autonomes**
- **Bort-les-Organes** : EHPA Résidence du Pré Mongeal, établissement non-médicalisé de 30 logements de type F1 pour des personnes âgées seules et 20 logements de type F2 pour des couples de personnes âgées. Un foyer de jeunes travailleurs de 45 places est localisé sur le site.

Avec le vieillissement de la population, le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie progressera dans toutes les régions françaises d'ici 2030. Les besoins en termes de personnel aidant pourraient s'accroître, en institution et plus encore à domicile. Avec 4 000 personnes âgées potentiellement dépendantes supplémentaires d'ici 2030, le Limousin sera logiquement confronté aux problématiques liées aux politiques d'accompagnement à renforcer. La Haute-Corrèze (Ussel, Bort-les-Organes) enregistrerait une progression linéaire sur la période : + 17 % soit 1 500 dépendants en 2030.

Avec un tiers de sa population âgée de plus de 60 ans et la plus forte proportion de personnes de plus de 80 ans, le Limousin est la région où le vieillissement et la prégnance de la dépendance sont les plus marqués. Cette situation démographique particulière constitue pour le Limousin un ensemble d'enjeux majeurs autour de la recherche et la mise en place de solutions organisationnelles et techniques innovantes dans la prise en charge des personnes ayant perdu leur autonomie.

source : STATISS 2010, DREES, FINISS, SEA, INSEE base permanente 2013, ARS du Limousin, CG19, La Montagne

### 3.3.7 - Un important parc d'établissements de santé

L'offre départementale en faveur de l'hébergement des adultes handicapés est relativement satisfaisante au regard des moyennes nationales. En matière d'hébergement non médicalisé, la Corrèze se situe largement au-dessus de l'offre nationale avec 2,52 places en foyer d'hébergement pour 1000 adultes et 3,85‰ en foyer de vie.

#### Les foyers de vie

Les foyers de vie accueillent des **personnes adultes dont le handicap ne permet pas d'exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé.**

On recense **un équipement à Bort-les-Orgues** : le Foyer Occupationnel "La Saule" accueille 39 personnes atteintes de troubles mentaux stabilisés, des deux sexes, âgées de 18 à 60 ans. Cet établissement, géré par la fondation Jacques Chirac, dispose également de 2 places d'accueil séquentiel d'urgence et de 6 places en foyer de jour.

#### Les foyers d'hébergement

Les foyers d'hébergement pour adultes handicapés accueillent en fin de journée et en fin de semaine des **adultes handicapés qui travaillent sans être suffisamment autonomes pour vivre seuls.**

On recense **une structure à Bort-les-Orgues** : le Centre d'Habitat de "La Saule" accueille 42 personnes, handicapés mentaux stabilisés, des deux sexes, âgées de 18 à 60 ans. Cet établissement est géré par la fondation Jacques Chirac.

#### Les Maisons d'Accueil Spécialisée (MAS)

Ces structures accueillent des **personnes déficientes intellectuelles profondes**, atteintes de handicaps associés ou handicapées à la suite d'un accident grave ou d'une maladie massivement invalidante.

On recense **une structure à Bort-les-Orgues** : la MAS "La Plantade", qui est gérée par la Fondation Jacques Chirac, propose 60 places d'internat ouvert toute l'année et 2 places en externat de semaine.

#### Les établissements et services d'aide par le travail (ESAT)

L'orientation en ESAT concerne principalement des **personnes ayant au minimum 20 ans ayant une capacité de travail égale au maximum au tiers de la capacité d'une personne valide.**

On recense **une structure à Bort-les-Orgues** : "**le complexe de la Saule**" proposant 63 places en externat et qui est géré par la Fondation Jacques Chirac

#### Autres établissements du territoire

- **Bort-les-Orgues**,
  - **le centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)**. Cette antenne accueille des personnes atteintes de troubles du caractère et du comportement
  - **le centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP)** qui est un établissement public communal d'hospitalisation. A la demande de l'ARS, des **consultations avancées en addictologie** ont été mises en place.
- **Liginiac**,
  - **l'établissement adapté (EA) de Limarel**. Cette blanchisserie industrielle est ouverte depuis 1993 et accueille 13 personnes reconnues travailleurs handicapés
  - **l'institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP)**. L'ITEP est un établissement d'enseignement recevant des pensionnaires de 8 à 18 ans pour une formation scolaire et préprofessionnelle. 63 élèves, garçons et filles sont ainsi accueillis en internat de septembre à juin. Le site principal, à Liginiac accueille environ 40 élèves. En 2002, une seconde antenne a été ouverte dans l'agglomération de Brive. Elle accueille de 8 à 15 élèves qui peuvent ainsi bénéficier d'autres formations professionnelles dispensées localement.

*Source : source FINESS, INSEE base permanente 2013, Fondation Jacques Chirac , CG19, Gesat*

### 3.3.8 - Les offres des communes cantaliennes à proximité

On dénombre une offre significative d'établissement de santé dans les communes cantaliennes qui peuvent être des solutions plus comodes pour les habitants que celles proposée à Ussel :

- **Mauriac**, le centre hospitalier de Mauriac qui propose également un centre de soins de longue durée et un EHPAD, l'EHPAD « les Vaysses »,
- **Lanobre**, l'EHPAD « résidence de l'Artense »
- **Ydes**, l'EHPAD « la Sumène » et une USLD unité Parkinson

## Constat

- un centre hospitalier à Bort-les-Orgues
- plusieurs services de santé libéraux de proximité: médecins généralistes, dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicure-podologue principalement dans les 2 communes pôles
- les 3/4 des médecins généralistes du territoire ont plus de 55 ans
- un rayonnement vers le Cantal des médecins généralistes et des chirurgiens-dentistes de Bort-les-Orgues
- plusieurs services médicaux et para-médicaux : 5 pharmacies, 1 service d'ambulances, 1 laboratoire d'analyses médicales, 2 SSIAD
- des maisons de santé pluridisciplinaires en réseau à Bort-les-Orgues et à Neuvic
- des offres d'hébergements médicalisés pour personnes âgées
- un important parc d'établissements de santé essentiellement localisé à Bort-les-Orgues
- une offre de santé dans les communes cantaliennes proche

## Enjeux

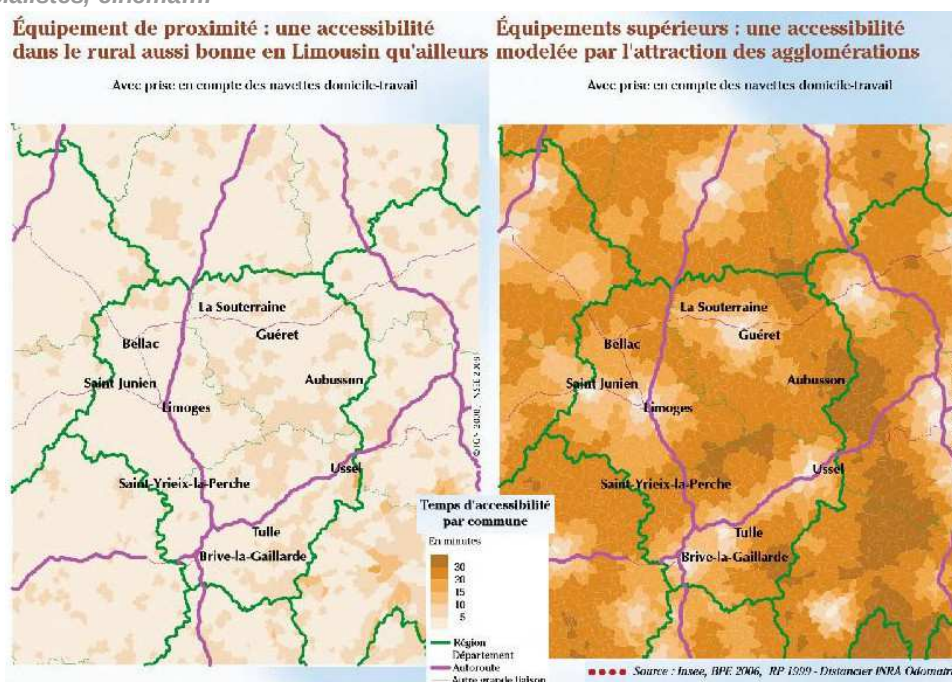
- Poursuivre les actions en faveur des personnes âgées (maintien à domicile, portage des repas, transport, ...),
- Anticiper le vieillissement des médecins en favorisant les installations grâce aux maisons de santé pluridisciplinaires

## 3.4 - De nombreux équipements et services disponibles sur le territoire

### 3.4.1 - Une offre de proximité complète et plusieurs services des gammes intermédiaires et supérieures

Un équipement est défini comme un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Les sept grands domaines d'équipements (services aux particuliers ; commerce ; enseignement ; santé, médico-social et social ; transports ; sports, loisirs et culture ; tourisme) se répartissent en trois gammes :

- la gamme de proximité comporte 29 types d'équipements : poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école ou regroupement pédagogique intercommunal, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi....
- la gamme intermédiaire comporte 31 types d'équipements : police, gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation....
- la gamme supérieure qui comporte 35 types d'équipements : Pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma....



Si l'accès aux équipements de la gamme supérieure est localement moyen, l'accès aux commerces et services de proximité est bon. Les offres de services aux particuliers sont dispersés dans le périmètre d'étude

mais on ne recense aucun équipement ou service sur les communes de Confolent-Port-Dieu et de Veyrières. De plus, il n'y a aucun commerce d'alimentation dans de nombreuses communes : à Chirac-Bellevue, Latronche, Margerides, Monestier-Port-Dieu, Palisse, Roche-le-Peyroux, Saint-Bonnet-près-Bort, Saint-Etienne-la-Geneste, Saint-Hilaire-Luc, Saint-Pantaléon-de-Lapleau, Saint-Victour, Sarroux et Thalamy.

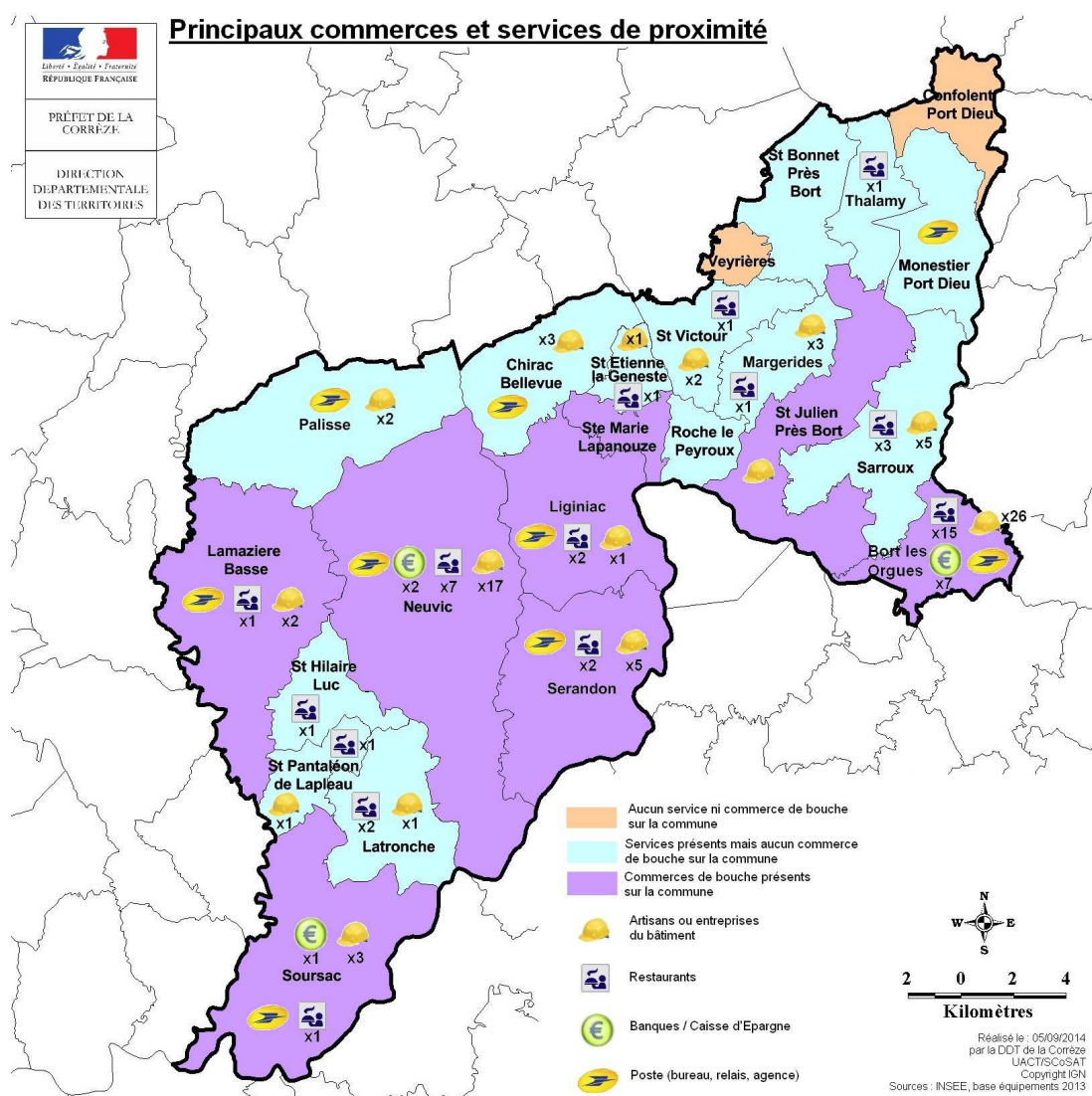
Sources : INSEE base des équipements et services 2013

L'inventaire des équipements des différentes gammes, hors catégorie de la santé, met en avant la **présence sur le territoire de tous les services de la gamme de proximité**. Les communes de Bort-les-Orgues et de Neuvic concentrant 56 % de ces services.

Inventaire et parts des équipements selon leur gamme et leur catégorie (hors santé)				
Catégories d'équipement	Nombre d'équipements par catégorie	Part des équipements dans les gammes		
		Proximité	Intermédiaire	Supérieur
Services aux particuliers	197	92 %	8 %	
Commerces	65	45 %	54 %	1 %
Enseignement	19	74 %	10 %	16 %
Transports et déplacements	6	100 %		
Sports, loisirs et culture	43	86 %	7 %	7 %
Nombre d'équipements par gamme		267	56	7

Les services de la gamme intermédiaire sont bien représentés à l'exception des équipements de sports, loisirs et culture. Les communes de Bort-les-Orgues et de Neuvic offrent la quasi totalité des équipements.

Enfin, on recense quelques équipements de la gamme supérieure sur les deux communes pôles, notamment 3 cinémas. L'accès aux services de la gamme supérieure, présents uniquement dans les agglomérations est plus difficile. Le temps d'accessibilité est en moyenne de 10 à 20 minutes pour les communes du territoire qui peuvent bénéficier des offres d'Ussel, de Meymac et d'Égletons.





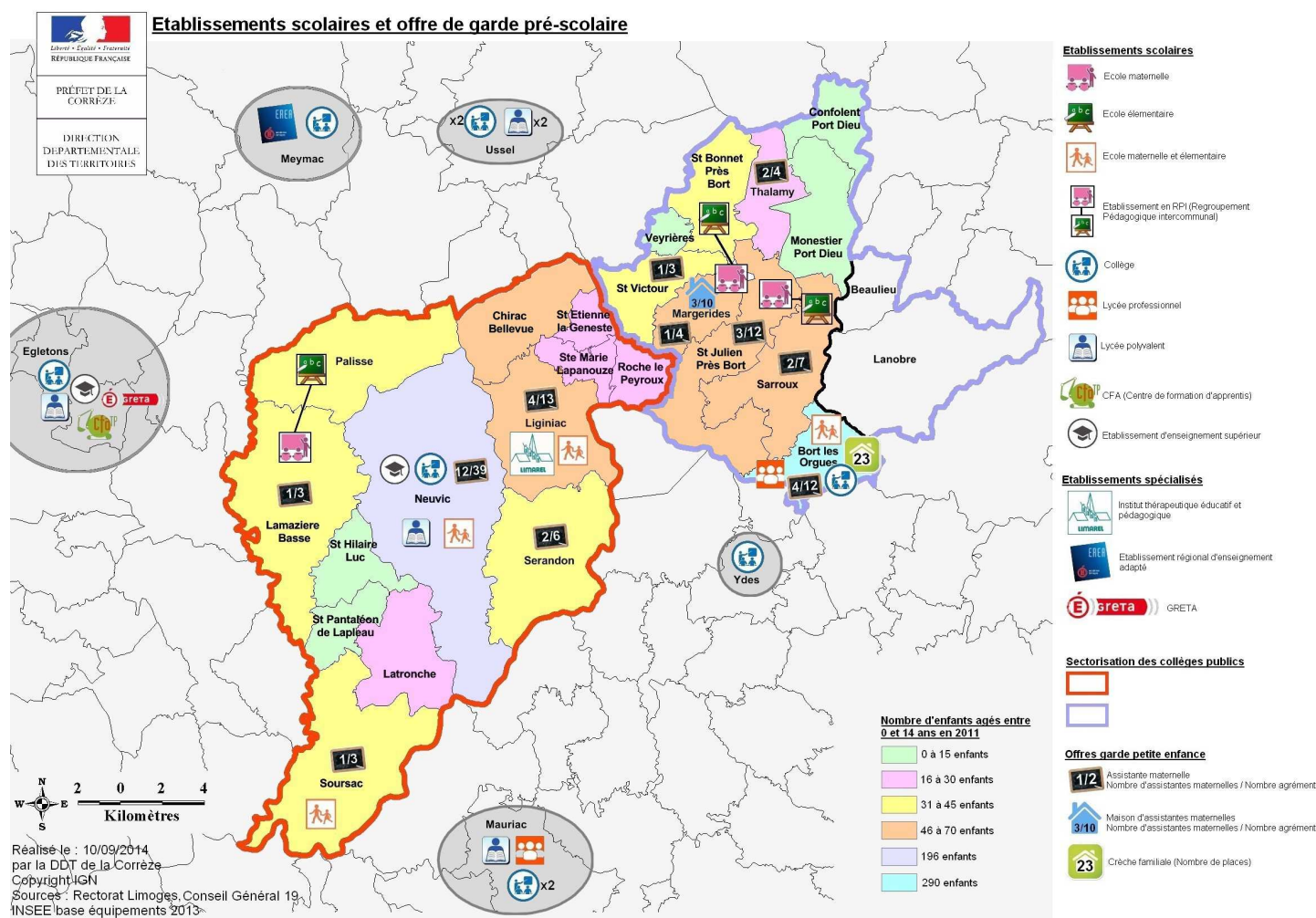
## Une offre de services significative à Mauriac et Ydes

Ces deux communes peuvent offrir une offre de services très large

- **artisanat** : ebénisterie, menuiserie, plomberie, charpente, peinture
- **services** : ambulance, articles funéraires, auto-école, banque, coiffure, dentiste design graphique, infirmiers informatique, kinésithérapeute, médecine générale, pharmacie pompes funèbres, poste, taxi
- **commerces** : commerces de bouches, agence immobilière, animalerie, magasin de sport, assurance, bar, bricolage, carburant, épicerie, fleuriste, garage, hôtel, jardinerie, location de véhicules, papeterie, restaurant supermarché,
- **bâtiment** : architecte, construction métallique, isolation, maçonnerie, travaux publics
- **industrie et sous-traitance**

### 3.4.2 - De nombreuses solutions d'accueil pour la petite enfance non scolarisée

La **communauté de communes** « Val et Plateaux Bortois » a pris, entre autres, la **compétence « activités culturelles ou socioculturelles »** qui **inclus, entre autres, le domaine de la petite enfance**. Cette compétence lui permet de participer à des projets en direction de la petite enfance et de la jeunesse (RAPEI, ALSH). Plusieurs types d'accueil sont disponibles sur le territoire.



### La crèche familiale à domicile de Bort-les-Orgues.

Cette structure est gérée par le Centre Communal d'Action sociale (CCAS) de la Ville de Bort et assure l'accueil de 23 enfants maximum âgés de 10 semaines à 3 ans. La Crèche Familiale à domicile regroupe des Assistantes Maternelles agréées qui sont employées par le CCAS de la Ville de Bort-les-Orgues et placées sous la responsabilité d'une puéricultrice. L'accueil et le temps de garde de l'enfant s'effectuent au domicile de l'assistante maternelle et des après-midis récréatives sont organisées chaque mardi à l'Accueil de Loisirs (ancienne école Jules-Ferry).

### Maison d'assistantes maternelles de Margerides: MAM La Maison des Petits lutins

À mi-chemin entre l'accueil individuel et l'accueil collectif, ce nouveau mode d'accueil pour jeunes enfants est basé sur le regroupement de 2 à 4 assistants maternels exerçant au sein d'un local commun. Chacun d'entre eux conserve les spécificités de son statut d'assistant maternel, notamment la relation contractuelle avec les parents employeurs. Ce dispositif offre les garanties appréciables, tant en terme de qualité d'accueil qu'en terme de

disponibilité et de sécurité, validées par un agrément délivré par le Président du Conseil général. La MAM de Margerides recense 3 assistantes maternelles pour un total d'agréments de 10 places.

### Les assistantes maternelles (AM) agréées « traditionnelles »

Mi 2014 on recensait 33 assistantes maternelles pour un total de 116 agréments. La localisation du nombre d'assistantes maternelles et de places par commune est détaillée sur la carte des établissements scolaires et offres de garde péri-scolaire.

Sources: CG19, [www.accueil-enfant.cg19.fr](http://www.accueil-enfant.cg19.fr)

### 3.4.3 - Plusieurs solutions d'établissements scolaires

#### Une offre importante d'établissements scolaires du premier degré

L'offre en enseignement scolaire du 1<sup>er</sup> degré est principalement présente dans les deux communes pôles. Cependant, on recense plusieurs offres sur le reste du territoire grâce notamment aux regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI). Ce dispositif a permis de sauvegarder et d'améliorer la scolarisation des enfants en milieu rural, la densité trop faible ne permettant pas de conserver le maillage des écoles communales.

Liste des établissements et effectifs du 1<sup>er</sup> degré

Communes	Ecoles maternelles		Ecoles primaires					NB classes
	Effectifs (2 à 5 ans)	NB classes	Effectifs					
			CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Bort-les-Orgues	67	3	18	19	19	20	22	5
Liginiac	39	1	6	8	17	12	11	3
Margerides (RPI 27)	31	1	10	8				1
Saint-Bonnet-près-Bort (RPI 27)					10	8	11	1
Neuvic	57	2	17	19	26	26	27	5
Sarroux (RPI 38)			13	8	8	6	10	2
Saint-Julien-près-Bort (RPI 38)	17	1						
Lamazière-Basse (RPI 23)	8		3					1
Palisse (RPI 23)				2	2	3	4	1
Soursac	12		4	6				1

#### Des offres d'enseignement du second degré

Les 2 communes pôles concentrent la totalité de l'offre en enseignement du second degré sur le territoire :

- **Bort-les-Orgues**
  - 1 collège avec cantine et internat
  - 1 lycée d'enseignement professionnel avec cantine et internat
- **Neuvic**
  - 1 collège avec cantine et internat
  - 1 lycée d'enseignement professionnel avec cantine et internat
  - 1 lycée d'enseignement agricole avec internat
  - 1 section d'enseignement général et technologique
  - 2 BTS proposés : BTS GPN «Gestion et Protection de la Nature» et BTSA DATR « Développement Animation des Territoires Ruraux»

De plus, on ne dénombre aucun lycée d'enseignement général et technologique sur le territoire, seule une section d'enseignement général et technologique est présente à Neuvic. Les scolaires doivent dans la grande majorité s'orienter vers les établissements les plus proches qui sont localisés à Ussel, Egletons et Mauriac.

Sources : Académie de Limoges, Insee

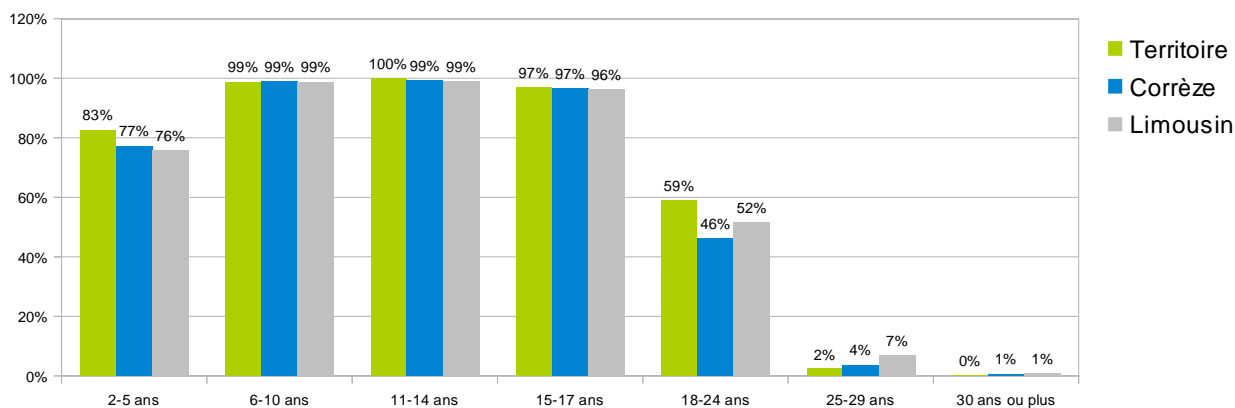
#### La scolarisation en milieu spécialisé

273 élèves corréziens bénéficiaient au 15 février 2011 d'une scolarisation en milieu spécialisé au sein de 5 établissements :

- IME de Meyssac (74 élèves scolarisés) ;
- IME de Puymaret (46 élèves scolarisés dont 3 issus de la section polyhandicap) ;
- IME de Sainte-Fortunade (75 élèves scolarisés) ;
- IME d'Ussel (28 élèves scolarisés) ;
- ITEP de Liginiac (50 élèves scolarisés, dont 15 sur l'antenne de Brive-la-Gaillarde).

## Un taux de scolarisation important

Taux de scolarisation en 2011



La part de scolarisation du territoire dans les catégories d'âge allant de 6 à 17 ans (cycles élémentaires et secondaires) est similaire aux niveaux départemental et régional. On observe un taux de scolarisation plus important au niveau de la tranche d'âges des 2-5 ans (+6pts par rapport à la Corrèze). L'offre importante en maternelle et le choix des familles de scolariser leur enfant dès 2 ans pourraient expliquer le phénomène. On observe une situation similaire sur la tranche 18 à 24 ans où la part de la population scolarisée est plus forte sur le territoire (+13 points par rapport à la Corrèze). L'offre de proximité en collèges et lycée pourraient expliquer cette situation. Enfin, la taux de scolarité chute sur les catégories d'âges suivantes.

### Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans et plus en 2011

	Aucun diplôme	Certificat d'études primaires	BEPC, Brevet des collèges	CAP, BEP	Baccalauréat, Brevet professionnel	Enseignement supérieur court	Enseignement supérieur long
Territoire	16 %	17 %	7 %	28 %	16 %	9 %	7 %
Corrèze	12 %	14 %	7 %	34%	16 %	11 %	6 %
Limousin	24 %	24 %	5 %	27 %	11 %	6 %	3 %

On constate une plus forte part d'habitants sans diplôme sur le territoire qu'en Corrèze tout en restant inférieure au niveau régional. 42 % de la population du territoire n'a pas terminé sa scolarité par la validation d'un diplôme de niveau V ou moins. Près d'un actif non scolarisé sur 3 dispose d'un BEP et/ou CAP et 16 % se sont arrêtés après le Bac ou le brevet professionnel. Il est cependant possible de considérer que ce sont essentiellement des titulaires d'un diplôme professionnel qui constituent cette catégorie.

Source : INSEE RP2011

### Constat

- une offre importante en commerce de proximité
- plusieurs communes qui ne disposent pas de commerces de bouche
- les offres des gammes intermédiaires et supérieures concentrées sur les 2 communes pôles
- des solutions d'accueil de plusieurs types pour la petite enfance
- une offre en enseignement maternel et primaire sur l'ensemble du territoire avec des RPI
- une offre de scolarisation en milieu spécialisé
- les enseignements du second degré localisés sur les communes pôles
- un taux de scolarisation important

### Enjeux

- Maintenir les commerces et services de proximité présents, notamment ceux en dehors des communes pôles
- Faciliter l'accès aux commerces et services de la gamme supérieure d'Ussel et Meymac aux personnes peu mobiles
- Pérenniser l'offre de garde et de scolarisation pour la petite enfance

## 3.5 - Un parc de grands logements anciens avec de nombreuses résidences secondaires

### 3.5.1 - Un parc de logement en augmentation

Le nombre de logements sur le territoire a légèrement augmenté: de 7480 en 2006 on atteint 7705 logements en 2011 soit un taux d'évolution de +3 % alors qu'il est de +5 % au niveau départemental.

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus qui résident dans la zone ayant un emploi														
	2011							2006						
	Logements	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants		Logements	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants	
		NB	NB	%	NB	%	NB		%	NB	NB	%	NB	%
Bort-les-Orgues	2192	1427	65%	206	9%	559	26%	2255	1553	69%	265	12%	437	19%
Chirac-Bellevue	202	117	58%	70	35%	15	7%	188	112	60%	70	37%	6	3%
Lamazière-Basse	305	149	49%	143	47%	13	4%	285	132	46%	145	51%	8	3%
Latronche	121	67	55%	47	39%	7	6%	119	64	54%	45	38%	10	8%
Ligniac	608	310	51%	251	41%	46	8%	578	291	50%	226	39%	61	11%
Margerides	198	124	63%	63	32%	11	5%	185	116	63%	58	31%	11	6%
Monestier-Port-Dieu	122	60	49%	48	39%	14	11%	118	56	47%	50	42%	12	10%
Neuvic	1371	787	57%	510	37%	74	5%	1299	808	62%	361	28%	130	10%
Palisse	222	103	46%	112	51%	7	3%	216	103	48%	103	48%	10	5%
Confolent-Port-Dieu	51	17	33%	29	57%	5	10%	52	15	28%	31	60%	6	12%
Roche-Le-Peyroux	97	43	44%	46	47%	8	8%	90	38	42%	46	51%	6	7%
Saint-Bonnet-près-Bort	140	83	59%	48	34%	9	6%	132	77	58%	44	33%	11	8%
Saint-Etienne-la-Geneste	67	40	60%	20	30%	6	10%	57	34	60%	22	38%	1	2%
Saint-Hilaire-Luc	57	36	62%	21	36%	1	2%	58	35	61%	16	27%	7	12%
Saint-Julien-près-Bort	373	192	51%	137	37%	44	12%	339	174	51%	118	35%	46	14%
Sainte-Marie-Lapanouze	54	25	46%	21	39%	8	15%	54	26	48%	22	40%	6	12%
Saint-Pantaléon-de-Lapleau	84	36	43%	44	52%	4	5%	84	36	43%	46	55%	2	2%
Saint-Victour	152	80	53%	60	39%	12	8%	145	76	53%	58	40%	10	7%
Sarroux	298	187	63%	105	35%	7	2%	276	179	65%	77	58%	20	7%
Sérandon	328	179	55%	101	31%	47	14%	311	165	53%	109	35%	37	12%
Soursac	536	262	49%	204	38%	70	13%	524	245	47%	214	41%	65	12%
Thalamy	76	41	54%	27	35%	9	12%	66	34	52%	24	36%	8	12%
Veyrières	51	32	63%	13	25%	6	12%	48	28	58%	11	23%	9	19%
Territoire	7705	4396	57%	2325	30%	984	13%	7480	4399	59%	2163	29%	918	12%
Corrèze	149692	111318	74%	22338	15%	16035	11%	142648	108256	76%	21527	15%	12866	9%
Limousin	460214	356492	77%	58334	13%	45387	10%	438880	344850	79%	56954	13%	37075	8%

Source : INSEE RP 2006-2011.

En 2011, si la part des résidences principales est plus faible sur le territoire qu'au niveau de la Corrèze (-17 points), on note que le nombre brut du parc de résidences principales est en diminution (-3 logements) tandis que le parc départemental continue de croître. A elle seule, la commune de Bort-les-Orgues perd 126 résidences principales sur la période 2006-2011.

A l'opposé, le parc des résidences secondaires progresse tant relativement (+1 point) que quantitativement (+162 logements soit +7%) sur la même période. La part des résidences secondaires reste très largement supérieure dans le périmètre d'étude (30%) aux niveaux départementaux (15%) et régionaux (13%). On observe des taux très importants proche de 50 % dans plusieurs communes : Lamazière-Basse, Palisse, Confolent-Port-Dieu, Roche-Le-Peyroux et Saint-Pantaléon-de-Lapleau. Cette situation, où les résidences secondaires ne sont ouvertes que quelques mois, peut poser une problématique de désertification à la basse saison.

Enfin, la vacance des logements sur le territoire est similaire aux niveaux départemental et régional avec 13 %, un taux en augmentation d'1 point représentant 66 logements vacants supplémentaires. La commune de Bort-les-Orgues affiche la vacance la plus importante aussi bien relativement 26 %, +7 points entre 2006 et 2011,

que quantitativement, 559 logements, soit 57 % de la vacance totale du territoire. Cette situation semble liée à la perte de population enregistrée sur le même temps, -373 habitants soit -11 %, alors que les communes du territoire situés sur l'axe Bort-les-Orgues Ussel sont dans une dynamique positive.

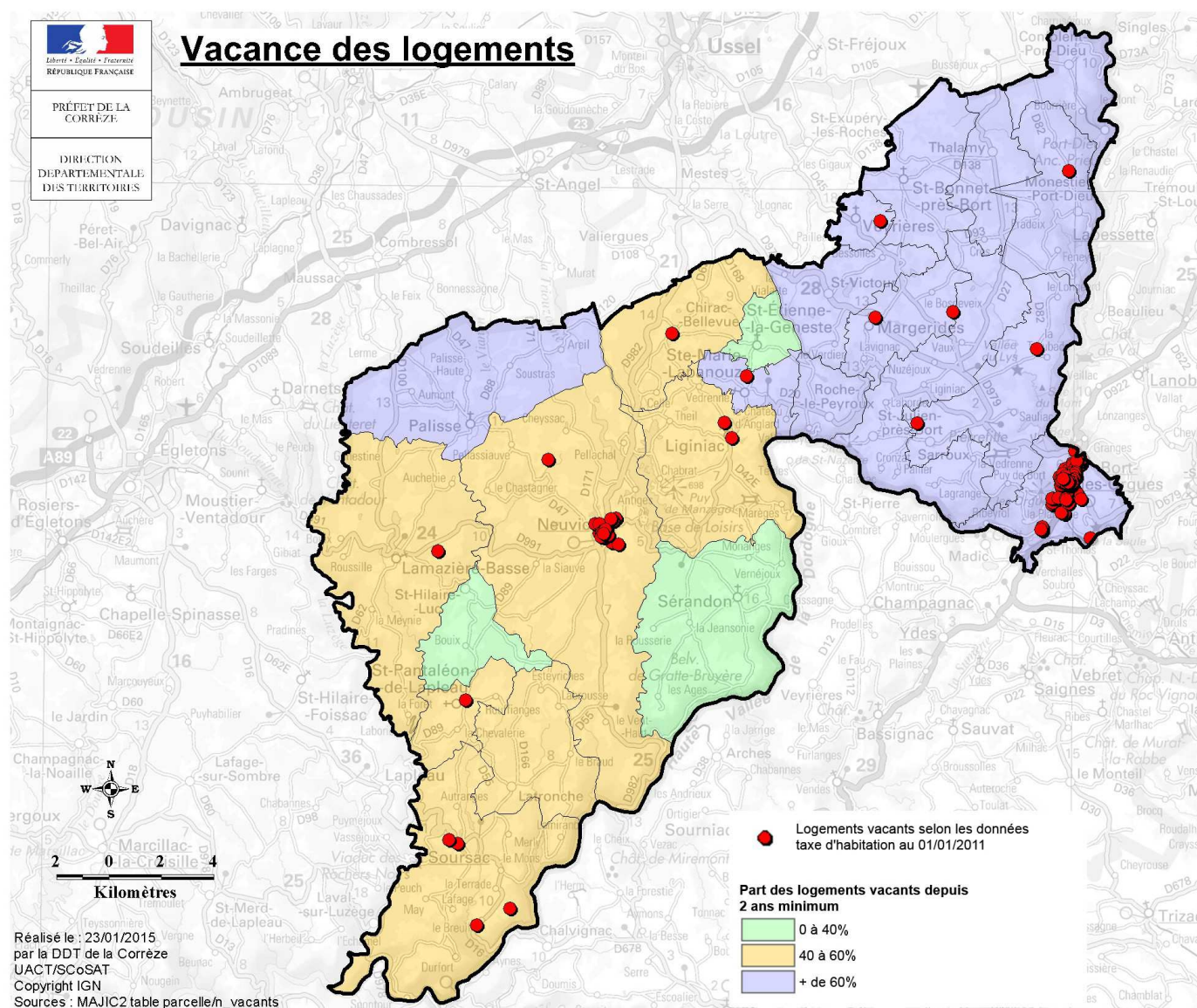
### 3.5.2 - Une vacance de logement bi-polarisée sur le territoire

La vacance des logements s'organise autour de deux communes pôles qui représentent à elles 2 près de 70 % des logements disponibles :

- **Bort-les-Orgues où la vacance représente plus d'un logement sur quatre**
- l'ensemble Neuvic Ligniac qui concentre 12 % de la vacance soit 120 logements

Le reste de la vacance est diffuse sur le territoire où une majorité de communes affichent un taux équivalent à la moyenne départementale et où certaines ont des taux très faibles : Lamazière-Basse (4%), Palisse (3%), Saint-Hilaire-Luc et Sarroux (2%).

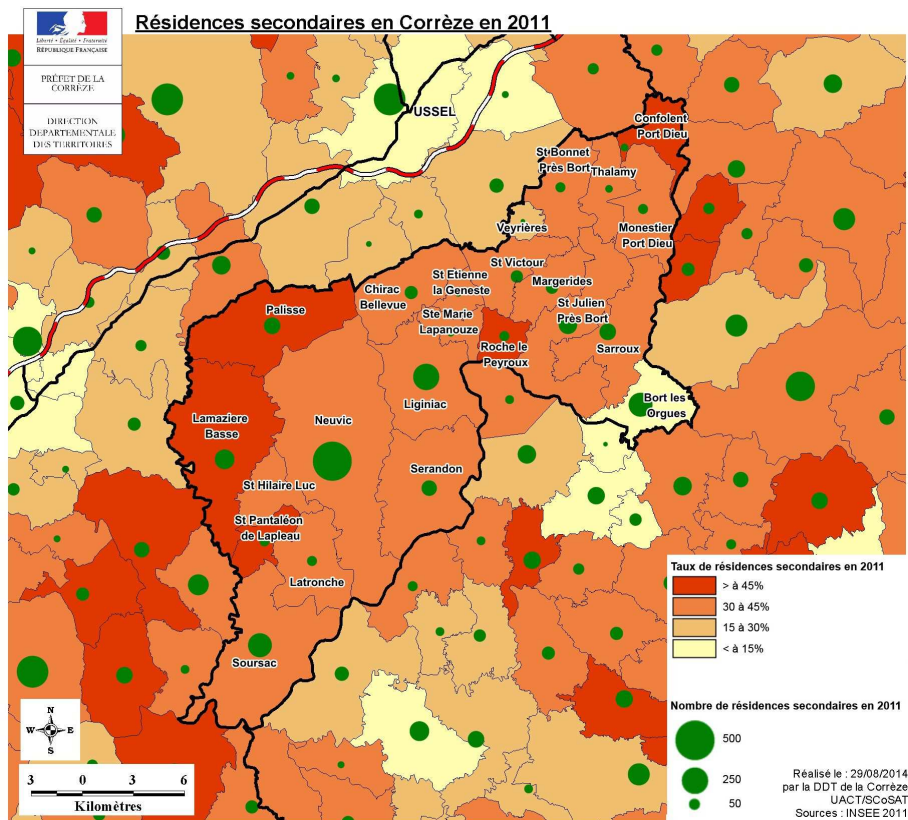
Enfin les logements vacants depuis plus de 2 ans représentent 58 % de ce parc, un taux nettement supérieur à la moyenne départementale qui est de 50 %. Certains territoires affichent des taux très importants du fait de la relative faiblesse du parc vacant. Cependant, si Neuvic est dans la moyenne corrézienne (48%), la commune de Bort-les-Orgues affichent un taux de 62 %.



Source : INSEE RP 2011,

### 3.5.3 - Des résidences secondaires présentes sur tout le territoire

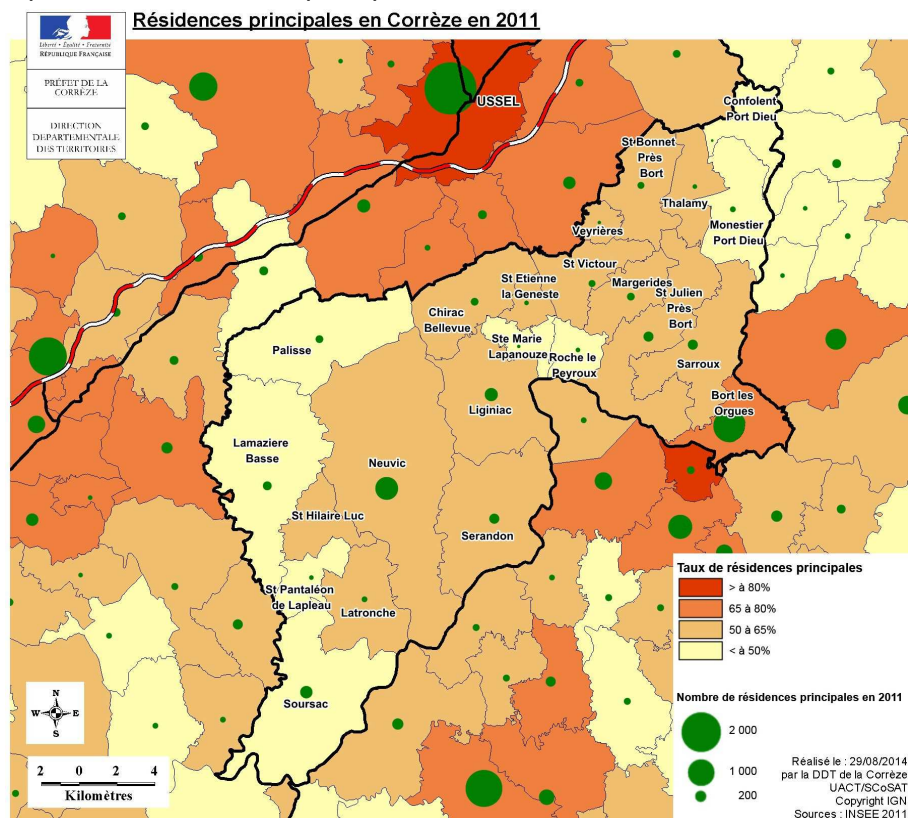
Dans un contexte Vallée de la Dordogne – Cantal qui est propice au tourisme vert, **une très grande majorité de communes affichent un taux supérieur ou égal à 30 % du parc de logements**. Si plusieurs communes, essentiellement situées sur les plateaux, affichent des taux supérieurs à 45 %, c'est la commune de Neuvic qui dispose du plus grand nombre de résidences secondaires avec 510 logements soit 37 % des logements de la commune et 22 % du parc total des résidences secondaires du territoire.



Source : INSEE RP 2011

### 3.5.4 - Des résidences principales plus nombreuses à Bort-les-Orgues et sur les axes menant à Ussel

La commune de Bort-les-Orgues, où le taux de résidences secondaires est le plus faible, propose la plus grande part relative (65%) et quantitative (1427 logements) de résidences principales. Associée à Neuvic, les deux communes pôles représentent 2214 logements soit 50 % du parc de résidences principales. L'influence de l'unité urbaine d'Ussel semble jouer un rôle important puisque ce sont les communes les plus accessibles depuis Ussel qui affichent un taux important de résidences principales.



Source : INSEE RP 2011

### 3.5.5 - Une majorité de ménages propriétaires de leur logement

Le nombre de ménages propriétaires de leur résidence principale sur le territoire a augmenté de 2 points entre 2006 et 2011 pour atteindre un taux de 68%, soit 77 résidences principales en plus dans un parc en diminution. Le territoire est au niveau des moyennes départementales (68%) et régionales (65%) qui affichent également des dynamiques positives. Les 2 communes pôles affichent les taux d'occupation de résidences principales par leur propriétaire les plus faibles du fait de la présence d'une offre plus importante de parc locatif.

La part des logements locatifs est de 28 % en 2011, on constate une légère baisse depuis 2006 alors que ce taux stagne en Corrèze et qu'il est en hausse dans le Limousin.

Statuts d'occupation du parc des résidences principales en 2011							
	Propriétaire occupant		Locataire		Logé gratuitement		Total
	NB	%	NB	%	NB	%	NB
Bort-les-Orgues	799	56 %	587	41 %	41	3 %	1427
Chirac-Bellevue	94	80 %	17	15 %	6	5 %	117
Lamazière-Basse	110	74 %	22	15 %	17	11 %	149
Latronche	53	79 %	14	21 %	0	0 %	67
Ligniac	219	71%	78	25 %	13	4 %	310
Margerides	99	80 %	23	19 %	2	2 %	124
Monestier-Port-Dieu	51	85 %	5	8 %	4	7 %	60
Neuvic	465	59 %	292	37 %	30	4 %	787
Palisse	80	77 %	18	18 %	5	5 %	103
Confolent-Port-Dieu	11	67 %	3	17 %	3	17 %	17
Roche-Le-Peyroux	32	74 %	11	26 %	0	0 %	43
Saint-Bonnet-près-Bort	60	72 %	23	27 %	1	1 %	83
Saint-Etienne-la-Geneste	38	94 %	1	3 %	1	3 %	40
Saint-Hilaire-Luc	25	69 %	9	25 %	2	2 %	36
Saint-Julien-près-Bort	166	86 %	20	10 %	6	3 %	192
Sainte-Marie-Lapanouze	20	80 %	3	12 %	2	8 %	25
Saint-Pantaléon-de-Lapleau	26	72 %	10	28 %	0	0 %	36
Saint-Victour	68	85 %	9	12 %	3	74 %	80
Sarroux	163	87%	12	7 %	11	6 %	187
Sérandon	157	88 %	20	11 %	2	1 %	179
Soursac	199	76 %	57	22 %	6	2 %	262
Thalamy	37	89 %	3	8 %	1	3 %	41
Veyrières	30	94 %	2	6 %	0	0 %	32
Territoire	3001	68 %	1239	28 %	156	4 %	4396
Corrèze	75289	68 %	33123	30 %	2906	3 %	111318
Limousin	231021	65 %	116906	33 %	8562	2 %	356492

Source : INSEE RP 2011

### 3.5.6 - Un parc des résidences principales ancien

Selon une étude d'Insee Première N°1351 de mai 2011, les ménages qui déclarent souffrir du froid occupent plus souvent des logements construits entre 1949 et 1975. C'est le cas de 14 % d'entre eux sur le territoire, contre 15 % pour l'ensemble des ménages. La date de construction d'un logement influe donc sur son confort thermique, constat qui reste vrai lorsque l'on tient compte des caractéristiques de ces ménages et de la qualité du logement.

À l'inverse, les logements construits après 1975, année de mise en œuvre de la première réglementation thermique, sont plus performants sur le plan thermique. Les progrès accomplis se manifestent par une incidence plus faible de « défauts » structurels (mauvais état de la façade, des fenêtres, isolation médiocre du toit, présence d'humidité, infiltrations, etc.). De plus, bien que présentant davantage de défauts, les logements construits avant 1948 n'exposent pas plus au froid que ceux construits entre 1949 et 1974. Les façades de ces bâtiments sont pourtant souvent dans un état médiocre (49 %), tandis que 37 % sont sans fenêtres à double vitrage et 31 % des logements sont humides.

Le Limousin est une des régions où le parc est le plus ancien : 36 % des résidences principales ont été construites avant 1949. Si cette proportion est un peu plus faible à l'échelle départementale (34 %), celle-ci est plus importante au niveau du périmètre d'étude où **45 % du parc des résidences principales a été achevé avant 1949**. La part des constructions récentes, à partir de 1991, est très faible sur le territoire. **La part des résidences principales achevées après 2008 ne représente que 81 nouvelles constructions soit 2 %** alors que la moyenne départementale est six fois plus élevée avec un taux de 13 %, soit 6 fois plus.

Résidences principales construites par époque d'achèvement en 2011									
	avant 1946		de 1946 à 1990		de 1991 à 2008		après 2008		Total
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB
Bort-les-Orgues	486	34 %	861	60 %	65	5%	15	1%	1427
Chirac-Bellevue	55	47 %	26	22 %	33	28%	3	3%	117
Lamazière-Basse	95	64 %	36	24 %	16	11%	2	1%	149
Latronche	47	70 %	15	22 %	3	4%	2	3%	67
Ligniac	123	40 %	121	39 %	65	21%	1	0%	310
Margerides	64	51 %	35	28 %	19	15%	7	6%	124
Monestier-Port-Dieu	29	48 %	18	30 %	8	13%	5	8%	60
Neuvic	322	41 %	393	50 %	60	8%	12	2%	787
Palisse	72	70 %	20	20 %	8	8%	3	3%	103
Confolent-Port-Dieu	7	44 %	7	39 %	3	17%	0	0%	17
Roche-Le-Peyroux	23	53 %	15	35 %	5	12%	0	0%	43
Saint-Bonnet-près-Bort	28	34 %	28	34 %	18	21%	9	11%	83
Saint-Etienne-la-Geneste	25	63 %	7	17 %	8	20%	0	0%	40
Saint-Hilaire-Luc	27	75 %	7	19 %	2	6%	0	0%	36
Saint-Julien-près-Bort	109	57 %	50	26 %	32	17%	1	1%	192
Sainte-Marie-Lapanouze	10	40 %	5	20 %	8	32%	2	8%	25
Saint-Pantaléon-de-Lapleau	25	69 %	9	25 %	1	3%	1	3%	36
Saint-Victour	51	64 %	12	15 %	15	19%	1	1%	80
Sarroux	84	45 %	62	33 %	33	18%	7	4%	187
Sérandon	126	70 %	37	21 %	11	6%	5	3%	179
Soursac	129	49 %	94	36 %	35	13%	5	2%	262
Thalamy	17	42 %	20	50 %	3	8%	0	0%	41
Veyrières	22	69 %	4	13 %	6	19%	0	0%	32
Territoire	1977	45 %	1882	43 %	457	10%	81	2%	4396
Corrèze	113318	34 %	55410	26 %	18836	23%	4673	13%	356492

Source : INSEE RP 2011

La mise en œuvre de **stratégies ciblées concernant l'habitat privé permettra de répondre à l'enjeu de redynamisation des bourgs centre (armature urbaine)**. La réalisation de **tandem Plan Local de l'Habitat / Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** pour cibler les investissements et notamment les opérations de démolition / reconstruction sera à développer.

Source Insee : mai 2011

### 3.5.7 - Le confort du parc des résidences principales qui s'améliore

	Territoire		Corrèze		Limousin	
	2011	2006	2011	2006	2011	2006
	%	%	%	%	%	%
SDB avec baignoire ou douche	96 %	95 %	97 %	97 %	97 %	97 %
chauffage central collectif	5 %	7 %	5 %	7 %	12 %	13 %
chauffage central individuel	39 %	40 %	50 %	53 %	46 %	49 %
chauffage individuel tout électrique	23 %	22 %	23 %	21 %	22 %	20 %

Source : INSEE RP2011



*Définition du confort sanitaire de base d'après l'INSEE : il est composé de 3 éléments essentiels : eau courante, installation sanitaire (baignoire ou douche), WC intérieur.*

*Les logements ont gagné en confort, assurant aujourd'hui au plus grand nombre le confort de base. Au lendemain de la guerre, à peine plus de 10 % des résidences principales disposaient d'une douche ou d'une baignoire et un peu plus d'un quart avaient des WC intérieurs. Aujourd'hui, seuls 1,3 % des ménages français habitant dans des logements ordinaires, soit un peu plus de 350 000, manquent d'un des trois éléments essentiels de confort que sont l'eau courante, une installation sanitaire ou des WC intérieurs.*

*Selon une étude de l'Insee, certains logements peuvent représenter un danger pour la santé ou la sécurité de leurs habitants, ou manquer des équipements élémentaires. Par analogie avec les critères édictés par la loi Dalo, on considérera comme « privés de confort » les logements situés dans des immeubles insalubres ou menaçant de tomber en ruine ou ayant au moins deux défauts parmi les suivants : installation de chauffage insuffisante ou mauvaise isolation, infiltrations d'eau, électricité non conforme, absence d'installation sanitaire ou de coin cuisine.*

*Enfin, la rénovation des logements peut se heurter à plusieurs difficultés :*

- *les faibles revenus des propriétaires,*
- *les contraintes de rénovation de l'ancien (formation des artisans, périmètre de protection des monuments historiques)*

*Le confort sanitaire s'améliore en suivant les dynamiques départementales et régionales. La part des chauffages centraux individuels baissent laissant supposer un développement du chauffage au bois. Cette évolution du standard de confort des logements peut provoquer un impact non négligeable en période hivernale sur la consommation énergétique. L'hiver froid et rigoureux du territoire combiné à la vétusté des logements peut engendrer une précarité énergétique. Il faut savoir que :*

- *près de 4 millions de foyers en précarité énergétique (plus de 13% des ménages français consacrent au moins 10% de leurs revenus à l'achat d'énergie pour leur logement) ;*
- *5 % du budget des Français consacré à la facture énergétique de leur logement ;*
- *les prix de l'énergie augmentent ;*
- *entre une maison mal isolée et une maison très performante, la facture de chauffage peut passer de 2500 euros/an à 250 euros/an, ce qui représente une économie de 200 euros/mois pour le ménage*

### **3.5.8 - Un parc de logements potentiellement indigne**

*La lutte contre l'habitat indigne est une action prioritaire de l'État déclinée à l'échelle départementale (DDT et ARS) dans des plans d'action. L'habitat indigne concerne les logements non décents (caractéristiques minimales de confort et d'équipement), l'insalubrité, les locaux inhabitables par nature (caves, sous-sols,...), le péril (solidité de l'édifice ou des éléments intérieurs), les logements non conformes au règlement sanitaire départemental (RSD) et les locaux encombrés de déchets. Les situations de péril, logements non conformes au RSD et locaux encombrés de déchets sont de la compétence du Maire. L'insalubrité et les locaux inhabitables par nature sont de la compétence du Préfet.*

*Des dispositifs d'amélioration de l'habitat peuvent être mobilisés.*

- *L'Agence Nationale de l'Habitat (AnaH) qui attribue des subventions à des propriétaires privés*
- *Le programme « Habiter mieux », qui est un dispositif de lutte contre la précarité énergétique*
- *Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH), qui est un dispositif à pour vocation d'inciter les Français à engager des travaux de rénovation énergétique dans leur habitat et de les aider dans leurs démarches.*

Sur le secteur, il existe un Programme d'Intérêt Général (PIG) Haute-Corrèze visant à améliorer des ensembles d'immeubles ou de logements s'est terminé le 31 décembre 2014, une étude globale sur l'habitat privé sera conduite en 2015. Quatre objectifs étaient poursuivis par ce programme :

1. le repérage et le traitement de l'habitat indigne,
2. la lutte contre la précarité énergétique,
3. l'adaptation des logements en vue du maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite,
4. la remise sur le marché de logements jusqu'à présent vacants.

Le PIG permet aux propriétaires de bénéficier gratuitement :

- d'un appui technique : conseils sur les travaux à réaliser, hiérarchisation des travaux, propositions de solutions techniques, avis consultatif sur les devis, ...
- d'un appui administratif : assistance au montage des dossiers de demande de subvention, aide pour remplir les demandes réglementaires (déclarations préalables) et les différents formulaires de demande de subvention, ...
- d'un appui au montage financier de leur projet : mobilisation de l'ensemble des financements disponibles (subventions, avances sans intérêt, prêts à taux bonifiés, Eco-prêts à taux zéro, crédits d'impôt, ...), conseils sur l'imposition des revenus locatifs...

Les secteurs pouvant recenser des logements indignes sont souvent ceux qui rassemblent un important taux de logements anciens construits avant 1975. Plus de la moitié du parc de résidences principales des communes a été construit avant 1948 : de Latronche, Lamazière-Basse, Margerides, Palisse Roche-le-Peyroux, Saint-Etienne-la-Geneste, Saint-Hilaire-luc, Saint-Julien-près-Bort, Saint-Pantaléon-de-Lapleau, Saint-Victour, Sérandon et Veyrières. Une étude habitat va être conduite en 2015 : elle permettra de relancer des politiques de l'habitat privé avec des dispositifs plus pointus (OPAH ?...).

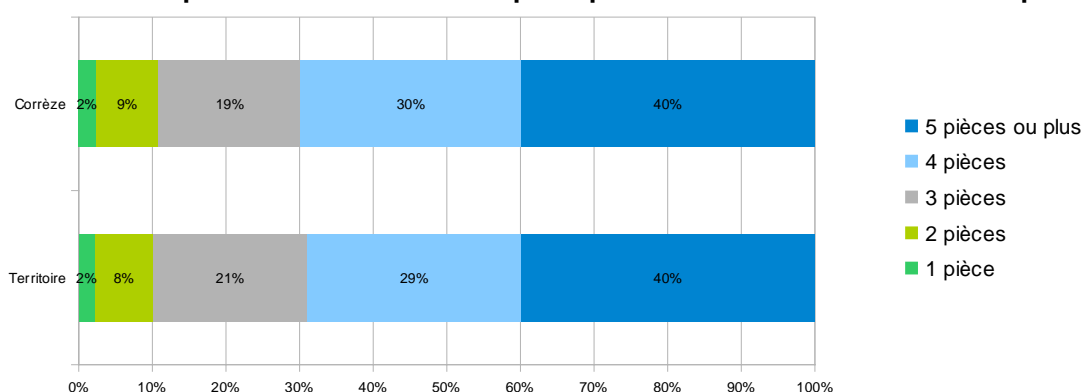
Source : DDT19

### **3.5.9 - Une typologie de logements constituée essentiellement de grandes maisons**

En 2011, le spectre du nombre de pièces des résidences principales du territoire est similaire au département.

Cette tendance de construction de grandes maisons est le reflet de la tendance corrézienne. Les **2/3 de ces logements possèdent au moins 4 pièces** dans un territoire où le prix du foncier n'est pas élevé.

### Répartition des résidences principales en fonction du nombre de pièces en 2011

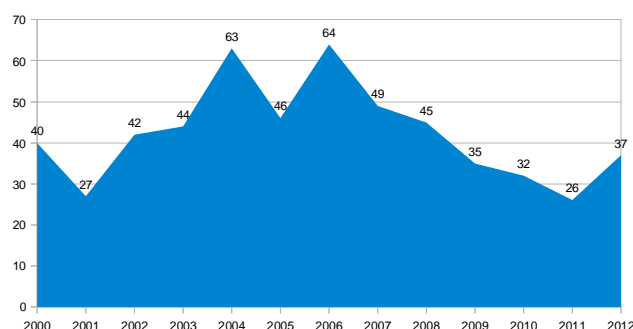


Source : INSEE RP2011

### 3.5.10 - Vers la fin de la dynamique baissière des constructions ?

On peut noter que le nombre de construction commencées ne cesse de baisser jusqu'en 2011.

#### Evolution nombre de logements commencés entre 2000 et 2012 inclus



On dénombre 550 logements commencés entre 2000 et 2012, soit une moyenne de 46 constructions par an sur l'ensemble du territoire. Les communes pôles totalisent seulement 23 % de ces logements soit 125. Certaines petites communes tirent leur épingle du jeu avec un nombre de constructions sensible : Ligniac (59), Saint-Julien-près-Bort (39), Sarroux (52) et Soursac (33).

Source : Sitadel2

### 3.5.11 - Un parc social locatif important et ancien

Les données collectées sur le territoire nous montrent que le parc social (comme au plan national) a été construit au fil des années grâce à la multiplicité des catégories de financement mises en place par les gouvernements successifs pour l'essentiel depuis les années 1960, afin de favoriser le développement et la réhabilitation du logement social. Toutes ces strates rendent la lisibilité difficile. On peut distinguer trois périodes articulées autour des réformes qui ont marqué la production et les populations ciblées dans l'histoire du logement social des 60 dernières années.

**Avant 1977. Période de reconstruction massive et multiplication des financements spécifiques pour la construction de programmes destinés à répondre aux besoins de diverses catégories de populations qui déterminent des plafonds de ressources et des niveaux de loyers adaptés. Les normes techniques et donc de confort, sont différentes selon les catégories de logements sociaux produits. Les logements sont attribués en fonction des ressources des locataires. Pour répondre à la diversité des besoins des populations à reloger, plusieurs catégories de logements ont vu le jour, avec chacune des caractéristiques techniques et des ressources des occupants bien distinctes:**

- **H.L.M. «ordinaires»**, dites H.L.M/O qui constituent la part la plus nombreuse du parc avant 1977. Ce sont des habitations de confort et de surface moyens, destinées à des personnes de ressources modestes.
- **P.S.R / P.L.R** : il s'agit de programmes d'habitation de moindre confort que les H.L.M.O, destinés à des personnes à ressources faibles ou très modestes
- **PSR** : programmes sociaux de relogement ; on y reloger les familles expulsées des îlots insalubres
- **PLR**: programmes à loyer réduit, qui s'adressent aux familles aux ressources faibles

**De 1977 à 1999.** Ces catégories sont unifiées par la réforme du 3 janvier 1977 (réforme du financement du logement) qui consacre une certaine primauté des aides personnelles au logement avec la création de l'APL. Deux catégories de financement sont créées, dont l'une pour le locatif social : le PLA (prêt locatif aidé). A la fin des années 80, la lutte contre la grande pauvreté devient un objectif national de politique du logement et les pouvoirs publics inventent la notion de logement très social, de logement des plus défavorisés ou de logement des démunis.

**De 2000 à aujourd'hui.** Les orientations renforcées au début des années 2000 sont destinées à accroître la mixité sociale et le nombre de logements adaptés aux plus démunis. De nouvelles catégories de financement sont créées dont le prêt locatif à usage social (PLUS) en 1999, remplaçant du PLA.

Pour chacune de ces périodes, les politiques publiques ont orienté la production de logements à travers des

financements en fonction des ménages ciblés. En schématisant, on peut regrouper ces financements en 3 catégories: «social», «très social» et «intermédiaire».

		Époque de construction			
		avant 1977	de 1977 à 1999	de 2000 à aujourd'hui	
Catégories de financement	Très social	PLR - PSR	PLA Insertion	PLA Intégration	
	Social	HLM/O	PLA	PLUS	
	Intermédiaire	ILM	PLI	PLS	

### Un parc concentré sur les 3 communes « pôles »

Les 2 communes pôles regroupent 81 % de l'offre en logement social et 100 % de l'offre en logements collectifs.

#### Recensement du parc locatif du territoire en 2013

Communes	Type de financement	Type de construction	Epoque de construction	NB pièces	NB	Type d'occupation			
						Loué	Vacant	Vide	
Bort-les-Orgues	PLA d'intégration	Individuel	Entre 1990 et 1999	5	4	4			
				>5	2	1	1		
			Entre 2000 et 2009	5	6	6			
				Depuis 2010	5	5	5		
	PLA ordinaire	Collectif	Entre 1970 et 1989	1	2	1		1	
				2	9	5	2	2	
				2	2			2	
			Entre 1990 et 1999	2	2	2			
				3	1	1			
				4	1	1			
	Individuel	Entre 1970 et 1989	3	6	5	1			
			4	1	1				
HLM/O	Collectif	Entre 1970 et 1989	3	24	18	2	4		
			4	48	24	2	22		
			5	14	1	1	12		
Chirac-Bellevue	PLA d'intégration	Individuel	Entre 2000 et 2009	5	2	2			
Lamazière-Basse	PLA ordinaire	Individuel	Entre 1970 et 1989	4	2	2			
				5	1		1		
Liginiac	PLA ordinaire	Individuel	Entre 1990 et 1999	3	2	2			
	PLUS		Entre 2000 et 2009	4	3	3			
Margerides	PLA d'intégration	Individuel	Entre 1990 et 1999	5	3	3			
			Entre 2000 et 2009	5	2	2			
Neuvic	PLA d'intégration	Individuel	Entre 1990 et 1999	5	3	2	1		
			Avant 1950	1	6	4	2		
	Collectif	Entre 1990 et 1999	1	1	1				
			2	1	1				
			4	2	2				
			3	8	8				
			4	9	7	1	1		
			5	3	3				
	PLA ordinaire	Individuel	Entre 1970 et 1989	2	2	2			
				3	4	4			
				4	6	6			
			Entre 1990 et 1999	5	1	1			
				3	2	2			
				4	4	4			
				5	2	2			
PLUS	Entre 2000 et 2009	3	2	2					
		4	4	4					
		5	2	2					

## Recensement du parc locatif du territoire en 2013

Communes	Type de financement	Type de construction	Epoque de construction	NB pièces	NB	Type d'occupation		
						Loué	Vacant	Vide
	HLM/O	Collectif	Entre 1970 et 1989	3	12	12		
				5	6	4	2	
Palisse	PLA ordinaire	Individuel	Entre 1970 et 1989	4	1	1		
	PLUS		Entre 2000 et 2009	4	2	2		
Saint-Bonnet-près-Bort	PLUS	Individuel	Entre 2000 et 2009	4	2	2		
			Depuis 2010	3	1	1		
				4	1	1		
Saint-Julien-près-Bort	PLA d'intégration	Individuel	Entre 2000 et 2009	5	2	2		
Soursac	PLA d'intégration	Individuel	Entre 1970 et 1989	3	1	1		
				4	4	3 1		
				5	1	1		
	PLUS		Entre 2000 et 2009	2	5	4 1		
	HLM/O		Entre 1970 et 1989	2	10	10		
					<b>246</b>	<b>183</b>	<b>19</b>	<b>44</b>

Source : DDT19

Le parc de logement social (avec prise en compte du parc privé social) représente avec 246 logements près de 6 % du parc de résidences principales ou bien encore 20 % du parc locatif du périmètre d'étude en 2013. De plus, ce parc est occupé 74 % tandis que 8 % de ces logements sont vacants et disponibles à la location. Enfin, le reste de ces logements sociaux est vide. On peut noter que :

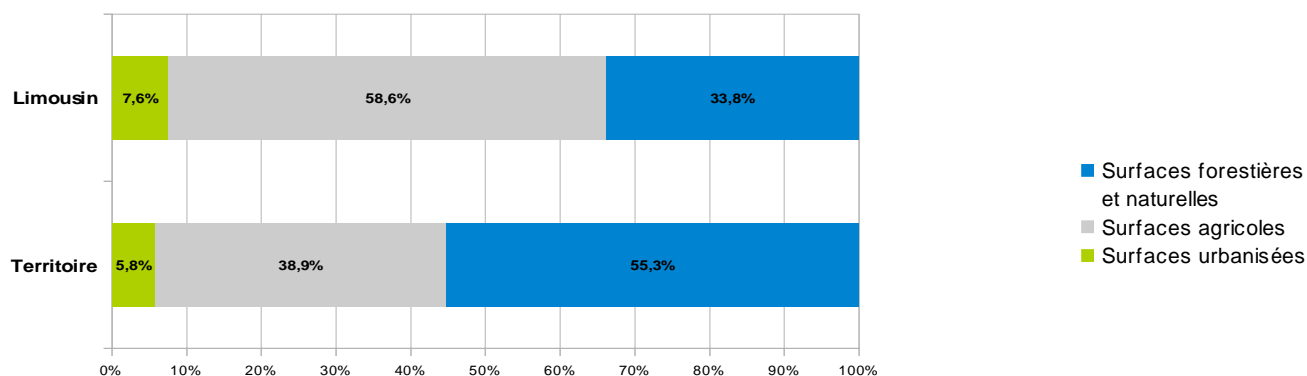
- 53 % du parc est collectif et la totalité de ce type de logement est localisée sur les 2 communes pôles
- 69 % du parc a été construit avant 1990
- les logements de 4 pièces et plus représentent 59 % du parc social , le taux étant de 69 % sur l'ensemble des résidences principales
- près de la moitié du parc a été financé par le HLM/O
- les logements vides sont essentiellement des logements collectifs construits entre 1970 et 1989
- la vacance représente 8 % du parc de logements social ou bien encore 2 % de la vacance totale
- 82 % des logements vides sont localisés à Bort-les-Orgues, la démolition de ces habitations est envisagée à court ou moyen terme mais non programmée par l'OPH 19

### 3.5.12 - Une consommation d'espace hétérogène

Le périmètre d'étude est avant tout un territoire majoritairement occupé par les forêts et les espaces naturels, contrairement au niveau régional où les surfaces agricoles dominent. Les espaces urbanisés sont relativement faibles (6%) avec une moyenne régionale à près de 8 %.

Cependant, si ce **territoire est faiblement urbanisé** il est toutefois **concerné par la surconsommation de l'espace**. En effet, la surface des parcelles des constructions neuves (1650 à 1850 m<sup>2</sup> en moyenne sur les 20 dernières années) est légèrement plus importante que la moyenne régionale en sachant que la surface moyenne des terrains en Limousin (1700m<sup>2</sup> en moyenne sur les 20 dernières années) arrive en 2e position au niveau national.

#### Occupation cadastrale du sol en 2008



source : Dreal Limousin - MAJIC 11 DGFIP - IGN BD Parcellaire

On observe sur le territoire qu'entre 1962 et 2006 :

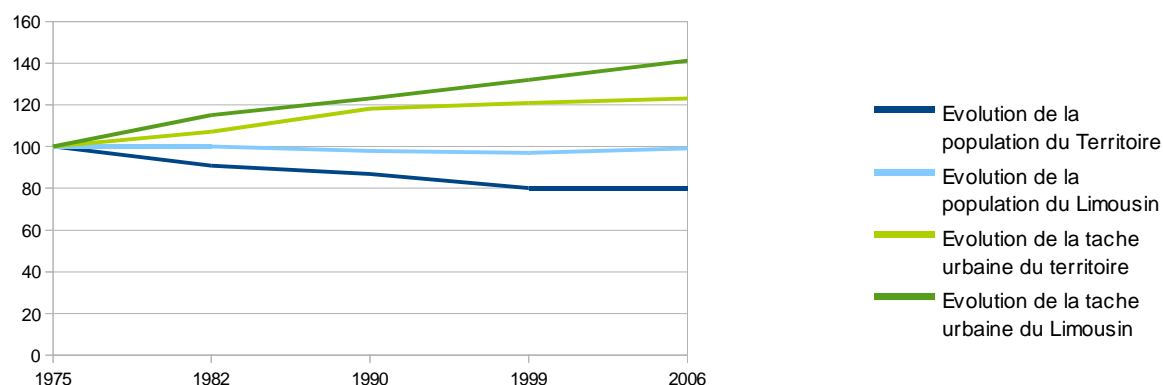
- la tache urbaine à vocation d'habitat est passé de 100 à 137
- la population passe de 100 à 69 soit une diminution de 31 %.

La perte de population conjuguée à l'augmentation de surface construite placent le territoire dans une dynamique d'étalement urbain. Ce phénomène peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- le desserrement des ménages,
- les formes urbaines,
- la surconsommation du foncier,
- la progression des résidences secondaires,
- l'augmentation des logements vacants.

Il est important de prendre en compte l'aspect irréversible du phénomène sur les paysages et le potentiel agricole du territoire.

### Evolution de la population et de la tache urbaine base 100 en 1975



source : Dreal Limousin - MAJIC 08 DGFIP - IGN BD Parcellaire

La consommation foncière moyenne sur le territoire entre 1990 et 2010 est supérieure et suit la même dynamique que la moyenne régionale. Cependant on peut noter de grandes disparités sur les surfaces moyennes des parcelles entre les communes du périmètre d'étude, Margerides par exemple où les surfaces moyennes des parcelles bâties sont au moins 1,25 fois supérieure à la moyenne régionale depuis 1990. Enfin, certaines communes affichent des moyennes très importantes sur des périodes données : Confolent-Port-Dieu avec 3700m<sup>2</sup> en moyenne entre 1990 et 1998 puis 4900m<sup>2</sup> entre 1999 et 2008. Toutefois, ces moyennes sont sur des nombres de permis de construire très faibles.

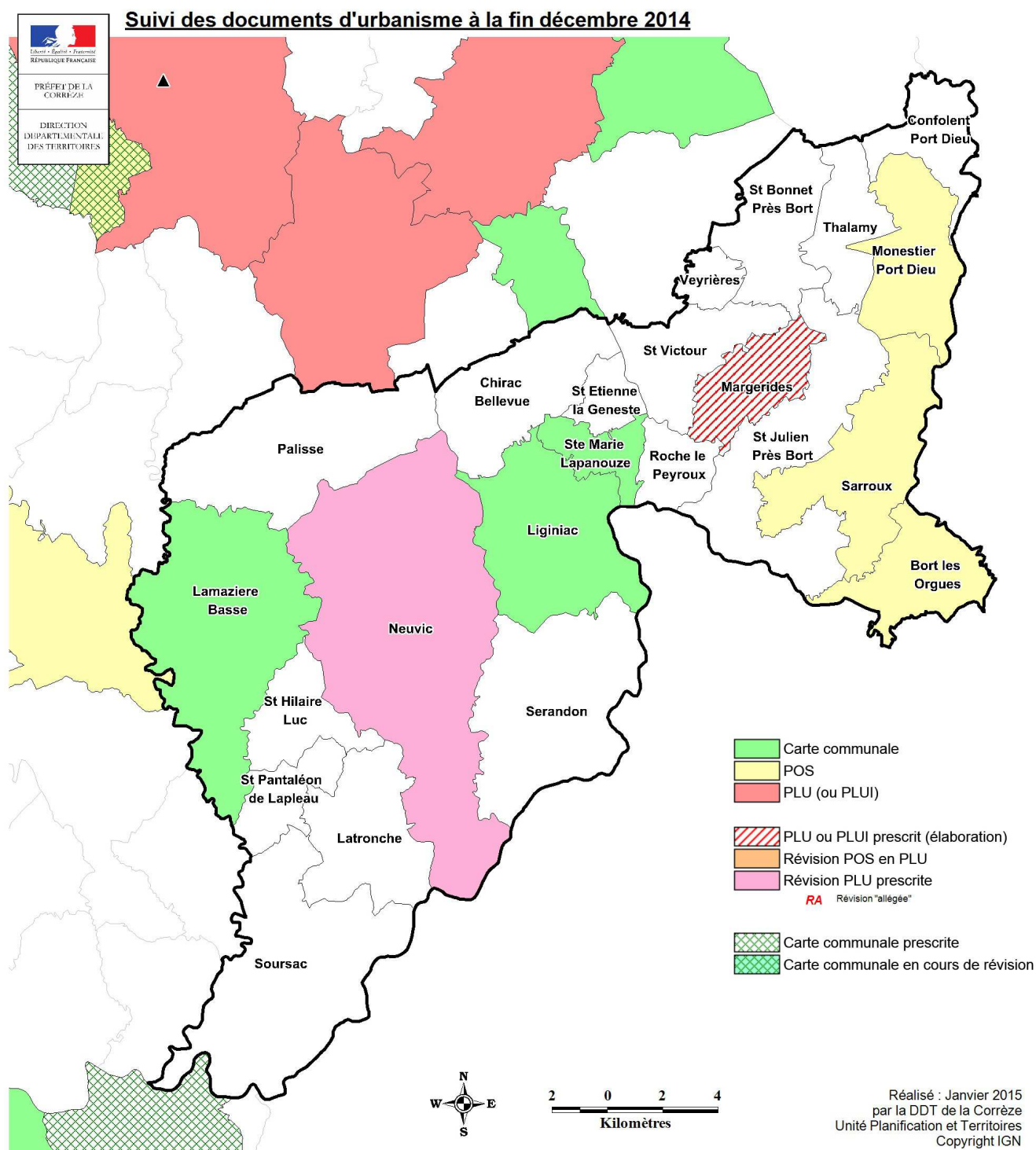
### Surfaces moyennes des parcelles et superficie consommée en m<sup>2</sup>

	Surface moyenne des parcelles			Superficie consommée		
	1990-1998	1999-2007	2008-2010	1990-1998	1999-2007	2008-2010
Bort-les-Orgues	1152	1569	1078	29935	32942	12932
Chirac-Bellevue	<b>2202</b>	1900	<b>2627</b>	35235	34208	7881
Lamazière-Basse	<b>2157</b>	<b>2469</b>	1925	23722	34560	1925
Latronche	<b>3570</b>	<b>2932</b>		7140	14659	
Liginiac	1736	1768	1723	55557	72504	15503
Margerides	<b>2438</b>	<b>2448</b>	<b>2444</b>	39013	44066	4887
Monestier-Port-Dieu	<b>3895</b>	<b>2317</b>	2010	7790	20856	12060
Neuvic	1412	1651	1967	59315	72647	17707
Palisse	1493	1803	1723	7465	14420	8613
Confolent-Port-Dieu	<b>3695</b>	<b>4902</b>	2022	11085	9804	2022
Roche-Le-Peyroux	<b>2269</b>	1980	<b>3116</b>	6807	23764	12464
Saint-Bonnet-près-Bort	1712	<b>2489</b>	<b>2176</b>	8560	42307	4352
Saint-Etienne-la-Geneste	<b>3652</b>	<b>2531</b>	1912	7304	15186	1912
Saint-Hilaire-Luc	<b>3345</b>	1963	1925	6690	5890	1925
Saint-Julien-près-Bort	1581	1791	<b>2583</b>	31633	69854	5165
Sainte-Marie-Lapanouze	2007	<b>2783</b>		2007	27832	
Saint-Pantaléon-de-Lapleau	1440	2190		4320	2190	

Saint-Victour	1894	1464	1089	15149	19027	4354
Sarroux	<b>2479</b>	1986	<b>2194</b>	39666	87392	21938
Sérandon	1735	1937	<b>2500</b>	26031	25176	5000
Soursac	1764	2110	1244	28224	52741	6222
Thalamy	2007	1954	1925	2007	9772	1925
Veyrières	<b>2583</b>	<b>2848</b>	110	5166	19933	220
Territoire	1847	2005	1817	459820	751729	149006
Limousin	1667	1764	1721	25617782	43862606	11629689

Source : DREAL Limousin, [Sit@del](mailto:Sit@del)

### 3.5.13 - Un territoire avec peu de documents de planification



La CC de Val et Plateau Bortois est dotée de la compétence PLUi depuis peu. Une majorité de commune ne possède aucun document de planification. Ces territoires sont donc soumis au règlement national d'urbanisme (RNU) qui impose que toute nouvelle construction soit réalisée dans les seuls espaces déjà bâtis. Cette disposition a largement contribué à la limitation du mitage sur le territoire. Quelques communes disposent d'un document d'urbanisme :

- un PLU prescrit en cours de révision sur Neuvic
- un PLU prescrit sur Margerides
- une carte communale à Lamazière-Basse, Ligniac, Sainte-Marie-Lapanouz,
- un POS à Sarroux, Bort-les-Orgues et Monestier-Port-Dieu.

Cependant, on pourra noter plusieurs projets qui impacteront l'organisation actuelle :

- la révision du PLU de Neuvic,
- le projet de création d'un SCOT Haute-Corrèze sur le périmètre du pays,

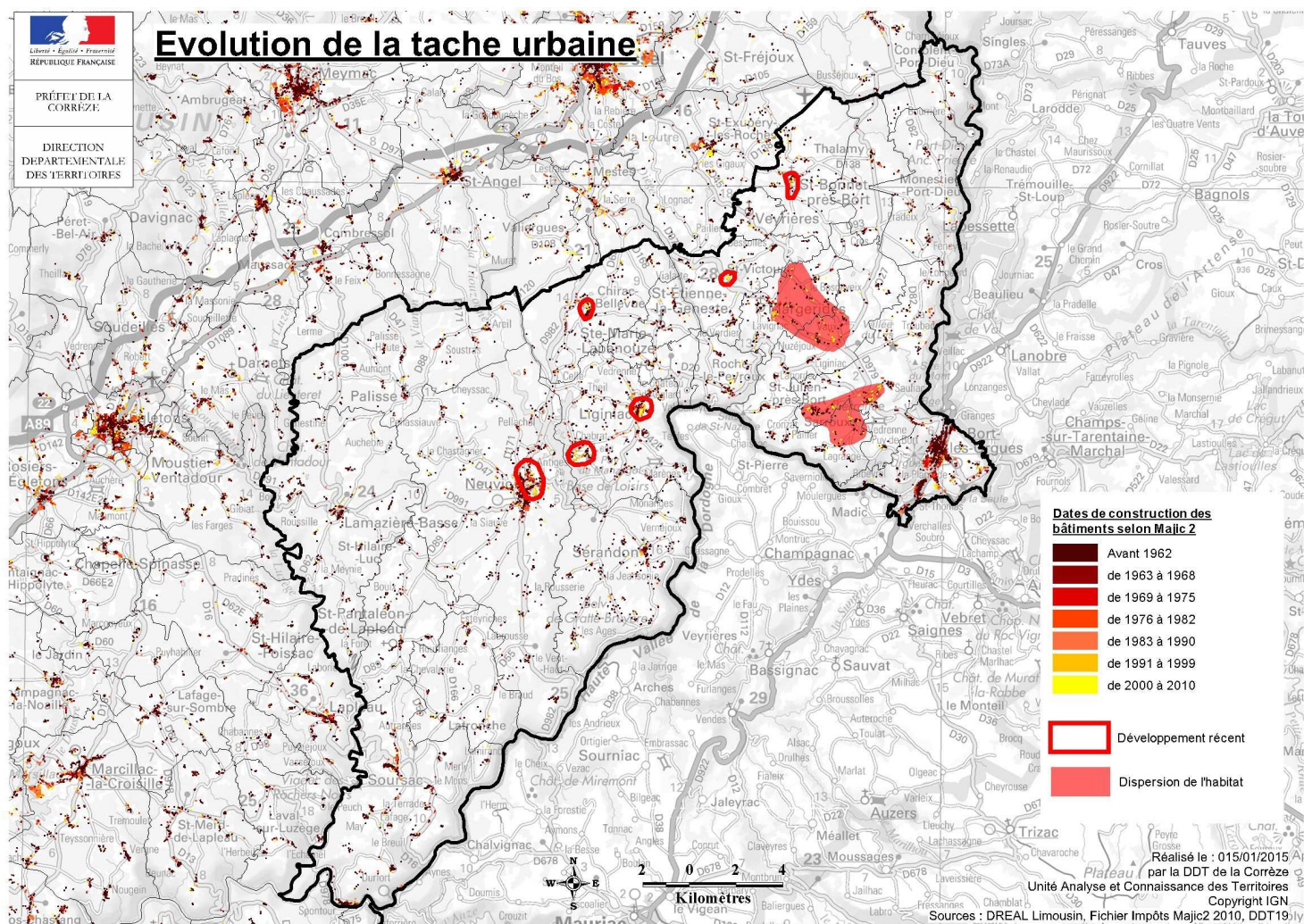
Ces études de diagnostic du SCOT pourront alimenter la réalisation de PLU sur les 2 communautés de communes afin de mieux encadrer le développement des constructions neuves.

Le périmètre du SCOT à l'échelle du Pays Haute-Corrèze et Ventadour reprend les 6 communautés de communes qui le composent à ce jour. La réflexion pourra intégrer par la suite des territoires proches comme la communauté de communes des sources de la Creuse (La Courtine) ou celle de Sumène-Artense (Cantal) du fait de sa polarisation par Bort-les-Orgues. La communauté de communes de Val et plateau Bortois doit délibérer sur la proposition d'un périmètre de SCOT à l'échelle du Pays Haute-Corrèze et Ventadour le 16 février 2015.

Source : DDT19

### 3.5.14 - Une urbanisation diffuse historique

Sur l'ensemble du territoire, on peut constater une urbanisation linéaire et un habitat diffus hérité des nombreuses fermes traditionnelles du Limousin. Cet étalement urbain continue de se développer, notamment sur les communes traversées par les principaux axes routiers entre Ussel et Bort-les-Orgues et ne disposant pas de documents d'urbanisme contraignant.



## Constat

- un parc de logement ancien principalement constitué de grandes maisons,
- une part importante de propriétaires,
- de nombreuses résidences secondaires,
- une vacance moyenne et concentrée sur les communes pôles,
- un rythme faible de constructions neuves qui baisse,
- une urbanisation faible mais avec des parcelles bâties importantes,
- une urbanisation ramassée autour de quelques bourgs,
- peu d'outil de planification et des documents obsolètes

## Enjeux

- Poursuivre les efforts en matière d'urbanisme afin de préserver le patrimoine bâti et les paysages
- Mieux encadrer les projets de constructions même s'ils sont peu nombreux
- Profiter de la réalisation du SCOT Haute-Corrèze pour organiser l'urbanisation des bourgs
- Renouveler les documents d'urbanisme obsolètes
- Résorber la vacance en redynamisant les centre-bourg notamment
- Démolir le patrimoine de Corrèze Habitat à Bort-les-Orgues afin de rénover le centre-ville



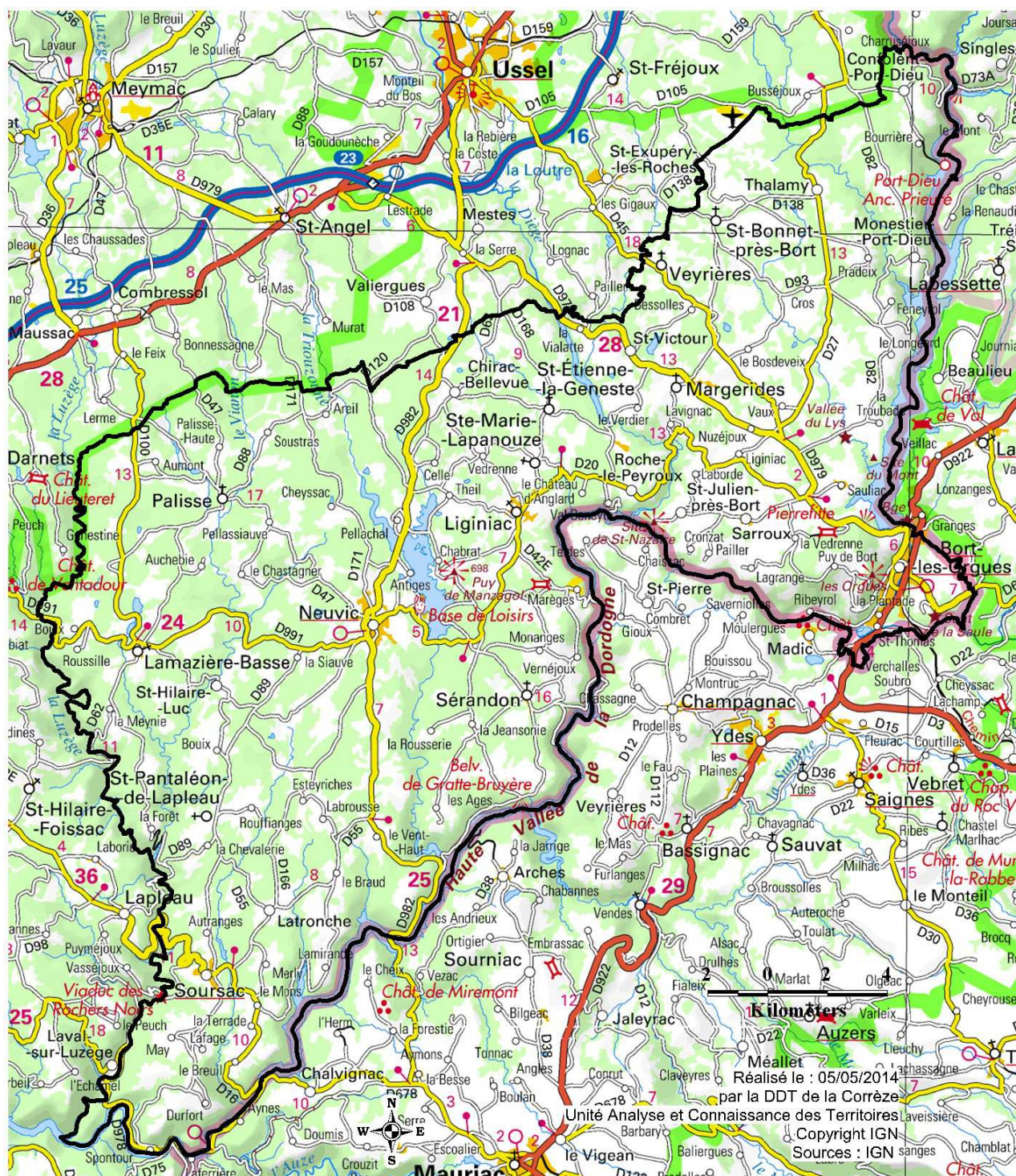
### 3.6 - Éléments de synthèse

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>toutes les petites communes, exceptées Confolent-Port-Dieu et Saint-Hilaire-Luc, affichent un solde positif</li> <li>l'hôpital local de Bort-les-Orgues</li> <li>plusieurs établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes</li> <li>un important parc d'établissements de santé</li> <li>une offre de proximité complète et plusieurs services des gammes intermédiaires et supérieures</li> <li>les services de la gamme intermédiaire sont bien représentés</li> <li>quelques équipements de la gamme supérieure</li> <li>de nombreuses solutions d'accueil pour la petite enfance non scolarisée</li> <li>une offre d'enseignement disponible jusqu'au collège</li> <li>un taux de scolarisation important</li> <li>un nombre de ménages propriétaires de leur résidence principale en augmentation 2006 et 2011 pour atteindre un taux de 68%</li> <li>une part importante de logements locatifs (28 %)</li> <li>un parc social locatif important</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>une densité de population faible et hétérogène</li> <li>aucun axe structurant, routier ou ferroviaire</li> <li>manque de cohérence territoire – pays – Comcom qui rend difficile la gouvernance</li> <li>Neuvic, territoire isolé</li> <li>un relief cisailé</li> <li>une baisse des habitants sur les 2 communes pôles</li> <li>3 communes ont un solde migratoire négatif dont Bort-les-Orgues</li> <li>un déficit des catégories des jeunes et des actifs agés de 30 à 44 ans</li> <li>une part importante de personnes du 3ème âge</li> <li>toutes les communes affichent un revenu net moyen inférieur à la moyenne corrézienne.</li> <li>des taux de pénétration de minimas sociaux plus importants sur le canton de Bort-les-Orgues</li> <li>aucun lycée d'enseignement général et technologique</li> <li>une urbanisation diffuse historique</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>2 bassins d'emplois</li> <li>des nouveaux habitants sur les « petites » communes</li> <li>5 communes affichent un indice de jeunesse positif (Thalamy, Saint-Etienne-la-Geneste, Chirac-Bellevue et Sainte-Marie-Lapanouze, Saint-Bonnet-près-Bort )</li> <li>des arrivées de familles et les communes proches de l'aire urbaine d'Ussel présentent un taux de famille important</li> <li>le Pôle de Santé de Haute-Corrèze</li> <li>le Contrat Local de Santé Haute-Corrèze</li> <li>2 Maisons de Santé Pluridisciplinaires en réseau</li> <li>un contexte Vallée de la Dordogne – Cantal qui est propice au tourisme vert</li> <li>une influence de l'unité urbaine d'Ussel sur les communes les plus accessibles qui affichent un taux important de résidences principales</li> <li>82 % des logements sociaux vides sont localisés à Bort-les-Orgues</li> <li>un SCOT pourra alimenter la réalisation de PLU sur les 2 communautés de communes afin de mieux encadrer le développement des constructions neuves.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>une déprise démographique</li> <li>un solde naturel négatif sur une grande partie du territoire</li> <li>une population vieillissante</li> <li>un nombre de ménages d'une seule personne qui augmente</li> <li>une différence de revenus moyens très importants entre les foyers imposables et non-imposables sur plusieurs communes, notamment à Bort-les-Orgues</li> <li>une problématique du vieillissement des médecins et des renouvellements par de jeunes praticiens</li> <li>Bort-les-Orgues et de Neuvic identifiés comme zones déficitaires en médecins libéraux</li> <li>une plus forte part d'habitants sans diplôme sur le territoire qu'en Corrèze</li> <li>de grands logements anciens</li> <li>de nombreuses résidences secondaires avec des taux très importants proche de 50 % dans plusieurs communes</li> <li>problématique de désertification à la basse saison</li> <li>un nombre brut du parc de résidences principales en diminution</li> <li>la vacance représente plus d'un logement sur quatre à Bort-les-Orgues</li> <li>l'ensemble Neuvic Liginiac concentre 12 % de la vacance</li> <li>les logements vacants depuis plus de 2 ans représentent 58 % de ce parc</li> <li>45 % du parc des résidences principales a été achevé avant 1949</li> <li>la part des résidences principales achevées après 2008 ne représente que 2% du parc alors que la moyenne départementale est six fois plus élevée</li> <li>un parc de logements potentiellement indigne</li> <li>un parc social locatif ancien</li> <li>de grandes maison qui seront plus chères à rénover</li> <li>un nombre de constructions commencées presque divisé par entre 2006 et 2011</li> </ul>

## 4 - La dynamique économique

### 4.1 - Un territoire ouvert en direction du Cantal

Le territoire étudié est situé entre l'axe routier Bordeaux Clermont-Ferrand via l'A89 (desservi par les échangeurs 22, 23 et 24) au nord et la vallée de la Dordogne au sud qui contraint énormément les déplacements du fait de son relief accidenté.



Les routes départementales D16, D20, D27, D45, D979, D982 et D991 assurent le maillage routier qui est le principal moyen d'accès au territoire. Cependant, la topographie des gorges creusées par les affluents de la Dordogne, mais aussi les conditions météorologiques rendent l'utilisation du réseau routier plus difficile.

Le temps de trajet moyens des communes pôles sont :

- **Bort-les-Orgues**, à 0H30 d'Ussel (30 km), 1H de Tulle (83 km) et 1H45 de Limoges (170 km)
- **Neuvic**, à 0H25 d'Ussel (21 km), 0H55 de Tulle (75 km) et 1H40 de Limoges (160 km)

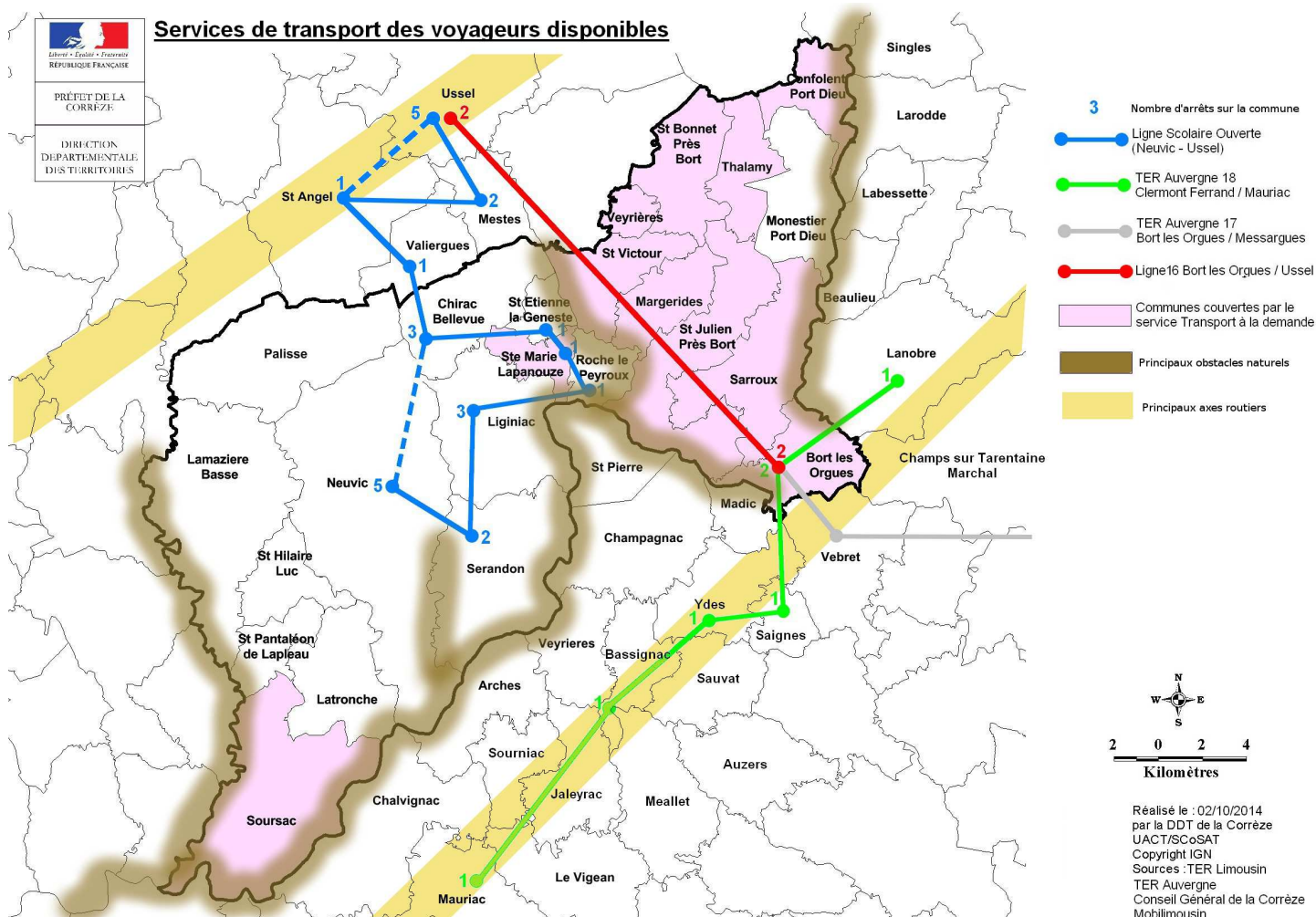
Il n'y a aucune aire de covoiturage « officielle » sur le territoire, l'aire la plus proche est sur la D1089 à Maussac avec 11 places.

## Un accès aérien difficile

On recense sur le territoire l'aérodrome d'Ussel-Thalamy, sans exploitation commerciale, situé sur les communes de Saint-Exupéry-les-Roches et de Saint-Bonnet-près-Bort à 8 km à l'est-sud-est d'Ussel. Les accès aux deux aéroports régionaux sont difficiles :

- aéroport Brive-Vallée de la Dordogne, à 1H25 de Bort-les-Orgues (135 km), à 1H20 de Neuvic (120 km),
- aéroport de Limoges Bellegarde, à 2H de Bort-les-Orgues (180 km), à 1H50 de Neuvic (175 km).

### 4.1.1 - Une desserte minimale en TER



#### La ligne TER Limousin N°16, Ussel - Bort-les-Orgues

Cette ligne propose deux arrêts sur le territoire :

- Bort-les-Orgues Ville
- Bort-les-Orgues SNCF

Dans les deux sens de circulation, on dénombre 4 TER quotidiens dont 1 qui ne fonctionne qu'en période scolaire.

#### La ligne TER Auvergne N°18, Clermont-Ferrand - Mauriac

Cette ligne de bus, où une correspondance vers Paris est possible depuis Clermont-Ferrand, propose un arrêt sur le territoire sur la commune de Bort-les-Orgues où l'on dénombre dans les 2 sens de circulation :

- 1 TER régulier du lundi au dimanche
- 1 TER du lundi au samedi
- 1 TER circulant uniquement les vendredis (sauf fêtes)
- 1 TER circulant les dimanches et les jours de fêtes.

#### La ligne TER Auvergne N°17, Neussargues - Bort-les-Orgues

Cette ligne de bus, où une correspondance vers Clermont-Ferrand est possible depuis Neussargues, propose un arrêt sur le territoire sur la commune de Bort-les-Orgues où l'on dénombre dans les 2 sens de circulation :

- 1 TER du lundi au samedi.

On ne recense aucune ligne régulière vers Egletons.

Source : sncf, CG19

## 4.1.2 - Une Ligne Scolaire Ouverte (LSO) aux voyageurs et une offre de Transport A la Demande (TAD) sur plusieurs communes

### La Ligne Scolaire Ouverte Neuvic-Ussel

Cette ligne permet à des usagers non scolaires de monter dans le bus dans la limite des places disponibles. La ligne F est la seule option de transport en bus sur le canton de Neuvic. Au départ de Neuvic ou de Sérandon et à destination d'Ussel elle propose sur le territoire un ou plusieurs arrêts sur les communes de Neuvic, Sérandon, Liginiac, Roche-le-Peyroux, Sainte-Marie-Lapanouze, Saint-Etienne-la-Geneste et Chirac-Bellevue.

Dans le sens Neuvic-Ussel, on dénombre :

- 1 bus du lundi au vendredi au départ de Neuvic toute l'année
- 1 bus au départ de Sérandon du lundi au vendredi en période scolaire
- 2 bus les mercredis dont 1 ne circulant pas pendant les vacances scolaires
- 2 bus les vendredis uniquement en périodes scolaires
- 1 bus les lundis, mardis et jeudis en périodes scolaires

Le TAD est possible sur le bus des mercredis toute l'année et sur celui circulant les jours de semaines en vacances scolaires.

Dans le sens Ussel-Neuvic, on dénombre :

- 1 bus du lundi au vendredi au départ d'Ussel toute l'année
- 2 bus du lundi au vendredi au départ d'Ussel en période scolaire
- 3 bus les mercredis uniquement en périodes scolaires
- 1 bus les lundis uniquement en périodes scolaires
- 2 bus les dimanches uniquement en périodes scolaires
- 1 bus les lundis, mardis et jeudis en périodes scolaires

Le TAD est possible sur le bus des mercredis ne circulant qu'en périodes scolaires et sur celui circulant les jours de semaines en vacances scolaires.

source : CG19

### Une zone de TAD importante

Plusieurs communes du territoire peuvent bénéficier de ce service géré par le Conseil Général de Corrèze : Soursac, Sainte-Marie-Lapanouze, Saint-Victour, Margerides, Saint-Julien-près-Bort, Sarroux, Bort-les-Orgues, Veyrières, Saint-Bonnet-près-Bort, Thalamy et Confolent-Port-Dieu.

source : CG19

### Constat

- un territoire isolé maillé par un réseau routier secondaire d'accès parfois difficile
- aucune aire de covoiturage sur le territoire
- une ligne scolaire ouverte aux transports des voyageurs avec des offres de TAD
- une zone de TAD sur un grand nombre de communes

### Enjeux

- Maintenir l'offre de transport en commun à Bort-les-Orgues et à Neuvic
- Développer des solutions de transports innovantes (auto-stop participatif, covoiturage..)

## 4.2 - Accessibilité, des dispositions essentielles

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports pour tous les citoyens y compris les personnes à mobilité réduite qui représentent plus du tiers de la population.

La loi du 11 février 2005 impose des obligations de mise en conformité de l'existant dans les domaines suivants avec des dates butoir :

- transports publics : 11/02/2008,
- établissements recevant du public : 01/01/2015

Le Conseil Général est la seule autorité organisatrice des transports interurbains sur le territoire (transport départemental). Un schéma départemental des déplacements dans lequel est intégrée l'accessibilité est en cours pour :

1. promouvoir et valoriser des transports collectifs adaptés aux territoires et prenant en compte les attentes des usagers,
2. favoriser l'inter modalité et les changements de pratique de déplacements,
3. communiquer et donner une meilleure lisibilité du réseau et de la politique du conseil général en matière de transports,
4. développer la coopération et la collaboration avec les acteurs du transport et de nouveaux partenaires.

Actuellement aucun point d'arrêt n'est accessible aux personnes à mobilité réduite. Certains le deviendront après la mise en place du schéma. Le matériel roulant sera accessible dès qu'il sera renouvelé.

Le conseil général a créé en 2003 le service Handimobile qui sert de mode de transport de substitution sur toute la Corrèze.

### Les plans communaux de mise en accessibilité (PAVE)

*En ce qui concerne la voirie et les espaces publics, seuls les PAVE sont obligatoires. Il n'y a pas d'obligation de mise en accessibilité tant qu'il n'y a pas de travaux exécutés. Enfin, pour toutes les créations ou aménagements neufs de voirie et d'espaces publics, les établissements recevant du public neufs ou créés par changement de destination, la réglementation est appliquée depuis 2007.*

Ce document permet :

- d'analyser les dysfonctionnements,
- d'établir les solutions techniques
- de programmer les travaux de mise en accessibilité.

Au 31 décembre 2013, les communes de Soursac, Saint-Pantaléon-de-Lapleau, Margerides, Saint-Julien-près-Bort et Sarroux ont lancé l'étude d'un PAVE, toutes les autres communes ont adopté le document.

### L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

La Loi du 11 février 2005 dite « Loi handicap » a placé au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées. Elle impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers, et ce, quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015.

Pour répondre au retard pris par de nombreux maîtres d'ouvrages ou exploitants dans la réalisation des travaux, le gouvernement a mis en place par voie d'ordonnance les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Ce dispositif obligatoire, permettant d'obtenir un délai supplémentaire de 3 à 9 ans, s'impose à tout maître d'ouvrage et/ou exploitant dont le patrimoine d'ERP ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L.111-7-3 du Code de la Construction et de l'Habitation. L'Ad'AP, qui est un document de programmation et de financement des travaux de mise en accessibilité, vise un triple objectif :

1. Obtenir un délai supplémentaire dans la mise en accessibilité des bâtiments. L'Ad'AP est formalisé au travers d'un dossier donnant droit à un délai supplémentaire de 3 à 9 ans par périodes 3 ans. Sa réalisation incombe au maître d'ouvrage et/ou à l'exploitant des ERP existants.
2. Hiérarchiser la mise en accessibilité du patrimoine,
3. Engager les travaux de manière pragmatique.

L'Ad'AP devra être déposé dans les 12 mois suivant l'ordonnance du 26 septembre 2014, soit le 26 septembre 2015. Au-delà de cette date, le maître d'ouvrage et/ou l'exploitant s'expose à des sanctions financières accompagnées d'une réduction de délai octroyé.

Source : DDT19

## 4.3 - Un aménagement numérique inégal

### 4.3.1 - Un accès à Internet impossible localement

Le Limousin a élaboré très tôt sa propre stratégie d'aménagement numérique du territoire. Un plan ambitieux conçu au travers d'un réseau d'initiative publique (RIP) unique en son genre en Europe.

Ce réseau, baptisé DORSAL, a permis l'irrigation de l'ensemble du territoire Limousin en haut débit. Il a été mis en place dans le cadre d'une délégation de service public, confiée à AXIONE Limousin : plus de 1000 km de fibre optique ont été déployés et 300 000 foyers limousins ont aujourd'hui accès à l'internet haut débit.

Dans un souci d'aménagement du territoire et avec l'objectif de faire en sorte qu'aucun point du territoire départemental ne soit handicapé par un défaut de service haut débit, ou un coût pour l'utilisateur plus élevé que dans les zones bien desservies, le Conseil Général a adhéré au Syndicat Mixte DORSAL.

### La technologie ADSL

Onze ans après la mise en place du Syndicat Mixte DORSAL, destiné à assurer à tous les Limousins une solution d'accès Internet haut débit, l'objectif du Syndicat est d'**aller progressivement vers le Très Haut Débit** avec la mise en place du **nouveau Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN)** du Limousin en **quatre phases** avec comme objectif final le "tout FTTH" (Fibre à la maison) d'ici à 2035.

La mise en œuvre de ce SDAN commencera par une phase "pilote" centrée sur **deux axes** :

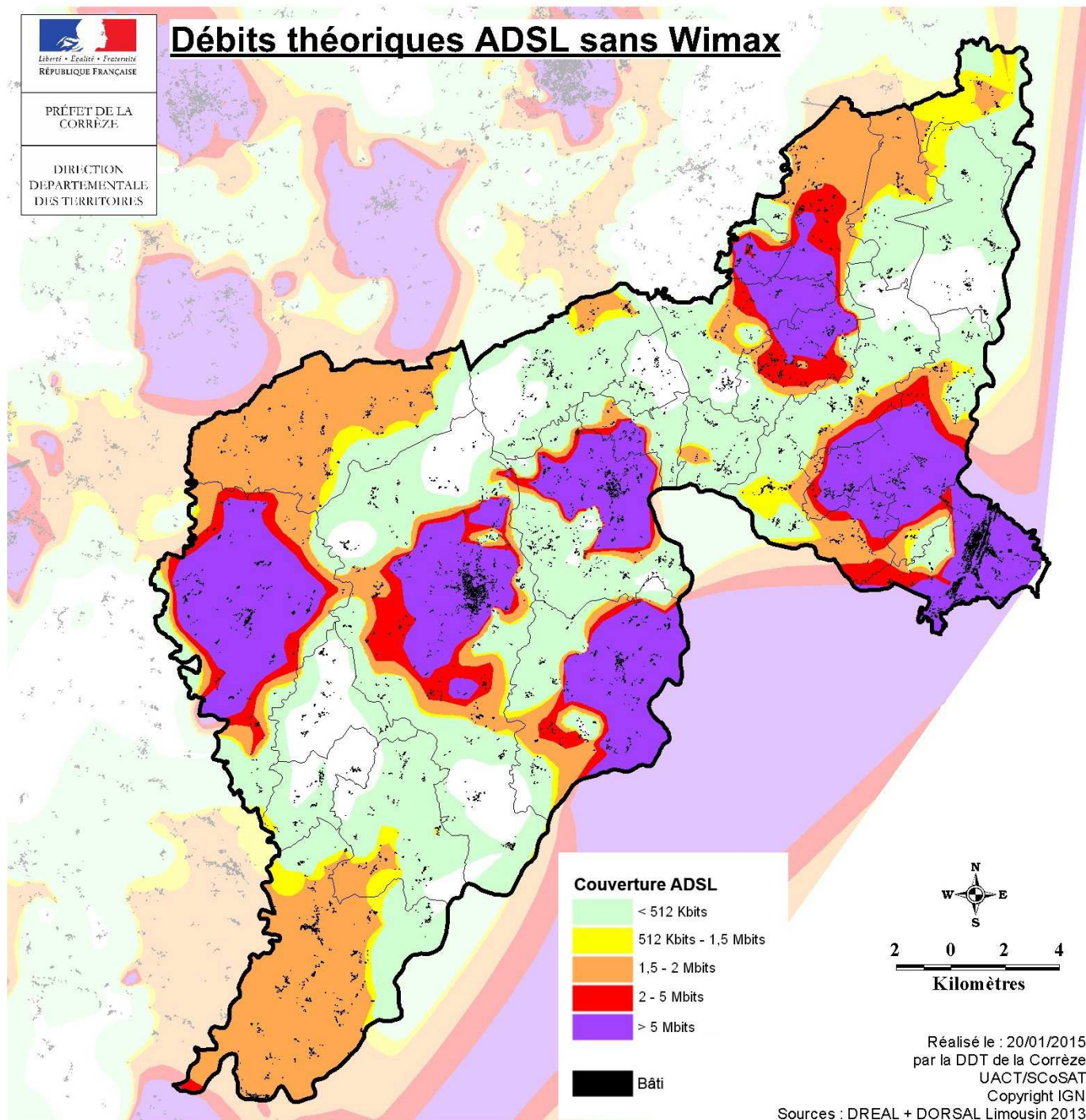
- Intervention sur un nombre réduits de territoires gérés par des groupements de collectivités
- Interventions sur l'ensemble du territoire, selon les opportunités, pour le raccordement THD des entreprises, zones d'activités, sites publics...

Pour le département de la Corrèze, **quatre groupements de collectivités** ont été retenus à l'issue d'un "appel à expression de besoins" lancé courant 2013. Le Syndicat de la DIEGE est l'un des groupements retenus. Les **premiers travaux** qui ont débuté **fin de année 2013** serviront d'exemples pour la généralisation de la première

phase du SDAN dont l'objectif est d'ici à 2017, au moins 5 Mbits pour tous les Limousins.

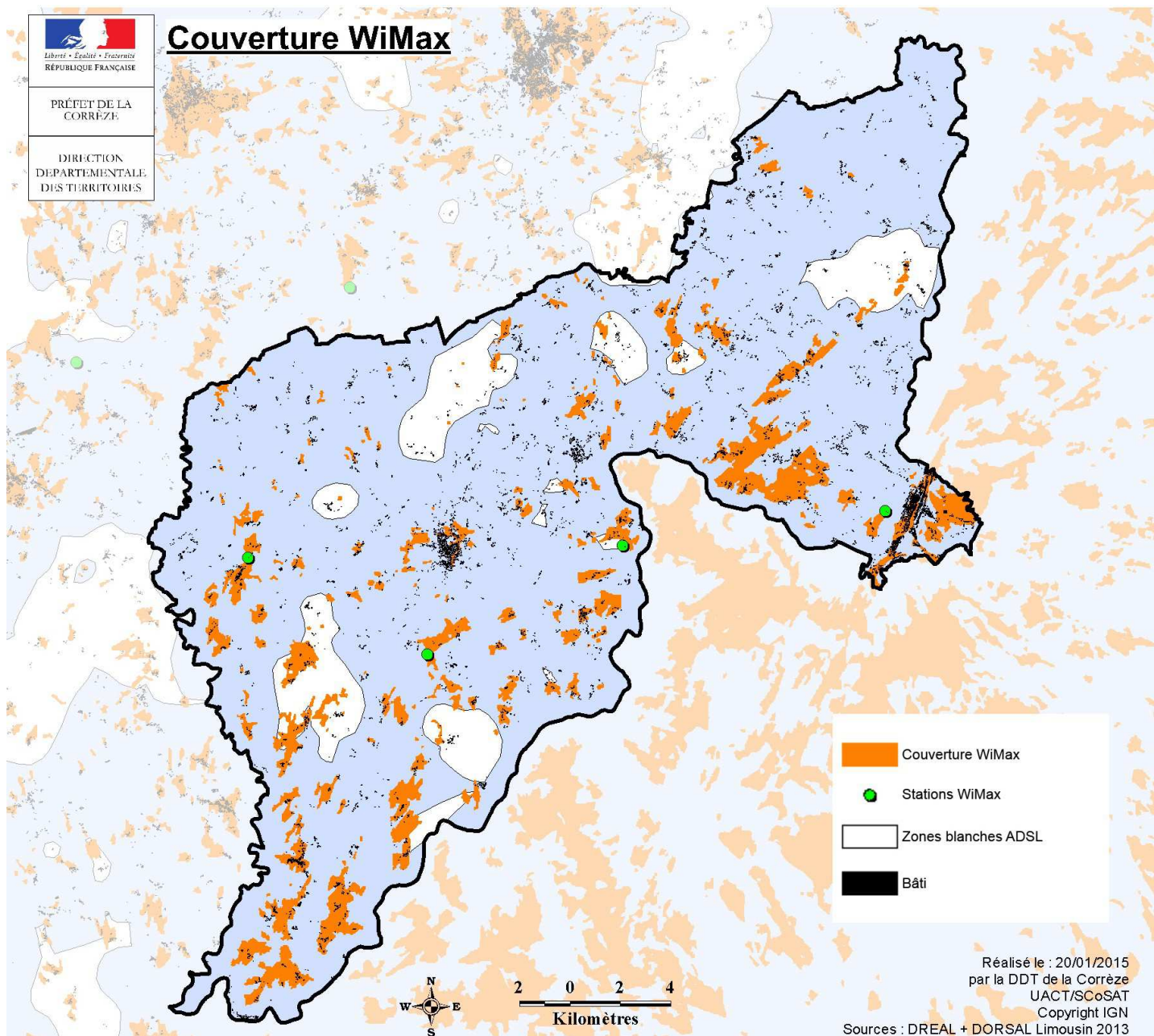
De nombreuses zones bénéficient d'un débit théorique ADSL >5 mégabits mais il existe également de nombreuses zones blanches ADSL ou proposant un niveau de service faible sur le territoire, signalées en blanc et en vert pâle sur la carte ci-après de niveau potentiel des lignes avec prise en compte de la limite du non fibrage de certains NRA.

Ces données restent théoriques mais on peut noter un meilleur niveau de service ADSL sur Bort-les-Orgues et l'axe Saint-Victour / Bort-les-Orgues ainsi que sur une grande partie de Neuvic, Lamazière-Basse, Sérandon et Ligniac.



### La technologie Wimax

Le Wimax permet aux entreprises et aux particuliers de se connecter à Internet haut-débit grâce à une antenne qui communique par ondes hertziennes via une station de base située à plusieurs kilomètres. Ce terme est également employé comme label commercial, à l'instar du Wi-fi. Plus efficace encore, le Wimax se distingue par un meilleur confort d'utilisation, autorisant l'accès Internet en fixe ou en mobile. Le WIMAX est une technologie de désenclavement numérique, enjeu majeur de l'aménagement du territoire en ouvrant l'accès à de nouveaux services qui jouent un rôle de développement économique, social et culturel des territoires. Les répercussions immédiates ou futures du déploiement des réseaux haut débit concernent des secteurs aussi variés que vitaux : la compétitivité des entreprises, l'éducation, la formation, la santé, la simplification administrative, l'accueil touristique.



Malgré l'implantation de plusieurs pylônes sur le territoire, la couverture Wimax reste relativement faible et ne couvre donc pas l'ensemble des zones inéligibles au haut débit sur le territoire. Les secteurs problématiques, en blanc sur la carte ci-après, sont localisés sur Monestier-Port-Dieu, Saint-Etienne-la-Genestele nord et le sud de Neuvic ainsi que Saint-Hilaire-Luc.

Source : DREAL Limousin, DORSAL

### Le réseau 2G ou Global System for Mobile Communications (GSM).

C'est une norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile particulièrement utilisée en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. Le réseau GSM permet plusieurs services dont la voix, les données et les messages écrits courts (SMS et MMS).

Au 1<sup>er</sup> juillet 2012, une très grande partie du territoire est couverte par au moins 2 opérateurs, les zones plus accidentées n'étant couverte que par un seul opérateur.

Source : ARCEP

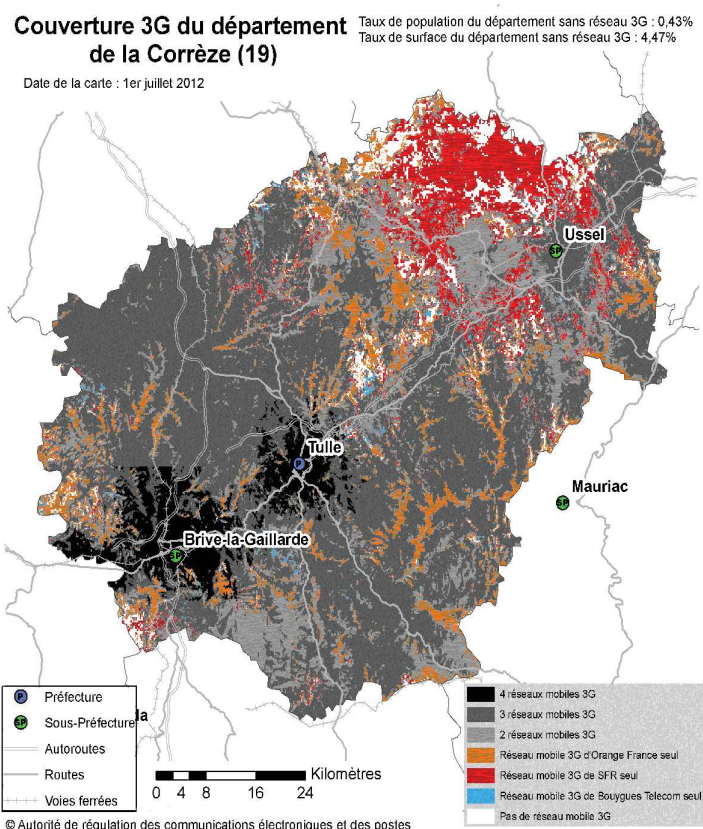
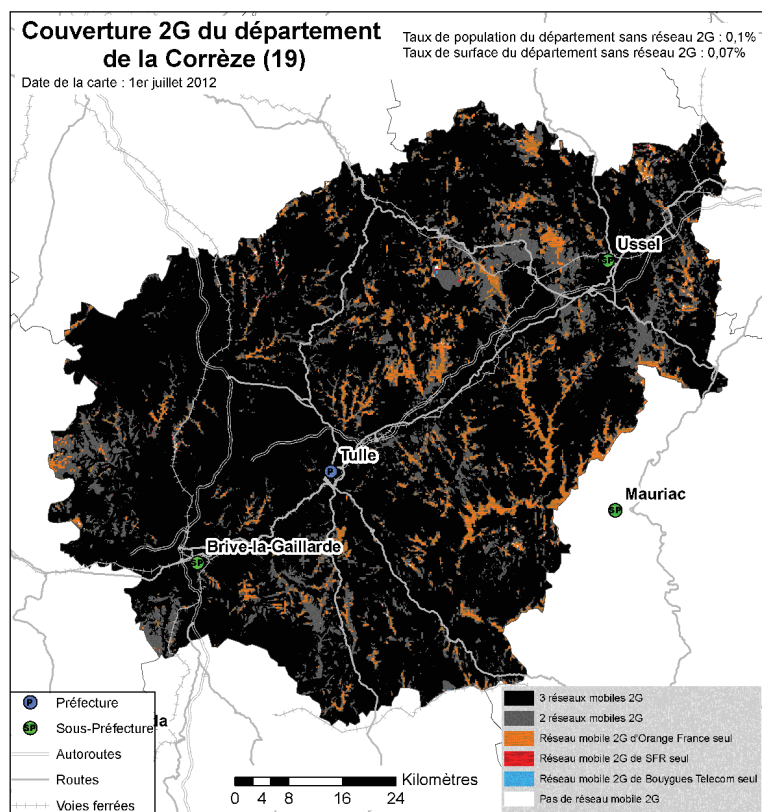
### Le réseau 3G

Cette technologie désigne l'avant dernière génération de normes de téléphonie mobile.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2012, environ 4,5 % du territoire corrézien ne dispose pas d'un service 3G, représentant moins de 1 % de la population. Le périmètre d'étude semble proposer une couverture 3G importante. Si une majorité du territoire est desservie par au moins deux opérateurs, on dénombre plusieurs zones où il n'y en a qu'un seul. Une analyse

plus fine sur les grandes zones bâties d'une part et surtout sur les principales zones touristiques d'autre part devrait être engagée. Ce déficit de couverture est aussi un frein au développement économique, à l'installation d'une jeune population active et au tourisme.

Source : ARCEP



De 2006 à 2011, le Conseil général (avec le concours des opérateurs de téléphonie mobile) a développé un programme de résorption des «zones blanches» pour assurer une couverture téléphonique maximale dans tout le département uniquement par la technologie 2G. Aujourd'hui, un nouveau programme appelé «Ran sharing» va permettre à l'ensemble des communes traitées par le programme «zones blanches» de bénéficier de la technologie 3G. C'est-à-dire avec la possibilité d'une connexion à Internet. Ce programme est financé par les opérateurs.

Enfin, fin mai le ministère de l'Economie a imposé aux opérateurs de téléphonie mobile de "couvrir l'ensemble" des communes ne disposant ni de réseau mobile (2G) ni d'accès mobile à Internet (3G) à l'issue d'un accord, sous peine de sanction. Objectif : "que chacun puisse téléphoner avec un mobile, où qu'il réside". Ils seront également tenus de couvrir en 2G d'ici à fin 2016 les bourgs ne disposant d'aucun service de téléphonie mobile. Cet accord s'inscrit dans la mise en oeuvre du projet de loi Macron. Au-delà des 160 communes déjà identifiées, un recensement va être réalisé, dans les prochains mois, afin d'actualiser la liste des communes concernées.

### Constat

- un accès à Internet à haut débit inégal sur le territoire,
- un service Wimax couvrant une faible partie des secteurs inéligibles à l'ADSL,
- une couverture 3G hétérogène

### Enjeux

- Assurer un accès au haut débit dans les secteurs bâtis existants et les principaux sites touristiques
- Développer l'accès mobile 3G sur une plus grande partie du territoire, notamment les secteurs bâtis et les principaux sites touristiques

## 4.4 - Un territoire qui perd des emplois et ses scolaires

### 4.4.1 - Moins de chômeurs, moins d'élèves et plus de retraités

La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs de 15 à 64 ans. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi. La variable « autres inactifs » englobe les hommes et femmes au foyer, les personnes en incapacité de travailler.



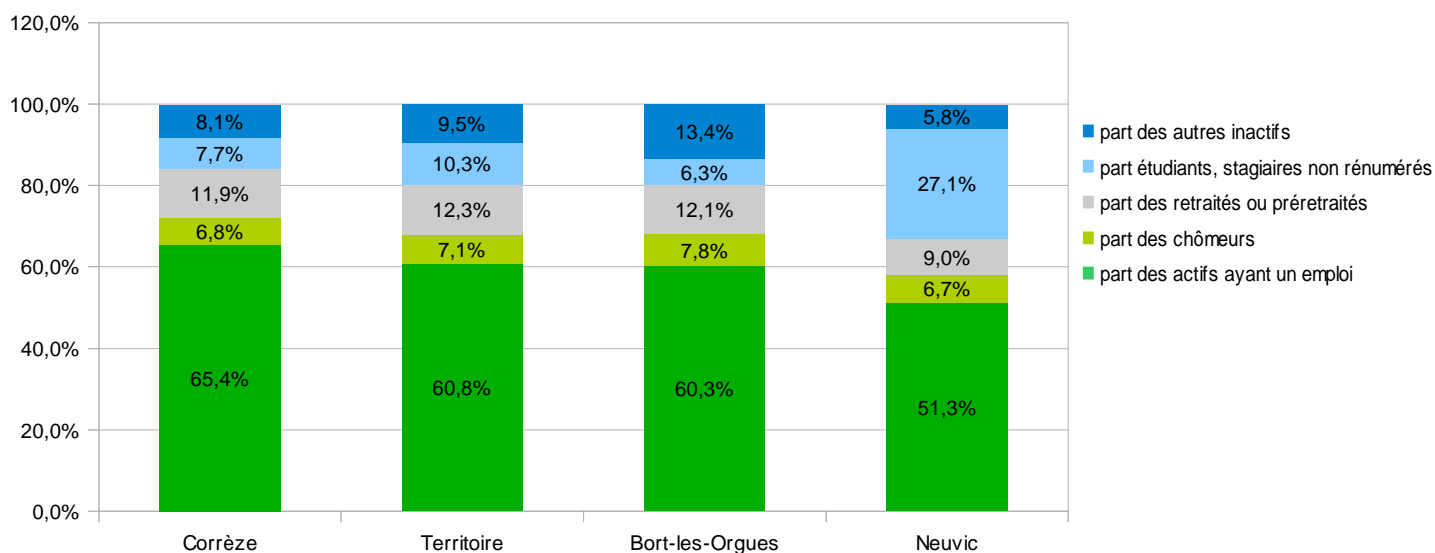
**La population active du territoire en nombre brut a sensiblement baissé entre 2006 et 2011** alors que la dynamique départementale est légèrement positive. Cette baisse importante de la population active (départ de familles?) est du même ordre que celle de la population totale âgée de 15 à 64 ans. Les dynamiques du chômage entre le territoire et le département sont antagonistes : on constate une baisse de 5 % sur le périmètre d'étude tandis que le département affiche une hausse de près de 20 %. Cependant, on constate une baisse très importante des scolaires dans le périmètre d'étude. Enfin, l'augmentation du nombre de retraités et de préretraités entre le territoire et la Corrèze est similaire en proportion.

Population âgée de 15 à 64 ans par type d'activité						
	2011		2006		Évolution 2006/2011	
	Territoire	Corrèze	Territoire	Corrèze	Territoire	Corrèze
Population âgée de 15 à 64 ans	5637	147047	5823	147573	-3,2%	-0,4%
<b>Actifs</b>	3828	106151	3952	105924	-3,1%	0,2%
actifs ayant un emploi	3428	96186	3530	97595	-2,9%	-1,4%
chômeurs	400	9965	422	8329	-5,4%	19,6%
<b>Inactifs</b>	1808	40896	1871	41649	-3,3%	-1,8%
retraités et préretraités	695	17565	606	15316	14,6%	14,7%
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	579	11377	706	12588	-17,9%	-9,6%
autres inactifs	534	11955	559	13746	-4,4%	-13,0%

Source : INSEE RP2011 et RP2006

La part de la population active ayant un emploi est moins importante sur le périmètre d'étude (61%) qu'au niveau départemental (65%) tandis que la part d'actifs au chômage est sensiblement le même entre ces 2 niveaux. On pourra noter que si la part relative des élèves et étudiants est légèrement plus forte sur le territoire que sur l'ensemble de la Corrèze, la prise en compte des chiffres bruts sur le territoire met en relief une baisse importante de la population scolaire de 18 % entre 2006 et 2011. L'éloignement des lycées d'enseignement général, où les élèves sont recensés sur la commune de leur internat, ne peut expliquer qu'en partie cette baisse. Neuvic se démarque par sa part importante d'étudiants tandis que Bort-les-Orgues comptabilise une part sensible d'inactifs.

**Répartition de la population âgée de 15 à 64 ans par type d'activité en 2011**

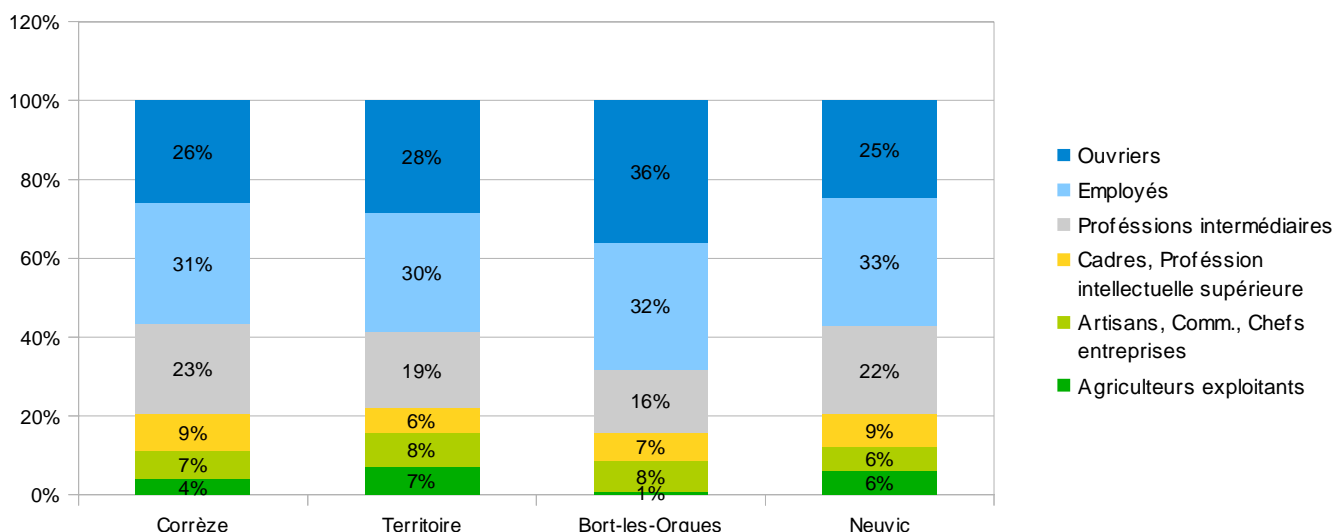


Source : INSEE RP2011

#### 4.4.2 - Une majorité d'employés et d'ouvriers

Globalement sur le territoire, parmi les actifs occupés, **les employés et les ouvriers sont les plus représentés** (61% contre 57 % au niveau de la Corrèze). Les professions intermédiaires représentent près d'un actif sur 5 tandis que la part des agriculteurs (6%) est sensiblement plus importante qu'au niveau départemental. Un zoom sur Bort-les-Orgues met en évidence la part très importante des ouvriers et employés qui représente près de 7 actifs occupés sur dix et la quasi absence de la dimension agricole. Neuvic propose un profil semblable à la Corrèze dans le spectre de la représentation socioprofessionnelle des actifs occupés.

## Population active occupée de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle en 2011



Source : INSEE RP199 et RP2010

### 4.4.3 - Moins d'emplois et plus de déplacements

Entre 2006 et 2011 le nombre d'emplois en région et dans le département est en baisse de 0,3 %. Dans ce contexte peu favorable, le territoire s'inscrit plus sensiblement dans cette dynamique négative avec une perte de 1,7 %, soit un total de 63 emplois en moins sur la période. Le nombre d'emplois perdus sur le périmètre d'étude s'élève à 146, la moitié est concentré sur la commune de Bort-les-Orgues. La commune de Liginac arrive en seconde position avec 43 emplois en moins. En parallèle, les gains d'emplois sont essentiellement recensés sur les petites communes du périmètre d'études (Soursac, Latronche, Palisse).

Cependant, l'essentiel de l'offre d'emploi est concentrée sur **la commune de Bort-les-Orgues qui représente 56% du nombre d'emplois du territoire. Associé à Neuvic, les deux communes pôles concentrent 76 % des emplois.**

#### Nombre d'emplois et d'actifs ayant un emploi

	Nombre d'emplois au lieu de travail			Actifs de la commune ayant un emploi résidant sur la commune			Indicateur de concentration d'emploi		
	2011	2006	évolution	2011	2006	évolution	2011	2006	évolution
Bort-les-Orgues	2035	2105	-1,4%	1054	1210	-12,9%	193	174	10,9%
Chirac-Bellevue	26	25	4,0%	116	105	10,4%	22	23,8	-7,6%
Lamazière-Basse	40	49	-18,4%	98	89	10,1%	40,8	55,1	-30,0%
Latronche	34	22	54,6%	49	43	14,0%	69,2	51,6	34,1%
Liginac	233	276	-15,6%	256	243	5,3%	91	51,5	76,7%
Margerides	61	48	27,1%	107	93	15,1%	57	51,3	11,1%
Monestier-Port-Dieu	18	29	-37,9%	52	47	10,6%	34,6	61,8	-44,0%
Neuvic	737	736	0,0%	614	653	-6,0%	120,1	112,7	7,4%
Palisse	47	38	23,7%	78	75	-4,0%	59,9	50,3	19,1%
Confolent-Port-Dieu	7	9	-22,0%	12	11	9,1%	54,5	84,2	-35,3%
Roche-Le-Peyroux	6	5	20,0%	37	33	12,1%	16	15,4	3,9%
Saint-Bonnet-près-Bort	24	23	4,3%	81	80	1,2%	29,1	28,4	2,5%
Saint-Etienne-la-Geneste	6	8	-25,0%	39	23	7,0%	16,6	35	-52,6%
Saint-Hilaire-Luc	10	14	-28,6%	26	32	-18,8%	38,5	43,7	-13,1%
Saint-Julien-près-Bort	68	62	9,7%	190	168	13,1%	35,8	36,7	-2,5%
Sainte-Marie-Lapanouze	12	14	-14,3%	24	21	14,3%	50,9	66,5	-23,5%
Saint-Pantaléon-de-Lapleau	20	23	-13,0%	29	37	-21,6%	69,2	62,3	11,1%
Saint-Victour	24	20	20,0%	78	64	21,9%	31,1	31,2	-0,3%
Sarroux	53	43	23,3%	189	188	0,5%	27,9	23,1	20,8%
Sérandon	35	30	16,7%	127	119	6,7%	28	25,1	11,6%

Soursac	123	115	6,9%	165	174	-5,2%	74,4	66,4	-12,0%
Thalamy	19	11	72,7%	40	31	29,0%	47,5	34,4	38,1%
Veyrières	15	11	36,4%	37	31	19,4%	41,1	35,4	16,1%
Territoire	3653	3716	-1,7%	3498	3570	-2,0%			
Corrèze	99155	99452	-0,3%	97476	98648	-1,2%	101,7	100,8	0,9%
Limousin	293988	294903	-0,3%	292653	294944	-0,8%	100,5	100	0,5%

Source : INSEE RP2011et RP2006

A l'exception des 2 communes pôles, l'**indice de concentration d'emplois est inférieur à 100**, cela signifie que des actifs résidents sur les petites communes doivent se déplacer vers une autre commune pour travailler. A contrario, Neuvic et Bort-les-Orgues proposent plus d'emplois que d'actifs résidents. Enfin, la fluctuation de l'indice de concentration d'emploi est hétérogène entre les communes notamment sur les territoires qui ont enregistré une variation sensible du nombre d'habitants.

*L'indice de concentration de l'emploi ou taux d'attraction de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.*

### L'émergence d'indépendants non salariés

On recense une **majorité d'actifs salariés** (78 % des actifs) **avec des emplois plutôt stables**, 86 % de ces salariés sont en CDI ou sont titulaires de la fonction publique. On peut noter que 80 % des femmes salariés sont titulaires d'un CDI contre 86 % des hommes salariés. De plus, le nombre d'actifs en CDD (contrat à durée déterminée), ces « emplois précaires » sont plus occupés par des femmes (15 % de salariés féminins) que des hommes (9 % de salariés hommes).

Enfin, le nombre d'actifs non salariés sur le territoire (13%) est sensiblement supérieur à la moyenne départementale (9%). En 2013, 49 % des 1429 nouvelles entreprises créées en Corrèze sont des auto-entreprises, cette proportion dépasse les 56 % au niveau du Limousin. Le périmètre d'étude ne semble pas faire exception.

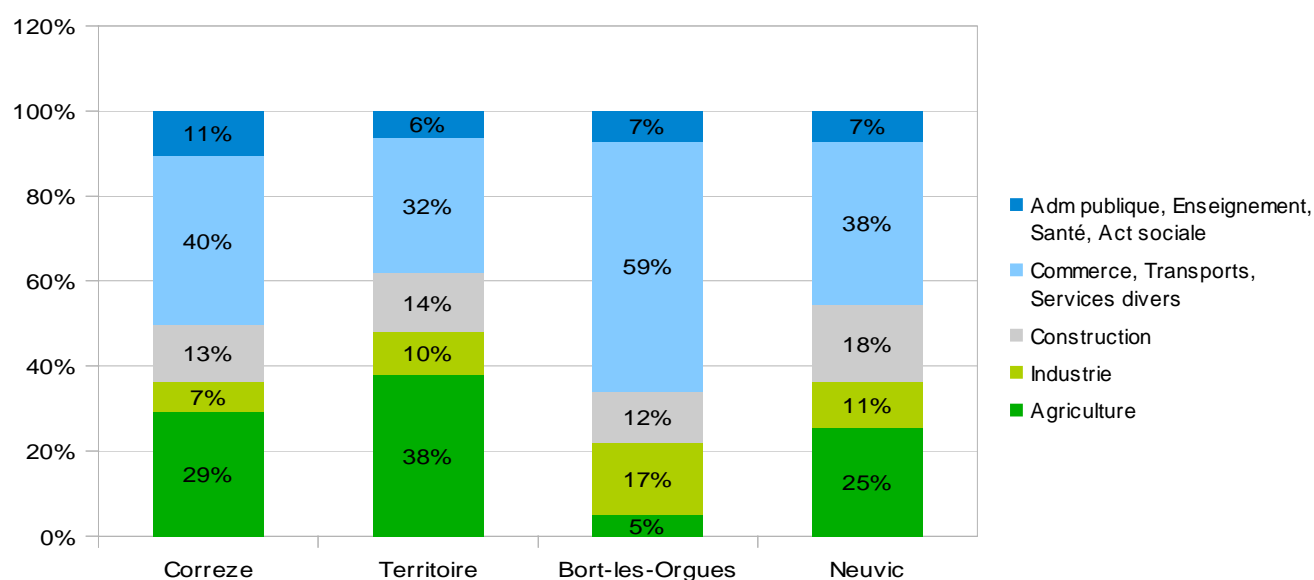
Cependant, le nombre d'entreprise créées est en baisse de 16 % entre 2010 et 2013 après une augmentation spectaculaire de plus de 80 % entre 2002 et 2010. Enfin, suite à la loi n°2014-262 du 18 juin 2014, **il est prévu qu'au plus tard le 1er janvier 2016, un régime général du micro-entrepreneur se substituera à celui de l'auto-entrepreneur.**

Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus				
	Territoire		Corrèze	
	Nombre d'actifs	%	Nombre d'actifs	%
<b>Ensemble</b>	3496		97442	
<b>Salariés</b>	<b>2748</b>	<b>78,6%</b>	<b>81327</b>	<b>83,5%</b>
Titulaires de la fonction publique ou en CDI	2284	65,3%	69650	71,5%
CDD	331	9,5%	7764	8,0%
Intérim	37	1,1%	1429	1,5%
Emplois aidés	35	1,0%	724	0,7%
Apprentissage - Stage	62	1,8%	2029	2,1%
<b>Non salariés</b>	<b>747</b>	<b>21,4%</b>	<b>15847</b>	<b>16,3%</b>
Indépendants	460	13,2%	9187	9,4%
Employeurs	266	7,6%	6274	6,4%
Aides familiales	20	0,6%	384	0,4%

*Selon le Code de la sécurité sociale, les indépendants ou non-salariés se distinguent des salariés par l'absence de contrat de travail, et par le fait qu'ils n'ont pas de lien de subordination juridique permanente à l'égard d'un donneur d'ordre.*

Le profil général des emplois non salariés du territoire met en avant le secteur agricole, 38 % contre 29 % en Corrèze, suivi par le secteur du commerce, transports et services divers. Cependant, c'est ce dernier secteur qui domine à Bort-les-Orgues et Neuvic, villes qui proposent l'essentiel des services commerciaux et non commerciaux du périmètre d'étude. Enfin, cette répartition confirme la prédominance de l'industrie et du commerce sur Bort-les-Orgues.

## Emplois non-salariés au lieu de travail en 2011



Source : INSEE RP2011

### Une majorité de salariés des 2 communes « pôles » travaillent sur place

Moins de la moitié des salariés du périmètre d'étude travaillent dans leur commune de résidence (48%), une situation qui est comparable au niveau départemental (42%). A l'opposé, la catégorie des salariés travaillant en dehors de la commune de résidence est majoritaire sur les plus petits territoires. Ces actifs travaillent essentiellement dans une autre commune de Corrèze pour 8 actifs sur 10.

Enfin, on dénombre **de plus en plus d'actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence** (+8 % entre 2006 et 2011), une tendance similaire aux niveaux régionaux et départementaux. On notera la situation des actifs de Bort-les-Orgues où près de 20 % de ces actifs partent travailler dans le Cantal. Cette évolution entraîne une augmentation des navettes quotidiennes pour les habitants.

Source : INSEE RP2011

### Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus qui résident dans la zone ayant un emploi

	Nombre d'actifs	Actifs de la commune travaillant dans la commune de résidence		Actifs de la commune travaillant dans une commune autre que la commune de résidence							
				Ensemble		située dans le département de résidence		située dans un autre département de la région de résidence		située dans une autre région en France métropolitaine	
				NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
Bort-les-Orgues	1054	743	71%	311	30%	109	10%	3	0,3%	199	19%
Chirac-Bellevue	116	14	12%	102	88%	97	84%	1	0,9%	4	3%
Lamazière-Basse	98	36	37%	62	63%	61	62%			1	1%
Latronche	49	20	41%	29	59%	27	55%			2	4%
Ligniac	256	124	48%	132	52%	117	46%	2	0,8%	13	5%
Margerides	107	23	22%	83	78%	70	66%	1	0,9%	12	11%
Monestier-Port-Dieu	52	18	35%	34	65%	29	56%			5	10%
Neuvic	614	366	60%	248	40%	204	33%	9	1,5%	35	6%
Palisse	78	30	39%	47	61%	46	60%	1	1,3%		
Confolent-Port-Dieu	12	6	46%	7	54%	7	54%				
Roche-Le-Peyroux	37	4	11%	33	89%	33	89%				
Saint-Bonnet-près-Bort	81	20	24%	62	76%	53	65%	1	1,2%	8	10%
Saint-Etienne-la-Geneste	39	3	9%	35	91%	34	88%			1	3%
Saint-Hilaire-Luc	26	9	35%	17	65%	12	46%	2	7,7%	3	12%
Saint-Julien-près-Bort	190	44	23%	146	77%	123	65%	1	0,5%	21	11%
Sainte-Marie-Lapanouze	24	8	33%	16	67%	15	63%			1	4%

Saint-Pantaléon-de-Lapleau	29	14	48%	15	52%	13	45%			2	7%
Saint-Victour	78	17	22%	61	78%	54	70%	3	3,9%	3	4%
Sarroux	189	42	22%	147	78%	120	63%	2	1,1%	25	13%
Sérandon	127	30	23%	97	77%	86	67%	1	0,8%	11	9%
Soursac	165	82	50%	83	50%	59	36%	7	4,2%	16	10%
Thalamy	40	14	35%	26	65%	24	60%			1	3%
Veyrières	37	8	22%	29	78%	28	70%	1	2,7%	2	5%
Territoire	3496	1674	48%	1821	52%	1419	41%	35	1,0%	364	10%
Corrèze	97443	40963	42%	56479	58%	49136	50%	1738	1,8%	5491	6%

Enfin, les données concernant les déplacements entrants et sortant permettent d'identifier certaines aires d'influences sur les territoires:

1. environ 500 actifs du territoire vont travailler à Ussel,
2. on estime à près de 400 actifs allant travailler à Neuvic dont la moitié est issue des autres communes du périmètre d'études dont Liginac (48)
3. on comptabilise environ 1300 personnes venant travailler à Bort-les-Orgues : près de 200 habitent dans le périmètre d'étude et près de 800 sont des cantaliens principalement issus de Champagnac (108), Madic (55), Saignes (64). L'attraction de Bort-les-Orgues sur le Cantal est majoritaire en terme d'emplois.

### Le nombre de ménages possédant au moins 2 voitures augmente

#### Équipement automobile des ménages

Nb de ménages possédant :	Territoire			Corrèze			Limousin		
	2011	2006	évolution	2011	2006	évolution	2011	2006	évolution
au moins 1 voiture	3745	3614	3,6%	96767	92310	4,8%	302573	288792	4,8%
1 seule voiture	2096	2118	-1,0%	51374	50149	2,4%	165346	161537	2,4%
2 voitures ou plus	1649	1496	10,2%	45393	42161	7,7%	137227	127255	7,8%

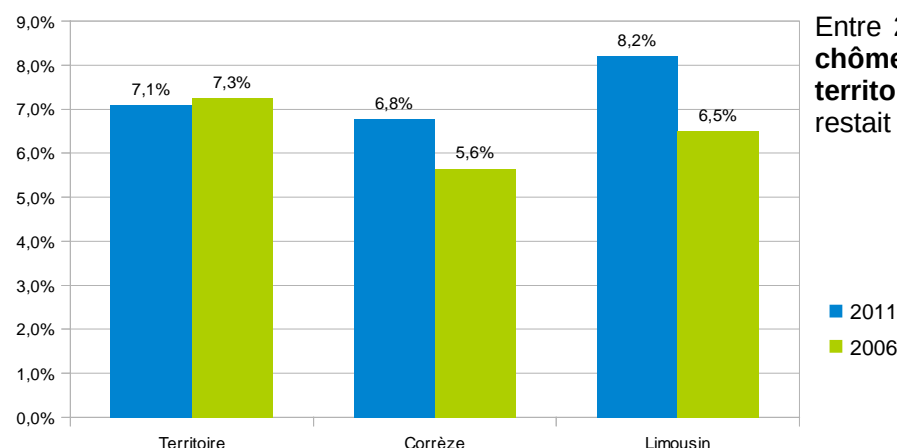
Source : INSEE RP2010

L'évolution du nombre de ménages déclarant posséder au moins 1 voiture suit la dynamique départementale et régionale. Cependant on constate une baisse de la part des ménages déclarant ne posséder qu'une seule voiture au profit des ménages en possédant au moins 2, en progression de 10 %. Sur le territoire comme à l'échelle régionale, cette tranche représente 45 % des ménages en 2010, elle est de 47 % en Corrèze.

#### 4.4.4 - Un taux de chômage en baisse

Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active. La population active correspond à l'ensemble des personnes entre 15 et 64 ans qui sont disponibles sur le marché du travail. On comptabilisait 400 chômeurs sur le territoire en 2011.

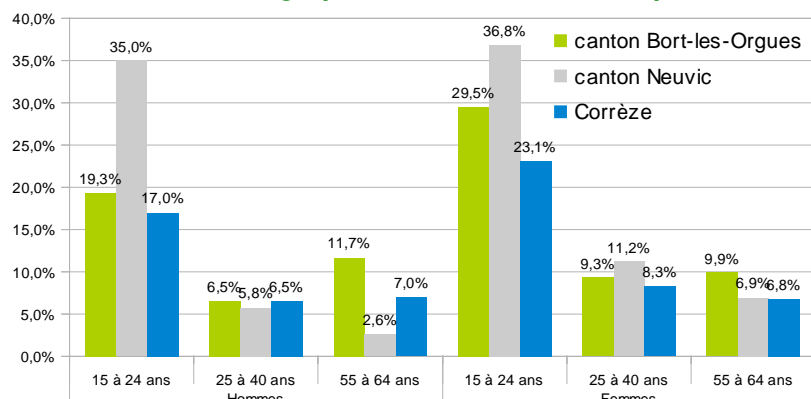
#### Part et évolution du chômage au sens du recensement



Entre 2006 et 2011, la proportion du nombre de chômeurs a légèrement diminué sur le territoire passant de 7% à 6% mais ce taux restait supérieur à la moyenne départementale.

Source : INSEE RP2010

## Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et par âge en 2010



Le canton de Neuvic est beaucoup impacté par le chômage des jeunes âgés de moins de 25 ans, hommes et femmes. Le taux est deux fois supérieur à la moyenne corrézienne chez les hommes et supérieur de 7 points chez les femmes. Globalement, quelque soit la tranche d'âge, ce sont les femmes qui sont relativement plus touchées par le chômage que les hommes.

Source : INSEE RP2010

La catégorie A regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, n'ayant pas eu d'emploi.

La catégorie B regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte.

La catégorie C regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite (plus de 78 heures au cours du mois).

Source : Pôle-emploi

### 4.4.5 - Un territoire avec peu d'établissements

Un établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. C'est le lieu où est exercée l'activité (magasin, atelier, entrepôt, ...).

Au 31 décembre 2011, le territoire compte 1266 établissements, 4,7% du nombre d'établissements du département, dont 76 % qui ne comptent aucun salarié. Le secteur agricole qui représente 36 % des établissements ne concentre qu'2 % des effectifs salariés. Enfin, le secteur proposant le plus d'emplois offerts est celui de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (1100).

Fin 2012, les plus gros employeurs du territoire sont tous localisés à Bort-les-Orgues, la Maroquinerie des Orgues arrive en tête avec plus de 330 salariés. Le secteur hospitalier de Bort-les-Orgues arrive en seconde position avec environ 150 postes. On recense ensuite trois secteurs qui emploient une cinquantaine de salarié : la distribution d'électricité (ERDF), la grande distribution (Carrefour Market, Leader Price, Aldi) et une entreprise de plâtrerie.

### Nombre d'établissements, de postes salariés et d'emploi par secteurs d'activité au 31 décembre 2011

	Territoire						Corrèze					
	Etablissements		Etablissements sans salarié		Postes salariés		Etablissements		Etablissements sans salarié		Postes salariés	
	NB	Taux	NB	Taux	NB	Taux	NB	Taux	NB	Taux	NB	Taux
Agriculture, sylviculture, pêche	456	36%	438	96%	51	2%	7817	29%	7480	96%	789	1%
Industrie	92	7%	59	64%	580	23%	1890	7%	1094	58%	13373	17%
Construction	97	8%	60	62%	233	9%	2474	9%	1567	63%	5858	8%
Commerce, transports et services divers	468	37%	234	69%	515	21%	11477	42%	7114	62%	28448	37%
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	153	12%	77	50%	1100	44%	3385	13%	1967	58%	28014	37%
Total	1266		958	76%	2479		27043		19222	71%	76482	

Source : INSEE RP2011 exploitation complémentaire

### Une économie présenteielle prépondérante

La partition de l'économie en deux sphères, présenteielle et non-présenteielle, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires. Les activités présenteielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités non-présenteielles sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

En 2011, 54 % des établissements du territoire, 50 % au niveau départemental, font partie de l'économie non-présenteielle. Dans un contexte de diminution de 4,6 % du nombre d'emplois sur le territoire on peut constater que

65% emplois du périmètre d'étude sont issus de la sphère présenteielle, 67 % en Corrèze. Les 2 communes pôles concentrent la moitié des emplois de la sphère présenteielle et près de 2 emplois sur 3 de la sphère non-présenteielle. Les emplois liés au BTP, aux commerces locaux, à la création artistique ou bien encore ceux liés à l'épuration des eaux usées, enlèvement et traitement des ordures ménagères sont des exemples de la sphère présenteielle. Les emplois en intérim sont comptabilisés dans la phère non présenteielle.

### Répartition des emplois entre économie résidentielle et non-résidente en 2011

	2011					2006						
	Emploi		Sphère non présenteielle		Sphère présenteielle		Emploi total		Sphère non présenteielle		Sphère présenteielle	
	NB	Taux	NB	Taux	NB	Taux	NB	Taux	NB	Taux	NB	Taux
Territoire	3595	35%	1273	35%	2322	65%	3768	35%	1306	35%	2462	65%
Corrèze	98948	33%	32339	33%	66609	67%	98927	34%	33386	34%	65541	66%

Source : INSEE RP 2011 – exploitation complémentaire au lieu de travail

### Constat

- le nombre d'emplois a baissé de 4% entre 2006 et 2011
- le nombre de chômeurs a légèrement baissé
- le chômage des jeunes est important
- les communes de Bort-les-Orgues et Neuvic forment le socle de l'emploi local composé essentiellement d'ouvriers et d'employés
- la voiture est un outil indispensable pour se déplacer sur le territoire
- une économie présenteielle importante

### Enjeux

- Maintenir l'armature locale en terme d'emplois permettant le maintien d'une population sur place
- Soutenir les emplois de la sphère présenteielle

## 4.5 - Peu de zones d'activités mais des lots encore disponibles

Outil traditionnel de la politique de développement économique des collectivités, la zone d'activités est entendue comme "un espace aménagé selon une démarche volontariste par un agent économique en vue d'être commercialisé (vendu ou loué) à des entreprises (secteur marchand) ou à des organismes (secteur non marchand), afin que ceux-ci puissent exercer leur activité économique".

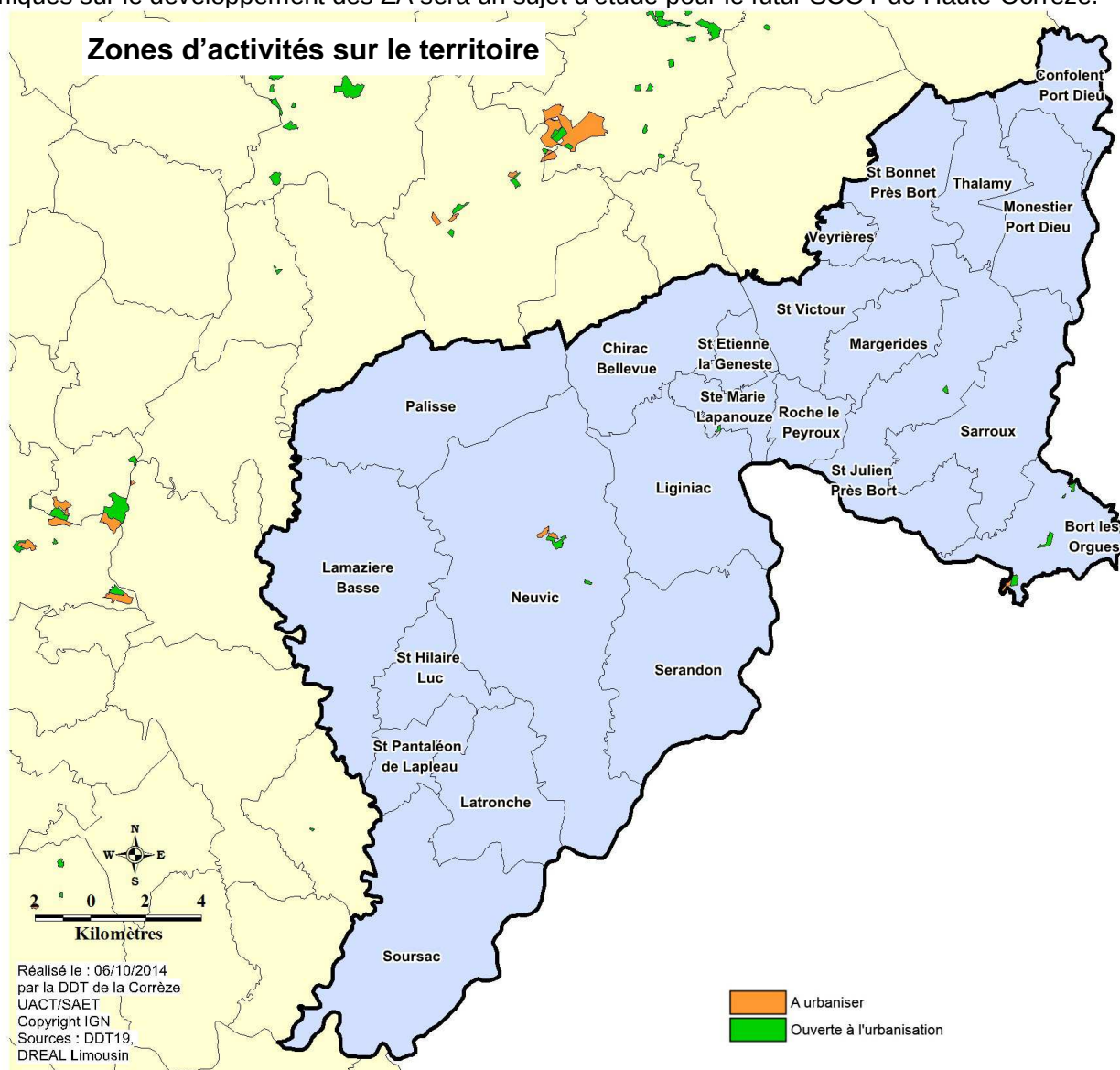
Sa finalité doit être de répondre au mieux aux besoins des entreprises autant pour les fixer durablement sur le territoire que pour les attirer lors de leur recherche d'un site d'implantation.

Nom de la Zone	Localisation	Date d'approbation	Gestionnaire	Surface	Occupation	Entreprises installées
Quartier de la Gare	Bort-les-Orgues	31/11/2007	Commune	6000m <sup>2</sup> urbanisés		Maroquinerie des commerces
Le bourg nord		31/11/2007	Commune	1100m <sup>2</sup> urbanisés		
Tuilerie		31/11/2007	Commune	99000m <sup>2</sup> urbanisés	les lots 1 à 21 sont occupés tandis que les lots 22 à 28 sont libres.	Aldi, plombier, Véolia, électricien, maçonnerie, TP, menuisier
ZAC du ruisseau perdu		31/11/2007	Commune	8300m <sup>2</sup> urbanisés et 11400m <sup>2</sup> à urbaniser	les lots 1 à 7 sont occupés tandis que les lots 8 à 21 sont libres.	Garage automobile, ambulancier, déchetterie, pompes funèbres
Ecole d'agriculture	Neuvic	29/04/2010	Commune	2400m <sup>2</sup> urbanisés		Lycée, boulangerie, restauration,
Bechefave		29/04/2010	Commune	14300m <sup>2</sup> urbanisés et 12200m <sup>2</sup> à urbaniser	les lots 1 à 12 sont occupés tandis que les lots 13 à 24 sont libres.	Plombier, déchetterie, commerce de détail, fabricant de matériel médico-chirurgical
Sainte-Marie-Lapanouze	Sainte-Marie-Lapanouze	13/08/2009	Commune	2500m <sup>2</sup> urbanisés		
Les alouettes	Saint-Julien-près-Bort	08/03/2002	Comcom	2750m <sup>2</sup> urbanisés	les lots 1 et 4 sont occupés tandis que les lots 2 et 3 sont libres.	Réparation de machines,

Sources : DDT19, Corrèze expansion

Toutes les ZA n'affichent pas complet et le périmètre d'étude est à proximité de territoires traversés par des axes

structurants et dotés de plusieurs zones d'activités (Egletons, Ussel). Enfin, si sur d'autres territoires la présence de nombreux gestionnaires est un facteur de multiplication des zones, ce n'est pas le cas ici. Les deux communautés de communes disposent de la compétence de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique. Enfin, la concertation des acteurs économiques sur le développement des ZA sera un sujet d'étude pour le futur SCOT de Haute-Corrèze.



Sources : DDT19, Corrèze expansion

### Constat

- des ZA concentrées sur les communes « pôles »
- des lots encore disponibles

### Enjeu

- Remplir les ZA existantes avant d'en créer d'autre

## 4.6 - Agriculture, un enjeu économique important

### 4.6.1 - Des exploitations moins nombreuses mais plus grandes

En 2010, on dénombre sur le territoire **273 exploitations agricoles**, dont 216 exploitations individuelles, ce qui représente **4% des exploitations du département**. Entre 2010 et 2000, ce **nombre a diminué de 15%** sur le territoire, le département enregistrant une baisse de 22 % sur la même période, et la majorité des communes du périmètre d'étude voient leur nombre d'exploitations diminuer. Sur la même période, **la surface agricole utile (SAU) est stable (-1%)** : la taille moyenne des exploitations augmente donc sensiblement. En 2010, la **taille moyenne des exploitations est de 57 ha** une valeur proche de la moyenne corrézienne qui est de 54 ha.



## Répartition des établissements

	Nombre d'exploitations ayant leur siège dans la commune				SAU en Ha			
	2010	2000	1998	Evolution 2000/2010	2010	2000	1998	Evolution 2000/2010
Bort-les-Orgues	12	16	24	-25%	659	624	548	6%
Chirac-Bellevue	10	9	20	11%	399	362	546	10%
Lamazière-Basse	14	16	29	-13%	676	685	710	-1%
Latronche	13	14	24	-7%	619	655	667	-5%
Liginiac	14	17	27	-18%	954	852	944	12%
Margerides	6	7	18	-14%	534	523	482	2%
Monestier-Port-Dieu	11	10	22	10%	524	565	586	-7%
Neuvic	32	36	66	-11%	2135	2092	1924	2%
Palisse	12	20	27	-40%	643	839	882	-23%
Confolent-Port-Dieu	4	4	6	0%	145	182	193	-20%
Roche-Le-Peyroux	2	4	6	-50%	130	171	178	-24%
Saint-Bonnet-près-Bort	14	18	23	-22%	983	1010	903	-3%
Saint-Etienne-la-Geneste	4	2	7	100%	156	89	125	75%
Saint-Hilaire-Luc	7	11	12	-36%	349	376	385	-7%
Saint-Julien-près-Bort	25	26	46	-4%	1636	1640	1556	0%
Sainte-Marie-Lapanouze	5	4	10	25%	117	176	235	-34%
Saint-Pantaléon-de-Lapleau	7	6	9	17%	284	211	260	35%
Saint-Victour	6	12	22	-50%	442	504	626	-12%
Sarroux	20	22	43	-9%	1268	1312	1344	-3%
Sérandon	21	25	42	-16%	880	964	1042	-9%
Soursac	24	30	35	-20%	1363	1266	1196	8%
Thalamy	7	8	15	-13%	413	379	421	9%
Veyrières	3	4	8	-25%	366	324	330	13%
Territoire	273	321	538	-15%	15560	15801	16083	-1%
Corrèze	5202	6557	10697	-22%	228827	233682	239741	-2%

source : RGA 2010

Il est à noter que la **valeur vénale des terres** et prés libres de plus de 70 ares est la plus basse du département : **2320€/ha en euro courant**.

Source Safer-SSP-Terres d'Europe -Scafr

### 4.6.2 - Des exploitants relativement jeunes

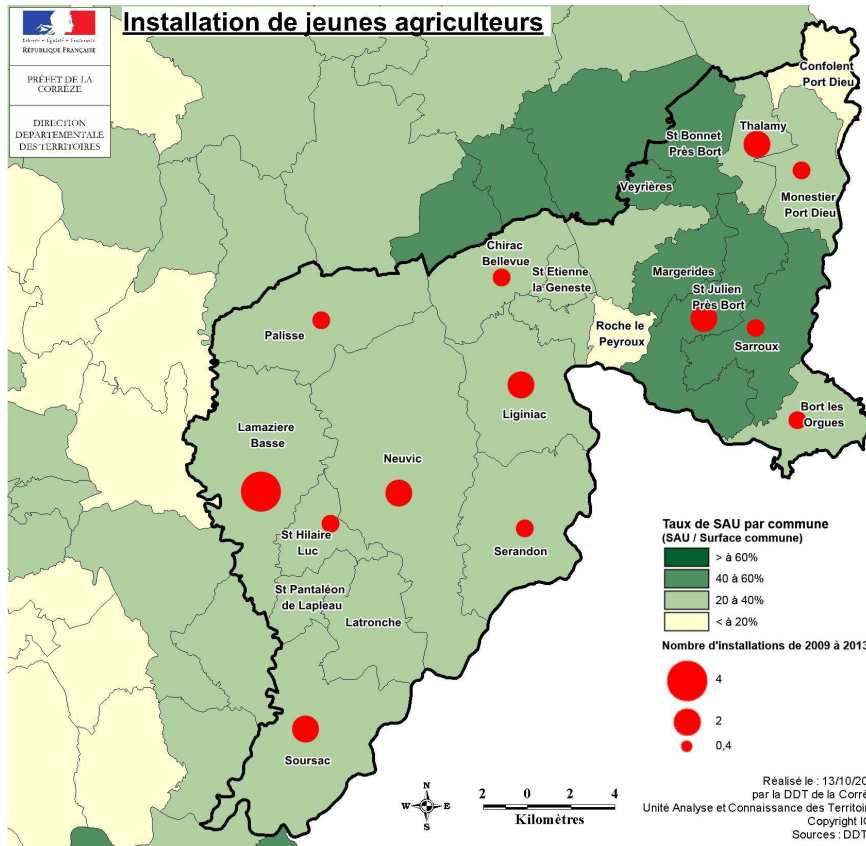
	Nombres d'exploitations selon l'âge ou la succession						
	Tranches d'âges				succession		
	- 40 ans	41-50 ans	51-60 ans	+ 60 ans	Non concerné	Avec successeur	Sans successeur
Comcom des Gorges de la Haute-Dordogne	25	41	30	12	56	15	13
Comcom Val et Plateau Bortois	37	51	58	19	76	29	24
Territoire	62	92	88	31	132	44	37

Les exploitants sont relativement jeunes puisque 56 % d'entre eux sont âgés de moins de 50 ans. Les plus de 50 ans sont plus nombreux sur le territoire de la CC Val et Plateaux Bortois. Enfin, seulement 14 % des exploitations agricoles du périmètre d'étude n'ont pas de successeur identifié.

source : RGA 2010

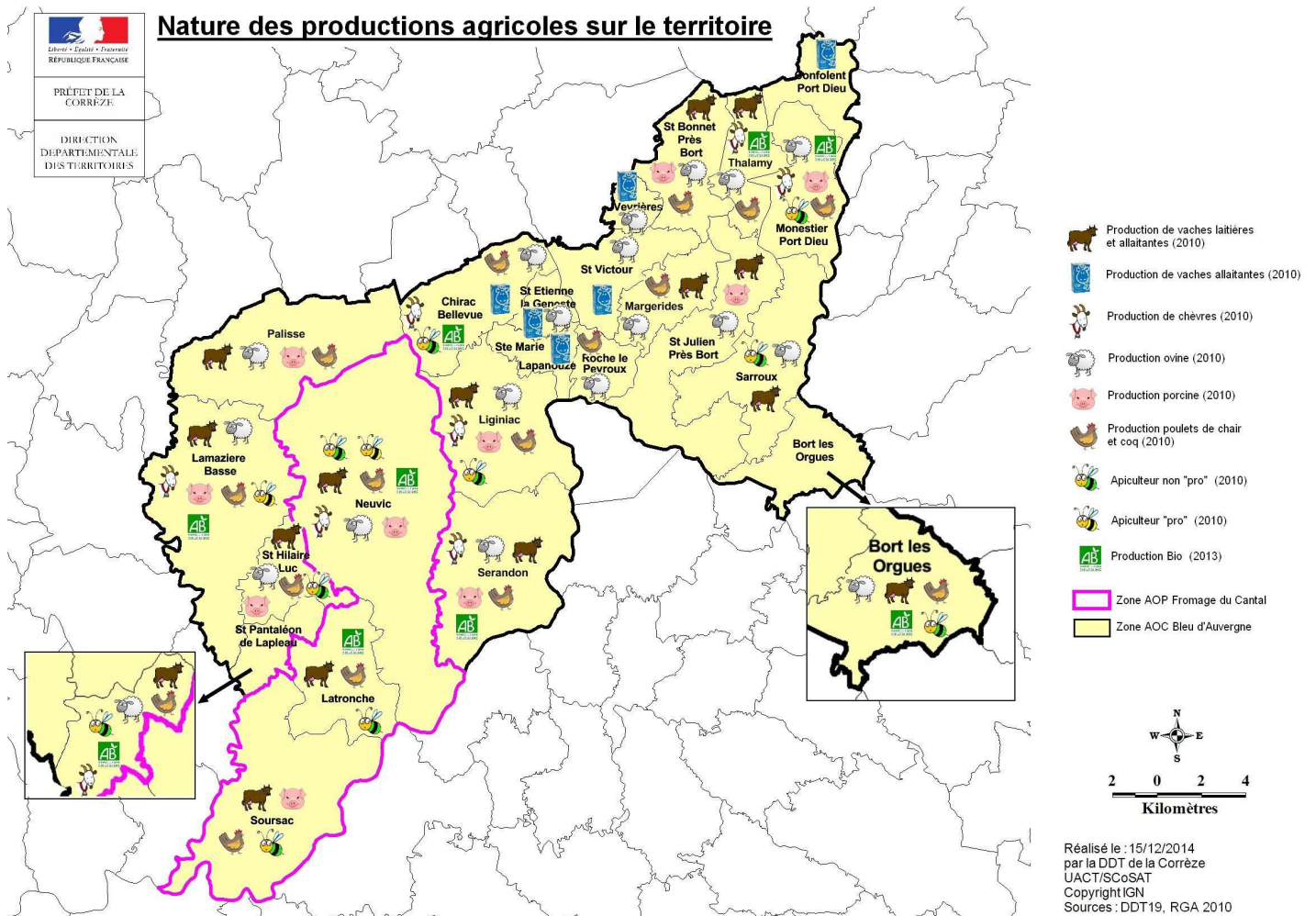
#### Installation des jeunes agriculteurs

Sur le territoire, on compte **26 jeunes agriculteurs installés avec la dotation JA pour la période de 2009 à 2014** inclus majoritairement dans le canton de Neuvic (14). Au niveau départemental, on dénombre 276 installations pour la même période : le territoire accueille donc 10 % des installations pour 6,8 % de la SAU.



source : DDT19/SEAF, CDA 2013

#### 4.6.3 - Une production essentiellement bovine et ovine



En 2010, la filière bovine est la plus importante avec 214 producteurs pour plus de 20 000 têtes sur le territoire (dont 2100 têtes de vaches laitières et 7700 de vaches nourricières). La commune de Roche-Le-Peyroux est la seule à ne pas posséder de siège d'exploitation bovine sur son territoire. On ne recense pas de producteurs avec des vaches laitières sur les communes de Chirac-Bellevue, Margerides, Confolent-Port-Dieu, Saint-Etienne-la-Geneste et Sainte-Marie-Lapanouze. La filière ovine arrive en seconde position avec 20 producteurs représentant environ 2300 têtes. On recense également quelques producteurs porcins, des éleveurs de chèvres et de poulets de chair ainsi que plusieurs apiculteurs.

Le territoire se situe dans 2 secteurs AOC/AOP (Appellation d'Origine Contrôlée et Appellation d'Origine Protégée) et bénéficie de quelques IGP (Indication Géographique Protégée) et démontre une production de qualité. Enfin, on dénombre plusieurs producteurs biologiques.

#### 4.6.4 - Une apiculture essentiellement amateur

En 2010 on recense environ 370 apiculteurs sur le territoire corrézien, détenant de 1 à 743 ruches dont 27 apiculteurs, que l'on peut considérer comme exerçant à titre professionnel, ayant plus de 50 ruches. Sur le territoire d'étude on recense 20 apiculteurs pour 1412 ruches dont un « professionnel » à Lamazière-Basse, Latronche et Neuvic. La production d'une ruche se situe entre 10 et 15 kg de miel par an.

L'apiculture corrézienne est fragile, l'état de calamité agricole pour la production 2013 de la Corrèze a été reconnu par le Comité national de gestion des risques en agriculture.

Source : Sigal DDCSPP 19, DDT19

#### 4.6.5 - Une agriculture biologique à développer

On dénombre 9 exploitations agricoles, 2 apiculteurs et 1 pisciculteur en agriculture biologique sur le territoire. Au niveau départemental, en 2012, on recense 175 exploitations, 41 transformateurs et 9 distributeurs pour une surface totale de 6109 Ha.

Il reste beaucoup d'efforts à faire dans ce domaine sur tout le département pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement. Le plan "Agriculture biologique : horizon 2012" visait à tripler les surfaces actuelles cultivées en "bio" et de les porter à 6% de la surface agricole utile.

Surfaces en Ha de productions végétales en mode de production biologique												
		Céréales	Oléag.	Protéag.	Lég. Secs	Lég. Frais	Fruits	Vigne	PPAM	STH	Cultures fourag.	Autres
Corrèze	Certifiées bio	236	5	0	2	38	147	16	15	3655	978	63
	Conversion	48	0	0	0	7	300	2	1	382	201	13
	Total	284	5	0	2	45	447	17	16	4038	1179	76
Limousin	Certifiées bio	2709	115	42	6	138	195	16	21	11294	6302	408
	Conversion	848	81	11	1	15	391	8	1	2115	2979	85
	Total	3557	196	54	7	152	586	23	21	13049	9281	494
	Evolution /11	16%	-17%	-69%	-24%	-6%	28%	2%	-10%	7%	10%	53%

Source : Agence Bio

Nombre de têtes de productions animales en mode de production biologique										
	Vaches allaitantes	Vaches laitières	Brebis viande	Brebis laitières	Chèvres	Truies	Poulets de chair	Poules pondeuses	Ruches	
Corrèze	1624	284	900	0	110	58	80515	977	2740	
Limousin	5352	865	8993	273	490	434	158255	10142	4026	
Evolution /11	0%	11%	15%	1%	13%	-35%	-29%	-30%	2%	

Source : Agence Bio

#### Professionnels notifiés en agriculture biologique en 2013

- **Lamazière-Basse:**
  - BOYON Christophe producteur de pommes de terre, seigle, légumes plein champ et autres fruits à pépins, brebis viande et agnelles de renouvellement. Opérateur pratiquant la vente directe aux consommateurs
  - PIERRE Jean-françois producteur de prairie permanente, vaches laitières, vaches nourrices ou allaitantes, chèvres laitières et chevrettes de renouvellement. Transformateur de fromage, lait et crème de lait. Opérateur pratiquant la vente directe aux consommateurs
  - LACOTTE Eric apiculteur pratiquant la vente directe aux consommateurs
- **Chirac-Bellevue :**

- PINGUET Jacky producteur de prairie permanente, pommes de terre, légumes plein champs, maraîchage sous abris, petits fruits rouges et autres fruits à pépin, semences et plants. Opérateur pratiquant la vente directe aux consommateurs
- MAZUEL Dominique pisciculteur pratiquant la vente directe aux consommateurs
- **Bort-les-Orgues :**
  - BARRE Carine producteur de prairie permanente et temporaire, légumes plein champ et maraîchage sous abris, petits fruits rouges. Opérateur pratiquant la vente directe aux consommateurs
- **Neuvic:**
  - MICHELOU Camille producteur de prairie permanente et temporaire, légumes plein champ et maraîchage sous abris. Opérateur pratiquant la vente directe aux consommateurs
- **Sérandon:**
  - LAPRUN Matthias producteur de prairie permanente, pommes de terre et de légumes plein champs. Fournisseur pour la restauration collective
- **Saint-Pantaléon-de-Lapleau :**
  - TEYSSENDIER Laurent producteur de pommes de terre, prairie permanente et temporaire, maraîchage sous abris, pommes à cidre, fruits à pépins et à noyau, petits fruits rouges, plantes aromatiques cultivées, vaches nourrices ou allaitantes, génisses nourrices de renouvellement, veaux de boucherie et autres bovins.
- **Latronche:**
  - SOUBRANE Nicolas apiculteur pratiquant la vente à la ferme sur rendez-vous.
- **Thalamy:**
  - JOUET Catherine producteur de plantes à épices, fibres et boissons
- **Monestier-Port-Dieu :**
  - KLAVUN Magalie producteur de légumes de saison et d'oeufs

#### 4.6.6 - Des productions agricoles locales de qualité

Par la Loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO) est chargé de la mise en œuvre de la politique française relative aux produits sous signes officiels d'identification de l'origine et de la qualité : appellation d'origine ; IGP ; label rouge; Spécialité Traditionnelle Garantie (STG) et agriculture biologique.

##### L'AOC/AOP, Appellation d'Origine Contrôlée et Appellation d'Origine Protégée

Si l'AOC (appellation d'origine contrôlée) et l'AOP (appellation d'origine protégée) désignent les mêmes produits, il convient de les différencier, notamment car leur origine est différente : l'une est française, l'autre européenne. L'AOC désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication sont réalisées selon un savoir faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. L'AOP est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne.

On recense 2 appellations sur le territoire :

- AOP Fromage du Cantal sur les communes de Neuvic, Latronche et Soursac
- AOC Bleu d'Auvergne sur la totalité du périmètre d'étude

##### L'IGP, Indication Géographique Protégée

Ce label désigne des produits agricoles et des denrées alimentaires dont les caractéristiques sont étroitement liées à une zone géographique, dans laquelle se déroule au moins leur production, leur transformation ou leur élaboration. Ce label est présent sur toutes les communes du territoire pour les produits suivants: agneau du Limousin, canard et foie gras du sud-ouest, jambon de Bayonne, porc du Limousin, veau du Limousin et chataignes de la Dordogne.

##### Label Rouge « blason prestige »

Créée en 1988, l'Association Limousine de la Qualité et de l'Origine (appelée aussi Limousin Promotion) est un Organisme de Défense et de Gestion des appellations d'origine reconnu par l'INAO. Cette association a pour objectif de proposer sur le marché une gamme de viandes de race limousine identifiées de qualité supérieure et garanties par un Label Rouge.

Limousin Promotion est détenteur de 3 cahiers des charges Label Rouge en viande bovine qui concernent l'ensemble du territoire d'étude :

- Bœuf Limousin Label Rouge
- Limousin Junior Label Rouge
- Veau Fermier du Limousin élevé sous la Mère Label Rouge

Source : INAO

#### 4.6.7 - Les conséquences probables de la nouvelle PAC 2015

Avec une **importante revalorisation des montants de l'indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)** et des mesures en faveur des éleveurs, la nouvelle **PAC 2015** devrait bénéficier aux agriculteurs de la zone. A noter par ailleurs, la mise en place de nombreuses actions de formation, d'animation et d'encadrement technique (pack « viande bovine » et pack « installation ») par la chambre d'agriculture. Ces deux éléments devraient permettre de **redynamiser l'activité agricole** et de **limiter la déprise du territoire**. Il faudra donc préserver l'activité agricole dans les futurs documents de planification afin d'**assurer une marge de manœuvre aux exploitations existantes** et **permettre de nouvelles installations**.

##### Constats

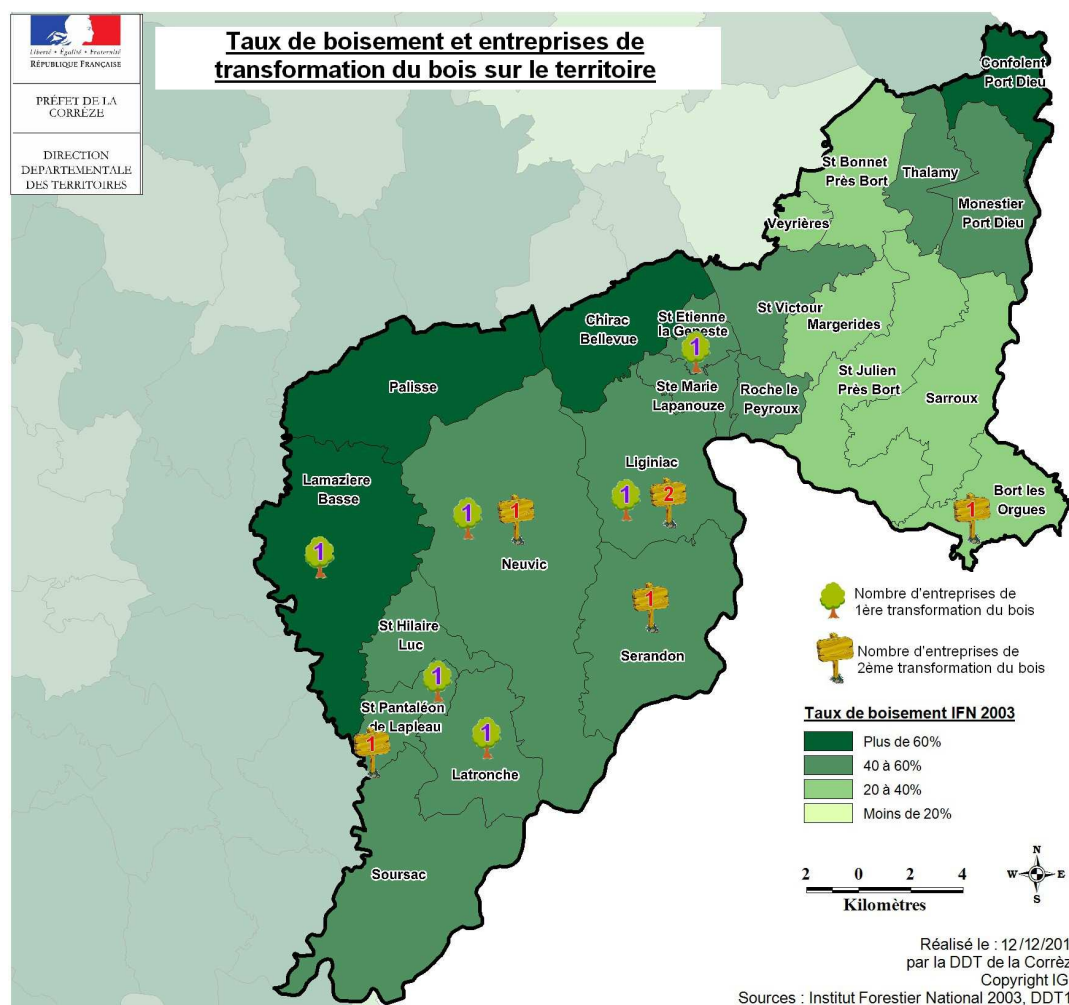
- des exploitations moins nombreuses et plus grandes,
- quelques installations de jeunes agriculteurs,
- une production de très bonne qualité,
- quelques productions biologiques,
- AOC et AOP, des opportunités au maintien des producteurs du secteur laitier
- plusieurs IGP et Label Rouge « blason prestige ».

##### Enjeux

- Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs,
- Encourager la diversification agricole dont la double activité pour pérenniser l'activité agricole et la vie locale
- Soutenir et renforcer les circuits courts vers Ussel, Égletons et Tulle,
- Encourager la production bio.

#### 4.7 - Une vaste forêt dominée par les résineux

La forêt est présente sur le territoire puisque le taux de boisement du territoire en 2003 est de 53 % pour une moyenne départementale est de 44%.



#### 4.7.1 - Un taux de boisement hétérogène

Le taux de boisement est inégal d'une commune à l'autre. On relève des moyennes plus basses avec des valeurs proches des 33 % à Bort-les-Orgues, Saint-Bonnet-près-Bort, Saint-Bonnet-près-Bort, Sarroux et Veyrières. A contrario d'autres communes affichent des taux importants et d'au moins 60 % : Chirac-Bellevue, Lamazière-Basse, Palisse, Confolent-Port-Dieu, Saint-Hilaire-Luc et Sainte-Marie-Lapanouze.

On observe un **taux d'enrésinement plus élevé sur le territoire qu'en Corrèze** : 48% contre 40% sur l'ensemble du département. Plusieurs communes du territoire ont un taux de résineux supérieur à 60% : Chirac-Bellevue, Palisse, Saint-Bonnet-près-Bort, Saint-Etienne-la-Geneste et Saint-Victour.

Si la part des feuillus est de 52% sur le territoire contre 60% sur le département, on note également des communes avec des taux supérieurs à 70 % : Bort-les-Orgues, Saint-Pantaléon-de-Lapleau et Soursac. Si elles ont une valeur économique moindre, les forêts de feuillus ont un grand intérêt environnemental puisqu'elles sont le refuge d'une grande biodiversité du fait qu'elles sont constituées majoritairement d'essences forestières indigènes comme le chêne, le hêtre, le charme et le bouleau. Les forêts de conifères, moins riches de ce point de vue sont constituées d'essences exotiques comme le Douglas, l'Epicea de Sitka ou le Sapin de Grandis, ou d'essences exotiques en Corrèze comme le Pin Sylvestre ou l'Epicea. Ces essences ont trouvé un climat atlantique montagnard leur permettant de produire jusqu'à 20 m<sup>3</sup> par ha et par an. Ces productions ont un grand intérêt économique pour le territoire et sont recherchées par les scieries installées en Creuse, à Meymac et à Egletons.

Source : DDT19-SEAF, IFN 2003

Tableau de boisement des communes

	Feuillus		Résineux		Total	Surface communale en hectares	Taux de boisement
	Surface en hectares	%	Surface en hectares	%			
Bort-les-Orgues	422	81%	101	19%	523	1482	35%
Chirac-Bellevue	381	29%	938	71%	1319	2056	64%
Lamazière-Basse	1608	54%	1387	46%	2995	4423	68%
Latronche	651	57%	499	43%	1150	1977	58%
Ligniac	611	51%	575	49%	1186	2874	41%
Margerides	220	46%	258	54%	478	1196	40%
Monestier-Port-Dieu	584	58%	428	42%	1012	1875	54%
Neuvic	2159	50%	2152	50%	4311	7532	57%
Palisse	808	35%	1471	65%	2279	3344	68%
Confolent-Port-Dieu	404	58%	294	42%	698	1079	65%
Roche-Le-Peyroux	171	46%	201	54%	372	714	52%
Saint-Bonnet-près-Bort	240	39%	373	61%	612	1697	36%
Saint-Etienne-la-Geneste	106	39%	163	61%	270	507	53%
Saint-Hilaire-Luc	367	57%	280	43%	647	1082	60%
Saint-Julien-près-Bort	589	57%	451	43%	1040	3075	34%
Sainte-Marie-Lapanouze	162	41%	237	59%	399	669	60%
Saint-Pantaléon-de-Lapleau	367	74%	129	26%	495	850	58%
Saint-Victour	236	33%	487	67%	723	1453	50%
Sarroux	435	51%	411	49%	846	2553	33%
Sérandon	1033	58%	761	42%	1794	3464	52%
Soursac	1821	78%	528	22%	2349	4289	55%
Thalamy	281	43%	373	57%	655	1159	56%
Veyrières	66	49%	69	51%	135	398	34%
Territoire	13722	52%	12565	48%	26288	49750	53%
Corrèze	156290	60%	106314	40%	262604	590073	45%

Source : IFN 2003

#### 4.7.2 - Les défrichements

Le taux de défrichement correspond à la surface défrichée par rapport à la surface boisée de chaque commune. Entre 1991 et 2012, le taux de défrichement moyen du territoire est de 1,4 % correspondant à 670 ha. Les communes où ce taux est le plus important sont Latronche (6,1%) et St Hilaire Luc (5,6%).

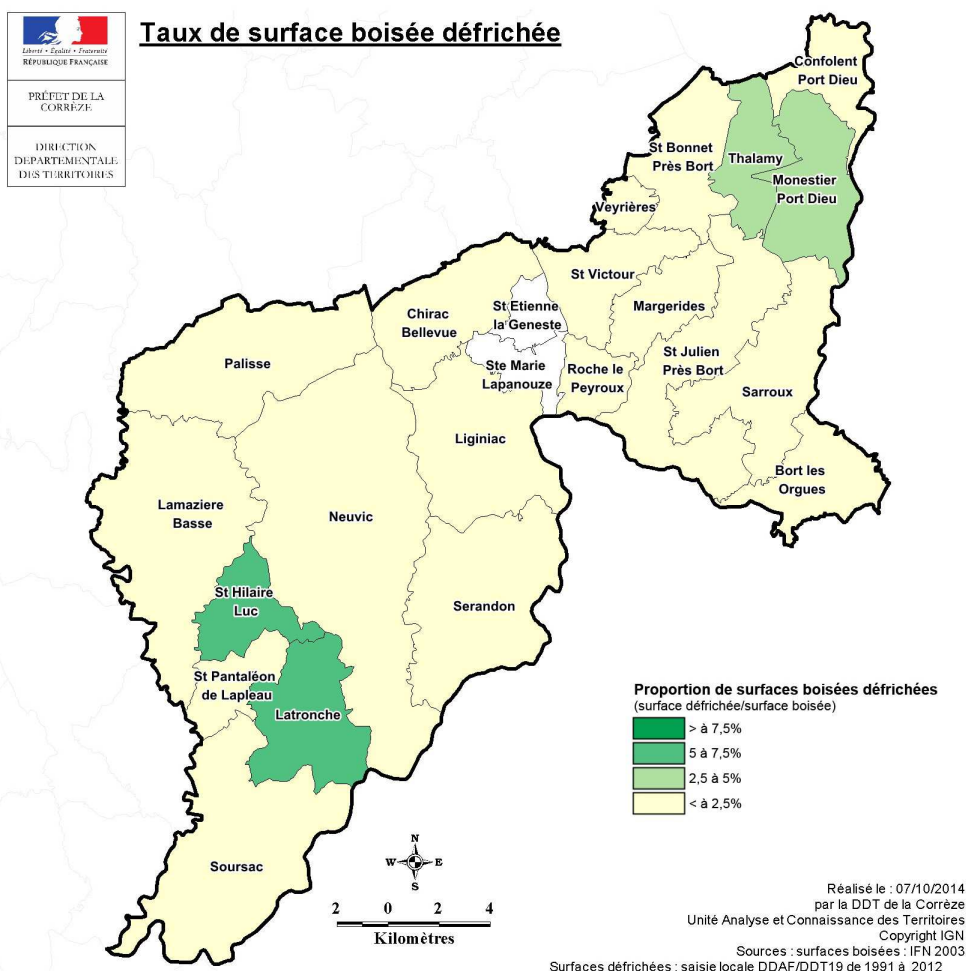
L'autorisation de défricher est préalable à la délivrance des permis de construire. Depuis 2015, les défrichements sont systématiquement soumis à compensation. De plus, le défrichement des forêts doit se faire en conformité avec le code forestier et le code de l'environnement par la conservation des massifs boisés lorsqu'ils contribuent à :

- la stabilité des sols..
- la qualité de l'eau..
- la protection des habitats..
- la protection des paysages..
- au bien-être des populations..
- la bonne réalisation des projets

De plus le défrichement des forêts doit se faire en conformité avec le code forestier et le code de l'environnement, notamment par la conservation de massifs boisés lorsqu'ils contribuent à :

- la stabilité des sols et à l'érosion des pentes,
- la qualité de l'eau, la vie dans les ruisseaux, la protection des zones humides et les périmètres de protection des captages d'eau potable,
- la protection des habitats et des espèces protégées dans les zones NATURA 2000, notamment les hêtraies à houx et les aulnaies-frênaies de bordure de rivière et les aires de reproduction des espèces protégées d'oiseaux,
- la protection des paysages en déclarant les travaux en sites inscrits et classés,
- au bien être des populations,
- la bonne réalisation des projets d'investissement forestier aidés par l'Etat.

En 2014, l'État a proposé aux communes un désendettement des emprunts réalisés pour constituer des forêts communales productives, sources de revenus



#### 4.7.3 - Réglementation des boisements

Dans les communes où le taux de boisement est élevé, les terres agricoles sont protégées de la plantation d'arbres par la réglementation des boisements.

Sur le périmètre d'étude, seule la commune de Chirac-Bellevue n'est pas concernée par ces règles. Trois communes (Neuvic, Monestier-Port-Dieu et Sainte-Marie-Lapanouze) disposent d'un arrêté précisant les parcelles interdites ou autorisées au boisement (annexe 2). Sur les autres communes, les autorisations de boisement sont délivrées au cas par cas après demande déposée auprès du Conseil général (annexe 1).

#### 4.7.4 - Gestion durable des forêts – les plans de gestion

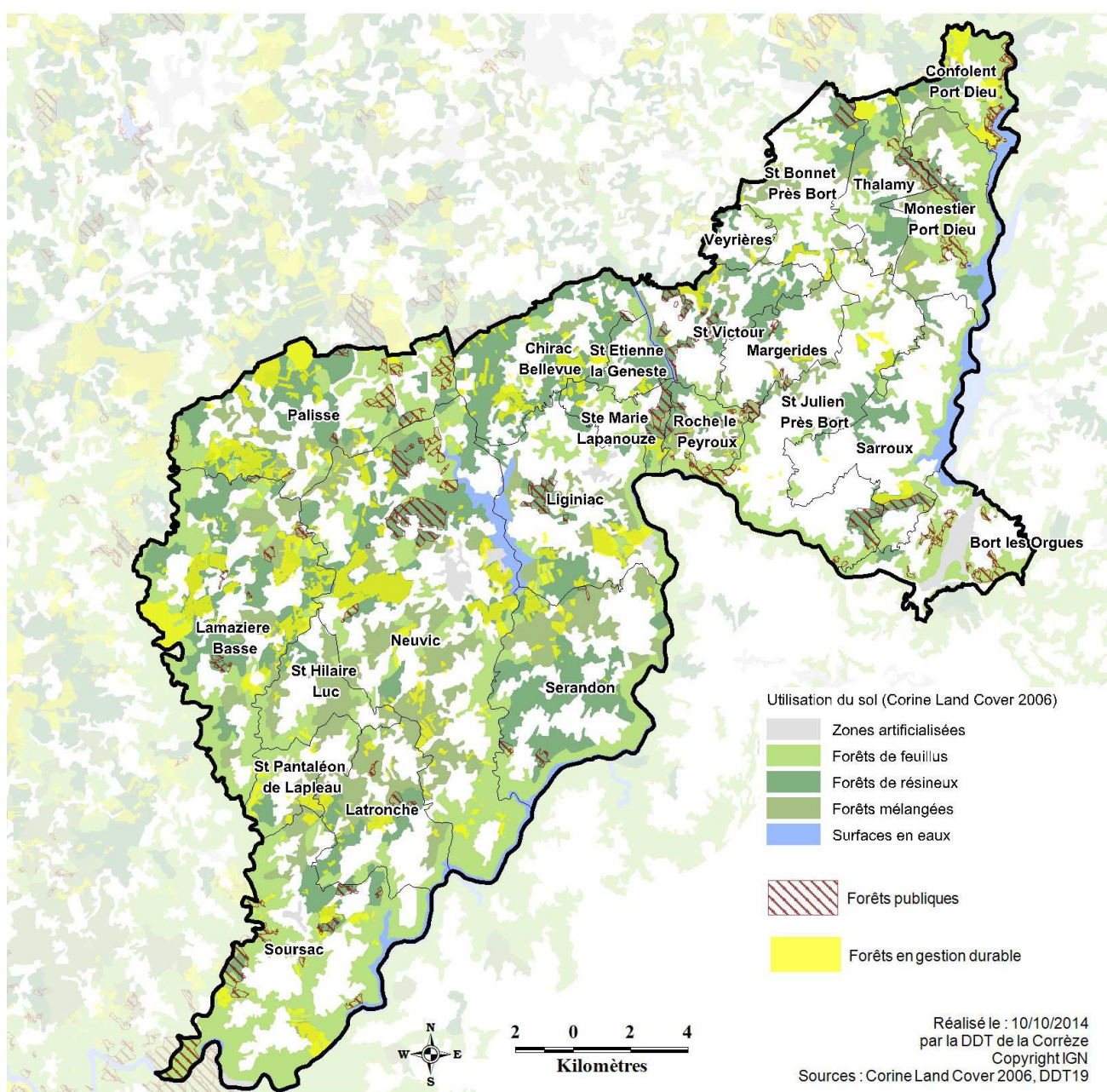
Le code forestier prévoit l'obligation pour les propriétaires forestiers de doter leur forêt d'un document de gestion durable.

À défaut, certaines coupes de bois sont soumises à autorisation administrative de coupe ; les diamètres moyens des peuplements forestiers en coupe rase doivent être conformes au schéma régional de gestion sylvicole soit 40 cm pour le Douglas, 30 cm pour les autres résineux et 35 cm pour les réserves et futaies feuillues.

Par ailleurs, les peuplements coupés à ras devront être reconstitués dans les 5 ans par une plantation ou une régénération naturelle dense.

##### Les plans de gestion

Il existe plusieurs sortes de documents de gestion durable : un Plan Simple de Gestion (PSG) pour les forêts privées de plus de 25 ha d'un seul tenant. Pour les forêts de surfaces inférieures à 25 ha, il existe des documents de gestion durable comme le Règlement Type de Gestion (RTG) ou le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS). Toute propriété soumise à l'obligation d'être dotée d'un PSG agréé et non dotée d'un tel document dans les délais fixés par le CRPF est placée, par défaut et sans notification au propriétaire, sous le Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupe (RSAAC). Sous ce régime, le propriétaire est sous la tutelle de l'Administration locale. Toute coupe est soumise à l'autorisation de la DDT après avis du Centre Régional pour la Propriété Forestière (CRPF).





## Tableau des surfaces couvertes

	Surface en CBPS (Ha)	Surface RSAAC (Ha)	en	Surface PSG (Ha)	en	Surface totale réglementée (Ha)	Surface boisée de la commune (Ha)	Part de surface boisée réglementée
Bort-les-Orgues	0	0		0		0	523	0%
Chirac-Bellevue	97	0		127		224	1319	17%
Lamazière-Basse	50	0		685		735	2995	25%
Latronche	17	0		73		90	1150	8%
Liginiac	13	0		235		248	1186	21%
Margerides	0	0		24		24	478	5%
Monestier-Port-Dieu	6	0		0		6	1012	1%
Neuvic	60	0		591		651	4311	15%
Palisse	125	0		338		463	2279	20%
Confolent-Port-Dieu	5	31		182		218	698	31%
Roche-Le-Peyroux	0	0		0		0	372	0%
Saint-Bonnet-près-Bort	21	0		38		59	612	10%
Saint-Etienne-la-Geneste	0	0		0		0	270	0%
Saint-Hilaire-Luc	9	0		0		9	647	1%
Saint-Julien-près-Bort	0	0		62		62	1040	6%
Sainte-Marie-Lapanouze	15	0		42		57	399	14%
Saint-Pantaléon-de-Lapleau	27	0		58		86	495	17%
Saint-Victour	0	0		69		69	723	10%
Sarroux	4	0		52		56	846	7%
Sérandon	12	75		51		138	1794	8%
Soursac	0	212		119		332	2349	14%
Thalamy	0	0		56		56	655	9%
Veyrières	0	0		5		5	135	4%
<b>Territoire</b>	<b>460</b>	<b>319</b>		<b>2807</b>		<b>3587</b>	<b>26288</b>	<b>14%</b>

Les démarches de qualité attestant que les bois vendus ne proviennent pas de coupes illégales (FSC, PEFC ...) s'appuient sur l'existence de documents de gestion durable. Si l'objectif national est de doter les 2/3 des forêts de documents de gestion durable, le taux de couverture du territoire est de 14%. Si cet objectif n'est pas atteint, le territoire affiche quelques particularités notables :

- Bort-les-Orgues, Monestier-Port-Dieu, Roche-Le-Peyroux, Saint-Etienne-la-Geneste et Saint-Hilaire-Luc qui représentent environ 11 % de la surface boisée du territoire ont un taux couverture nul ou quasi nul,
- Lamazière-Basse, Liginiac, Palisse et Confolent-Port-Dieu qui représentent 28 % de la surface boisée du territoire affichent un taux de 20 % au moins.

Source : DDT19

### 4.7.5 - Transformation du bois

On recense 6 sociétés de 1ère transformation et 6 sociétés de 2nde transformation du bois sur le territoire ainsi que plusieurs entreprises travaillant le bois. En 2014, l'État a proposé aux communes un désendettement des emprunts réalisés pour constituer des forêts communales productives, sources de revenus.

Source : DDT19

### 4.7.6 - Transport des bois sur route

L'État a mis en place en concertation avec les collectivités et les exploitants forestiers, un dispositif de régulation du transport des bois sur route permettant :

- de demander en ligne des dérogations de tonnage pour le transport des bois ronds et des permissions de voiries (48 - 57 tonnes suivant le nombre d'essieux)
- de solliciter une commission de médiation en cas de litige entre les parties

Des aides sont accordées aux communes pour la réalisation de routes forestières empierrées et de places de dépôts de bois.

Les services de l'État assurent l'instruction des aides attribuées par le conseil général et l'union européenne (FEADER) pour la création de places de dépôts de bois et de routes forestières empierrées afin de compléter l'équipement des massifs forestiers.

## Constat

- une forêt présente majoritairement occupée par les feuillus,
- peu de défrichements,
- 14 % des forêts est dotée d'un document de gestion durable.

## Enjeux

- Pérenniser l'équilibre feuillus/résineux
- Encourager les plans de gestion durable sur les grands massifs boisés du plateau
- Regrouper les propriétaires forestiers par l'utilisation des GIEEF pour permettre la mobilisation des bois

## 4.8 - Tourisme, un potentiel économique majeur

Le tourisme représente une activité économique importante pour la Corrèze, les retombées économiques des activités du secteur tourisme ont atteint 130 M€ en 2008 : 85 M€ via l'accueil en hébergement marchand et 45 M€ via l'accueil en hébergement non marchand (familles et résidences secondaires). Ce secteur génère 5 % des emplois directs dans le département.

L'attractivité du territoire est d'une part orientée vers la nature et les sports de plein air toute l'année avec, par exemple, les plans d'eau de Neuvic et de Bort-les-Orgues et les nombreux circuits pédestres. Il existe aussi d'autre part un tourisme orienté vers le patrimoine bâti, paysager et historique : l'arboretum du château de Neuvic d'Ussel, les sculptures d'Henri Proszynski, le sanctuaire gallo-romain à Margerides, les barrages de Bort-les-Orgues et de l'Aigle ou bien encore le musée de la tannerie et du cuir et le château de Val à Bort-les-Orgues.

Les deux communautés de communes ont pris, entre autres, la compétence « tourisme ». Avec cette compétence, la communauté de communes peut mener les actions, études et travaux nécessaires à la réalisation de projets touristiques et culturels ci après:

CC des Gorges de la Haute-Dordogne	CC Val et Plateaux Bortois
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en oeuvre d'une politique touristique visant à l'animation, l'accueil, l'information et la promotion coordonnée à l'échelle du périmètre de la communauté, par la création et le financement d'un Office de Tourisme Intercommunal dans le cadre d'une convention d'objectif</li> <li>• Participation à l'organisation, au suivi et à la commercialisation de prestations touristiques, culturelles, sportives et de loisirs ayant un impact sur le territoire communautaire démontré par dossier et apprécié en conseil communautaire</li> <li>• Organisation d'événementiels en lien avec les compétences communautaires</li> <li>• Création d'un bâtiment pour la mise en place d'une station Sports Nature dont la vocation est de développer tous les sports de nature aérien aquatiques et terrestres aménagement et gestion du golf de Neuvic</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration, mise en oeuvre d'une politique de développement touristique et des capacités d'accueil sur le territoire communautaire</li> <li>• Mise en palce de la taxe de séjour</li> <li>• Création, gestion et entretien d'un office de tourisme communautaire pour assurer : la promotion et l'animation du territoire, l'accueil et l'information des touristes, la création et la commercialisation de produits et services touristiques ( l'exploitation et l'animation du Château de Val)</li> <li>• Entretien et réalisation de programmes d'investissement sur les sites remarquables : Château de Val et ses abords.</li> </ul>

### 4.8.1 - De nombreuses installations sportives et de loisirs

Les communes du territoire proposent une importante offre orientée vers le sport nature et les sites remarquables avec, entre autres, ses nombreux plans d'eau et sa station sports nature Corrèze des gorges de la Haute-Dordogne à Neuvic. Le territoire possède une liste très importante d'activités et cette étude ne pourra pas en faire une liste exhaustive, on citera quelques exemples.

#### Autour de l'eau

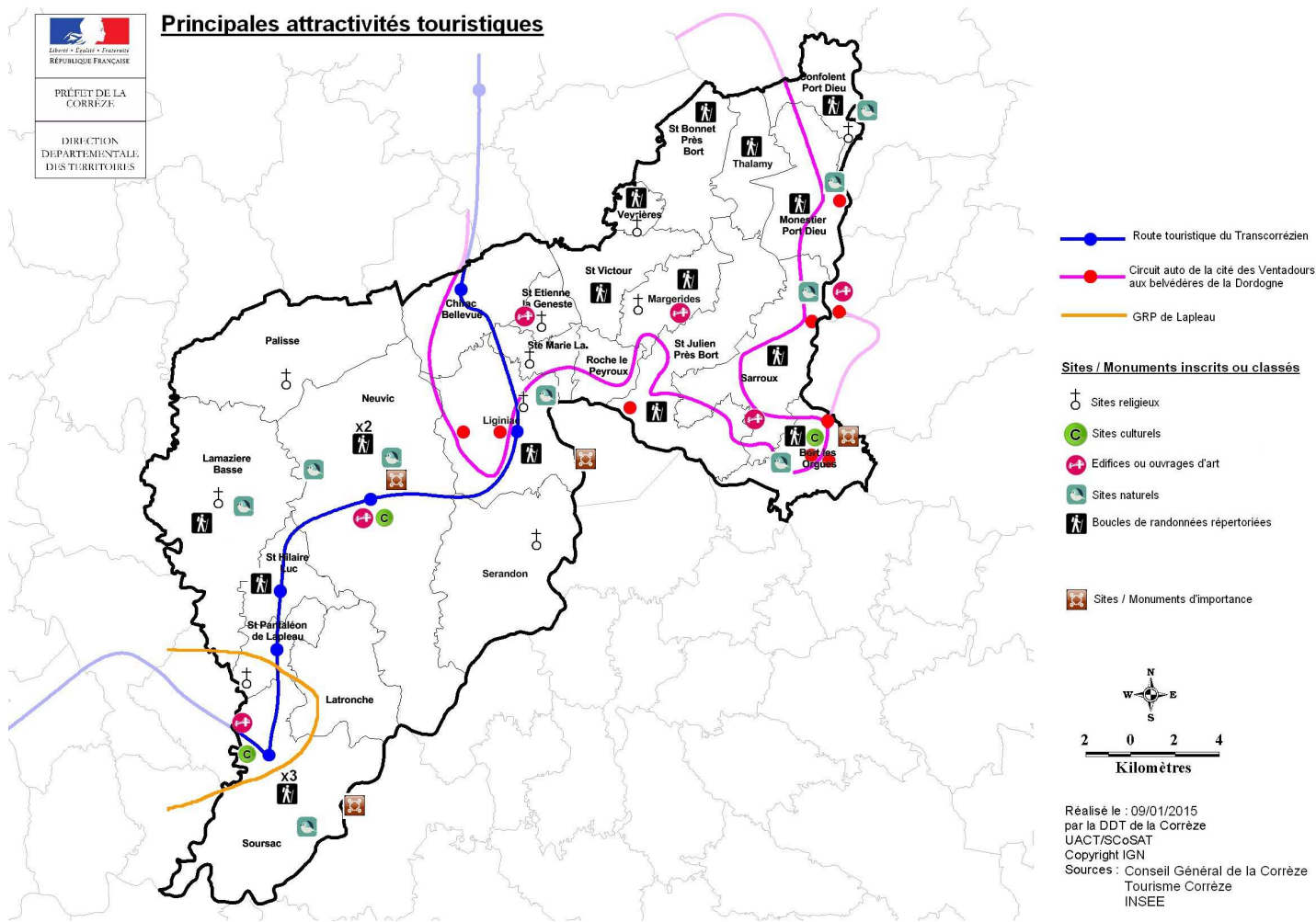
Plusieurs bases de loisirs permettent la pratique du ski nautique sur les 2 lacs majeurs du territoires : la retenue du barrage de Bort et la retenue de la Triouzoune. Pour les amateurs de balades au fil de l'eau, des promenades en gabare (barque à fond plat) invitent à la découverte des gorges et de la vallée de la Dordogne sur les traces des gabariers, intrépides navigateurs qui descendaient des chargements de bois pour la vigne et la tonnellerie du Bordelais. On pourra également citer le ballades en bateau à moteur sur la Dordogne (retenue du barrage de l'Aigle) d'Avril à fin Octobre. De plus, un aquapark et un pôle de loisirs nautiques permettent de nager, patauger, plonger, glisser et profiter en famille des jeux d'eau en toute sécurité. Enfin, le territoire est propice à la pêche avec ses masses d'eau piscicoles.

## Sur terre

Plusieurs boucles de randonnées, pédestres et/ou VTT et/ou équestre, sont répertoriées sur le territoire par l'office du tourisme de la Corrèze : « au cœur du pays vert » à Saint-Bonnet-près-Bort (7,5km), « au fil de l'eau » à Saint-Hilaire-Luc (7,3km) ou bien encore « marchez dans les pas du diable..entrez dans la légende ! » à Saint-Julien-près-Bort (12km). Le territoire propose de un **chemin de Grandes Randonnées de pays (GRP®)**. Les GRP® forment une boucle de plusieurs jours dans une région caractéristique. Le GRP « entre Dordogne et Ventadour » est une boucle de 94 km sans aucune difficulté particulière qui peut être parcourue dans les 2 sens en 4 ou 5 étape. On recense également le circuit auto de la Cité des Ventadours aux belvédères de la Dordogne, itinéraire de 95 km proposant plusieurs point de vue panoramique, et la route touristique du Transcorrèzien. On notera le projet de chemins de randonnées le long de la Dordogne.

## Dans les airs

L'aéro club d'Ussel-Thalamy propose une piste de 1350m en dur ouverte à la circulation aérienne publique (vol moteur, ULM multi-axes, aéromodélisme). On y recense une école pilotage et de vol d'initiation.



Source : Ministère chargé des sports, ASPIC FF randonnée – Corrèze Tourisme

## 4.8.2 - De multiples projets de valorisation

### Valcastel sur le site du château de Val

Une offre d'hébergements haut de gamme, sous la forme de quatorze résidences hôtelières qui sont en cours de construction, émerge à Lanobre via le projet touristique et économique Valcastel. À partir du mois de juillet, à proximité de ces résidences, débutera la construction de l'hôtel Valcastel (60 chambres), son restaurant (brasserie de 120 couverts, restaurant gastronomique de 80 couverts) et son centre de conférence. L'objectif de l'initiateur du projet, Ali El Hefnawy, est d'ouvrir cet hôtel haut de gamme fin 2016.

### Le contrat de cohésion territorial porté par la DDSCPP de Corrèze

Plusieurs projets d'aménagement sont portés sur le territoire :

- **aménagement et la valorisation du site des Orgues** sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Val et plateaux Bortois. Le site des grottes et du Belvédère représentent des sites emblématiques, historiques de la pratique de l'escalade en Corrèze. Lors d'une réunion avec la mairie de

Bort les Orgues, le CD Montagne et escalade et la DDCSPP de la Corrèze, il a été décidé d'envisager une étude géologique avant d'aménager et de rouvrir notamment le site des grottes. Le secteur du Belvédère est la seule paroi à atteindre 60m en Corrèze et se trouve être prisé par les escaladeurs. Le site et les pratiques associés sont indéniablement un atout pour ce territoire et pour le plateau Bortois. (avis très favorable),

- **création d'une descente de VTT** sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Soursac. Une réunion a été réalisée (mairie, agence sports nature, station sport nature Neuvic, DDCSPP) pour mesurer la faisabilité et le potentiel de l'activité. Le potentiel est réel et la motivation des élus l'est tout autant. Cependant, pour attirer des sportifs sur Soursac, il faudra envisager de créer un espace de descente vtt, un point de départ du site vtt de Liginiac avec 4 à 5 circuits de courtes distances (5, 10, 15, 20 et 25 km) pour une pratique cross country et un espace de maniabilité pour la pratique du trial. Budgetaire). Si ces trois entités se montent en parallèle, l'offre de pratique croisée avec le potentiel d'hébergement du village de vacances pourrait amener un nouveau dynamisme pour Soursac (Avis très favorable sous réserve de le reconfigurer dans les équipements à créer, dans la logistique, l'animation, le matériel et le chiffrage),
- **extension de l'éco-golf Haute-Corrèze** sous maîtrise d'ouvrage de la de la communauté de communes des Gorges de la Haute-Dordogne. La voile et le golf font partie de l'histoire de Neuvic. Le lycée agricole présente des formations de gestion de l'entretien et de l'aménagement des golfs. Le directeur de la station sports nature est également titulaire d'un Brevet d'Etat de Golf. Les objectifs tendent à réduire les coûts et à améliorer la qualité des prestations éducatives et touristiques. La chaîne des partenaires montrent la cohérence d'un ensemble qui peut atteindre sa pleine mesure avec la mise en œuvre des aménagements proposés (avis très favorable),
- **développement de l'activité golf au sein de la Station Sports Nature Haute-Dordogne.** Sous maîtrise d'ouvrage de l'association gérant le site, ce projet vise à développer le potentiel du site par la création de nouvelles activités sportives et touristiques pérennes (avis très favorable),
- **extension de la salle multisports communautaire à Bort-les-Orgues** sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Val et plateaux Bortois. Fort de plus de 600 licenciés, les élus envisagent cette opération afin de réunir toutes les disciplines sportives sur un même lieu. Un équipement sportif est souvent un levier d'accessibilité des pratiques au plus grand nombre. Ce projet pourra potentiellement être inscrit dans le contrat de Pôle Structurant de Bort-les-Orgues (avis très favorable).

Source : DDCSPP de Corrèze

#### 4.8.3 - Un important patrimoine bâti et culturel

Le périmètre d'étude est avant tout marqué dans l'inconscient collectif par le Château de Val qui fait office de figure de proue. Cependant, le territoire est marqué par sa richesse patrimoniale et culturelle où l'on dénombre plusieurs édifices, qu'ils soient historiques, religieux ou bien encore industriels. On note également plusieurs monuments classés ou inscrits. Cette variété permet au périmètre d'étude d'avoir un potentiel touristique important quelque soit la saison. On pourra citer plusieurs sites dans différentes thématiques:

- **patrimonial**, le château de Laveix à Saint-Etienne-la-Geneste, le château de Pierrefitte à Sarroux, les anciennes halles de Bort-les-Orgues, la tour Saint-Mexant à Neuvic, le fournil municipal de Saint-Hilaire-Luc
- **historique**, les vestiges gallo-romains de Margerides, le musée départemental de la résistance Henri Queuille à Neuvic
- **industriel**, les ouvrages d'art ou les barrages hydro-électriques de Bort-les-Orgues, de l'Aigle à Soursac et de Marèges à Liginiac mais aussi le viaduc des Rochers Noirs à Soursac sont des atouts majeurs dans le développement de ce type de tourisme,
- **culturel**, le musée de la tannerie et du cuir à Bort-les-Orgues, les sculptures d'Henri Proszynski à Neuvic
- **religieux**, l'église de Palisse avec son clocher à arcades, les églises de Lamazière-Basse, Saint-Etienne-la-Geneste ou bien encore de Sérandon

#### 4.8.4 - Un territoire propice à la pêche

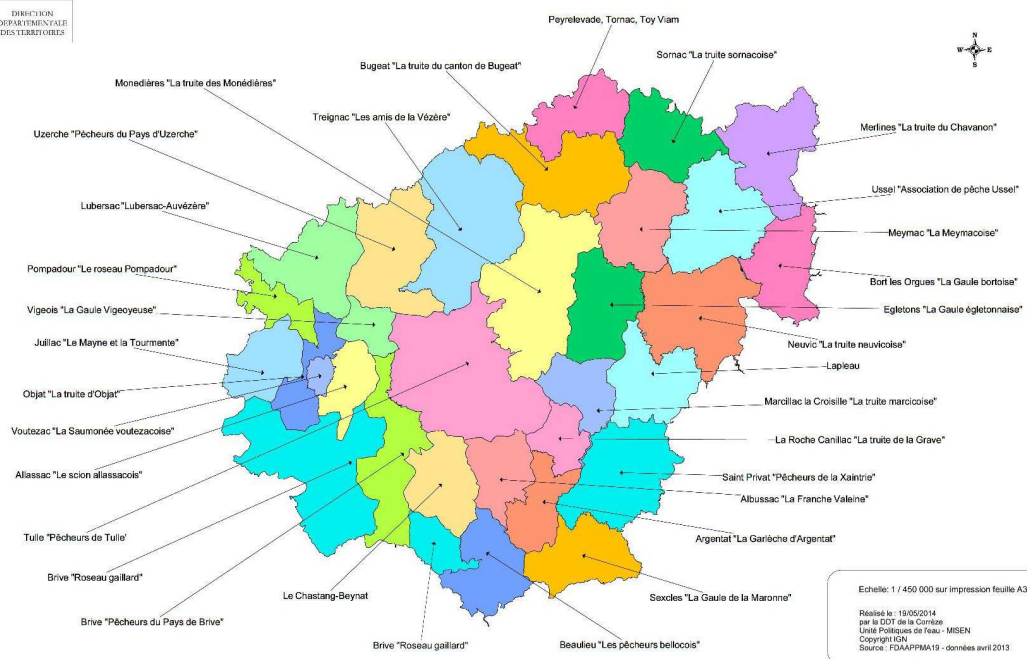
Le territoire offre une linéaire important de pêche, avec plusieurs rivières de 1ère catégorie, et est géré par différentes Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A).

Les rivières et les plans d'eau peuvent être classés en deux catégories piscicoles distinctes en fonction des populations qu'elles contiennent.

- Les eaux de 1ère catégorie correspondent à des eaux dans lesquelles vivent principalement des poissons de type salmonidés (Truite, Saumon, etc.).
- Les eaux de 2ème catégorie abritent majoritairement des populations de poissons de type Cyprinidés (Carpe, Barbeau, Gardon, etc.). Les règles de pêche y sont différentes (voir arrêté préfectoral) ainsi que les règles relatives aux vidanges ou travaux en rivière.

Pour les masses d'eau classés en première catégorie piscicole, les travaux, sauf cas d'extrême urgence, devront être programmés en dehors de la période de reproduction des salmonidés. Cette période de reproduction et d'émergence des juvéniles se déroule durant la période du 1° novembre au 31 mars.

Périmètre des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique de la Corrèze



### Les masses d'eau piscicoles

- **Le Vianon**, classée en 1<sup>ère</sup> catégorie. Prend sa source au pied du plateau de Millevaches, confluence avec la Luzège dans la retenue de St. Pantaléon de Lapleau. Rivière petite, profils variés, cours sinueux dans les plaines, en amont, courants assez vifs à l'aval. Cadre champêtre à sauvage, accès faciles. Bonne population de truites.
- **La Diège**, classée en 1<sup>ère</sup> catégorie. Rivière moyenne avec des courants variés, courants assez vifs à l'aval dans les gorges, avec une bonne population de truites. La Diège est également classée en 2<sup>nde</sup> catégorie sur la retenue des Moulinards, c'est à dire de l'usine hydroélectrique de la Bessette jusqu'au barrage des Chaumettes
- **La Dordogne**, classée en 2<sup>nde</sup> catégorie à l'aval de sa confluence avec le Chavanon (tête du barrage de Bort les Orgues). Cinq grandes retenues se succèdent ensuite avec, de l'amont vers l'aval, Bort les Orgues, Marèges, l'Aigle, le Chastang et le Sablier. À l'aval du Sablier, la Dordogne est classée cours d'eau à saumons. Elle héberge sur ce secteur une population importante de truites Fario de forte taille et d'ombres communs. Large d'une quarantaine de mètres, la rivière, une des plus belles de France, coule sur des fonds rocheux. Ils vont des graviers aux galets sur les secteurs rapides, aux grandes roches dans les gours où les fonds peuvent atteindre 4 à 5 mètres.
- **La Luzège**, classée en 1<sup>ère</sup> catégorie, prend sa source près de Meymac sur le plateau de Millevaches. Petite rivière avec des courants faibles avec un cours sinueux dans les plaines puis torrentueux dans les gorges jusqu'à la retenue EDF de Saint-Pantaléon. Bonne population de truites. La Luzège est également classée en 2<sup>nde</sup> catégorie à l'aval de sa confluence avec le ruisseau de Lauge (entrée dans la retenue du Chastang) commune de Laval sur Luzège
- **La Triouzoune**, classée en 1<sup>ère</sup> catégorie. Affluent rive droite de la Dordogne qui prend sa source sur le plateau de Millevaches. C'est une petite rivière aux profils variés avec des courants assez vifs et un cours sinueux dans les plaines. Proposant un cadre champêtre à sauvage, ce cours d'eau propose un accès facile dans le cours amont et difficile à l'aval où l'on compte une bonne population de truites.

Source : fédération départementale de la pêche de la Corrèze, DDT19

### Les grands lacs du territoire

La Corrèze possède près de 4 000 ha de lacs de retenues hydroélectriques. La qualité des sites et des eaux, la diversité des profils, confèrent à cet ensemble, d'une vingtaine de grands plans d'eau, une richesse unique en France. On recense sur le territoire :

- **La retenue EDF de Bort les Orgues**. Plus grande des retenues gérées par la Corrèze, avec 1200 ha, une longueur de 21 km et des profondeurs pouvant atteindre 110 mètres, cette somptueuse retenue alterne tous les profils de berges, de la plage aux à-pics rocheux. Sa réputation tient essentiellement aux pêches de carnassiers, sandres, grosses perches et brochets et parcours carpe de nuit. Si la pêche du bord est possible, un bateau bien motorisé est indispensable pour traquer efficacement les grands poissons de la

retenue. Le niveau stable durant la période estivale, subit de fortes variations de niveau hors de cette période. À signaler également une forte navigation touristique l'été de 10h jusqu'à 18h.

- **La retenue de Marèges.** D'une superficie de 200 ha pour une longueur d'environ 15 km, enchâssée dans des gorges abruptes, la pêche n'est praticable pratiquement qu'en bateau. Seuls accès du bord les mises à l'eau de Val Beynette et de Saint-Pierre ainsi que la plaine de Madic en tête de retenue. Pêche de carnassiers. La vidange, fin 2006, a provoqué la destruction de la quasi-totalité de la population piscicole. Une première phase du plan de ré-empoissonnement axé sur les poissons fourrages a été mise en oeuvre en 2007.
- **La retenue de L'Aigle.** 750 ha, 25 km de long, cette retenue profonde établie sur le cours de la Dordogne, offre des décors très sauvages faits de falaises rocheuses, d'éboulis et de fortes pentes boisées. De longs secteurs sans trace de civilisation procurent un dépaysement total. Quelques accès, essentiellement aux mises à l'eau, permettent la pratique du bord. La Pêche cependant prend sa réelle dimension en étant pratiquée à partir d'un bateau. Il s'agit essentiellement de la pêche des grands carnassiers. Cette retenue est soumise à d'importantes variations de niveau, les marnages
- **La retenue de Neuvic,** 294 ha, 6 km de long, est établie sur la Triouzoune dans une vaste cuvette qui se resserre au niveau du barrage. Les abords constitués de prairies, de parcelles boisées ou de résidences estivales sont en pente relativement douce. Les accès sont aisés et tous les types de pêche sont praticables du bord ou en bateau (moteur autorisé) : carnassiers sandres, perches, brochets, et cyprinidés et parcours carpe de nuit. On note un motonautisme important l'été de 10h jusqu'à 18h sur une étendue proposant un niveau relativement stable. Cette retenue entre dans le cadre du Plan de Gestion des Lacs (PGL) mis en place par la FDAAPPMA 19



Source : fédération départementale de la pêche de la Corrèze, DDT19

#### 4.8.5 - Des offres d'hébergements multiples et variées

On recense **de nombreux lits d'hébergements sous différentes formes** : hôtels, gîtes, campings, locations. Un établissement présente **une offre haut de gamme**, le domaine de Mialaret à Neuvic, propriété de 45 hectares avec chambres d'hôtel dans le château, chalets en bois, maisonnets, terrain de camping, tentes safari-lodge sur la propriété qui propose également une piscine. Néanmoins, **le faible nombre d'offre haut de gamme** contribue à créer un déficit qualitatif des hébergements qui donne à la destination une image « moyen de gamme, voire bas de gamme ». Le Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs pour la période 2009/2013 via l'Agence de Développement Touristique de la Corrèze (ADT) préconise dans son action 1 d'accroître le niveau qualitatif des hébergements touristiques marchands (montée en gamme, thématisation, "plus produits", "offre 4 saisons" ...). Cette action se traduit entre autres par l'augmentation quantitative d'un parc d'hôtellerie de haute qualité et la création de gîtes et de chambres d'hôtes de très bon confort avec des thématiques.

##### Campings

On recense de nombreuses solutions d'hébergement de plein air allant de la simple aire naturelle à des établissements structurés proposant également la location de bungallow. **Deux établissements, le domaine de Mialaret et le camping du Vianon, possèdent 4 étoiles et proposent une piscine. Cependant, la plupart des établissements ne correspondent plus aux standards de qualité actuels.**

- **Confolent-Port-Dieu**, aire naturelle de 25 emplacements
- **Bort les orgues**, camping les aubazines 3 étoiles 143 emplacements
- **Liginiac**,
  - camping municipal Le Maury, 2 étoiles, 61 emplacements,
  - camping Chez Père Jules, 25 emplacements
- **Neuvic**,
  - camping Le Domaine de Mialaret, 4 étoiles, 100 emplacements,
  - camping Flower Camping le port de neuvic, 3 étoiles, 66 emplacements,
  - camping Le Soustran, 2 étoiles, 67 emplacements,
  - camping municipal La Plage, 3 étoiles, 100 emplacements
- **Palisse**, camping Le Vianon, 4 étoiles
- **Sarroux**,
  - camping Le Bois d'Enval, 1 étoile, 33 emplacements,
  - camping Outre Val, 2 étoiles, 67 emplacements
- **Soursac**,
  - camping municipal La Plage, 3 étoiles, 90 emplacements,
  - camping municipal Les Lacs, 1 étoile, 60 emplacements
- **Saint-Pantaléon-de-Lapleau**, camping municipal Les Combes, 2 étoiles, 30 emplacements

### Chambres d'hôtes

Plusieurs offres sont disponibles, un seul site, à Saint-Julien-près-Bort, propose une piscine.

- **Bort-les-Orgues**, 1 site, 3 épis, totalisant 4 chambres et une capacité de 10 personnes
- **Confolent-Port-Dieu**, 1 site, 2 épis, totalisant 3 chambres et une capacité de 9 personnes
- **Neuvic**, 2 sites, 3 épis, totalisant 6 chambres et une capacité de 13 personnes
- **Saint-Julien-près-Bort**, 1 site, 3 épis, totalisant 3 chambres et une capacité de 10 personnes
- **Sarroux**, 4 sites, 3 épis, totalisant 12 chambres et une capacité de 28 personnes

### Gîtes

L'offre en gîtes est plus importante que celle en chambre d'hôtes où un seul site, à Liginiac, propose une piscine.

- **Chirac-Bellevue**, 1 site, 3 épis, totalisant 3 chambres et une capacité de 5 personnes
- **Lamazière-Basse**, 2 sites, 1 et 2 épis, totalisant 3 chambres et une capacité de 8 personnes
- **Latronche**, 3 sites, 2 et 3 épis, totalisant 7 chambres et une capacité de 15 personnes
- **Liginiac**, 3 sites, 2 et 3 épis, totalisant 11 chambres et une capacité de 21 personnes
- **Margerides**, 2 sites, 0 et 3 épis, totalisant 3 chambres et une capacité de 7 personnes
- **Monestier-Port-Dieu**, 1 site, 2 épis, totalisant 1 chambre et une capacité de 2 personnes
- **Neuvic**, 4 sites, 1 à 3 épis, totalisant 10 chambres et une capacité de 19 personnes
- **Saint-Bonnet-près-Bort**, 1 site, 3 épis, totalisant 1 chambre et une capacité de 2 personnes
- **Saint-Julien-près-Bort**, 3 sites, 2 et 3 épis, totalisant 10 chambres et une capacité de 17 personnes
- **Saint-Pantaléon-de-Lapleau**, 2 sites, 3 épis, totalisant 6 chambres et une capacité de 16 personnes
- **Sarroux**, 5 sites, 2 et 3 épis, totalisant 17 chambres et une capacité de 30 personnes
- **Soursac**, 10 sites, 0 et 2 épis, totalisant 19 chambres et une capacité de 40 personnes

### Locations meublées

Quelques solutions de locations de meublés sont répertoriées sur le site Internet de l'office de tourisme de Corrèze

- **Bort-les-Orgues**, 3 meublés
- **Liginiac**, 4 meublés
- **Neuvic**, 11 meublés
- **Monestier-Port-Dieu**, 1 meublé
- **Palisse**, 1 meublé
- **Saint-Bonnet-près-Bort**, 1 meublé
- **Saint-Julien-près-Bort**, 1 meublé
- **Sérandon**, 2 meublés
- **Soursac**, 4 meublés
- **Veyrières**, 3 meublés

### Hébergements de groupe

On recense 4 solutions de logement à destination de groupes sur le territoire.

- **Neuvic**,
  - Centre d'hébergement du bourg, 30 places réparties sur 3 étages : 6 chambres simples, 12 chambres doubles
  - Centre d'hébergement du Vent-Haut (gîtes de France), hébergement de 70 places : 4 dortoirs de 5 lits simples, 20 chambres de 1 à 3 lits
  - VVF Villages Neuvic Plage 44 logements dans un cadre verdoyant de 3 hectares
- **Soursac**,
  - Village vacances Pont Aubert d'une capacité de 188 personnes

### Aires d'accueil de campings car

On répertorie plusieurs aires d'accueil pour les camping car dans le périmètre d'étude.

- **Bort-les-Orgues**, 1 aire
- **Liginiac**, 1 aire
- **Neuvic**, 3 aires
- **Saint-Pantaléon-de-Lapleau**, 1 aire
- **Soursac**, 1 aire

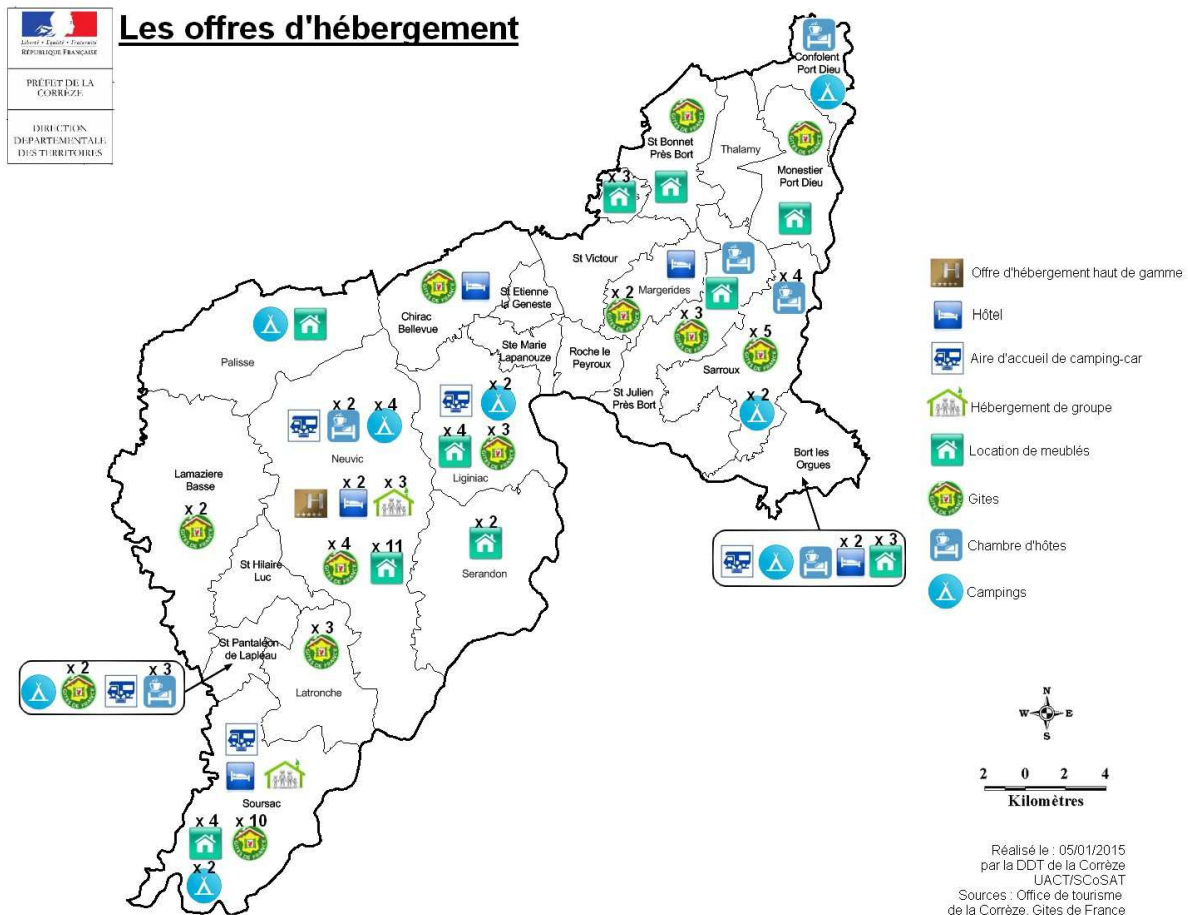
### Hôtels

On recense quelques offres hôtelières où plusieurs sites semblent être d'un bon niveau qualitatif

- **Chirac-Bellevue**, Hôtel Restaurant La Maïade, 6 chambres
- **Neuvic**,
  - Hôtel \*\* Château le Mialaret, 7 chambres, 1 suite familiale
  - Hôtel \*\*\* restaurant du Lac (Logis de France), 15 chambres
- **Soursac**, Hôtel Restaurant le Soursacois, 5 chambres

- **Bort-les-Orgues,**
  - Hôtel \*\* restaurant Le Rider, 18 chambres
  - Hôtel \*\*\* Restaurant le Central Hotel (Logis de France), 34 chambres
- **Margerides, Hotel \* restaurant Le puy Blanc, 6 chambres**

Sources : Corrèze Tourisme, Gites de France



#### 4.8.6 - De nombreuses manifestations recensées

On recense de nombreux événements animant le territoire et faisant office de vitrine pour le territoire. L'essentiel de ces manifestations sont portées par l'office du tourisme de la Haute-Dordogne sur le canton de Neuvic et la commune de Bort-les-Orgues sur l'autre canton. On pourra citer

- à Bort-les-Orgues, exposition culturelles, marché de Noël, le trail de Bort-les-Orgues,
- à Neuvic, les fêtes votives, le marché de Noël, les foires grasses,

Le Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs pour la période 2009/2013 via l'Agence de Développement Touristique de la Corrèze (ADT) préconise dans son action 4 de favoriser une offre vitrine d'événementiels Corrèziens. L'objectif étant de se servir de l'événementiel comme d'un vecteur d'image et de développement de la consommation touristique de la Corrèze (retombées économiques, médiatiques et touristiques).

Source : CG19, office du tourisme de la Corrèze

#### Constat

- un patrimoine bâti, paysager et historique important
- un tourisme nature et de plein air toute l'année
- des projets de valorisation
- un cadre de pêche important
- une offre d'hébergement variée mais essentiellement bas de gamme
- de nombreuses manifestations organisées tout au long de l'année

#### Enjeux

- Préserver et valoriser le patrimoine afin de renforcer l'attractivité du territoire
- Innover en proposant des offres de séjours innovants et/ou singuliers
- Améliorer l'offre en hébergement touristique (rénovation, montée en gamme)



## 4.9 - Éléments de synthèse

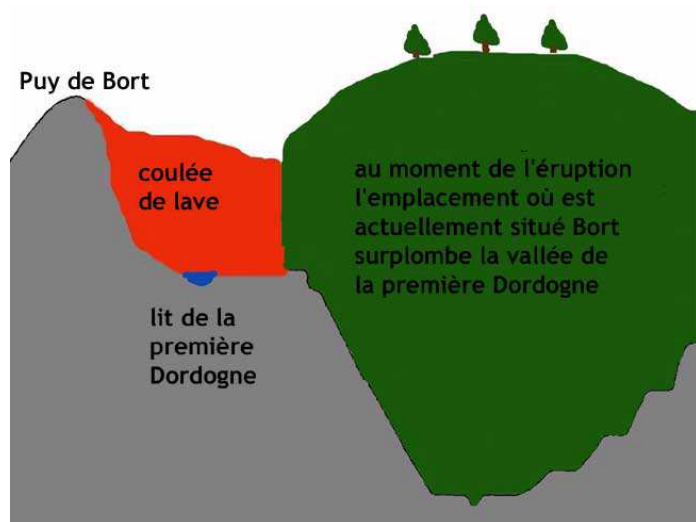
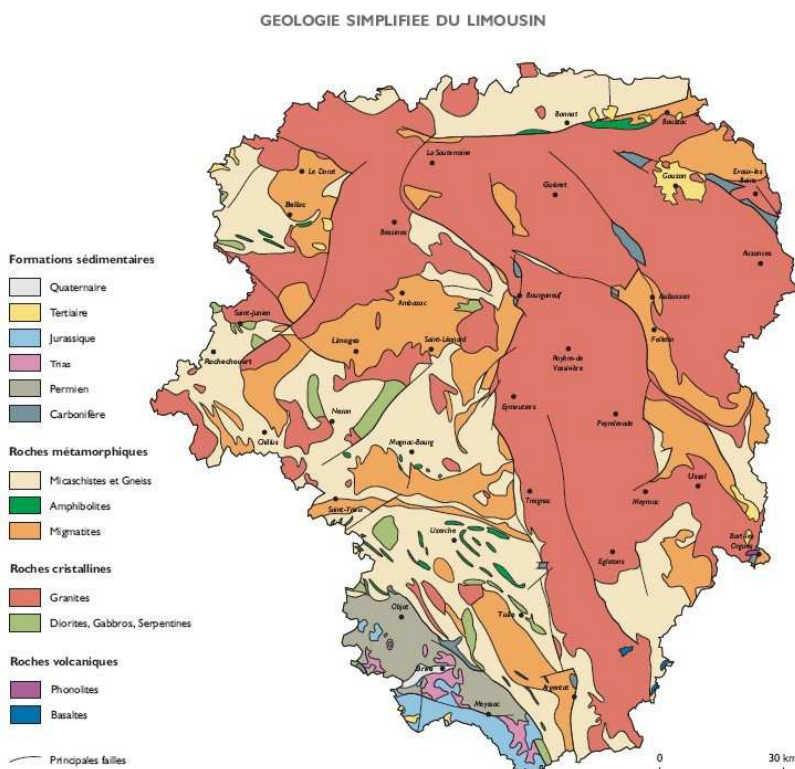
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ADSL : de nombreuses zones bénéficient d'un débit théorique &gt;5 mégabits</li> <li>• Téléphonie 3G : une majorité du territoire est desservie par au moins deux opérateurs</li> <li>• Moins de chômeurs</li> <li>• Prédominance de l'industrie et du commerce sur Bort-les-Orgues.</li> <li>• L'attraction de Bort-les-Orgues sur le Cantal est majoritaire en terme d'emplois</li> <li>• Les plus gros employeurs du territoire sont tous localisés à Bort-les-Orgues</li> <li>• 65% emplois du périmètre d'étude sont issus de la sphère présenteielle</li> <li>• Des exploitants agricoles relativement jeunes</li> <li>• Un territoire qui accueille 10 % des jeunes agriculteurs pour des installations occupant 6,8 % de la SAU</li> <li>• La filière bovine est la plus importante, suivi par la filière ovine</li> <li>• Des productions agricoles locales de qualité</li> <li>• Tourisme : une attractivité orientée vers la nature et les sports de plein mais aussi vers le patrimoine bâti, paysager et historique</li> <li>• De nombreuses installations sportives et de loisirs</li> <li>• Un important patrimoine bâti et culturel</li> <li>• Un territoire propice à la pêche</li> <li>• Des offres d'hébergements multiples et variées</li> <li>• De nombreuses manifestations recensées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une morphologie géographie et des conditions météorologiques qui rendent l'utilisation du réseau routier difficile.</li> <li>• Une desserte minimale en TER</li> <li>• Internet : un accès impossible localement</li> <li>• Wimax : une couverture relativement faible et ne couvrant pas l'ensemble des zones inéligibles au haut débit</li> <li>• Un territoire qui perd des emplois et ses scolaires</li> <li>• La catégorie des salariés travaillant en dehors de la commune de résidence est majoritaire sur les plus petits territoires.</li> <li>• De plus en plus d'actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence</li> <li>• Forêts : peu de surface couverte par de documents de gestion durable</li> <li>• Tourisme : un faible nombre d'offres haut de gamme</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire ouvert en direction du Cantal</li> <li>• Plusieurs communes ont lancé l'étude d'un PAVE</li> <li>• Internet : Le Syndicat de la DIEGE est l'un des groupements retenus pour le "tout FTTH" (Fibre à la maison) d'ici à 2035</li> <li>• Wimax : plusieurs pylones recensés</li> <li>• Téléphonie 3G : Conseil général a développé un programme de résorption des «zones blanches» pour assurer une couverture téléphonique maximale</li> <li>• Education : une part relative des élèves et étudiants légèrement plus forte sur le territoire que sur l'ensemble de la Corrèze</li> <li>• Neuvic se démarque par sa part importante d'étudiants</li> <li>• Un taux de chômage en baisse</li> <li>• La taille moyenne des exploitations agricole augmente pour une taille moyenne des exploitations de 57 ha</li> <li>• Une agriculture biologique à développer</li> <li>• La nouvelle PAC 2015</li> <li>• Forêt : une part des feuillus, grand intérêt environnemental, à 52% sur le territoire contre 60% sur le département avec des communes affichant des taux supérieurs à 70 %</li> <li>• Des forêts de résineux qui ont un grand intérêt économique</li> <li>• Les deux communautés de communes ont pris, entre autres, la compétence « tourisme »</li> <li>• Tourisme : la plupart des établissements ne correspondent plus aux standards de qualité actuels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une baisse importante de la population scolaire de 18 % entre 2006 et 2011</li> <li>• Bort-les-Orgues comptabilise une part sensible d'inactifs.</li> <li>• Un nombre d'emplois perdus important où la moitié est concentrée sur la commune de Bort-les-Orgues</li> <li>• Une offre d'emploi est concentrée sur la commune de Bort-les-Orgues</li> <li>• Peu de zones d'activités mais des lots encore disponibles</li> <li>• Un nombre d'exploitations agricoles qui diminue</li> <li>• Une vaste forêt dominée par les résineux avec un taux d'enrésinement plus élevé sur le territoire qu'en Corrèze</li> </ul>

## 5 - Dimension environnementale

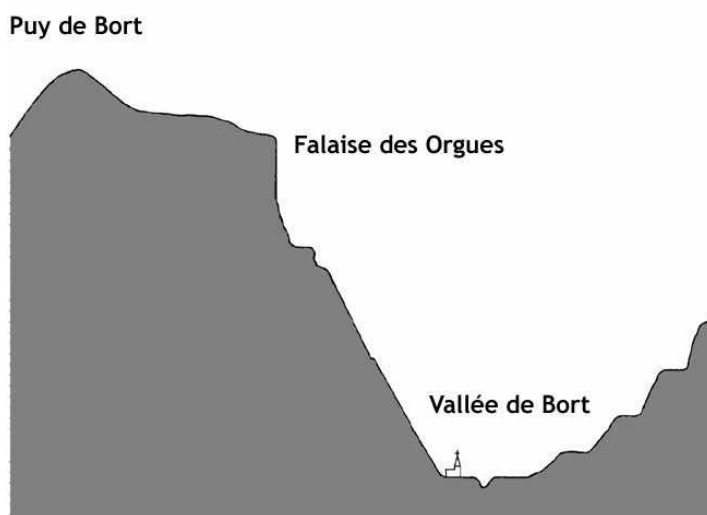
### 5.1 - Géologie et géomorphologie

Les paysages doivent une partie de leurs traits à la géologie. Le territoire étudié est marqué par l'influence des roches cristallines (granites) et métamorphiques (micaschistes et migmatites).

Les roches cristallines font partie des restes de la chaîne hercynienne qui s'est construite à l'ère primaire et qui était alors une très haute montagne. Elle s'est ensuite érodée il y a plus de 200 000 ans. Le relief s'organise en systèmes morphologiques appelés alvéoles qui sont des reliefs aux formes souples constitués de cuvettes imperméables. Les roches métamorphiques sont issues de la transformation de roches préexistantes subissant une importante modification des conditions physico-chimiques de leur milieu. L'ambiance migmatite offre au territoire l'un des plus beaux sites du Limousin : les orgues de Bort-les-Orgues. La coulée du haut de Bort-les-Orgues, située à environ 750 mètres d'altitude et qui domine la ville de Bort et la vallée de la Dordogne, date de l'époque du Miocène et appartiendrait à l'un des épisodes laviques du stratovolcan cantalien. La lave s'est épanchée sur une courte distance de 1 500 mètres en s'épaississant jusqu'à une hauteur de 80 mètres. Au cours de son refroidissement, la roche s'est rétractée en colonnes polygonales que l'on appelle communément « orgues volcaniques ». Les milieux remarquables sont pour l'essentiel des hauts plateaux et des fonds de gorges, des peuplements forestiers.



Le site de Bort les Orgues (coupe) au moment de l'éruption volcanique qui formera les Orgues à l'époque miocène pendant l'ère tertiaire



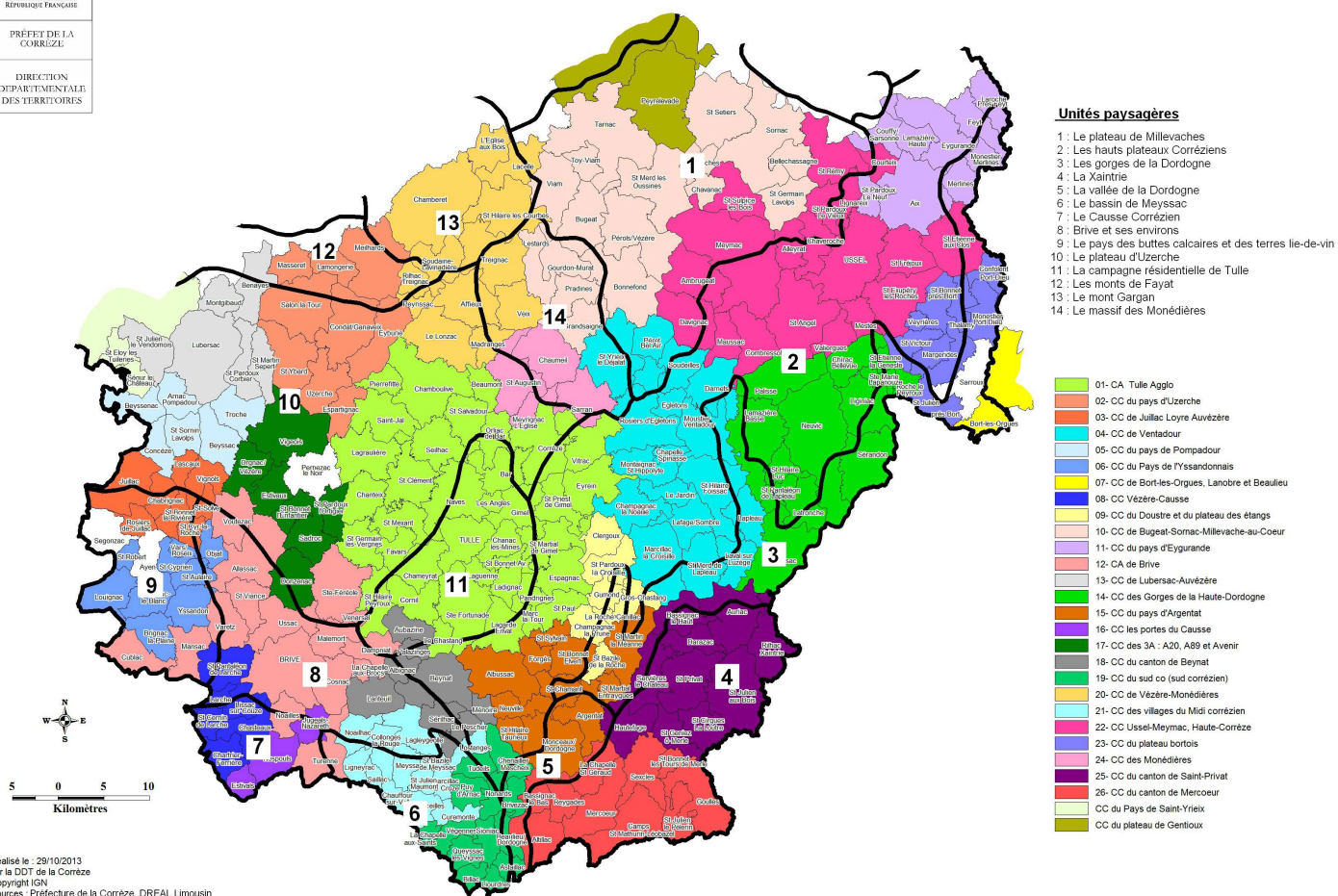
Le site de Bort les Orgues (coupe) aujourd'hui

Source : Atlas des paysages du Limousin – DREAL, Université de Limoges, région Limousin – 2006

## 5.2 - Une ambiance paysagère des hauts plateaux corréziens entaillés par les gorges de la Dordogne



### Communautés de communes et unités paysagères



Les ambiances paysagères sont sous **influence montagnarde** sur une grande partie du territoire étudié. Elles sont caractérisées par des altitudes comprises entre 500 et 700 mètres et des reliefs peu marqués où les espaces et les horizons dégagés alternent avec les forêts de hêtres et de résineux. Les landes humides et les tourbières en fond de cuvettes dégagent la vue grâce à leur végétation basse. Les landes sèches de bruyères et de fougères occupent les pentes des croupes et des sommets.

Les constructions traditionnelles se retrouvent sous forme de fermes isolées, de petits villages ou de bourgs. Elles sont en granite clair avec des toits en ardoise. Dans les prairies, les murets de pierres sèches témoignent de siècles d'efforts pour mettre en valeur la montagne. Le territoire fait partie de deux unités paysagères : l'unité paysagère des hauts plateaux corréziens et celle des gorges de la Dordogne.

### 5.2.1 - L'unité paysagère des hauts plateaux corréziens

Situé au sud de la montagne limousine, ce plateau s'incline doucement vers le sud/sud-ouest et les gorges de la Dordogne. Le relief est calme et les reliefs en alvéoles se font plus discrets. Malgré des altitudes faibles, l'ambiance montagnarde demeure, elle est liée à la présence des forêts de hêtres, résineux et bouleaux qui occupent largement les entailles que forment les vallées.

Les principaux enjeux :

- les espaces ouverts : conservation de l'équilibre agriculture/forêt notamment dans les secteurs présentant un important taux de boisement, voire développement de la mise en valeur agricole. Préservation et gestion d'ouvertures autour des villes et villages, des infrastructures et des sites fréquentés (plans d'eau, panoramas,...)
- les forêts : équilibre feuillus/résineux dans les zones de Bort-les-Orgues, Saint-Pantaléon-de-Lapleau, Soursac.

Les autres enjeux :

- la préservation du patrimoine bâti

Source : Atlas des paysages du Limousin – paysages en Limousin, de l'analyse aux enjeux – DREAL, Université de Limoges, région Limousin – 2006

## 5.2.2 - L'unité paysagère des gorges de la Dordogne

Cette unité paysagère se trouve au sud des hauts plateaux corréziens, propose un paysage de vallée remarquable. Les gorges de la Dordogne, impressionnantes, boisées et austères se caractérisent par des pentes raides et sombres, couvertes de taillis de chênes et de hêtres et hérissées de rochers. Pour rattraper le niveau de base, celui de la Dordogne, les rivières affluentes coulent en rapides tumultueux : la Diège, le Chavanon, la Triouzoune, la Luzège et le Doustre. Mais les eaux domptées par les barrages deviennent souvent immobiles et noires. A l'amont, Bort-les-Orgues constitue un site à part dans ce paysage de vallée, avec son impressionnante façade basaltique et l'allongement de la ville autour d'une rivière encore impétueuse et bien vivante, à l'aval de son célèbre barrage.

Enjeux principaux :

- Dans la vallée de la Luzège, création et gestion d'espaces ouverts et de vues panoramiques. Privilégier des points de vue sur la vallée à partir des routes transversales.

Autres enjeux :

- Amélioration des sentiers de bord de rivières, création de cheminements (piétons, VTT, ...) et amélioration des sentiers de bord de rivières

*Source : Atlas des paysages du Limousin – DREAL, Université de Limoges, région Limousin – 2006*

## 5.2.3 - La synthèse des enjeux paysagers

### Préservation des espaces ouverts

La forêt est très présente sur le territoire, il est nécessaire de préserver et reconquérir les fonds de vallons ou d'alvéole. Une attention particulière doit être portée à la préservation et à la gestion des ouvertures aux abords des villages. Pour y parvenir, il faut encourager le maintien de l'équilibre agriculture / forêt par le développement de la mise en valeur agricole.

### Maintien de l'équilibre feuillus/résineux

Afin de conserver une certaine diversité des paysages forestiers, il faut conserver l'équilibre entre feuillus et résineux notamment au nord du territoire où sont situées les monocultures de résineux (Chirac-Bellevue, Palisse, Saint-Victour).

### Préservation du patrimoine bâti et de ses abords

Sur tout le territoire, le patrimoine bâti doit être préservé. Une attention particulière doit être portée aux implantations nouvelles, à la localisation et à la qualité des bâtiments agricoles.

## 5.3 - Des milieux naturels remarquables

Le 11 juillet 2012, l'UNESCO a inscrit le Bassin de la Dordogne au Réseau mondial des Réserves de biosphère. Ce réseau international rassemble des sites d'exception qui concilient conservation de la biodiversité, valorisation culturelle et développement économique et social.

La Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne possède une surface totale de **23 870 km<sup>2</sup>**, soit la plus grande de France. Elle est peuplée d'environ **1,2 million habitants**. Son **aire centrale**, d'une surface de **527 km<sup>2</sup>**, est constituée d'**arrêtés préfectoraux de protection de biotope** et de la **Réserve Naturelle Nationale de Chastreix-Sancy**. Sa **zone tampon**, d'une surface de **2 515 km<sup>2</sup>**, est composée de zones **Natura 2000** et se superpose à **quatre Parcs Naturels Régionaux (PNR)** : le PNR de Millevaches, le PNR des volcans d'Auvergne, le PNR Périgord-Limousin et le PNR des Causses du Quercy.

La rivière Dordogne et l'ensemble de son réseau hydrographique représentent un élément fondamental de la vie des populations du bassin versant. Le principe fondateur de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne est que la préservation de son patrimoine fluvial, des ressources et des bienfaits qu'il dispense, est une condition du développement futur de ce territoire et du bien-être des riverains.

### 5.3.1 - Plusieurs sites emblématiques inscrits et classés

*Les dispositions de la Loi du 2 mai 1930 s'appliquent à toute partie du territoire national, rural ou urbain, dont le caractère de monument naturel ou les caractères "artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque" nécessitent, au nom de l'intérêt général, leur conservation.*

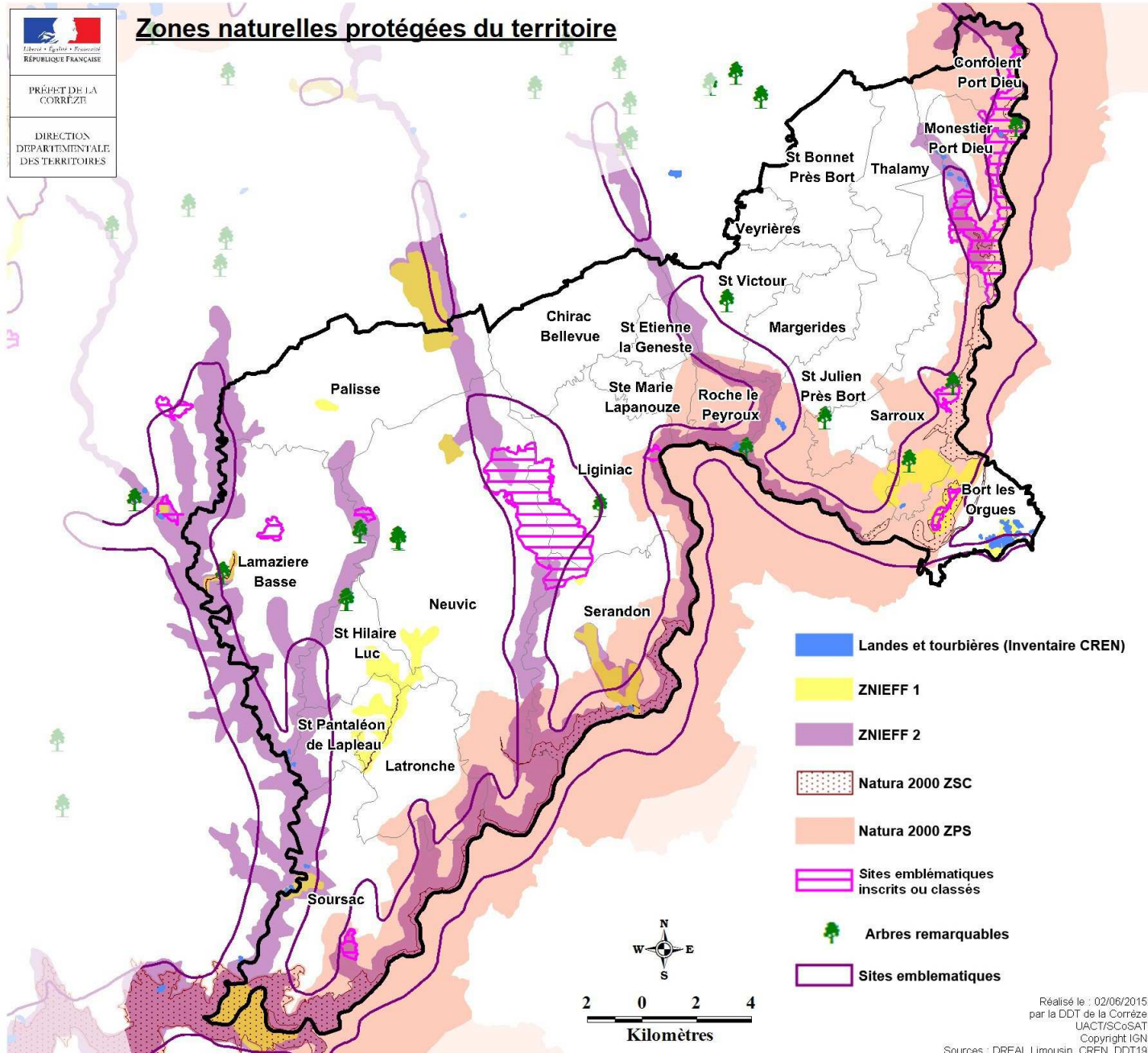
Le site classé est une protection forte qui correspond à la volonté du strict maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation. Le site inscrit constitue une garantie minimale de protection en soumettant tout changement d'aspect du site à déclaration préalable.

**Plusieurs sites emblématiques de ce type sont recensés sur le territoire :**

- les cascades du saut sali à Soursac, site classé le 05 septembre 1985
- le saut de Juillac à Liginiac, site classé le 22 décembre 1988
- les orgues basaltiques à Bort-les-Orgues, site classé le 25 septembre 1933
- le site de Port-Dieu à Confolent-Port-Dieu, site inscrit le 25 février 1985
- l'étang de monsour et abords à Lamaziere-Basse, site inscrit le 06 novembre 1946

- le site de la vie et vallée du Dognon à Monestier-Port-Dieu, site inscrit le 24 mars 1993
- le chaos du chastagner à Neuvic, site inscrit le 30 mars 1992
- le site du mont et cascades du lys à Sarroux, site inscrit le 16 août 1985
- le lac de la Triouzoune sur les communes de Neuvic, Ligniac et Serrandon, site inscrit le 22 août 1952

Source : DREAL Limousin



### 5.3.2 - De nombreux monuments historiques

Un monument historique est, en France, un monument ou un objet recevant par arrêté un statut juridique destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique ou architectural. Un monument peut être classé ou inscrit comme tel, le classement étant le plus haut niveau de protection. La protection concerne, dans le cas d'immobilier, tout ou partie de l'édifice extérieur, intérieur et ses abords.

On observe de nombreux monuments classés ou inscrits sur le territoire.

#### Les monuments classés

- l'église de Ligniac
- l'église de Margerides
- le sanctuaire gallo-romain à Margerides
- les ruines de l'église de Saint Pantaléon-de-Lapleau
- le viaduc des Rochers Noirs à Soursac
- l'église de Palisse, son clocher à arcades et le portail de la façade occidentale

### Les monuments inscrits

- l'église de Palisse à l'exclusion des parties classées
- les anciennes halles de Bort-les-Orgues
- l'ancien prieuré de Port-Dieu (la chapelle des Manants)
- l'église de Lamazière-Basse
- la tour Saint-Mexant, façades et toitures à Neuvic
- l'église de Saint Bonnet près Bort
- le château de Laveix à Saint-Etienne-la-Geneste
- l'église de Saint-Etienne-la-Geneste
- la croix du cimetière Sainte Marie Lapanouze
- l'église de Sainte Marie Lapanouze
- le château de Pierrefitte à Sarroux
- l'église de Serandon
- l'église de Veyrières
- la sculpture d'Henri Proszynski : la "fontaine de Primtemps", dite aussi "fontaine du Berger" à Neuvic
- la sculpture d'Henri Proszynski : la "fontaine de la Poule" à Neuvic
- la sculpture d'Henri Proszynski : Cariatides du préau du jardin public à Neuvic
- la sculpture d'Henri Proszynski : l'entrée du lycée professionnel Marcel Barbanceys à Neuvic

sources : DDT19, DREAL Limousin

### 5.3.3 - Les sites Natura 2000

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Il comprend deux types de zones :

- les ZPS ou Zones de Protections Spéciales de la directive Oiseaux de 1979, relative à la conservation des oiseaux sauvages
- les ZSC ou Zones Spéciales de Conservation de la directive de 1992, relative à la préservation des habitats et des espèces.

Pour chaque site Natura 2000, un Comité de Pilotage est désigné par l'État, réunissant tous les acteurs concernés. Son rôle est d'examiner, de suivre et de valider le document de référence, appelé Document d'Objectifs. Ce dernier, réalisé par un opérateur local, présente un état des lieux des espèces et habitats remarquables, ainsi que des usages locaux. Il définit ensuite des mesures de gestion propres au site, et les modalités de leur mise en œuvre.

#### Rappel réglementaire

Concernant les sites Natura 2000, le dispositif français mis en place est prévu par la Loi de responsabilité environnementale du 1er août 2008 - articles L414-4 et L 414-5 du code de l'environnement.

Le décret 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences est le premier texte d'application de cette loi et est applicable au 1er août 2010. Le décret 2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000 en est le second et complète la liste nationale par des cas ne relevant pas d'un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration.

Les évolutions législatives concernant Natura 2000 indiquent que pour 29 cas prévus par la liste nationale de l'article R414-19 du code de l'environnement **un dossier d'évaluation des incidences est à produire**. D'autres cas sont prévus dans des listes locales 1 et 2 validées par arrêté préfectoral du 09 avril 2013.

#### La Zone de Protections Spéciales (ZPS)

##### Gorges de la Dordogne

Ce site, désigné par arrêté ministériel le 03 mars 2006, occupe **une superficie de 46 037 ha** et prend place sur 29 communes du Limousin : 10 dans le Puy-de-Dôme, 21 dans le Cantal et 36 en Corrèze. Dans le périmètre d'étude, le site couvre les communes de Bort-les-Orgues, Confolent-Port-Dieu, Latronche, Liginiac, Margerides, Monestier-Port-Dieu, Neuvic, Roche-le-Peyroux, Sainte-Marie-Lapanouze, Saint-Julien-près-Bort, Saint-Victour, Sarroux, Sérandon et Soursac. Ce site a plus particulièrement été désigné en raison de la présence de 16 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire nichant sur la zone : la cigogne noire, la bondrée apivore, le milan noir, le milan royal, la circaète Jean-le-Blanc, le busard Saint-Martin, l'aigle botté, le faucon pèlerin, le grand-duc d'Europe, l'engoulevent d'Europe, le martin-pêcheur d'Europe, le pic cendré, le pic noir, le pic mar, l'alouette lulu et la pie-grièche écorcheur.

La ZPS des Gorges de la Dordogne est un des espaces naturels les plus remarquables des régions Auvergne et Limousin. La richesse des



gorges de la Dordogne réside dans ses populations de rapaces nicheurs, en particulier des espèces migratrices, dont certaines sont aujourd'hui devenues rares à l'échelle de l'Europe. Parmi celles-ci, l'aigle botté, le milan royal et le circaète Jean-le-Blanc sont sans doute les plus représentatives. La richesse biologique de ces gorges réside également dans l'immense corridor boisé que constituent ses forêts de pente, attenantes au cours d'eau. Sur plus de 150 km de long, ces forêts constituent un massif de 70 000 ha d'un seul tenant, dont un tiers environ est inclus dans la zone Natura 2000. Cela en fait un site unique à l'échelle de la France, dont la richesse biologique ne se limite pas aux seuls oiseaux. Cette zone remarquable est aussi le lieu d'activités socio-économiques variées. L'agriculture, de type polyculture-élevage (bovin dominant) se développe sur les plateaux bordant les gorges. La chasse et la pêche y trouvent une place privilégiée, notamment sur les lacs formés par les barrages pour la seconde. La sylviculture est aussi présente, même si la forte déclivité des gorges limite pour l'instant l'exploitation des forêts de pente et la zone reste peu peuplée et très faiblement industrialisée. L'objectif général de la Directive Oiseaux est le maintien ou la restauration d'un bon état de conservation des espèces d'intérêt européen. Ce bon état de conservation passe avant tout par le maintien des habitats naturels ou anthropiques de ces espèces. Parmi les 16 listées dans la Directive Oiseaux et nichant au sein de la ZPS des Gorges de la Dordogne, 8 sont des rapaces. La plupart niche dans les gorges, principalement dans les forêts de pente peu perturbées par l'homme, mais pour certaines également en falaises, voire dans des landes. Elles s'alimentent en grande partie dans les espaces agricoles des plateaux. Les enjeux portent donc avant tout sur la conservation des forêts de feuillus à fort caractère naturel, où des espèces rares de rapaces viennent trouver la quiétude nécessaire à leur nidification, ainsi que sur la richesse biologique des espaces agricoles. D'autres enjeux sont relatifs à la présence d'habitats originaux et rares : falaises, landes. Les objectifs de la zone Natura 2000 sont la conservation des populations de ces espèces et de leurs habitats, en intégrant leurs problématiques de conservation aux activités socio-économiques déjà existantes sur le site, dans une perspective de développement durable.

Les objectifs à long terme du document d'objectifs (Docob) sont :

- intégrer les besoins écologiques de l'avifaune d'intérêt communautaire dans l'activité sylvicole
- accompagner et valoriser une agriculture respectueuse de l'environnement
- maintenir et restaurer des zones de landes par un retour de certaines activités humaines
- intégrer les besoins écologiques de l'avifaune d'intérêt communautaire dans l'aménagement du territoire

Le document d'objectifs a été validé le 29 septembre 2011, par arrêté du Préfet de la Corrèze.

*sources : DDT19, DREAL Limousin, DOCOB du site*

### La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) ou site d'intérêt communautaire

#### Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents

Ce site, désigné ZSC par arrêté ministériel le 27 mai 2009, occupe **une superficie de 7 620 ha** d'accès souvent difficile dont 1 651 ha de lacs de barrage et inclus un linéaire de 105km. Cette zone prend place sur 45 communes de Corrèze. Dans le périmètre d'étude, le site couvre les communes de Bort-les-Orgues, Confolent-Port-Dieu, Latronche, Liginiac, Sainte-Marie-Lapanouze, Saint-Julien-près-Bort, Sarroux, Sérandon et Soursac.

Les vallées de la Dordogne sont constituées de gorges offrant de fortes pentes (déclivité de 50% par endroits) disposant de nombreux habitats rocheux sur substrats métamorphiques et basaltiques. Les habitats forestiers sont diversifiés et certains sont probablement des vestiges de forêts peu perturbées par l'homme. D'autre part, du fait de son orientation générale la vallée représente un lieu de passage important pour les migrations aviennes.

En amont, le site constitué essentiellement de gorges est peu vulnérable aux activités humaines. Les activités touristiques qui existent déjà sur le site devraient pouvoir continuer à se développer dans un esprit de développement durable. En aval, l'enjeu essentiel est imputable aux éclusées des grands barrages et à leur impact sur la reproduction du saumon atlantique. Des progrès sur la remontée de cette espèce ont cependant été constatés, liés aux efforts accomplis depuis de nombreuses années sur tout le cours de la Dordogne.

Le site présente un **fort intérêt paysager avec un complexe de forêts de feuillus bien conservé**. Cette zone recense **plusieurs espèces inscrites à l'annexe II et/ou IV de la directive habitat** sont : la Barbastelle (*barbastella barbastellus*), le grand murin (*myotis myotis*), la loutre (*lutra lutra*). On recense également plusieurs habitats dont 2 prioritaires : les forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion et les forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*).

Le document d'objectifs est en cours de réalisation.

*sources : DDT19, DREAL Limousin*

#### Ruisseaux de la région de Neuvic

Ce site, désigné par arrêté ministériel le 27 mai 2009, occupe une superficie de **8 ha** et prend place sur 4 communes en Corrèze : Lamazière-Basse, Latronche, Neuvic et Saint-Pantaléon-de-Lapleau. Situé entre 350 et 600 mètres d'altitude, **ce site Natura 2000 se compose de 3 cours d'eau** : le Chaumeil, le Vent-Haut et le Pont Aubert. Ces ruisseaux ont la particularité d'avoir des bassins versants similaires malgré leur éloignement. Recouvert par une végétation de type prairie à joncs et carex en tête de bassin et de hêtraie/chênaie acidophile pour une grande majorité des zones de gorges, le paysage y est relativement fermé. Cet environnement offre un

milieu privilégié pour de nombreuses espèces animales, comme l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), qui figure sur l'annexe II de la directive habitats, mais aussi végétales : des mousses, des plantes à fleurs, des lichens et des champignons supérieurs.

Les objectifs à long terme du document d'objectifs (Docob) sont :

- le maintien et/ou l'amélioration des conditions d'habitats d'espèces
- le maintien et/ou l'amélioration des habitats forestier et des habitats d'espèces
- le suivi scientifique spécifique pour l'écrevisse à pattes blanches

Le risque majeur est l'abandon des terrains agricoles les plus difficiles (tourbières et landes humides) au profit de boisements naturels. La réalisation de ces objectifs passe par :

1. le respect de la réglementation concernant notamment les étangs afin de préserver la qualité de l'eau et du substrat
2. la préservation des peuplements de feuillus et la limitation des peuplements résineux.
3. un mode d'exploitation forestière respectueux de ces habitats remarquables
4. la restauration et l'entretien des berges et de la ripisylve.
5. la promotion de pose d'abreuvoirs dans les parcelles de pâturage afin de limiter la détérioration du milieu et de la ressource.
6. l'amélioration de fonctionnement hydraulique des cours d'eau, notamment par l'aménagement des ouvrages d'art.
7. l'amélioration de l'efficacité et de la conformité de l'assainissement domestique.
8. la mise en place d'un diagnostic et d'un suivi environnemental des exploitations agricoles, afin de mieux gérer les effluents d'élevage (plan d'épandage...).
9. la mise en place d'un suivi scientifique tant sur la qualité physico-chimique des cours d'eau que sur les populations d'écrevisses à pattes blanches.
10. la faisabilité d'étendre le site Natura 2000 à d'autres cours d'eau ayant un potentiel d'accueil intéressant pour l'écrevisse à pattes blanches.

sources : DDT19, DREAL Limousin

### 5.3.4 - Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Il existe deux sortes de ZNIEFF :

- **les ZNIEFF de type I** constituées des secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable et qui doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion.
- **les ZNIEFF de type II** constituées de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes et qui doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement.

On dénombre **19 ZNIEFF sur le territoire** : 12 de type I et 7 de type II.

Type	N°	Nom de la zone	Surface	Communes	Particularités	Intérêt principal
1	487	Vallée de la Luzège : Ruisseau de Roussille	27	Lamazière-Basse	Ruisseau en cours d'eutrophisation dans un bassin versant recouvert par des boisements.	Ecrevisses à pattes blanches
1	499	Vallée de la Luzège au Viaduc des Rochers Noirs	57	Lapleau, Soursac	Eperon rocheux d'un viaduc fermé à la circulation dans une vallée sauvage très encaissée et entièrement boisée	Espèces de chauves souris protégées dans le tunnel du viaduc. Présence d'un oiseau très rare en limousin, le tichodrome échelette
1	500	Vallée de la Dordogne : Bois de Valette et Frétignes	368	Soursac	Boisement sur des versants très pentus de la Dordogne	Intérêt botanique avec de nombreuses espèces protégées. Présence de l'aigle botté, rapace migrateur très rare en France.
1	466	Vallée de la Triouzoune : Bois Laborde	359	Palisse	Ensemble de vallées boisées de feuillus (hêtres). Enrésinement à l'ouest de la RD 171	Prairies humides et hêtraies montagnardes
1	495	Vallée de la Dordogne : Ruisseaux de Clémensac et des Ganottes	183	Sérandon	Petits cours d'eau affluents de la Dordogne ayant un grand intérêt astacologique	Présence de l'écrevisse à pattes blanches.
1	488	Étang de Chareneuve	17	Palisse	Étang en voie d'atterrissement occupé au ¾ par un peuplement dense de prêles	Intérêt eutomofaune aquatique (odonate) et terrestre (coléoptères des hêtraies)
1	493	Lande tourbeuse de l'Arbre du Renard	6	Sérandon	Petite lande tourbeuse en cours de boisement par des pins	Présence de la prêle des bois



1	489	Lande humide de Cheyssac	42	Neuvic	Petit vallon occupé par une lande humide à l'aval de l'étang de Cheyssac	Espèces végétales protégées et rares : gentiane pneumonanthe et prêle des bois
1	490	Ruisseau du Pont Aubert	448	Latronche, Neuvic, Saint-Hilaire-Luc, Saint-Pantaléon-de-Lapleau	Bassin versant du ruisseau boisé.	Présence de l'écrevisse à pattes blanches.
1	497	Bois de Pierrefite	275	Bort-les-Orgues, Saint-Julien-près-Bort, Sarroux	Milieu forestier essentiellement composé de hêtres au caractère montagnard	grande richesse botanique
1	498	Orgues de Bort	183	Bort-les-Orgues	Falaise volcanique unique en Limousin proposant un site totalement isolé pour la faune et la flore	Grand intérêt faunistique et floristique notamment pour les papillons
1	496	Landes et Vallon du Saut de la Saule	80	Bort-les-Orgues	Petite vallée abritant une forêt en pente aux nombreuses essences	Richesse botanique extraordinaire avec de nombreuses espèces protégées : géranium brun, orpin hérissé, aconit tue-loup, doronic mort-aux-panthères, prêle d'hiver, oeillet de Montpellier, luzule blanche, valériane trisséquée et cardamine à 7 folioles.
2	491	Vallée de la Diège à l'aval du pont Tabourg	766	Chirac-Bellevue, Margerides, Roche-le-Peyroux, Sainte-Marie-Lapanouze, Saint-Etienne-la-Geneste, Saint-Julien-près-Bort, Saint-Victour	Vallée de la Diège très encaissée, versants abruptes difficiles d'accès. Forêts mélangées dans les ravins et les pentes, Végétation des rochers et des falaises siliceuses	Intérêt botanique des pentes boisées, Habitats propices à la loutre, chabot, moule perlière,...
2	426	Vallée de la Triouzoune à l'amont du lac de Neuvic	1909	Neuvic, Palisse	Source de la Triouzoune qui coule au milieu des prairies et des landes tourbeuses jusqu'à Saint-Angel. Hêtraies et chênaies acidophiles, eaux dormantes, landes humides.	Richesse de la faune et de la flore. Moules perlières, truites Fario, loutres,...
2	492	Vallée de la Triouzoune à l'aval du barrage de Neuvic	486	Neuvic, Sérandon	Vallée encaissée et totalement boisée où coule la Triouzoune	Forêt de pente d'une grande richesse écologique avec de nombreuses espèces végétales remarquables, la présence de l'aigle botté et une colonie de plus de 80 chauves-souris.
2	467	Vallée du Dognon	357	Monestier-Port-Dieu, Thalamy	Vallée au caractère sauvage encaissée entièrement boisée peu fréquentée à cause de son accès difficile	Grand intérêt botanique : lunaire vivace, valériane à trois folioles, sénéçon fausse-cacaille.
2	494	Vallée de la Dordogne (secteur Corrèze)	7466	Bort-les-Orgues, Latronche, Ligniac, Neuvic, Roche-le-Peyroux, Saint-Julien-près-Bort, Sainte-Marie-Lapanouze, Sérandon, Soursac	Vallée encaissée de la Luzège. Forêts feuillus de pentes et ravins.	L'un des sites des plus sauvages du Limousin : faune comprend des espèces discrètes: rapaces, loutre, genette.
2	431	Vallée du Chavanon (secteur Corrèze)	1521	Confolent-Port-Dieu,	Gorges du Chavanon, vallée très encaissée aux pentes boisées avec des affleurements rocheux, richesse biologique et géologique	Flore très diversifiée Truites Fario et moules perlières.
2	485	Vallée de la Luzège	4762	Lamazière-Basse, Neuvic, Palisse, Saint-Hilaire-Luc, Saint-Pantaléon-de-Lapleau, Soursac	2 vallées très encaissées et très longues (Luzège et Vianon) écologiquement proches.	Richesse floristique et faunistique pour la Luzège : pavot du Pays de Galles, épine verte, orpin hérissé, chauves-souris et rapaces nicheurs rares (aigle botté, faucon pèlerin, cincle plongeur). Le Vianon présente un fort intérêt piscicole (truite fario et chabot)

Sources : DDT19, DREAL Limousin

### 5.3.5 - Les arbres remarquables

Les arbres remarquables par leur âge, leurs dimensions, leurs formes, leur passé ou encore leur légende représentent un patrimoine naturel et culturel. On dénombre plusieurs de ces ligneux sur le territoire.

Commune	Lieu-dit	Domaine	Intérêt	Nom	Essence	Age	Observations
Confolent-Port-Dieu	Place de la chapelle	Public	2		Tilleul	200	Très bel ensemble tilleul, chapelle et cimetière
Lamazière-Basse	Château de la Roussille	Privé	2		Tulipier	150	Parc du XIX qui propose de belles structures maçonnées. On peut remarquer d'autres sujets intéressants : chênes, Cèdres, tilleuls et l'allée d'accès aux essences variées (douglas, tilleuls et épicéas).
Liginiac	La chastre	Privé	2		Tilleul	400	Cet arbre a été rabattu en 1981 d'une trentaine de mètres à cause de la proximité du bâtiment. On peut aussi apercevoir un autre tilleul dans une prairie proche et une belle châgneraie d'un hectare à l'angle de la route
Neuvic	Parc de Neuvic	Privé	3		Séquoïa géant	150	Parc situé au centre de la commune, en plusieurs parcelles dont une accessible
		Privé	3		Cyprès de lawson	100-150	Bel exemplaire constitué de 7 branches basses qui se sont enracinées et qui lui confèrent sa forme particulière
	château de Mialaret	Privé	2		Châtaignier	300-400	Tronc très large avec de nombreux broussins
		Privé	2		Tilleul	400	Le tronc se partage à 3,00 m de haut en 4 charpentières imposantes
Sarroux	Mons	Privé	2	Chêne de Sully	Chêne	400	Chêne de Sully marquant la fin de la route goudronnée et le début du sentier qui mène au site de Mons
	Château de Pierrefitte	Privé	3		Tilleul	150	Tilleul implanté dans la cour du château. Risque d'être élagué car trop près du bâti
	Fourcherie	Privé	4	Chêne de l'anglais	Chêne	400	Magnifique chêne au port très étalé dont les branches touches le sol. Panneau précisant l'histoire du chêne datant de la guerre de 100 ans
Saint-Hilaire-Luc	près de l'église	Public	2		Tilleul	400	Tilleul tout en hauteur qui domine l'église, qui elle-même domine le village
	près de l'église	Public	2		Chêne	200	Une énorme charpentièrre a été coupée et déséquilibre la frondaison. Gros chêne foudroyé à l'entrée du village
Saint-Julien-près-Bort	Saint Nazaire	Public	1		Châtaignier	250	Intéressant par sa position sur le chemin de randonnée
Saint-Victour	Château de St Victour	Privé		Chêne de Lafayette	Chêne	200	Deux arbres très droits en bout de perspective derrière le château plantés par Lafayette

Source : DDT19

### 5.3.6 - Synthèse des enjeux nature du territoire

Le territoire est caractérisé par de **nombreux cours d'eau** dans des vallées encaissées avec des **milieux très diversifiés et complexes** tels que des tourbières, des zones humides, des landes sèches, des forêts de pentes, des végétations de rochers et de falaise siliceuses, des bois mélangés de feuillus. Grâce à cette diversité, les milieux sont d'une grande richesse d'un point de vue faunistique et floristique. **La protection de ces écosystèmes est donc primordiale pour préserver la biodiversité présente sur le territoire** où plusieurs enjeux apparaissent sur le territoire.

#### Les zones de tourbières, landes et zones humides

Ces habitats caractéristiques des fonds d'alvéoles abritent une grande diversité d'espèces animales et botaniques dont certaines d'entre elles sont très rares.

La préservation de la biodiversité dépend du **maintien des milieux ouverts** grâce au retour du **pâturage extensif ovin ou bovin** ainsi que de la **limitation de l'enrésinement**. Les peuplements de feuillus doivent être conservés car ils sont le lieu d'une grande biodiversité. La sauvegarde de la qualité des eaux nécessite de stopper la création d'étangs et de lutter contre les pollutions diffuses.

Les ZNIEFF concernées : *Vallée de la Triouzoune à l'amont du lac de Neuvic, Etang de Chareneuve, Lande tourbeuse de l'Arbre du Renard, Lande humide de Cheyssac.*

Sources : DDT19, DREAL Limousin

## La qualité de l'eau

Le territoire est caractérisé par les **nombreux cours d'eau**. La **qualité des eaux est favorable à la vie d'espèces** telles que la truite Fario, l'écrevisse à pattes blanches ou la loutre.

Pour maintenir ou améliorer la qualité des eaux, il notamment est important de **maîtriser la création de nouveaux plans d'eau** ainsi que de **conserver les zones de frayères** (éviter les aménagements et usages qui entraînent un colmatage du fond des cours d'eau).

Les ZNIEFF concernées : *Vallée de la Diège à l'aval du pont Tabourg, Vallée de la Triouzoune à l'amont du lac de Neuvic, Vallée de la Triouzoune à l'aval du barrage de Neuvic, Vallée du Dognon, Vallée de la Dordogne (secteur Corrèze), Vallée du Chavanon (secteur Corrèze), Vallée de la Luzège, Vallée de la Luzège : Ruisseau de Roussille, Vallée de la Dordogne : Bois de Valette et Frétignes, Vallée de la Dordogne : Ruisseaux de Clémensac et des Ganottes, Ruisseau du Pont Aubert.*

Sources : DDT19, DREAL Limousin

## Les peuplements de feuillus

Les forêts de feuillus ont un **grand intérêt du point de vue écologique** car ils abritent une grande diversité d'espèces botaniques et animales. D'autres part les alignements de hêtres de l'ancienne route de Bugeat à Meymac sont un élément fort du paysage du plateau qu'il convient de conserver. Ce double alignement est aujourd'hui souvent réduit à un alignement unilatéral et les arbres plantés en 1875 seront à remplacer à court ou moyen terme.

Pour préserver ces réservoirs de biodiversité il conviendrait de **maintenir les forêts de feuillus existantes** ainsi que les alignements de hêtres **tout en limitant l'enrésinement sur ces zones**.

Les ZNIEFF concernées : *Vallée de la Triouzoune à l'amont du lac de Neuvic, Vallée de la Triouzoune à l'aval du barrage de Neuvic, Vallée de la Dordogne (secteur Corrèze), Vallée de la Luzège, Vallée de la Luzège au Viaduc des Rochers Noirs, Vallée de la Dordogne : Bois de Valette et Frétignes, Vallée de la Triouzoune : Bois Laborde, Etang de Chareneuve, Bois de Pierrefite.*

Sources : DDT19, DREAL Limousin

## Les forêts de pente

Le territoire se caractérise par la présence de forêts de pentes situées essentiellement sur la vallée de la Vézère. Ces forêts constituent un immense refuge pour la reproduction des espèces d'oiseaux, de chauves-souris ainsi qu'à d'autres espèces patrimoniales tels que des insectes, chiroptères, etc. La présence de ces forêts forment par ailleurs un corridor écologique remarquable à l'échelle de l'Europe.

La présence de ces forêts, en particulier celles des gorges de la Dordogne, forment par ailleurs un corridor écologique remarquable à l'échelle de l'Europe. La conservation de ces forêts dépend de plusieurs facteurs :

- **La conservation des forêts de feuillus** qui se trouvent dans ces pentes : la dégradation des milieux forestiers est principalement liée à l'exploitation sylvicole, à l'intensification des pratiques, au recours de plus en plus fréquent aux coupes rases, à la disparition des vieux arbres, en particulier arbres feuillus et à cavités, et aux plantations monospécifiques de résineux sur de grandes étendues.
- **La conservation sur les plateaux bordant les gorges, d'une agriculture basée sur l'élevage** et, dans une moindre mesure, **la polyculture, agriculture peu intensive** pour l'instant. Ces zones de plateaux forment des habitats importants pour l'alimentation d'une très grande partie des espèces, en particulier les rapaces, et servent aussi d'habitats de reproduction. La majeure partie des rapaces présents niche dans les gorges (forêts et falaises) et s'alimente dans les espaces agricoles des plateaux, en bordure des gorges.
- Ces deux premiers facteurs qui prennent en compte à la fois les forêts situées dans les gorges et les zones de plateaux en bordure des gorges, forment une unité écologique cohérente pour la conservation des rapaces, espèces ayant besoin de grands territoires.
- **La conservation des landes**, habitat peu représenté mais abritant des espèces rares et en déclin (Busard Saint-Martin par exemple). Cet habitat relictuel est fortement menacé par l'enfrichement, suite à la déprise agricole.
- **Les milieux rocheux**, lieux de nidification où des dérangements peuvent intervenir suite à des pressions excessives dues à une trop forte fréquentation.
- **La préservation de ces zones de tous les projets d'aménagements ou manifestations dérangeantes** pour les espèces, telles les lignes électriques,...

Les ZNIEFF concernées : *Vallée de la Diège à l'aval du pont Tabourg, Vallée de la Triouzoune à l'amont du lac de Neuvic, Vallée de la Triouzoune à l'aval du barrage de Neuvic, Vallée du Dognon, Vallée de la Dordogne (secteur Corrèze), Vallée du Chavanon (secteur Corrèze), Vallée de la Luzège au Viaduc des Rochers Noirs, Vallée de la Dordogne : Bois de Valette et Frétignes, Landes et Vallon du Saut de la Saule.*

Sources : DDT19, DREAL Limousin, DOCOB de la ZPS des gorges de la Dordogne.

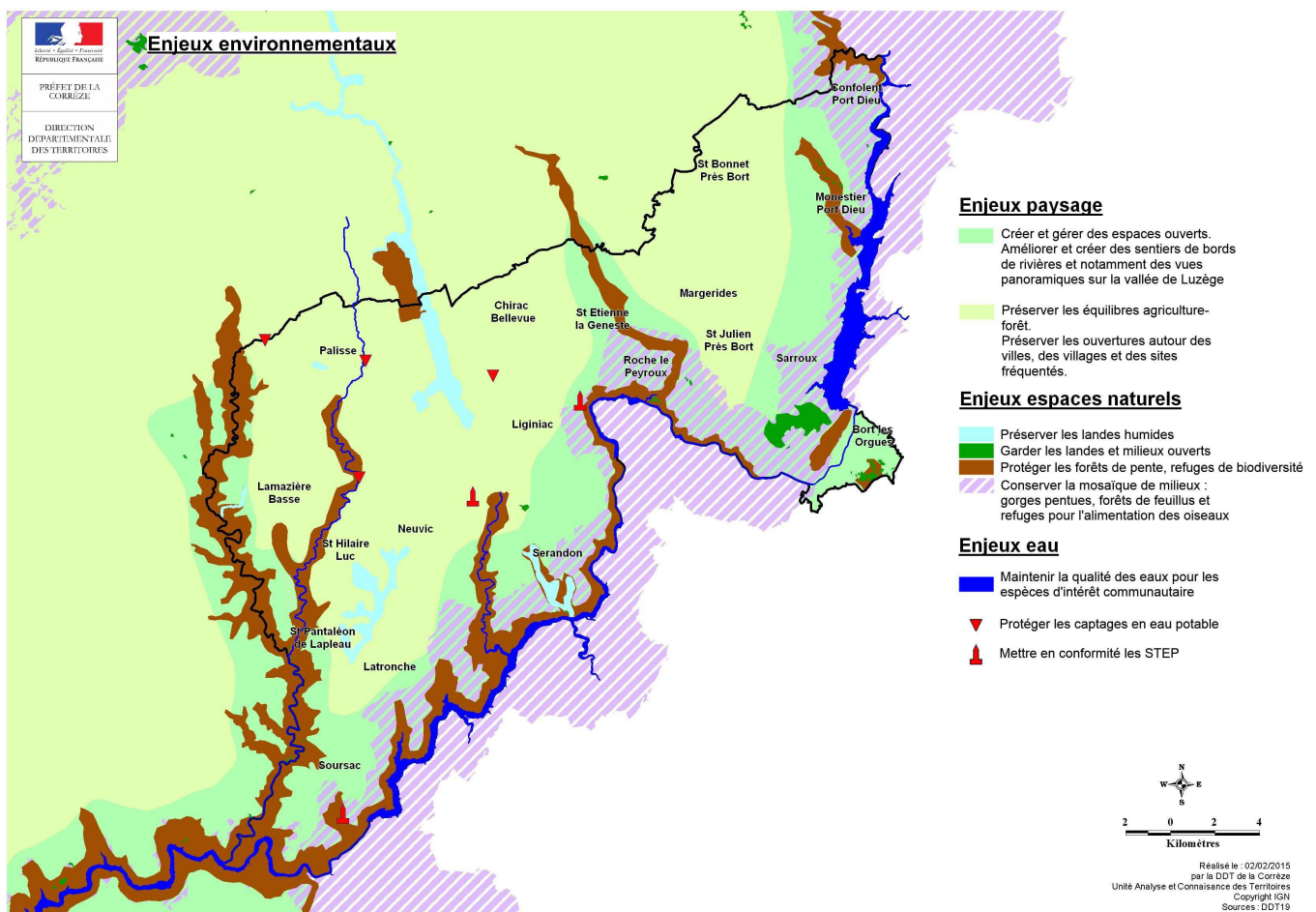
## Les végétations de rochers et de falaise siliceuse

Cet habitat se rencontre au niveau des affleurements rocheux des roches siliceuses, comme le granite, le grès et les schistes. Les espèces qui se développent dans les fissures des rochers et des falaises sont appelées "chasmophytes", ce qui veut dire "plantes colonisant les ouvertures". On ne retrouve pas le même cortège de plantes en situation éclairée ou ombragée. Ces milieux constituent dans le contexte des rivières un bon habitat pour la Loutre (abris) et offre des gîtes aux chauves souris et peuvent être tout à fait naturels mais également résulter d'activités humaines (carrières, talus routiers, murets non maçonnés). Les végétaux colonisant ce type de milieux (chasmophytes) ont généralement développé un enracinement assez profond.

La végétation des parois rocheuses se développe sur un sol quasi inexistant et de ce fait est très sensible à l'érosion et au piétinement. La pratique intensive de « sports de nature » tels que l'escalade sur ce type de parois nuit au maintien de cet habitat naturel sensible en bon état de conservation d'autant que la pratique de ce sport est parfois accompagnée de traitements herbicides de la roche. Enfin, un changement brutal de l'écologie de la paroi (coupe à blanc devant la paroi ou plantation de résineux à feuillage dense) constitue également une menace à ce milieu. Pour préserver ces étendues végétales, il conviendrait de limiter les activités de pleine nature et sa mise en défens afin de protéger la diversité floristique.

Les ZNIEFF concernées : Vallée de la Diège à l'aval du pont Tabourg, Vallée de la Triouzoune à l'aval du barrage de Neuvic, Vallée du Dognon, Vallée de la Luzège, Vallée de la Luzège au Viaduc des Rochers Noirs, Vallée de la Dordogne : Bois de Valette et Frétignes, Orgues de Bort, Landes et Vallon du Saut de la Saule.

Sources : DDT19, Armip



## Constat

- un patrimoine bâti important,
- un territoire couvert par plusieurs sites Natura 2000 et ZNIEFF,
- un paysage de plateaux et de vallées encaissées de grande qualité,
- un patrimoine botanique et faunistique important et exceptionnel,
- de nombreux cours d'eau refuges de l'écrevisse à pattes blanches

## Enjeux

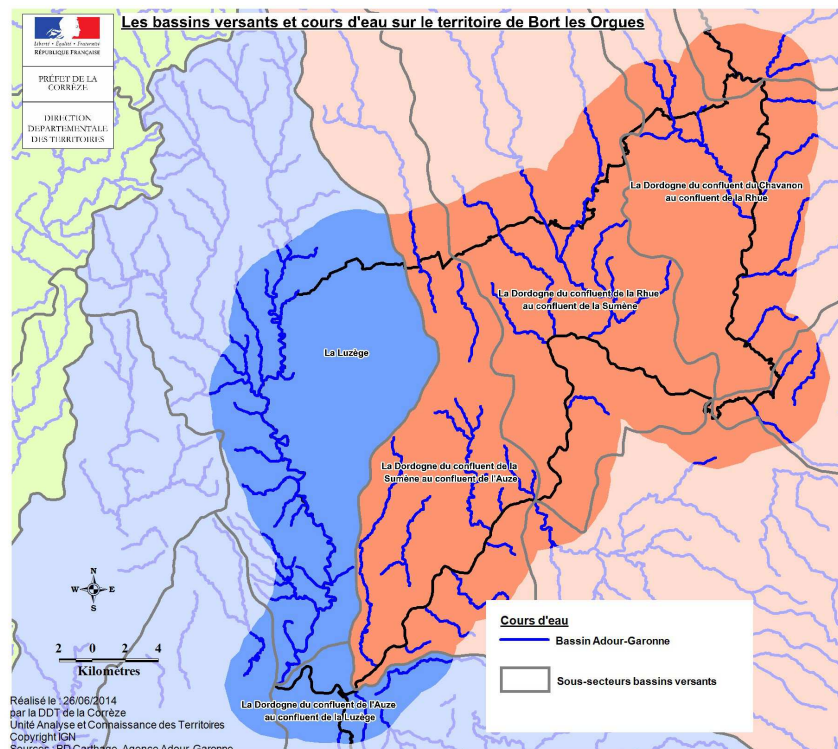
- Valoriser le patrimoine bâti dans le cadre des sites et paysages
- Concilier le tourisme vert et la protection des forêts de pentes, véritables corridors

écologiques,

- Préserver la végétation des rochers et falaise en encadrant la pratique de l'escalade,
- Préserver les zones de landes et tourbières par le maintien ou le retour du pâturage extensif,
- Préserver les milieux aquatiques en interdisant la création de nouveaux plans d'eau et d'étangs ainsi qu'en conservant les zones de frayères.
- Encourager le développement des mesures agro-environnementales pour préserver les espèces

## 5.4 - L'eau, une ressource stratégique

Le territoire étudié dépend du périmètre d'action de l'agence de l'eau Adour-Garonne avec les secteurs de bassins versants « la Dordogne du confluent du Chavanon au confluent de la Rhue », « la Dordogne du confluent de la Rhue au confluent de la Sumène », « la Dordogne du confluent de la Sumène au confluent de l'Auze » et « la Luzège ».



### 5.4.1 - Un territoire du bassin Adour- Garonne

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2010-2015 du Bassin Adour-Garonne, approuvé le 01 décembre 2009, est le document de planification pour la gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques pour l'ensemble du bassin Adour-Garonne. Le bassin Adour-Garonne est le seul en Europe où subsiste le cortège complet des grands migrateurs.

Le SDAGE précise l'organisation et le rôle des acteurs, les modes de gestion et les dispositions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs qu'il fixe pour l'ensemble des milieux aquatiques, dont le bon état des eaux. Un nouveau sdage sera validé fin 2015

#### Les objectifs du SDAGE

- 60% des masses d'eau (fleuves et rivières, lacs, canaux, estuaires, eaux côtières, eaux souterraines libres ou captives) en bon état écologique d'ici 2015 (requérant notamment la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques, la résorption des déficits en eau, la réduction des pollutions diffuses)
- la non dégradation des milieux aquatiques.

#### Les six orientations fondamentales du SDAGE

- Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance
- Réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques
- Gérer durablement les eaux souterraines et préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides
- Assurer une eau de qualité pour les activités et usages respectueux des milieux aquatiques
- Maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique
- Privilégier une approche territoriale et placer l'eau au coeur de l'aménagement du territoire

## Le SAGE Dordogne-Amont

Un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère,...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être compatible avec le SDAGE.

Le territoire du SAGE Dordogne amont s'étend des sources de la Dordogne jusqu'à la confluence de la Vézère à Limeuil. Il comprend la Dordogne et ses principaux affluents (8 930 km de cours d'eau dont 302 correspondant à la rivière Dordogne):

- en rive droite: Le Chavanon, la Diège, la Triouzoune, la Luzège, le Doustre,
- en rive gauche: La Rhue, la Sumène, l'Auze, la Maronne, la Cère, la Bave, l'Ouysses et le Céou.

Le périmètre du SAGE Dordogne amont a été arrêté le 15 avril 2013 par les 6 préfets concernés.

Ce périmètre s'étend sur :

- 4 régions (Aquitaine, Auvergne, Limousin et Midi-Pyrénées), soit 9700 km<sup>2</sup> couvrant une population d'environ 400 000 habitants
- 6 départements : Cantal, Corrèze, Creuse, Dordogne, Lot et Puy-de-Dôme,
- 3 parcs naturels régionaux dont le PNR de Millevaches en Limousin
- 594 communes dont la totalité des communes du territoire.

La délimitation du périmètre se justifie notamment par la nécessité de prendre en compte l'ensemble des perturbations que subit la Dordogne du fait de l'implantation de multiples ouvrages hydroélectriques installés sur l'amont de la rivière et de ses affluents. Ces impacts se situent tant à l'amont qu'à l'aval de ces ouvrages:

- variations brusques de niveau d'eau (éclusées, marnages)
- modification de la biodiversité
- disparition des crues, petites et moyennes
- dégradation de la qualité des eaux, notamment dans les retenues hydroélectriques, par concentration des pollutions et relargage
- conflits d'usages autour de l'eau liés à ses multiples utilisations (eau potable, pêche, baignade, canoë kayak, irrigation...).

Résoudre ces problèmes nécessite d'établir une concertation amont/aval de part et d'autre de ces ouvrages. Au-delà des problèmes liés directement aux ouvrages hydroélectriques, d'autres existent sur l'ensemble du territoire et requièrent aussi une gestion concertée : pollutions diffuses et ponctuelles, régression des zones humides, risques d'inondation, manque d'eau, eutrophisation des plans d'eau, ouvrages perturbant la continuité écologique, incidence des étangs, développement d'espèces animales et végétales invasives... Ce territoire, en tête de bassin versant, constitue un réservoir hydrologique, hydrobiologique et écologique de première importance pour le bassin de la Dordogne. Sa préservation est impérative. Le SAGE Dordogne-Amont est actuellement dans sa phase d'élaboration.

*Source : agence de l'Eau Adour-Garonne, Gest'eau*

## 5.4.2 - Un territoire bénéficiant de plusieurs protections

### Plan de gestion d'étiage (PGE) Dordogne-Vézère

Un PGE est un protocole d'accord dans le domaine de la gestion quantitative de la ressource en période d'étiage. Il vise à retrouver une situation d'équilibre entre les usages de l'eau et le milieu naturel, traduite par le respect des débits d'objectif d'étiage.

### Zones de vigilance

Ces zones hydrographiques correspondent à

- des secteurs où les teneurs en nutriments et phytosanitaires et où le facteur bactériologique compromettent l'atteinte du bon état des eaux et l'utilisation des ressources comme l'alimentation en eau potable.
- des bassins où ces mêmes polluants sans atteindre les valeurs seuils du bon état, du classement en zone vulnérable ou de l'eau brute potable méritent qu'une surveillance de ces paramètres soit maintenue et que les éventuelles tendances à la hausse soient prévenues.

Les efforts de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole s'inscrivent dans ces zones de vigilance. Ils résultent :

- des opérations de sensibilisation et de promotion des bonnes pratiques décrites ci-avant
- des obligations réglementaires (programme d'actions en zone vulnérable notamment)
- de la mise en oeuvre de démarches volontaires (plans d'actions concertés) sur des territoires prioritaires.

### Zones sensibles

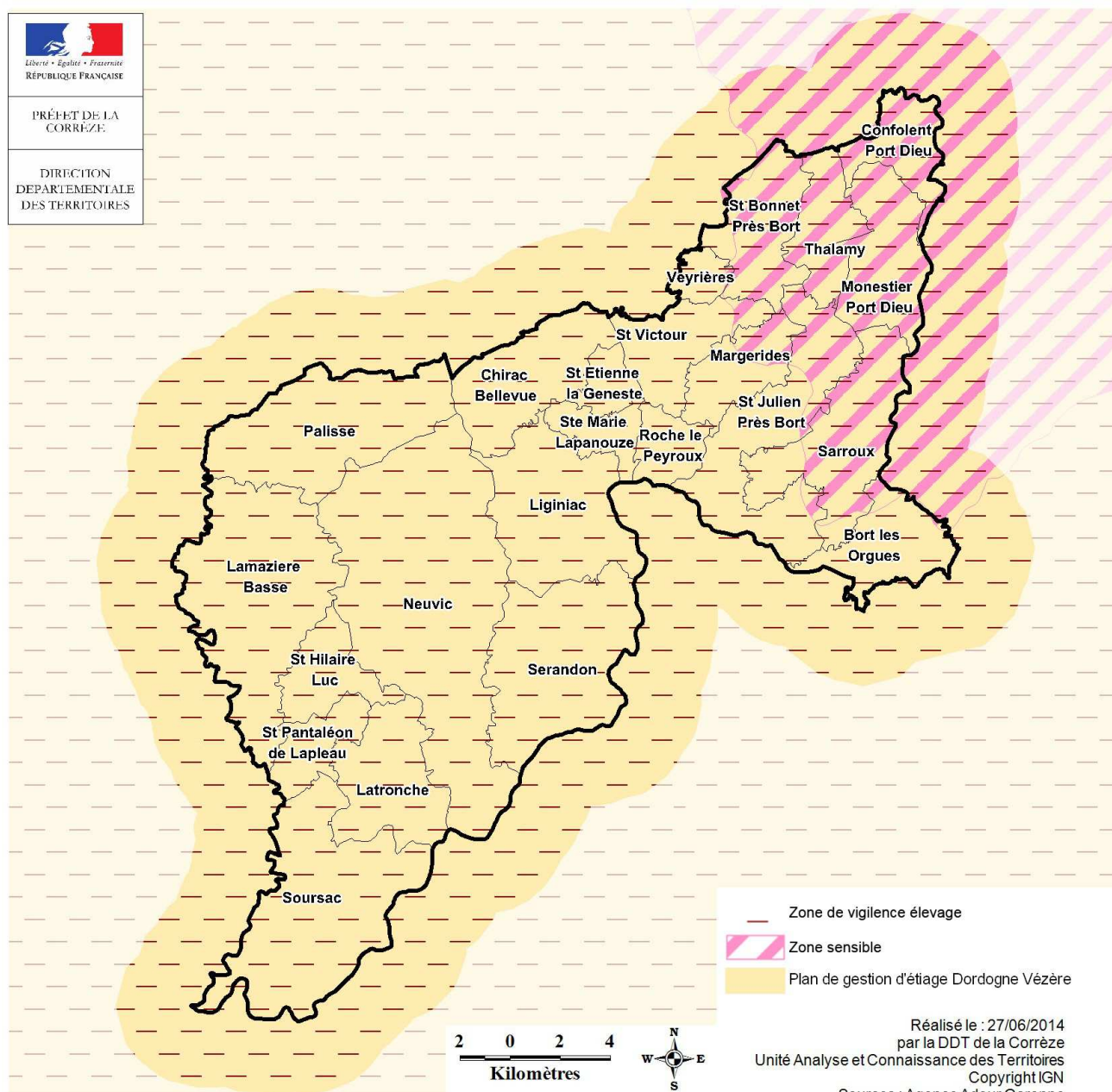
Les zones sensibles sont des bassins versants, lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. Il peut également s'agir de zones dans

lesquelles un traitement complémentaire (traitement de l'azote ou de la pollution microbiologique) est nécessaire afin de satisfaire aux directives du Conseil dans le domaine de l'eau (directive "eaux brutes", "baignade" ou "conchyliculture").

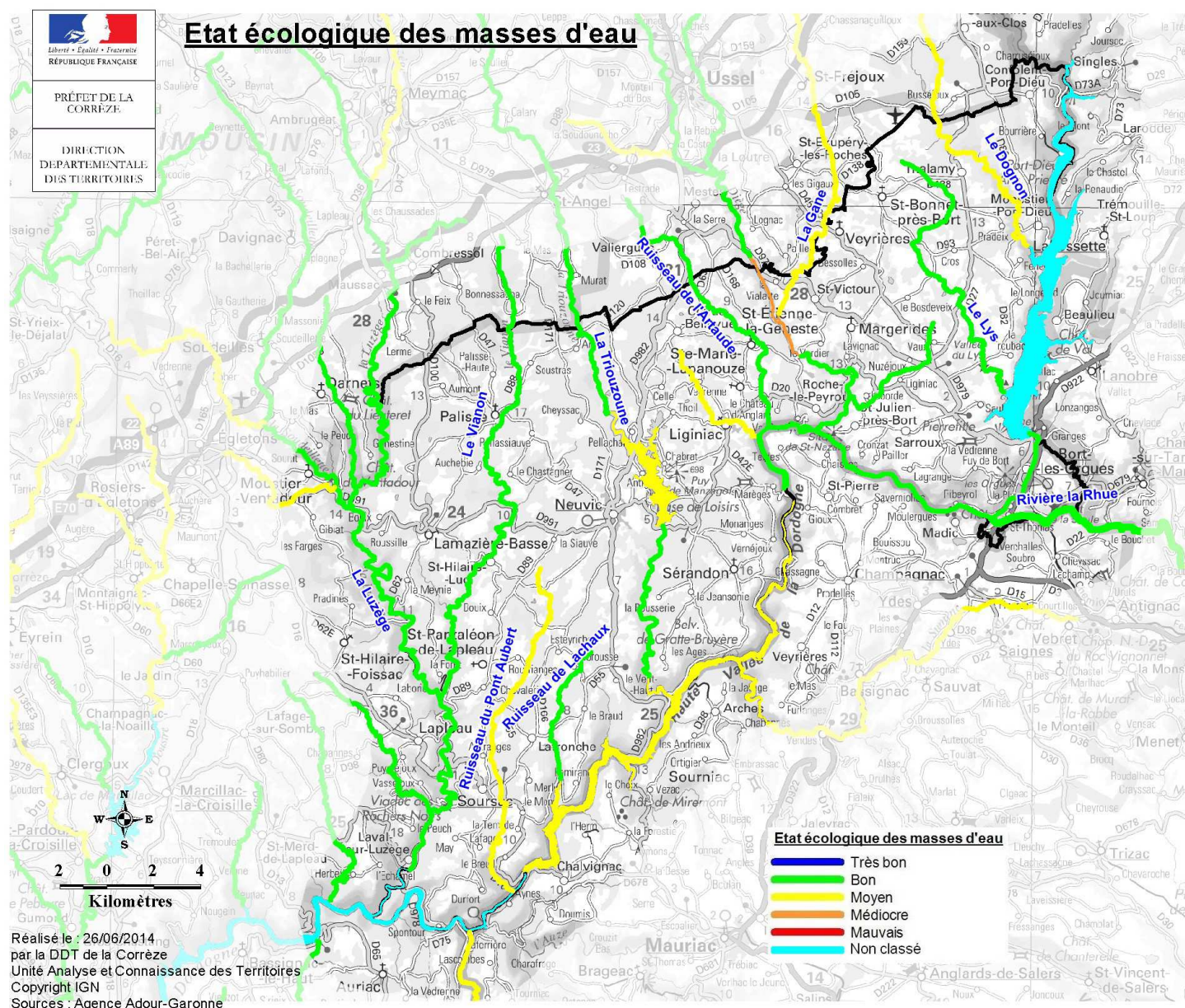
### Zones vulnérables

Les zones vulnérables aux nitrates découlent de l'application de la directive « nitrates » qui concerne la prévention et la réduction des nitrates d'origine agricole. Cette directive de 1991 oblige chaque État membre de l'Union Européenne à délimiter des « zones vulnérables » où les eaux sont polluées ou susceptibles de l'être par les nitrates d'origine agricole. Elles sont définies sur la base des résultats de campagnes de surveillance de la teneur en nitrates des eaux douces superficielles et souterraines. Des programmes d'actions réglementaires doivent être appliqués dans les zones vulnérables aux nitrates et un code de bonnes pratiques est mis en œuvre hors zones vulnérables.

Depuis la mise en place de la directive nitrates en 1991, aucune zone du département de la Corrèze n'avait fait l'objet d'un classement en zone vulnérable. Dans un contexte de contentieux avec la Commission européenne, un projet de révision anticipée de ces zones est en cours. Quatre communes ou sections communales seraient potentiellement concernées : Neuvic, Soursac, Saint Hilaire Luc et Latronche.



### 5.4.3 - Une qualité de l'eau affectée par les barrages ?



L'analyse de l'état des masses d'eau issue de l'évaluation du SDAGE Adour-Garonne a été mise à jour en 2013. L'état global d'une masse d'eau superficielle est la compilation de son état écologique et de son état chimique. C'est l'état le plus dégradé des deux qui sera retenu pour qualifier l'état global.

**On recense de nombreux cours d'eau et masses d'eau avec ces objectifs sur le territoire. Si une grande majorité des cours d'eau affichent un état écologique « très bon » et « bon », on note :**

- 4 masses d'eau ont un état « moyen »
  - le Dognon,
  - le ruisseau du Pont Aubert,
  - la Gane,
  - un cours d'eau avec le toponyme P0781010,
- 2 masses d'eau fortement modifiées ont un état « moyen »
  - le lac de l'Aigle,
  - la retenue de la Triouzoune,
- 1 masse d'eau fortement modifiée a un état médiocre :
  - la retenue des Chaumettes
- 3 masses d'eau fortement modifiées sont non classées avec l'échéance d'atteinte au bon potentiel écologique fixée à 2015
  - la retenue de Bort-les-Orgues,
  - la retenue du Chastang,
  - la retenue de Marèges



### Liste des cours d'eau avec des objectifs d'atteinte

Cours d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Objectif global		Objectif écologique		Objectif chimique	
			Etat	Année	Etat	Année	Etat	Année
La Rhue du confluent de la Santoire au barrage de Marèges	Très bon	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
La Diège (Langlade) du barrage les Chaumettes au barrage de Marèges	Bon	Bon	Bon	2027	Bon	2027	Bon	2015
La Dordogne de la retenue de Bort-les-Orgues au barrage de Marèges	Bon	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
La Triouzoune du barrage de la Triouzoune au lac de l'Aigle	Bon	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
La Luzège du confluent du Cheny au confluent du Vianon	Bon	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
La Triouzoune de sa source au barrage de la Triouzoune	Bon	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
Ruisseau de Lachaux	Bon	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
Le Dognon	Moyen	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
Le Lys	Bon	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
La Luzège du confluent du Vianon au barrage du Chastang	Bon	Bon	Bon	2021	Bon	2021	Bon	2015
Ruisseau du Pont Aubert	Moyen	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
La Gane	Moyen	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
Ruisseau de l'Artaude	Bon	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
Ruisseau des Laborde	Bon	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
Le Vianon	Bon	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
P0781010	Moyen	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015

### Liste des masses d'eau fortement modifiée avec des objectifs d'atteinte

Lac de l'Aigle	Moyen	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
Retenue de Bort-les-Orgues	Non classé	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
Retenue du Chastang	Non classé	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
Retenue des Chaumettes	Médiocre	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
Retenue de la Triouzoune	Moyen	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
Retenue de Marèges	Non classé	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015

Source : DDT19

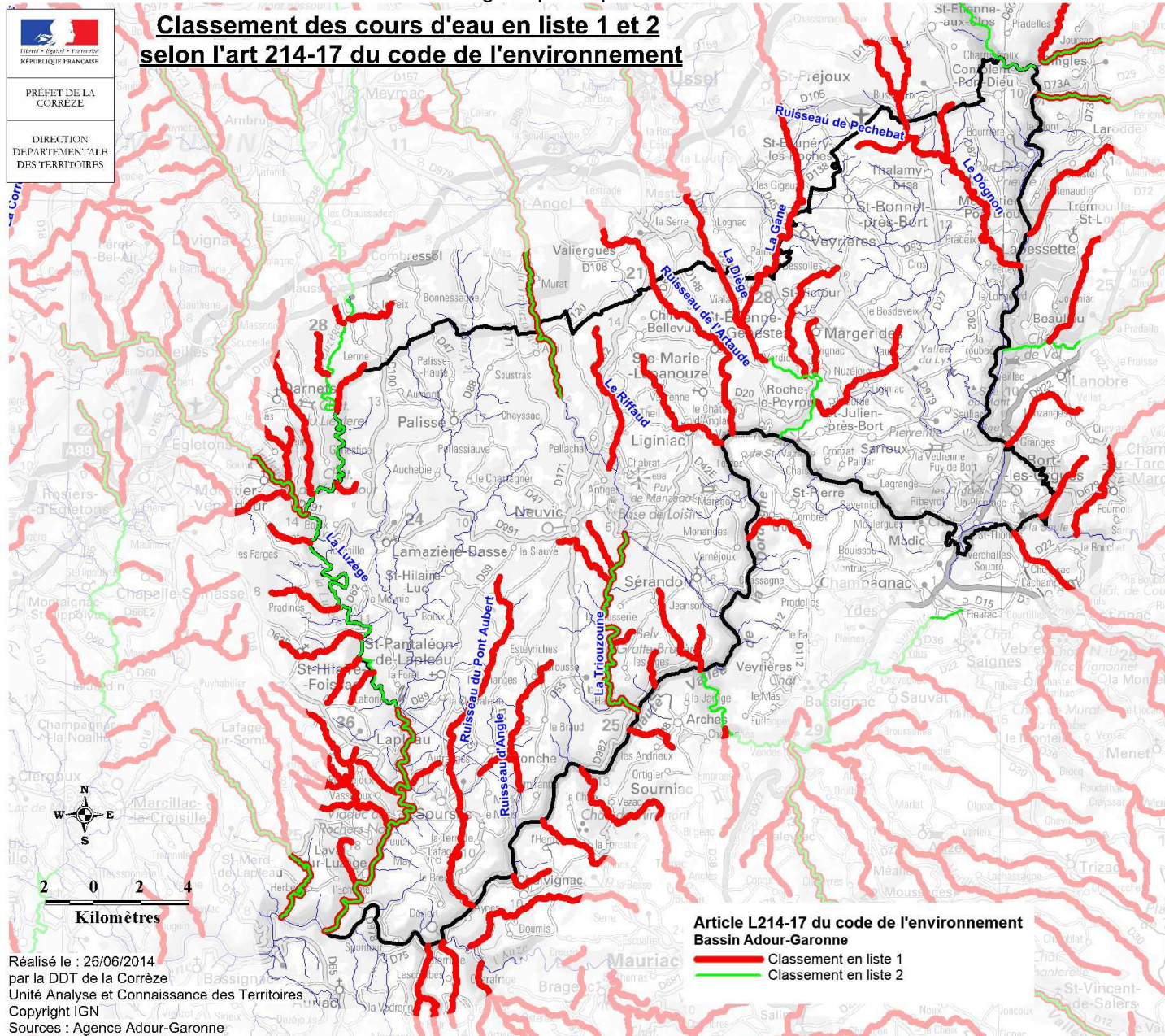
#### 5.4.4 - Un classement des cours d'eau qui laisse des possibilités de construction de nouveaux ouvrages

Les nouveaux classements introduits par l'article 6 de la LEMA et déclinés dans l'article L. 214-17 du code de l'environnement et sa partie réglementaire, permettent d'adapter les précédents dispositifs (cours d'eau classés et réservés). Cette révision concerne de nombreux exploitants ou propriétaires d'ouvrage et s'appuie sur les acquis des lois et réglementations précédentes. Elle s'adapte au nouveau contexte et doit permettre de rendre aux cours d'eau leur richesse et leur dynamique.

Les classements présentent deux listes de cours d'eau :

Liste	Objectif	Conséquence
1	<b>Préserver</b> des cours d'eau ou tronçons de cours d'eau : <ul style="list-style-type: none"> <li>en très bon état écologique ;</li> <li>« réservoirs biologiques », dotés d'une riche biodiversité jouant le rôle de pépinière ;</li> <li>nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins.</li> </ul>	<b>Interdiction</b> de construire tout nouvel obstacle à la continuité écologique, quel que soit l'usage.
2	<b>Restaurer</b> des cours d'eau pour lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.	<b>Obligation</b> de mise en conformité des ouvrages au plus tard dans les 5 ans après publication de la liste.

Les nouveaux classements entrent en vigueur dès la publication des listes par arrêté du préfet de bassin. Au niveau du Limousin, les arrêtés portant classement des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement ont été signés par le préfets coordonnateurs.



On dénombre plusieurs cours d'eau classés sur le territoire en liste 1 et/ou liste 2.

Nom de la section	Liste
Le ruisseau du Pont Aubert et ses affluents	1
La Gane et ses affluents	1
Le ruisseau de Lachaux et ses affluents	1
Le ruisseau des Ganottes et ses affluents (commune de Sérandon)	1
Le ruisseau de Vergne	1
Le ruisseau de Chamalot	1
Le ruisseau de Lestrangé	1
Le ruisseau de Serre	1
Le ruisseau de Gioux	1
Le ruisseau de Cheylade	1
Le ruisseau de Falgères	1
Le ruisseau de l'Étang	1

Le ruisseau de Chalvignac	1
Le ruisseau de Rilhac et ses affluents	1
Les affluents de la Diège à l'aval du barrage des Chaumettes	1
Le Soulou	1
Le ruisseau des Granges	1
Le ruisseau de Chauz	1
Le ruisseau de Juillac	1
Le ruisseau de l'Artaude	1
Le Dognon et ses affluents	1
La Diège du pont de la Veyssière (N89, commune d'Ussel) jusqu'à la retenue des Chaumettes	1
Le ruisseau de la Gane	1
La Triouzoune et ses affluents, à l'exclusion de la retenue de la Triouzoune	1
La Luzège et ses affluents en aval du barrage de la Luzège	1
La Luzège : en amont du barrage de la Luzège (exclu), aussi appelée, à l'amont, riu du pâatural gran	2
La Luzège : en aval du barrage de la Luzège (exclu)	2
La Sumène : à l'aval de la prise d'eau du pont de Fleurac (ouvrage inclus)	2
La Triouzoune (affluent de la Dordogne), à l'exception de la retenue et du barrage de la Triouzoune (communes de Neuvic, Ligini	2
La Diège : à l'aval du barrage des Chaumettes	2
Le Chavanon : tout le cours	2

Source : DDT19

Le Chavanon et la Luzège (et Vianon) ne sont pas classés en liste n°1 dans l'éventualité de voir sortir des projets hydroélectriques avec le renouvellement de la concession de Haute-Dordogne.

#### 5.4.5 - Les obstacles, étangs et zones humides

*Avertissement: Le recensement des zones à dominante humide réalisé par EPIDOR n'est pas exhaustif. Il s'agit d'un pré-inventaire des zones humides. Par ailleurs, il est insuffisant pour une localisation précise des limites des zones humides à l'échelle parcellaire.*

##### De nombreux obstacles infranchissables

Le relevé, **non exhaustif**, mené en 2011 par la fédération de pêche sur l'ensemble des cours d'eau du territoire, fait apparaître **73 obstacles de différents types (buses, seuils, encombre,...) où un tiers de ceux-ci ne sont pas franchissables. Le Vianon concentre à lui seul un quart des obstacles recensés.**

Le périmètre d'étude est marqué par l'utilisation hydroélectrique des cours d'eau, on note la présence de plusieurs barrages EDF :

- sur la Dordogne, le barrage de Bort-les-Orgues, le barrage de Marèges à Liginac, le barrage de l'Aigle à Soursac
- sur la Triouzoune, le barrage de Neuvic
- sur la Diège, le barrage des Chaumettes à Roche-le-Peyroux.
- La Luzège

Les seuils représentent un tiers des ouvrages et les buses environ 14 % des obstacles recensés.

Source : DDT19 – Fédération de pêche de la Corrèze

##### Un territoire d'étangs

Au Moyen Âge, de nombreux étangs ont été créés en Corrèze pour la production de poissons d'eau douce, pour l'irrigation des terres et l'alimentation de moulins. Toutefois, depuis 1960 les plans d'eau de loisirs et d'irrigation se sont multipliés dans tout le département, représentant plus de 80% de la totalité des plans d'eau actuels.

Cette multiplication des plans d'eau a des incidences sur la qualité de l'eau notamment par le blocage du transfert des sédiments. Elle est également responsable de la pollution des cours d'eau lors de vidanges mal gérées. La procédure concernant la vidange des plans d'eau n'est malheureusement pas toujours respectée. Enfin, elle entraîne une eutrophisation et une montée en température des eaux.

**Le territoire est situé en zone de montagne.** Ainsi, les articles L 145.3 et L 145.4 du code de l'urbanisme, précisent pour les plans d'eau d'une surface supérieure à 1000 m<sup>2</sup> :

- l'inconstructibilité dans une bande de 300 mètres des plans d'eau sauf exception par nature,
- le principe de rive naturelle à protéger,
- l'application de la règle de constructibilité limitée.

Il y a sur le territoire **193 plans d'eau d'une surface supérieure à 1000 m<sup>2</sup> en situation régulière** dont :

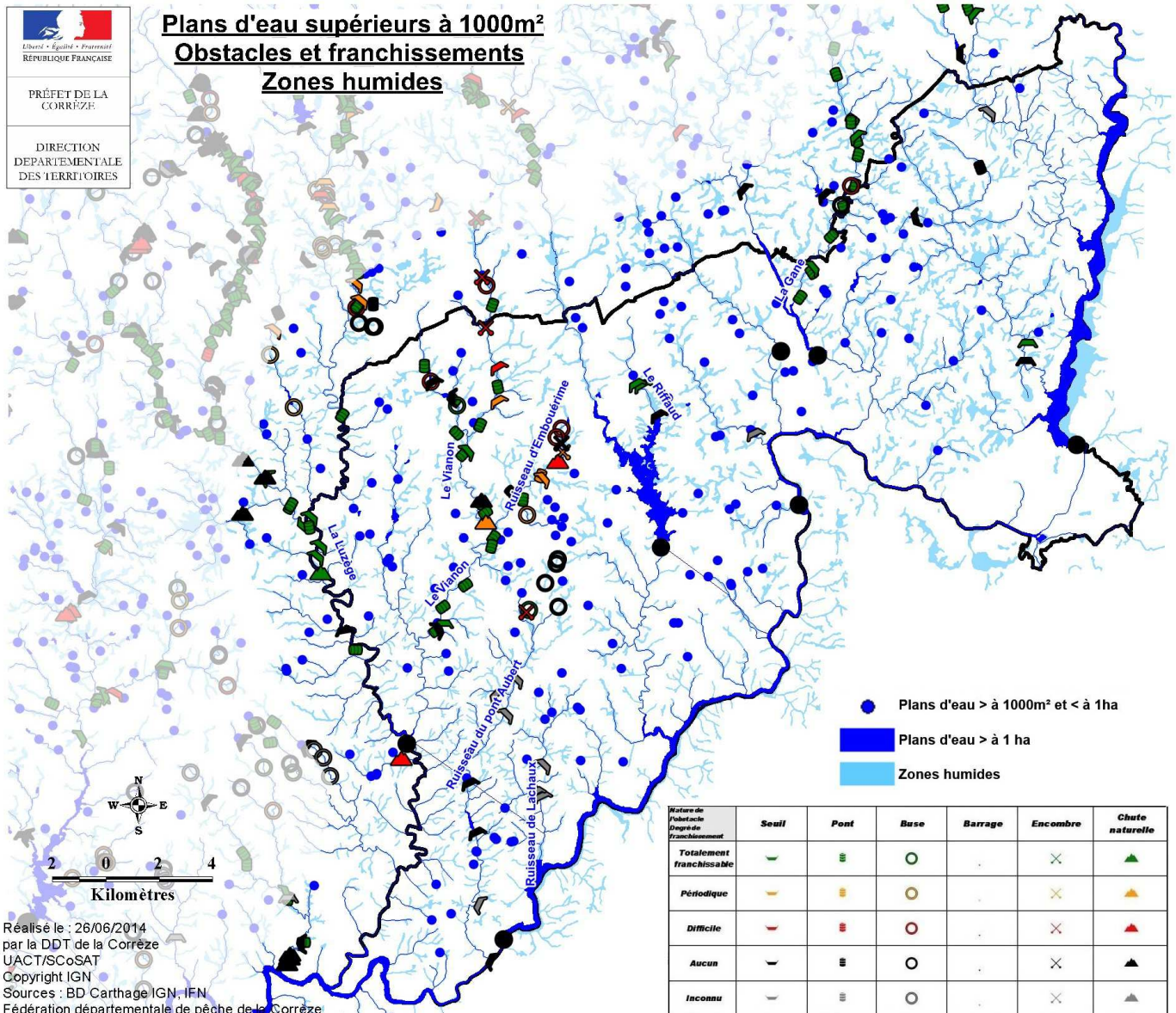
- 7 en eau close,

- 66 en eau libre,
- 61 sont classés en Pisciculture de Valorisation Touristique (PVT),
- 11 piscicultures fondées sur titre,
- 3 en pisciculture avant 1829.

La PVT est une pisciculture pratiquant l'élevage extensif (inférieur à 20 t/an), dans laquelle l'activité de pêche à la ligne, familiale ou dans un but d'activité de valorisation touristique, est autorisée. L'épandage des effluents des élevages soumis à autorisation ou à déclaration est interdit dans un périmètre de 500 mètres autour des piscicultures de production. On en dénombre 2 sur le territoire, un à Bugeat et un autre à Grandsaigne.

Il est nécessaire de **réduire l'impact des plans d'eau sur l'environnement**. Un **travail d'inventaire, de caractérisation et de réglementation** (prescription aménagement et gestion) de tous les plans d'eau est à réaliser afin de **réaliser les travaux d'effacement ou d'aménagement sur toutes les masses d'eau superficielles**.

Source : DDT19



### De nombreuses zones humides

Situées à l'interface des milieux terrestres et des milieux aquatiques, **les zones humides jouent un rôle essentiel pour la ressource en eau**. Elles sont des zones de transition entre la terre et l'eau et leur intérêt réside dans la multiplicité de leurs fonctions : régulation des régimes hydrologiques, soutien des étiages (rôle d'éponge), maintien et amélioration de la qualité de l'eau (rôle de filtre épurateur). Enfin, elles constituent un habitat unique pour certaines espèces.

Aujourd'hui, près de 67 % des zones humides métropolitaines ont disparu depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle dont la moitié entre 1960 et 1990. Ces phénomènes de destruction et de dégradation des zones humides perdurent encore aujourd'hui, en dépit de la prise de conscience de la valeur de ces milieux et de la mobilisation pour leur protection. Ces zones ont été recensées et cartographiées par l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne, EPIDOR.

Il y a de **nombreuses zones à dominante humide sur tout le territoire**. Le SDAGE du bassin Adour Garonne 2010/2015 préconise de ne pas atteindre ou détruire les zones humides, de les entretenir voire de les restaurer. Les zones constructibles doivent donc être en dehors de ces zones et le drainage y être limité. Une attention particulière doit être portée pour les zones humides situées à proximité des zones urbanisées.

*Source : DDT19, SDAGE Adour-Garonne, SDAGE Loire-Bretagne, Epidor, DREAL Limousin*

#### 5.4.6 - Plusieurs opération de restauration des cours d'eau

La CC des Gorges de Haute-Dordogne a réalisé en 2014 plusieurs actions aux abords des cours d'eau ou de plans d'eau. La réalisation de ces actions est rendue possible grâce au soutien de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et des partenaires financiers que sont le Conseil Général de la Corrèze, le Conseil Régional du Limousin et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

##### Travaux classiques sur la végétation des berges

Les travaux sur la végétation des berges consiste à élaguer, couper les racines et extraire les embâcles pour rétablir un bon écoulement des cours d'eau sur les affluents de l'Embouérime et de l'Artaude. Au total près de 14 km de cours d'eau ont été remis en état.

##### Deuxième année du programme d'abreuvement du bétail et de mise en défens des berges

Quatre exploitations se sont lancées (deux en 2013). Au total, 10 parcelles ont été aménagées et 4 km de cours d'eau protégés.

##### Travaux de renaturation du lit sur un affluent de l'Embouérime

L'objectif était de réhabiliter un tronçon de cours d'eau recalibré. Le principe des travaux est de mettre en place des graviers, des galets et des blocs de tailles différentes sur les secteurs qui en ont été dépourvus lors d'opérations de recalibrage du lit. En initiant un léger méandrage, le ruisseau va progressivement retrouver ses capacités d'accueil pour la vie aquatique et sa dynamique naturelle.

##### Travaux de restauration de la continuité écologique sur un affluent de l'Embouérime

Le chantier de continuité écologique concernait le remplacement d'une buse très difficilement franchissable. Les travaux ont permis de reconnecter près de 3 km de cours d'eau sur un affluent de l'Embouérime

##### Coordination du projet pilote sur le bassin versant de Manzac (Liginiac)

Ce projet a pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau du ruisseau de Manzac, qui conflue à proximité de la baignade du Maury.

*Source : CC des Gorges de Haute-Dordogne*

## 5.5 - Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

### 5.5.1 - La Trame verte et bleue (TVB)

La TVB a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités dites écologiques entre les espaces naturels tout en prenant en compte les activités humaines. Composée de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques, elle constitue un maillage entre les milieux naturels terrestres et aquatiques, permettant aux espèces animales et végétales de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation.

### 5.5.2 - Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique du Limousin

Il représente le volet régional de la Trame Verte et Bleue et doit en ce sens être élaboré dans chaque région française. Document cadre, il constitue un échelon intermédiaire de la Trame verte et bleue, entre les Orientations nationales et les TVB locales. Il a pour objectif d'identifier les enjeux de la région Limousin relatifs à la préservation et la restauration des continuités écologiques, d'identifier les composantes de la Trame verte et bleue limousine et de définir les priorités d'action à l'échelle régionale.

Son élaboration a été copilotée par le Conseil Régional du Limousin et l'Etat (représenté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, DREAL Limousin) en association avec un Comité régional Trame Verte et Bleue (CRTVB). Il fera l'objet d'un suivi, d'une mise à jour et sera révisé tous les 6 ans.

### 5.5.3 - Contenu et portée du SRCE

Conformément à l'article 371-3 du Code de l'environnement, le SRCE comprend, outre le présent résumé non technique :

- un diagnostic du territoire régional et une présentation des enjeux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques à l'échelle de la région (rapport 1 du SRCE Limousin).

- la cartographie des éléments de la Trame Verte et Bleue régionale sous la forme d'un atlas au 1/100 000ème et de cartes de synthèse régionales, accompagnées d'une présentation de la méthodologie d'identification utilisée (rapport 2 du SRCE Limousin).
- un plan d'actions stratégique proposant des mesures visant la préservation et la remise en état des continuités écologiques ainsi que les outils et moyens mobilisables dans cet objectif, des actions prioritaires et hiérarchisées et les efforts de connaissance à mener (rapport 3 du SRCE Limousin).
- un dispositif de suivi et d'évaluation de sa mise en oeuvre et de ses effets sur les continuités écologiques (rapport 3 du SRCE Limousin).

Le projet de SRCE fait également l'objet d'une évaluation environnementale (rapport 4 du SRCE Limousin) ainsi que d'une consultation administrative et d'une enquête publique. Document cadre et de référence pour garantir la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques, le SRCE doit être pris en compte dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement à l'échelle infrarégionale. Il n'est pas opposable au tiers. Le projet sera placé à l'enquête publique de mi-août à mi-septembre, la version « arrêté » est disponible sur une plateforme de téléchargement à l'adresse suivante : [www.consultation.srce-limousin.fr](http://www.consultation.srce-limousin.fr).

Source : DREAL Limousin

### Constat

- un territoire du bassin versant Adour-Garonne
- un AGE Dordogne -Amont
- plusieurs masses d'eau de qualité moyenne avec des échéances d'atteinte de bon état à court terme,
- une masse d'eau de qualité médiocre avec une échéance d'atteinte de bon état à court terme,
- de nombreux cours d'eau classés laissant la possibilité de création de nouveaux barrages
- un territoire marqué par la présence de plusieurs barrages
- la trame verte et bleue en cours de définitio

### Enjeux

- Poursuivre le recensement et le traitement des seuils pour garantir la continuité écologique en priorité sur les rivières classées en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement,
- Restaurer la qualité des cours d'eau dégradés en interdisant la création de nouveaux étangs, en aménageant, voire en effaçant, les plans d'eau existants
- Maintenir le bon état des cours d'eau

## 5.6 - Une alimentation en eau potable (AEP) aux multiples ressources

### 5.6.1 - Entre gestion communale et intercommunale

Le service de distribution de l'eau potable est assurée par :

- **le syndicat à vocation multiple (SIVOM) du RIFFAUD** qui regroupe les communes de Chirac-Bellevue, Latronche, Liginiac, Neuvic, Roche-le-Peyroux, Saint-Etienne-la-Geneste, Saint-Hilaire-Luc, Saint-Pantaléon-de-Lapleau, Sainte-Marie-Lapanouze et Serandon.
- **le syndicat d'alimentation en eau potable du canton de Bort-les-Orgues, géré sous forme d'affermage**, qui regroupe les communes de Bort-les-Orgues (pour partie) Margerides, Monestier-Port-Dieu, Saint-Bonnet-près-Bort, Saint-Julien-près-Bort, Saint-Victour, Sarroux, Thalamy et Veyrières,
- **un service d'eau potable géré sous forme d'affermage** pour la commune de Bort-les-Orgues,
- **une régie communale** pour les communes de Confolent-Port-Dieu, Lamazière-Basse, Palisse et Soursac.

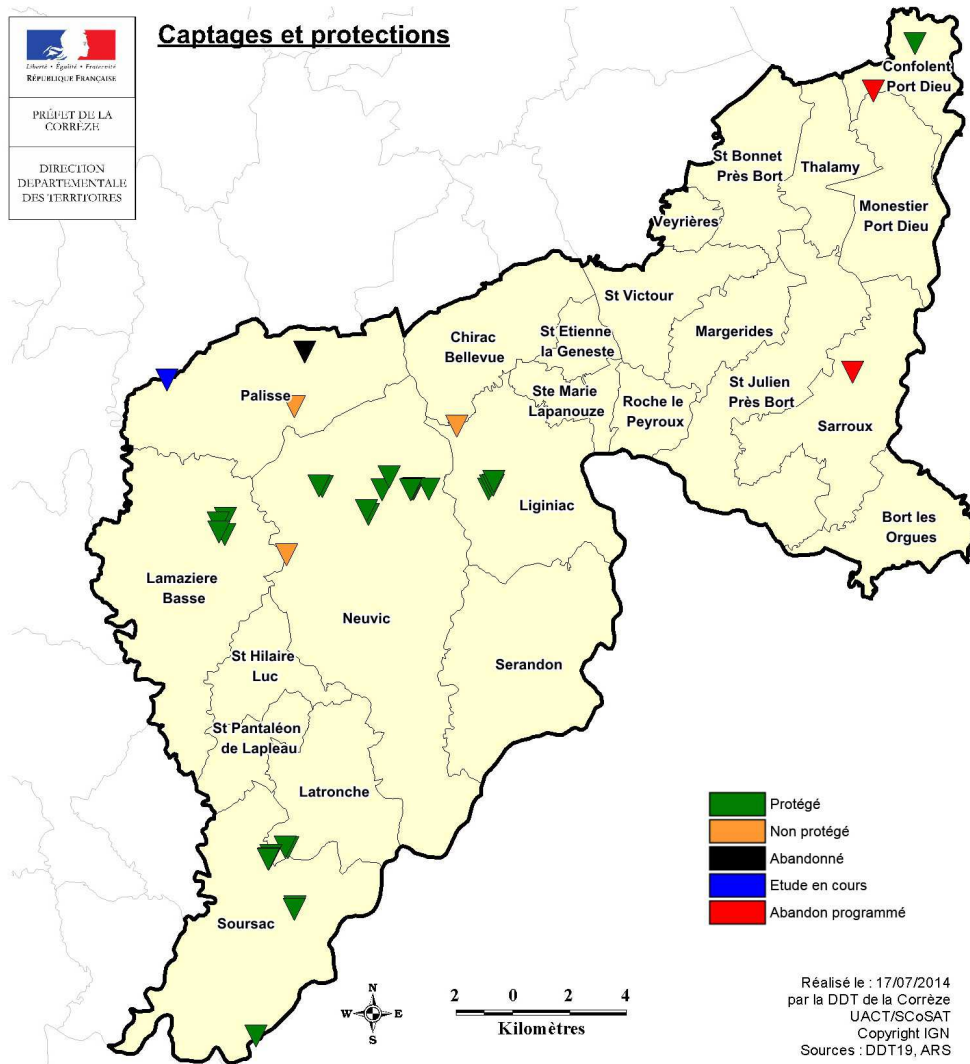
On peut noter qu'une partie du territoire de la commune de Soursac est alimentée par le SIVOM du Riffaud. Enfin, le SIAEP du canton de Bort-les-Orgues vend de l'eau à la commune voisine de Saint-Exupéry-les-Roches.

Source : DDT19

### 5.6.2 - Les ressources en AEP

En Corrèze, l'eau utilisée pour la consommation humaine provient soit de prises d'eau sur les cours d'eau superficiels, soit de forages, soit de captages en nappes d'arènes ou plus rarement en nappes phréatiques. En raison de la situation superficielle de ces nappes, les sources sont nombreuses, généralement diffuses, et le débit est modeste et fluctuant. Les captages sont sensibles à la pluviométrie, ainsi qu'aux contaminations superficielles, et leur potabilité implique une excellente qualité sanitaire du bassin versant d'alimentation.

On recense **36 ressources** sur le territoire. Cependant, les communes de Bort-les-Orgues, Palisse et Soursac disposent de ressources localisées à l'extérieur du territoire. Enfin, on note également qu'un des captages exploités par la commune de Darnets se trouve sur le périmètre d'étude.



La grande majorité des points pérennes sont protégés, ou sont en cours de protection. Une partie des points ne sont pas protégés ou seront vraisemblablement abandonnés.

La loi sur la protection de l'environnement et sur la santé publique oblige les collectivités à protéger les ouvrages de prélèvement (captage, forage, prise d'eau). Les enjeux sont :

- protection physique des ouvrages de prélèvement (périmètres immédiats),
- protection contre la pollution en limitant les activités autour de l'ouvrage (périmètres rapprochés et éloignés).

**Tableau des captages**

Localisation	Désignation de la ressource	NB	Collectivité distributrice	Nature	Etat	Commentaire
Lamazière-Basse	Montsour Amont, Montsour Aval 1 et 2	3	Lamazière-Basse	captage	protégés	
	Vergnalades 1 et 2	2				
Liginiac	Le Theil	1	SIVOM du Riffaud	prise d'eau	non protégée	
	Peyroux 1, 2, 3 et 4	4		captage	protégées	
Neuvic	La Vergne 1 et 2	2				
	Aubignac 1, 2, 3, 4, 5 et 6	6				
	Embouerime 1 et 2	2				
	Tunnel de la Peyrière	1		Une étude est en cours pourrait aboutir à une proposition d'abandon de ces prises d'eau		
	Vianon	1				
	Embouerime	1				

Latronche	Le Mercier Amont et Aval	2	Soursac	captages	protégés	
	Les Perges 1, 2 et 3	3				
Soursac	La Graffouillère	1				
	Le Mons Amont et Aval	2				
Auriac (Cantal)	Charel 2, 3 et 4	3				
Palisse	Darnets 2	1	Darnets	captage	non protégé	Étude sur les ressources en cours pour la commune de Darnets
	Champier	1	Palisse	forage	en cours de protection	
Saint-Angel	Bouchaud	2	Palisse et Saint-Angel	captages	protégés	Ressource indivisée entre les 2 communes
Vebret (Cantal)	Vebret	1	Bort-les-Orgues	forage	protégé	Seule ressource de la commune depuis le colmatage du second forage
Confolent-Port-Dieu	Source du bourg	1	Confolent-Port-Dieu	captages	protégé	
	Puy la Planche	1	Syndicat des Eaux de Bort		non protégé	Ressources qui seront abandonnées à moyen terme
Sarroux	Le Lys	1		prise d'eau	non protégée	

Source : DDT 19 – juin 2014

## Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDEAP) de la Corrèze initié par le Conseil Général de la Corrèze est en cours de révision

Les phases 1 (bilan du schéma 2000) et 2 (état des lieux et diagnostic) ont été présentées lors d'une « journée de l'eau » le 14 février 2013.

Les objectifs de cette étude sont de :

- couvrir les besoins à l'horizon 2025,
- lutter contre les fuites,
- distribuer une eau conforme à la réglementation,
- sécuriser l'approvisionnement,
- optimiser l'organisation des services,
- atteindre le juste prix de l'eau et le maîtriser,

La phase 3 de l'étude consistant en l'analyse technico-économique des différents scénarios qui peuvent être proposés pour résoudre les problèmes quantitatifs et qualitatifs mis en évidence dans les phases précédentes a été finalisée à l'automne 2013 et présentée aux élus lors de réunions de secteurs en fin d'année 2013.

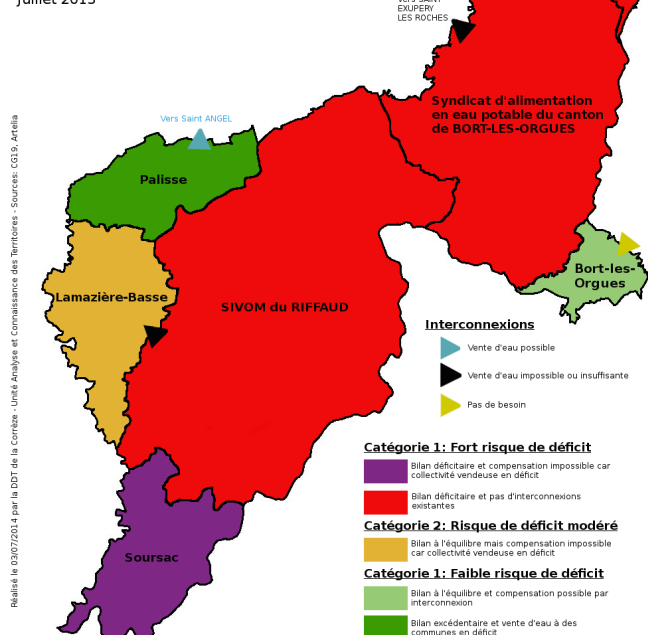
La phase 4 du schéma (programme d'actions et estimation des coûts) a suivi en 2014 l'analyse précédente.

S'agissant du périmètre d'études, les points importants du bilan besoins-ressources sont les suivants :

- non-conformité administrative des prélèvements de surface exploités par le SIVOM du Riffaud et la SIAEP du canton de Bort-les-Orgues fragilisant la pérennité des ressources concernées. Le schéma préconise l'élaboration d'une restructuration avec abandon des ressources non conformes,
- les communes de Confolent-Port-Dieu, Soursac et Lamazière-Basse, qui achètent de l'eau aux 2 syndicats précités, sont liées aux contraintes de ces derniers,
- les captages non encore protégés de Soursac doivent être rendus conformes,
- les eaux prélevées dans le milieu naturel doivent recevoir les traitements nécessaires, essentiellement une reminéralisation et une désinfection
- les branchements en plomb du réseau de distribution de la ville de Bort-les-Orgues devront être remplacés à court terme.

### Réactualisation du SDAEP de la Corrèze

Bilan Besoins/Ressources à l'horizon 2016  
Hypothèse basse  
Juillet 2013



Source : CG19, DDT19



## De nouvelles ressources à moyen terme pour une partie du territoire

Le projet de restructuration des ressources en eau de la commune de Bort-les-Orgues et le SIAEP du canton de Bort-les-Orgues est en cours de réalisation. Ce chantier d'un coût de 3 millions d'euros environ permettra, via 3 nouveaux forages, aux deux services de distribution d'eau du territoire de pérenniser des ressources suffisantes pour leurs besoins quotidiens : 900m<sup>3</sup> pour les Eaux-de-Bort (Cantal) et 1100m<sup>3</sup> pour la commune de Bort-les-Orgues. Ce projet met aussi en avant la synergie déployée par les deux structures pour la mutualisation des investissements pour la distribution de l'eau potable. On espère que cette mutualisation se poursuivra par une gestion commune de nouveaux ouvrages de production, voire de l'ensemble de la distribution.

Le SIVOM du Riffaud termine son étude de restructuration dont il ressort : la mise en œuvre d'un nouveau prélèvement sur la Triouzoune, la création de 3 nouveaux forages, la mise en conformité de toutes les ressources exploitées (y compris les captages de Neuvic et de Liginiauc).

Source : DDT19

### Constat

- un territoire où l'intercommunalité est déjà bien présent
- des liens renforcés entre les collectivités par des enjeux communs
- une nécessité de mettre en conformité les ressources essentielles aux collectivités les plus importantes du territoire

### Enjeux :

- Encourager la mutualisation des investissements voire la gestion des services
- Améliorer la qualité des réseaux pour augmenter leur rendement
- Protéger les quelques captages qui ne sont pas encore conformes
- mettre en place la restructuration des 3 plus importantes collectivités (SIAEP du canton de Bort-les-Orgues, commune de Bort-les-Orgues et SIVOM du Riffaud).

## 5.7 - L'assainissement des eaux usées

Il existe 2 types d'assainissement : collectif et non collectif.

### L'assainissement non collectif

Dans une circulaire interministérielle du 25 janvier 2013 à l'attention des préfets, ont été rappelées les obligations qui incombent aux collectivités territoriales en matière d'assainissement non collectif. Il est notamment fait état de l'obligation pour les collectivités d'exercer un contrôle régulier des installations individuelles. Un service public doit être organisé (SPANC) afin d'assurer ces missions de contrôle, ainsi que le prévoit la loi n°92-3 du 03 janvier 1992. La loi "Grenelle II" (n°2010-788 du 12 juillet 2010) a précisé et fixé les objectifs calendaires de ces missions et 3 fiches techniques ont été établies pour faciliter la lisibilité des textes relatifs aux SPANC :

- les compétences des communes en matière d'assainissement non collectif
- la création du service public d'assainissement non collectif
- la nouvelle réglementation relative à l'assainissement non collectif

Les deux communautés de communes du territoire ont pris la compétence « assainissement non-collectif ». Cependant, seule la CC Val et Plateaux Bortois possède les compétences pour le contrôle des assainissements non collectifs et la coordination, par le biais d'une convention de mandat, de la réhabilitation des installations d'assainissement non collectifs réalisées par les particuliers et le versement de subventions attribuées par l'Agence Adour Garonne. La CC a entrepris une consultation pour confier à un prestataire privé l'ensemble des contrôles de conception-réalisation des nouvelles installations ou installations réhabilitées, et les premiers contrôles de bon fonctionnement sur les communes de Bort, Sarroux, Beaulieu et Lanobre. La gestion des opérations de réhabilitation des installations non conformes aidées par l'Agence de l'Eau fera également partie des actions confiées au prestataire. La CC des Gorges de la Haute-Dordogne assure uniquement l'animation et la gestion des actions et missions du S.P.A.N.C.

Le contrôle des installations d'assainissement non-collectif est assuré par :

- le SATESE (Bort-les-Orgues, Sarroux, Palisse et Soursac)
- le CPIE (Latronche, Saint-Pantaléon-de-Lapleau, Saint-Hilaire-luc, Lamazière-Basse, Neuvic, Sérandon, Liginiauc, Sainte-Marie-Lapanouze, Chirac-Bellevue, Saint-Etienne-la-Geneste et Roche-le-Peyroux)
- la CC Val et Plateau Bortois (le reste du territoire).

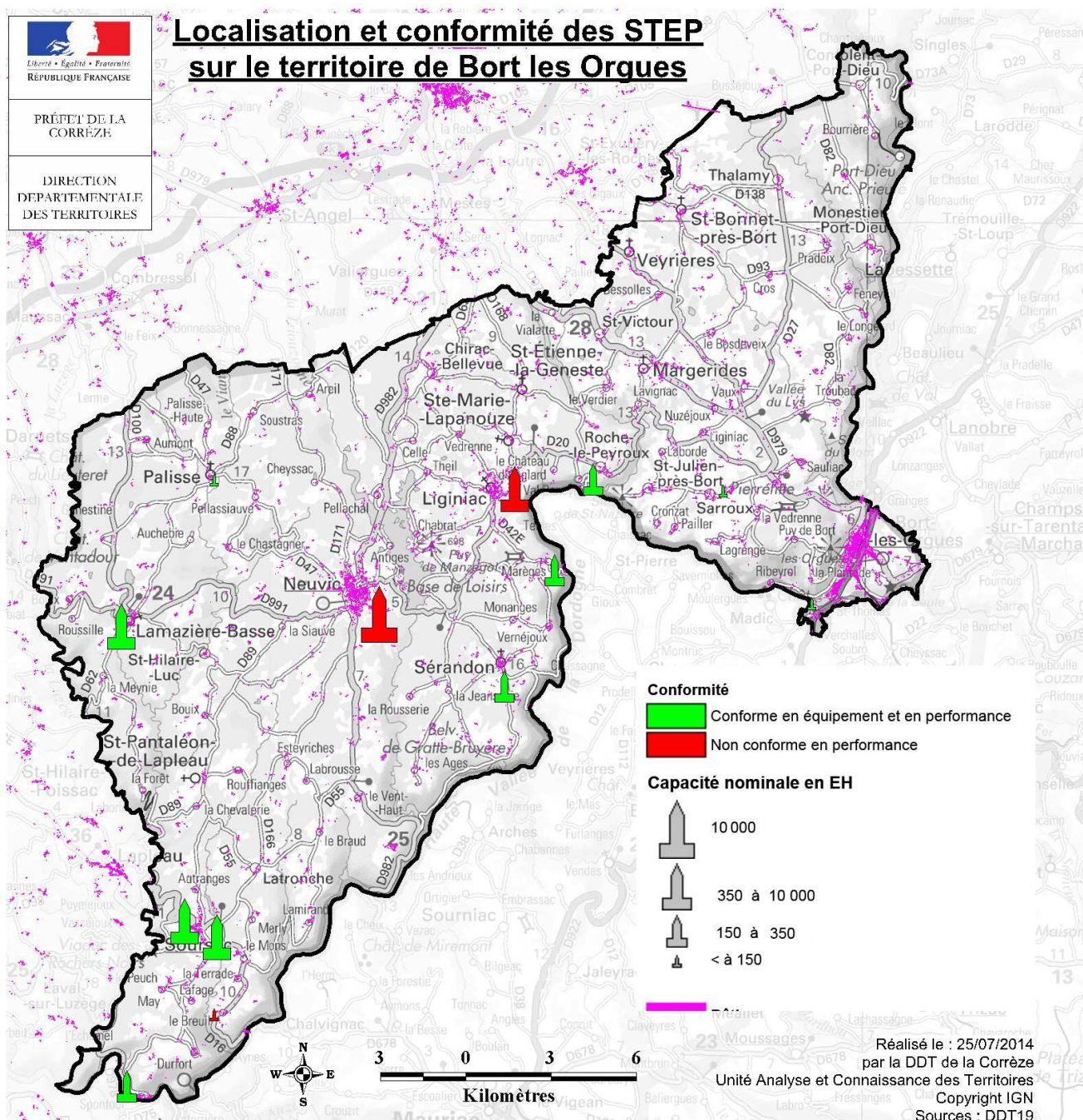
Source : DDT19

### L'assainissement collectif

Le parc de stations d'épurations comporte 264 installations en Corrèze. Ce parc est relativement ancien, 57% des stations d'épurations ont en effet plus de 15 ans. En 2008, d'importantes opérations de mise aux normes au titre de

la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (suppression des rejets directs ou mise en conformité des stations d'épuration) ont été engagées.

Les communes disposant d'un équipement sont listées dans le tableau ci-avant. La présence d'un STEP sur une commune ne signifie pas que toutes les habitations y soient raccordées.



Un système de traitement des eaux usées est conforme :

- en équipement si l'installation est jugée suffisante en l'état pour traiter les effluents
- en performance si elle a respecté sur l'année l'ensemble des prescriptions environnementales qui lui étaient imposées.

**Tableau des STEP sur le territoire**

Nom de l'équipement	Année de création	Capacité nominale en EH	Maîtrise d'ouvrage	Conformité au 31/12/13	
				Équipement	Performance
Bort-les-Orgues	1995	8800	commune de Bort-les-Orgues	oui	oui
Lamazière-Basse	1983	350	commune de Lamazière-Basse	oui	oui
Liginiac Bourg	1982	780	commune de Liginiac	oui	non
Liginiac Marèges	1994	150	commune de Liginiac	oui	oui

Neuvic	1979	10000	SIVOM du Riffaud	oui	non
Palisse	2001	100	commune de Palisse	oui	oui
Roche-le-Peyroux	2007	150	commune de Roche-le-Peyroux	oui	oui
Sarroux	2007	80	commune de Sarroux	oui	oui
Sérandon nouvelle Moulineaux	2007	170	SIVOM du Riffaud	oui	oui
Soursac Bourg	1978	550	commune de Soursac	oui	oui
Soursac le Breuil	2001	60	commune de Soursac	oui	non
Soursac pont Aubert	1989	400	commune de Soursac	oui	oui
Soursac Spontour	2006	260	commune de Soursac	oui	oui

Source :portail d'information sur l'assainissement- MEDDTL

Fin 2013, **trois équipements sont à mettre en conformité** afin de réduire l'impact des pollutions ponctuelles : Ligniac Bourg, Neuvic et Soursac le Breuil.

### 5.7.1 - Les eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales permet de limiter les risques d'inondation et de pollution. Les opérations pour lesquelles une gestion des eaux pluviales est nécessaire sont les projets de plus d'1 hectare dont les lotissements, les zones d'aménagement concertées, les voiries et les parkings.

Il n'y a pas eu sur le territoire de dossier déposé entre 2009 et fin 2013.

Source : DDT 19/SEPER/eau et nuisances

#### Constat

- **des stations d'épuration non conformes en performance à Ligniac Bourg, Neuvic et Soursac le Breuil**
- **un assainissement majoritairement individuel**
- **aucun dossier déposé au titre des eaux pluviales.**

#### Enjeux :

- **Mettre en conformité les stations d'épuration non-conformes dont celles de Neuvic et Soursac en priorité**

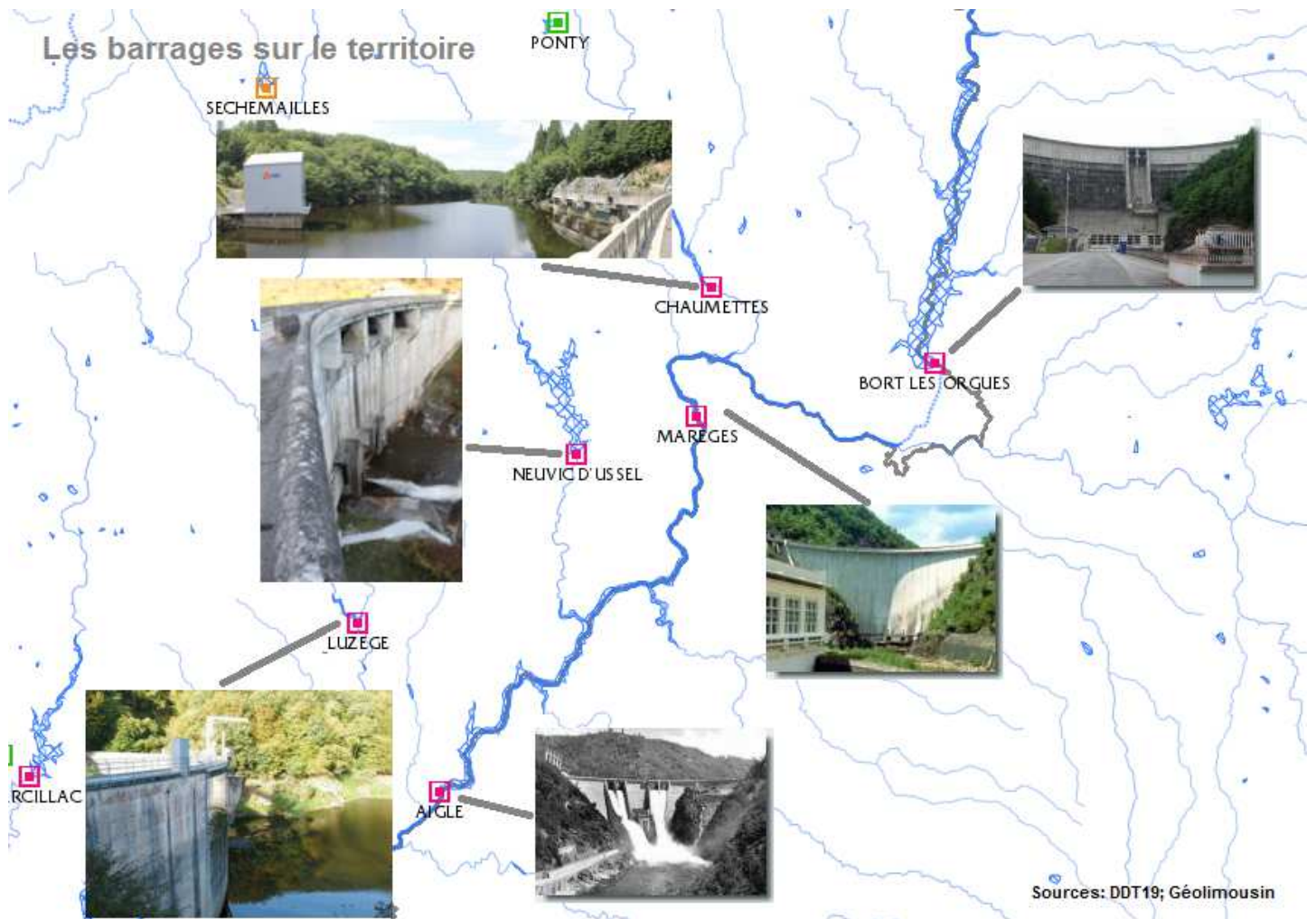
## 5.8 - Un risque technologique majeur : la rupture de barrage

La région Limousin est très riche en barrages de toutes catégories et dont les fonctions peuvent être diverses, régulation des cours d'eau, alimentation en eau potable des villes, irrigation des cultures, tourisme. Les barrages ont également un impact sur les milieux aquatiques et sur les différents usages de l'eau. Il est souvent très marqué, en fonction de la richesse environnementale à l'aval de l'ouvrage, du mode de gestion des débits, de l'importance de la retenue, ...

La prévention contre le risque rupture de barrage est très importante passant d'un examen préventif des projets à la surveillance constante de l'ouvrage. En Limousin une douzaine de barrages sont soumis à la réglementation dite « des grands barrages » (plus de 20m de hauteur et plus de 15 millions de m3) et doivent faire l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.)

On recense 6 ouvrages de classe A sur le territoire.

Nom ouvrage	Bort-les-Orgues	Marèges	L'Aigle	Neuvic d'Ussel	Chaumettes	Luzège
Date de construction	1942-1952	1932-1935	1940-1945	1942-1945	1925 1927	1947 1951
Hauteur totale	120 m	90 m	95 m	27 m	40 m	44 m
Longueur à la crête	390 m	247 m	289 m	145 m	90m	100 m
Épaisseur à la crête	8 m	3 m	5,50 m	2,5 m	4 m	
Épaisseur à la base	80 m	19 m	47,5 m	6,25 m	27 m	
Hauteur de la chute	113 m	75 m	82 m			
Volume de la retenue	477 hm3	47 hm3	220 hm3	243 hm3	7,5 hm3	3,8 hm3
Productibilité	350 000 000 kwh	345 000 000 kwh	500 000 000 kwh			



### Les risques majeurs

Une centaine de communes corréziennes sont soumises à des risques majeurs. La Corrèze est surtout concernée par les risques rupture de barrage, inondation et mouvement de terrain, ces deux derniers étant les plus fréquents sur le territoire. Ces risques génèrent des coûts humains, économiques et financiers.

En 2010, on recense dans le département 111 communes comportant au moins 1 risque majeur :

- 88 à risque rupture de barrage,
- 51 à risque inondation,
- 6 à risque mouvement de terrain,
- 1 à risque industriel,
- 1 à risque transport de matières dangereuses

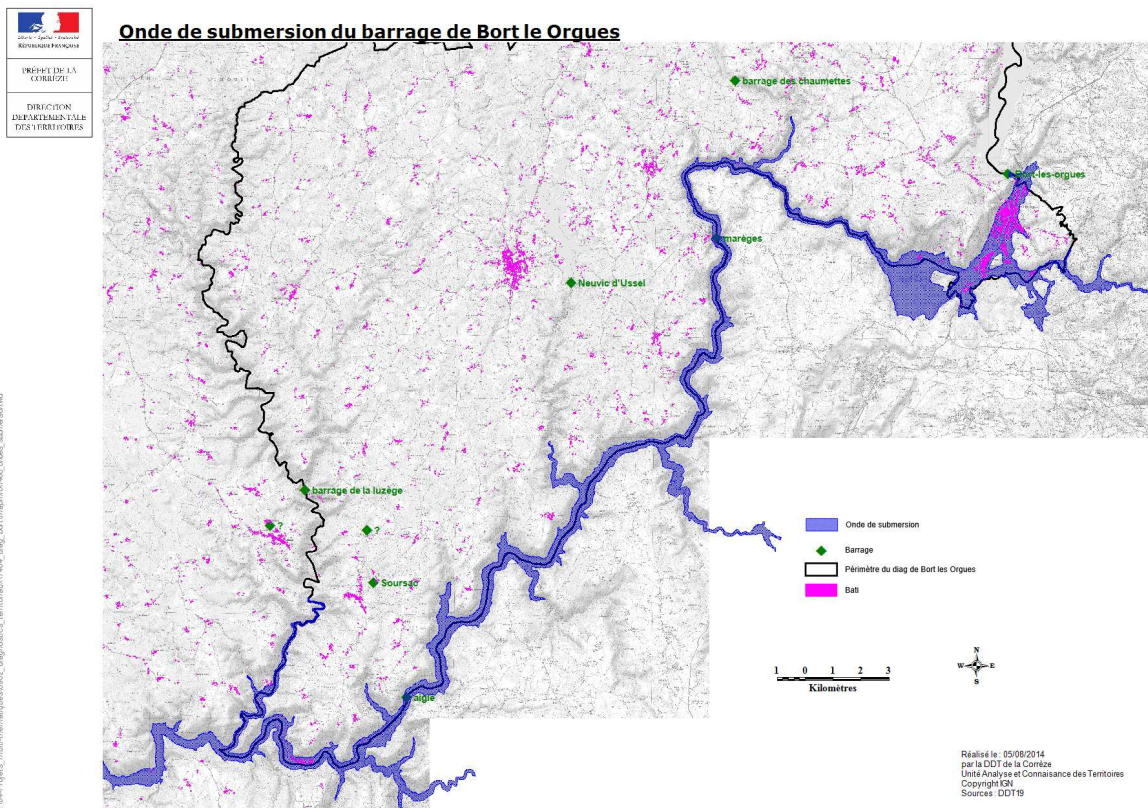
Une rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage et entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval, voire un gigantesque torrent. Le risque de rupture brusque et inopinée est très faible, et très probablement nul pour les ouvrages récents qui bénéficient d'une technologie éprouvée.

La carte du risque représente les zones menacées par l'onde de submersion qui résulterait d'une rupture totale de l'ouvrage de Bort-les-Orgues. Obligatoire pour les grands barrages, cette carte détermine, dès le projet de construction, quelles seront les caractéristiques de l'onde de submersion en tout point de la vallée : hauteur et vitesse de l'eau, délai de passage de l'onde, etc. Les enjeux et les points sensibles (hôpitaux, écoles, etc.) y figurent également.

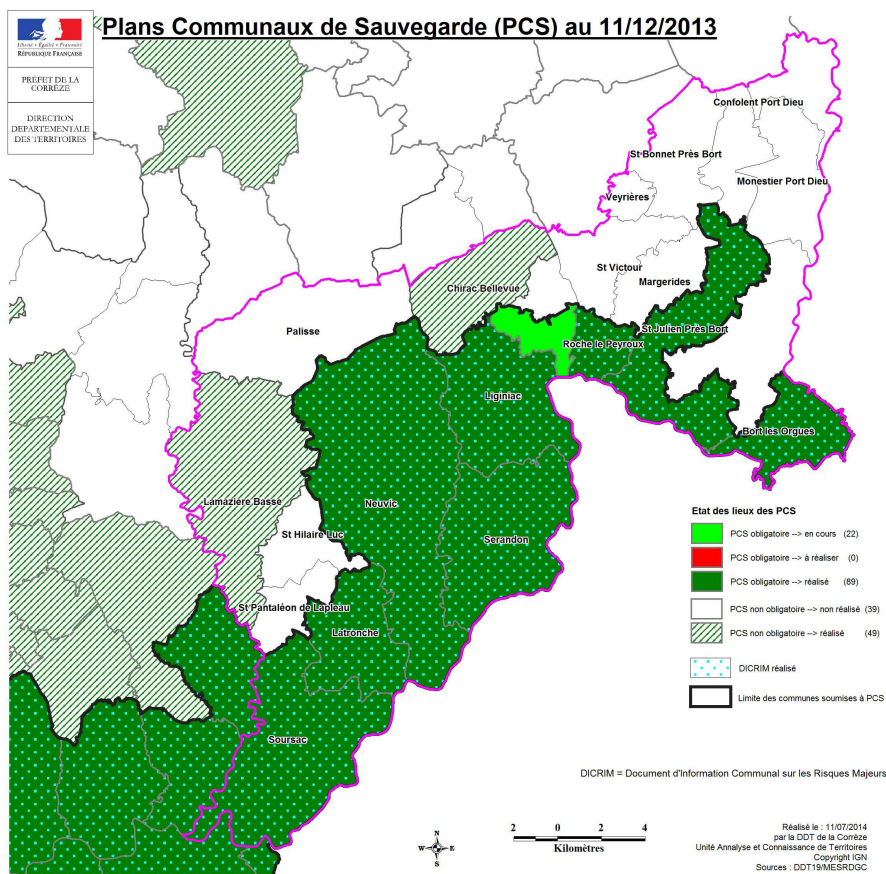
Les causes de rupture peuvent être diverses :

- techniques, il peut s'agir de vices de conception, de construction ou de matériaux. Le vieillissement des installations peut en être aussi la cause.
- naturelles, les séismes, les crues exceptionnelles, les glissements de terrain sont les principaux déclencheurs de rupture.
- humaines, les insuffisances des études préalables, un mauvais contrôle d'exécution, des erreurs d'exploitation, une surveillance ou un entretien insuffisants, une malveillance sont autant de risques.

En cas de rupture du barrage de Bort-les-Orgues, les conséquences (propagation d'une onde de submersion) seraient significatifs dans les 10 communes directement à l'aval du barrage (Bort-les-Orgues, Liginiac, Roche-le-Peyroux, Saint-Julien-près-Bort, Sainte-Marie-Lapanouze en Corrèze ainsi que Champs sur Tarentaine, Lanobre, Madic, Saint-Pierre et Ydes dans le Cantal) et sur le tronçon de 310 km de vallée à l'aval. L'onde de submersion créée provoquerait la rupture des barrages en aval et l'arrivée des eaux à Bergerac en 14H (avec une hauteur de vague estimée à 19m).



### PCS et DICRIM, les outils de prévention



Fin 2013, hormis Sainte-Marie-Lapanouze qui est en train de rédiger son PCS, toutes les communes du territoire soumises à l'obligation de réaliser un PCS sont en conformité, les DICRIM ont également été réalisés. D'autres communes, Lamazière-Basse et Chirac-Bellevue, ont également réalisé ce document.

*Le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est un document réalisé par le maire et consultable en mairie qui a pour objectif d'informer les habitants de la commune sur :*

- les risques naturels et technologiques,
- les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en oeuvre,
- les moyens d'alerte en cas de risque.

*Il indique aussi les consignes de sécurité individuelles à respecter. Ces consignes doivent faire l'objet d'une campagne d'affichage organisée par le maire et à laquelle sont associés certains propriétaires.*

*Les événements catastrophiques comme la tempête de 1999, l'accident d'AZF à Toulouse en 2001 ont incité le législateur à renforcer le droit à l'information du public et l'obligation pour les communes soumises à un risque de mettre en place une organisation particulière en cas de crise qu'on appelle Plan Communal de Sauvegarde (PCS). L'élaboration de ce Plan ne vise pas à réaliser un document, mais à préparer et organiser la commune pour faire face aux situations d'urgence.*

## Constat

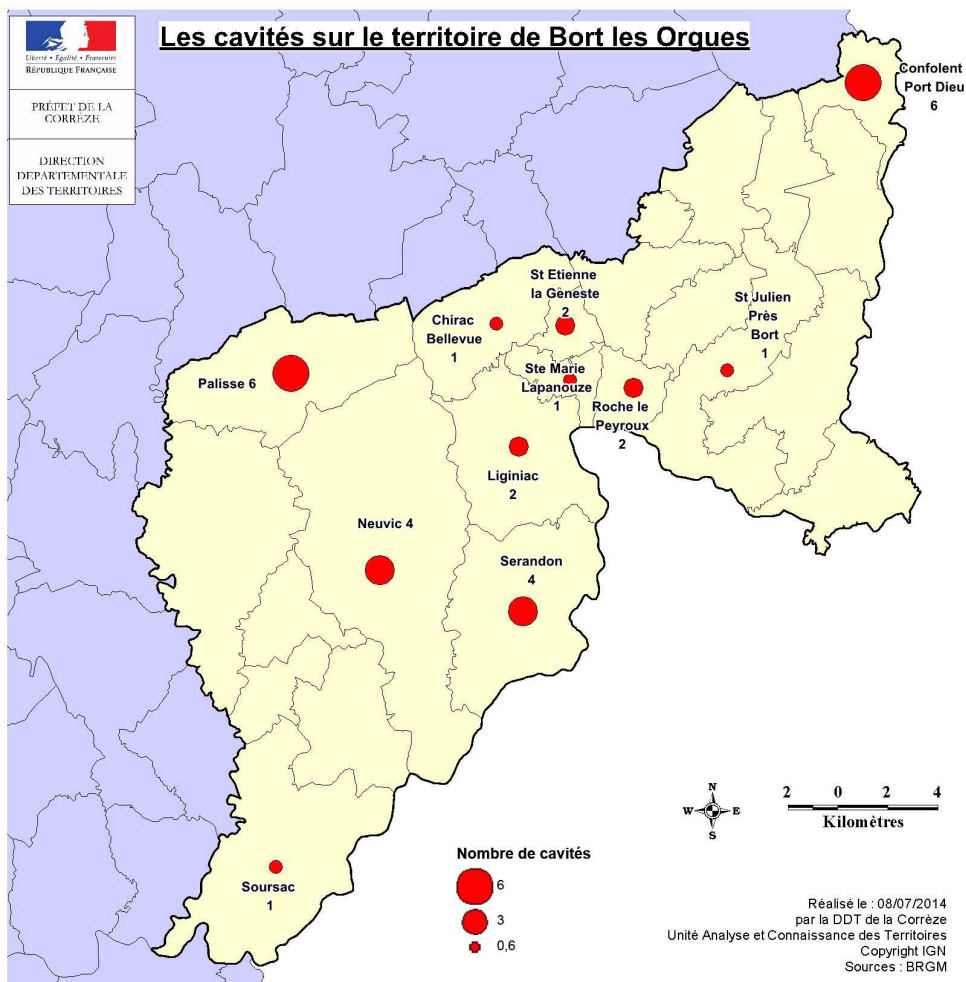
- 6 barrages de catégorie A
- un risque technologique de rupture de barrage
- une commune n'ayant pas terminé son plan communal de sauvegarde obligatoire

## Enjeux

- Informer la population sur les risques de rupture de barrages et les conduites à tenir en cas d'alerte
- Finaliser le plan communal de sauvegarde de Sainte-Marie-Lapanouze et à rédiger son dossier d'information communal sur les risques majeurs

### 5.8.1 - Plusieurs cavités souterraines recensées

En Corrèze, 183 communes sont concernées pour 749 cavités, on dénombre 29 cavités sur le territoire qui sont réparties comme suit :



Il existe deux types de cavités :

- les cavités naturelles (karsts, grottes, gouffres, cavités de suffosion),
- les cavités anthropiques c'est-à-dire celles réalisées par l'homme (carrières, marnière, caves, habitations troglodytiques, ouvrages civils, ouvrages militaires enterrés).

Deux risques (cumulatifs) sont les plus fréquents et préoccupants,

- le risque d'effondrement, incluant le risque d'affaissement minier dans le cas des galeries de mines et autres systèmes de mines souterraines,
- le risque de pollution ou de contamination de la nappe, du sol, de l'air et de la chaîne alimentaire induit, soit par l'usage de certaines cavités comme décharge (civiles, industrielles ou militaires), soit directement par une biodisponibilité accrue de minéraux toxiques et lixiviaux susceptibles d'être emportés par l'eau circulant dans les cavités.

Toutes ces cavités sont des ouvrages civils et la plupart sont visibles. Cette catégorie regroupe les cavités à usage d'adduction et de transport (aqueducs, tunnels routiers, tunnels ferroviaires, souterrains pour les piétons ...), ainsi que les souterrains et abris refuges qui bordent de nombreuses demeures historiques. L'état de conservation des ces ouvrages abandonnés peut être très médiocre dans la mesure où les soutènements ne sont plus entretenus. A ce titre, leur éventuel effondrement peut provoquer des désordres importants en surface selon les dimensions et la position de la cavité.

Enfin, il est possible pour des raisons de confidentialités que d'autres cavités existent et que leur localisation ne soit pas rendue publique.

Source : BRGM

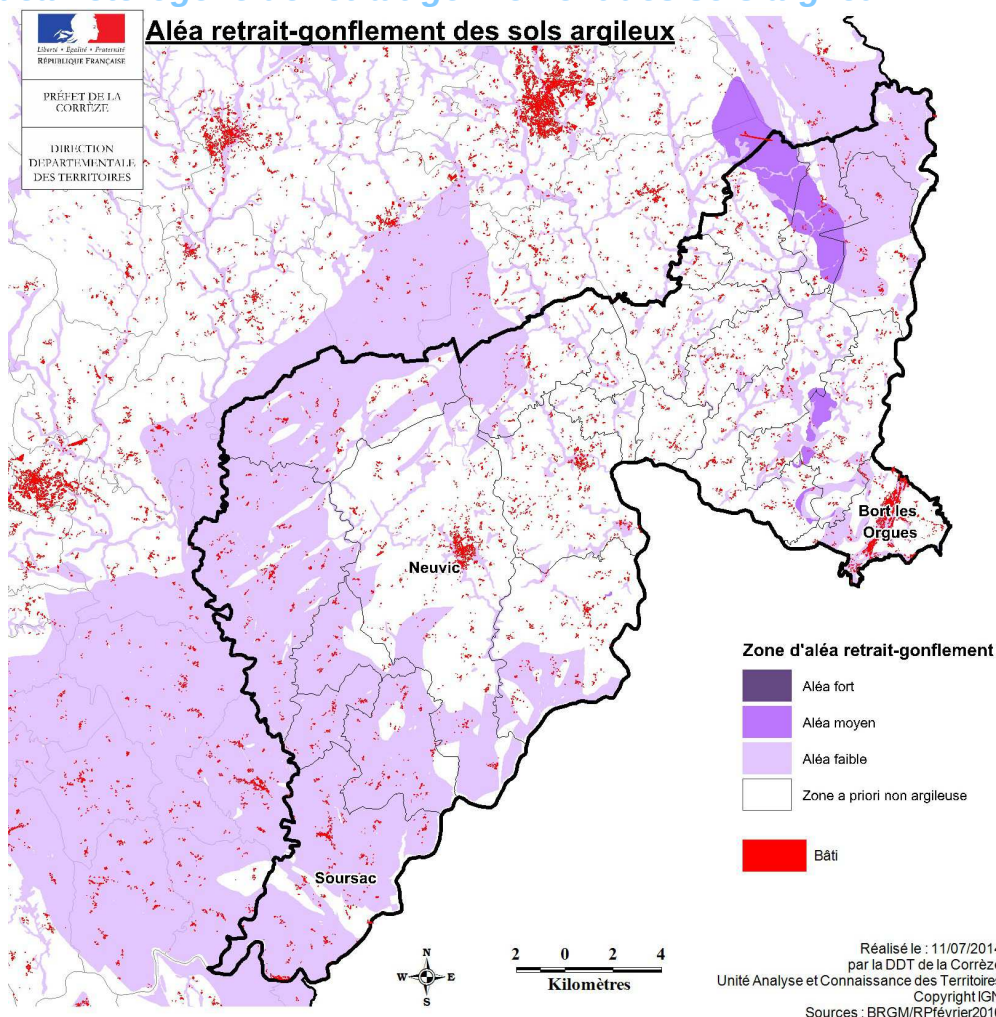
### 5.8.2 - Quelques installations classées

On recense 3 établissements classés sur le territoire :

- Bort-les-Orgues, le Syndicat de Stockage des Ordures Ménagères (SYSTOM) de Bort Artense
- Liginiac, la fabrique de palettes DESTÈVE Jean
- Lamazière-Basse, la société de démantèlement d'épaves TRESPEUCH Eric

Source : DDT 19, BRGM

### 5.8.3 - Un aléa hétérogène de retrait-gonflement des sols argileux



Les phénomènes de retrait-gonflement de certaines formations géologiques argileuses affleurantes provoquent des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel. En France métropolitaine, ces phénomènes, mis en évidence à l'occasion de la sécheresse exceptionnelle de l'été 1976, ont pris une réelle ampleur lors des périodes sèches des années 1989-91 et 1996-97, puis dernièrement au cours de l'été 2003.

A la date du 31 mai 2009, 6 communes sur les 286 que compte le département ont été reconnues au moins une fois en état de catastrophe naturelle pour ce phénomène, pour des périodes comprises entre mai 1989 et septembre 2005, soit un taux de sinistralité de 2,1 %. La principale période de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sécheresse concerne les années 1994-1995, au cours desquelles 3 communes du département ont été concernées.

Les zones d'affleurement des formations à dominante argileuse ou marneuse sont caractérisées par trois niveaux d'aléa (fort, moyen et faible). Au niveau départemental :

- 0,01 % de la superficie a été ainsi classée en aléa fort ;
- 1 % a été considéré en aléa moyen ;
- 47,16 % a été caractérisé par un niveau d'aléa faible ;
- 50,82 % de la surface correspond à des zones a priori non concernées par le phénomène.

Il n'est toutefois pas exclu que, sur ces derniers secteurs considérés comme non concernés par le phénomène, se trouvent localement des zones argileuses d'extension limitée, notamment dues à l'altération localisée des calcaires ou à des lentilles argileuses non cartographiées, et susceptibles de provoquer des sinistres.

Le périmètre d'étude présente localement un risque d'aléa faible principalement concentré autour de la commune de Neuvic et au nord-est du territoire. Cependant on peut noter un aléa moyen sur une frange au nord-est du périmètre d'étude sur les communes de Thalamy, dont le bourg, et de Saint-Bonnet-près-Bort ainsi que sur la commune de Sarroux.

### Constat

- **plusieurs cavités issues d'ouvrages civils répertoriées**
- **un risque aléa retrait-gonflement des terres argileuse moyen sur Thalamy, Saint-Bonnet-près-Bort et Sarroux**
- **une partie du territoire soumis à un aléas faible**

## 5.9 - Les Agendas 21

L'Agenda 21 est un projet global et concret, dont l'objectif est de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire. Il est porté par la collectivité et mené en concertation avec tous ses acteurs : élus et personnels, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation et de la recherche...

Il se traduit par un programme d'actions qui s'inscrivent dans les problématiques suivantes : lutte contre les changements climatiques, préservation de la biodiversité, propositions en faveur de l'épanouissement des êtres humains et de la cohésion sociale ou choix de production et de consommation responsables.

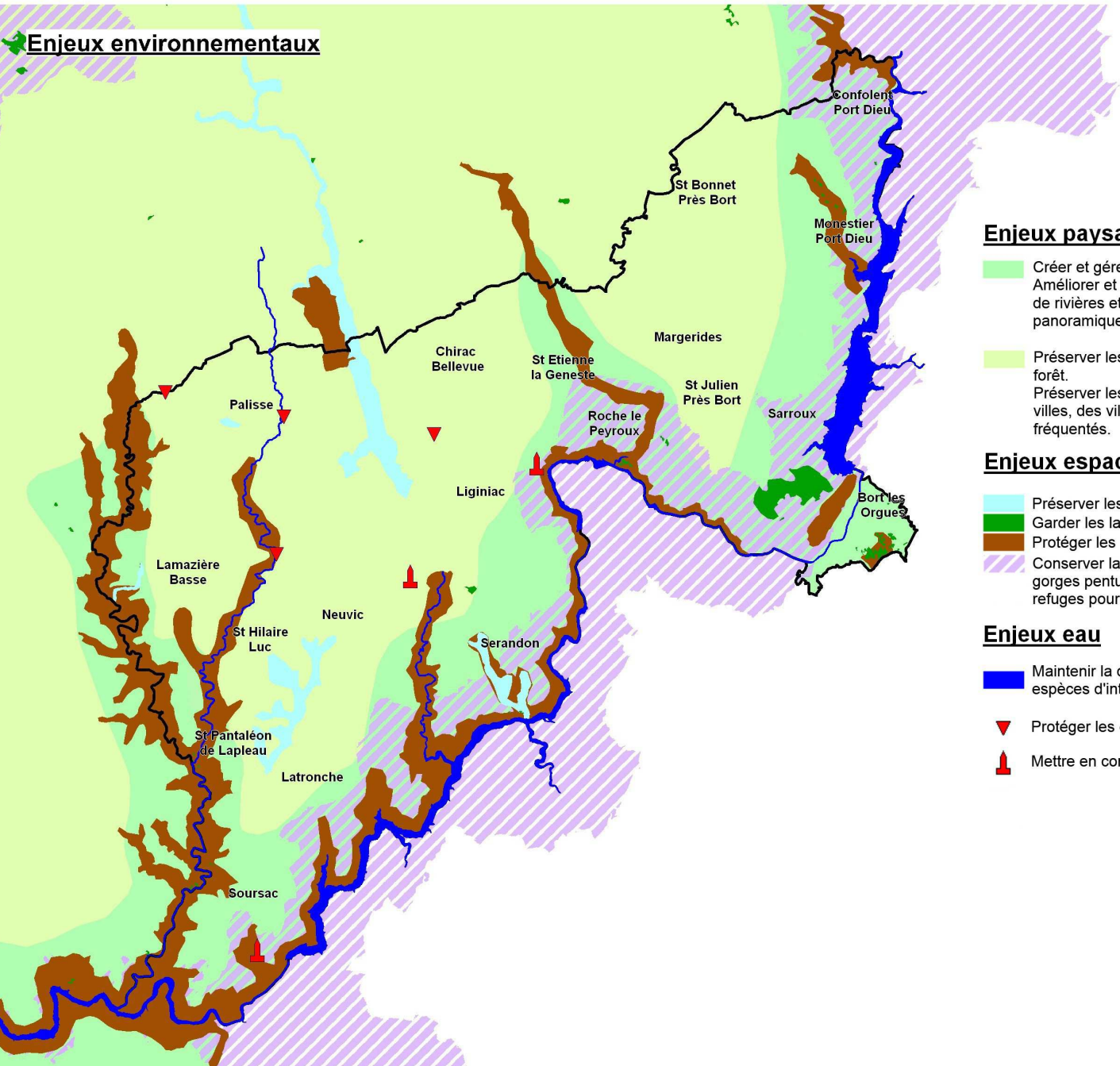
- **Bort-les-Orgues** a réalisé son Agenda 21,
- **Margerides a obtenu le label « Notre village terre d'avenir »** le 21/11/2007. Le label « Notre Village Terre d'Avenir » est une distinction à l'usage des collectivités ayant élaboré un agenda 21 (programme d'actions) avec l'association nationale Notre village.
- **Neuvic et Soursac** sont en cours de réalisation
- **la CC des Gorges de Haute-Dordogne** est également en train de réaliser le sien. La Communauté de Communes a choisi d'être accompagnée dans sa démarche par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de la Corrèze. En février dernier, 145 personnes se sont retrouvées à l'occasion de deux sessions de réunions citoyennes afin de s'exprimer sur les atouts et faiblesses du territoire et de réfléchir ensemble aux défis à relever pour son avenir. Des Comités Techniques seront organisés courant juin 2015, sur les 4 thématiques abordées avec la population, afin de rajouter encore des idées d'actions, d'étudier la faisabilité des actions évoquées, d'étudier les financements possibles, ... Des actions concrètes seront mises en place par la Communauté de Communes et feront l'objet d'un bilan annuel, destiné à évaluer les résultats obtenus.



## 5.10 - Éléments de synthèse

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des ambiances paysagères sous influence montagnarde</li> <li>• Des milieux naturels remarquables</li> <li>• Une réserve de biosphère : le bassin de la Dordogne</li> <li>• Plusieurs sites inscrits et classés</li> <li>• Plusieurs sites Natura 2000</li> <li>• Des gorges peu vulnérables aux activités humaines</li> <li>• Des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)</li> <li>• Une présence de forêts de pentes, immense refuge pour la reproduction des espèces d'oiseaux et de chauves-souris, situées essentiellement sur la vallée de la Vézère</li> <li>• Un réservoir hydrologique, hydrobiologique et écologique de première importance pour le bassin de la Dordogne</li> <li>• De nombreuses zones à dominante humide sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 masses d'eau ont un état « moyen »</li> <li>• 1 masse d'eau a un état médiocre</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des forêts de feuillus à fort caractère naturel, lieu de nidification d'espèces rares de rapaces</li> <li>• Une faisabilité d'étendre le site Natura 2000 Ruisseaux de la région de Neuvic</li> <li>• Une préservation de la biodiversité liée au maintien des milieux ouverts et à la limitation de l'enrésinement.</li> <li>• Une qualité des eaux liée à la maîtrise de création de nouveaux plans d'eau et à la conservation des zones de frayères</li> <li>• Un réservoirs de biodiversité lié au maintien des forêts de feuillus existantes</li> <li>• Une agriculture basée sur l'élevage</li> <li>• Limiter les activités de pleine nature afin de protéger la diversité floristique.</li> <li>• Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2010-2015 du Bassin Adour-Garonne</li> <li>• Le SAGE Dordogne-Amont</li> <li>• Un classement des cours d'eau qui laisse des possibilités de construction de nouveaux barrage (intérêt économique)</li> <li>• Plusieurs cours d'eau classés sur le territoire en liste 1 et/ou liste 2.</li> <li>• Une utilisation hydroélectrique des cours d'eau</li> <li>• Un travail d'inventaire, de caractérisation et de réglementation à réaliser afin de définir les travaux d'effacement ou d'aménagement sur toutes les masses d'eau superficielles.</li> <li>• Une révision du SDEAP de la Corrèze en cours</li> <li>• Possibilité de création une interconnexion à peu de frais entre les réseaux de Lamazière-Basse et de Palisse</li> <li>• Mutualisation des investissements pour la distribution de l'eau potable</li> <li>• Quelques captages AEP à protéger</li> <li>• 3 STEP à mettre en conformité</li> <li>• Informer la population sur les risques de rupture de barrages</li> <li>• Finaliser le PCS de Sainte-Marie-Lapanouze et l'aider à rédiger son DICRIM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des éclusées des grands barrages impactant la reproduction du saumon atlantique</li> <li>• Un abandon des terrains agricoles les plus difficiles et un enrésinement sur ces zones.</li> <li>• Des forêts de feuillus en pentes en dégradation en lien avec l'exploitation sylvicole et les coupes rases</li> <li>• Unedéprise agricole.</li> <li>• Des milieux rocheux, lieux de nidification où des dérangements peuvent intervenir suite à des pressions excessives dues à une trop forte fréquentation</li> <li>• Unevégétation des parois rocheuses très sensible à l'érosion et au piétinement</li> <li>• Des perturbations sur la Dordogne liées à l'implantation de multiples ouvrages hydroélectriques</li> <li>• Des conflits d'usages autour de l'eau liés à ses multiples utilisations</li> <li>• Des pollutions diffuses et ponctuelles, régression des zones humides,</li> <li>• Des risques d'inondation, de manque d'eau, d'eutrophisation des plans d'eau, par les ouvrages perturbant la continuité écologique des cours d'eau</li> <li>• Un classement des cours d'eau qui laisse des possibilités de construction de nouveaux barrage environnemental</li> <li>• Une multiplication des plans d'eau avec des incidences sur la qualité de l'eau</li> <li>• Un fort risque de pénurie d'AEP</li> <li>• Des stations d'épuration non conformes en performance</li> <li>• Un risque de rupture de barrage</li> <li>• Quelques installations classées</li> <li>• Un aléa hétérogène de retrait-gonflement des sols argileux</li> </ul>

## Enjeux environnementaux



## Enjeux paysage

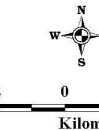
- Créer et gérer des espaces ouverts.  
Améliorer et créer des sentiers de randonnée, de rivières et notamment des vues panoramiques sur la vallée de LUZE.
- Préserver les équilibres agricoles et forestiers.  
Préserver les ouvertures autour des villages, des villages et des sites fréquentés.

## Enjeux espaces naturels

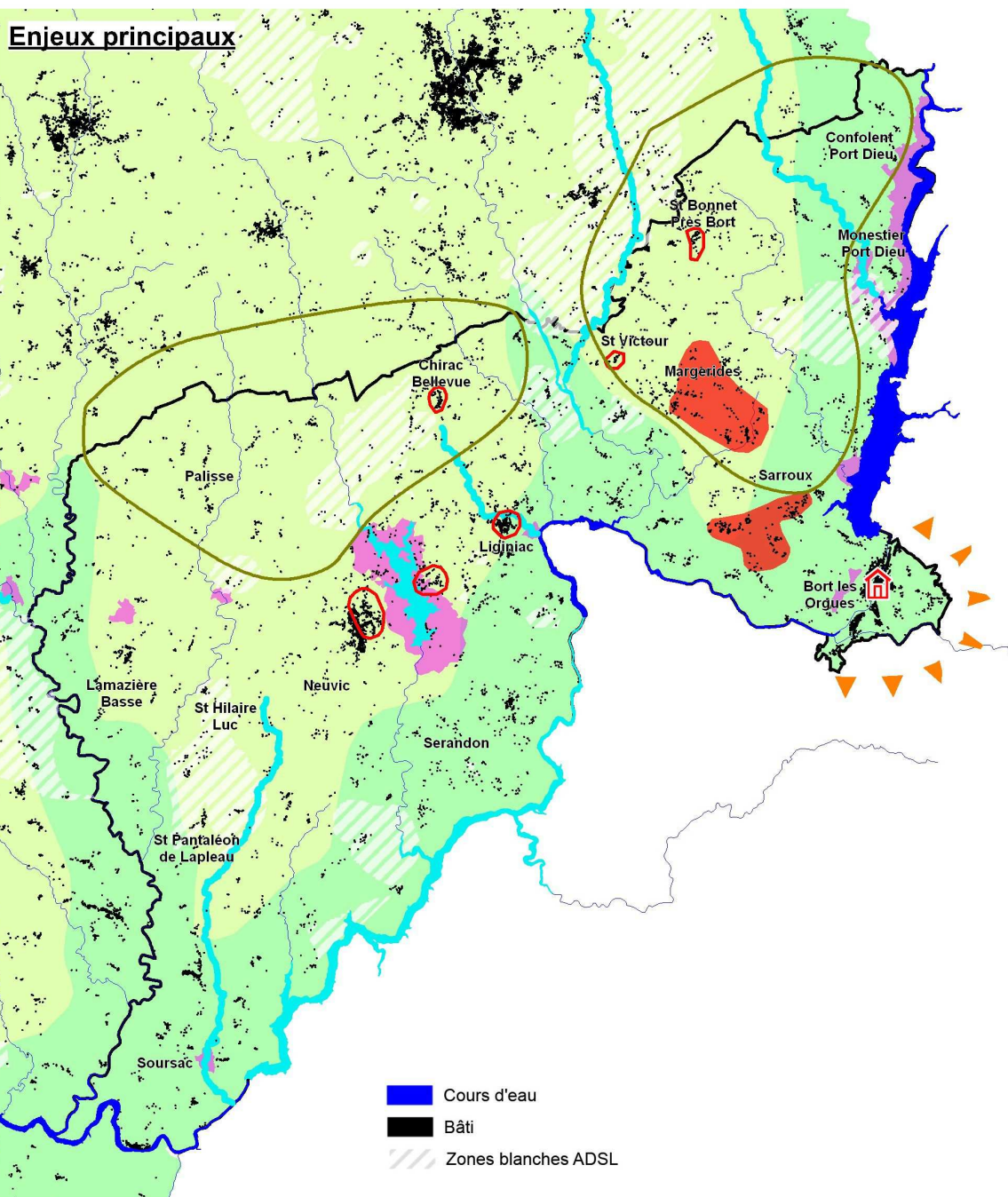
- Préserver les landes humides
- Garder les landes et milieux ouverts
- Protéger les forêts de pente, refuges
- Conserver la mosaïque de milieux : gorges pentues, forêts de feuillus, refuges pour l'alimentation des oiseaux

## Enjeux eau

- Maintenir la qualité des eaux pour les espèces d'intérêt communautaire
- Protéger les captages en eau potable
- Mettre en conformité les STEP



## Enjeux principaux



### Enjeux paysage

- Créer et gérer des espaces ouverts et des vues panoramiques dans la vallée de la Luzège. Améliorer et créer des sentiers de bord de rivière.
- Préserver les équilibres agriculture-forêt. Préserver les ouvertures autour des villes, des villages et des sites fréquentés.

### Enjeux aménagement et habitat

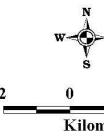
- Valoriser le patrimoine bâti et paysager
- Limiter la dispersion de l'habitat
- Contenir le développement de l'habitat
- Résorber la vacance des logements
- ▲▲ Optimiser la synergie vers le Cantal

### Enjeu eau

- Atteindre un bon état écologique

### Enjeu forêt

- Inciter à la gestion durable des forêts





**Direction Départementale des Territoires  
de la Corrèze**

**Service de la Connaissance, de la Sécurité  
et de l'Appui aux Territoires**  
Cité administrative Jean Montalat  
BP 314  
19 011 TULLE cedex  
Tél. : 01 40 81 21 22



**Affaire suivie par :**  
Florence MARTIN  
DDT19/SCoSAT/ACT

**Rédacteur :**  
Alexandre ESSEGHIR  
DDT19/SCoSAT/ACT